This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 4 1914

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-ET-UNIÈME VOLUME

ANNÉE 1912-1913. — Tome Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint Pierre, 19

M D CCCC XII

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-ET-UNIÈME VOLUME

ANNÉE 1912-1913. — Tome Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XII

Digitized by Google

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 11 juillet 1912[1]

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. Ernest FRÉVILLE, Président annuel

LE GOUT DE L'HISTOIRE

Messieurs,

L'Académie Nationale de Reims a bien voulu me choisir cette année pour présider ses travaux. J'ai été profondément touché de son choix, que je considère comme un grand honneur et comme un témoignage de cordiale sympathie. Permettez-moi donc tout d'abord, encore une fois, de vous en exprimer, Mes chers Collègues, ma vive et sincère gratitude.

[1] La séance publique annuelle de l'Académie s'est ouverte le jeudi 11 juillet 1912, à 3 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Ernest Fréville, assisté de M. Etienne Wallon, professeur au Lycée Janson de Sailly, membre honoraire de l'Académie. Aux côtés du bureau siégeaient : MM. le général Joppé, le colonel Huguet, le colonel Cochin, A. Renard, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre correspondant de l'Académie; H. Bataille, conseiller d'arrondissement; M. le Dr Hublé,

276948

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Succédant à tant d'hommes éminents, vos compatriotes, enfants de Reims et fils de la Champagne, qui ont occupé cette présidence avec tant d'éclat depuis de si nombreuses années, ce n'est pas sans une légitime émotion que je prends possession de ce fauteuil. J'aurais de beaucoup préféré rester confondu dans vos rangs, mais si délicate que soit la tâche qui m'est dévolue aujourd'hui, je l'ai acceptée de grand cœur, car elle est l'accomplissement d'un devoir de reconnaissance et de camaraderie.

Dès mon arrivée à Reims, j'ai été tout de suite séduit par le charme de cette vieille cité et par l'urbanité de ses habitants. A mesure que je me promenais dans ses vieilles rues étroites et sinueuses, regardant ses vieilles façades derrière lesquelles s'étaient gagnées tant de fortunes, fruit du travail et

médecin principal, et M. Beuve, bibliothécaire de la ville de Châlons, délégué de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, entourés sur l'estrade de nombreux membres titulaires et correspondants.

Au discours d'ouverture de M. le Président « sur le Goût de l'Histoire », succéda l'allocution de M. Etienne Wallon, rappelant en termes charmants l'époque où il était professeur au Lycée et membre de l'Académie (1880-81). On entendit ensuite le compte rendu des Travaux et les cinq Rapports dont toutes les conclusions furent applaudies du public empressé et attentif qui remplissait la salle. Après la proclamation des Prix et Médailles et la remise des Diplômes aux lauréats du Prix Victor Duchâtaux et des autres concours, commença l'audition musicale préparée par M. Lefèvre-Derodé et qui lui valut, ainsi qu'aux artistes, les plus chaleureux remerciements de M. le Président. Enfin, les invités purent parcourir l'Exposition des photographies du Concours qui garnissait tout le pourtour de la salle. La séance avait été levée peu après 6 heures.

Digitized by Google

de l'intelligence, je me sentais devenir Rémois d'adoption.

Plus tard, admis aux travaux de l'Académie, écoutant les communications de ces hommes d'élite qui m'entourent, venus de points bien différents (négociants, industriels, médecins, avocats, architectes), j'apprenais à aimer de plus en plus votre ville, ses vieilles légendes et son histoire qui se confond avec celle de notre pays.

J'apprenais à connaître le Champenois qu'un dicton mal interprété a essayé, bien à tort, de tourner en ridicule.

J'appréciai au contraire tout ce qu'il y a d'accueillant, de sympathique dans ce peuple de Champagne, dans cette « grâce champenoise », dont Michelet a pu écrire qu'elle est « le fruit le plus délicat de la France ». *(Applaudissements.)*

J'appréciais enfin, comme vous tous, la courtoisie et la cordialité du Champenois, de son accueil, la sûreté de son jugement et surtout son intelligence et son instinct dans les affaires industrielles et commerciales qu'il a su, au milieu de difficultés sans nombre, faire prospérer, en faisant connaître, sous toutes les latitudes et dans tous les pays du monde, le nom désormais célèbre et pourquoi ne pas ajouter immortel de « Champagne ».

C'est pour cela qu'il était facile de prévoir qu'on allait exaspérer les Champenois en cherchant à les dépouiller en quelque sorte d'un passé historique dont ils sont fiers avec raison. Ils tiennent comme à un titre de noblesse qui en vaut bien un autre, au nom de cette Champagne où leurs ancêtres ont

Digitized by Google

tant travaillé et si souvent combattu pour défendre un coin de France qu'ils aiment.

Ils considèrent comme une injure personnelle qu'on veuille débaptiser leurs produits.

Leur patriotisme local a été à juste titre froissé par cette mesure.

Le patrimoine d'une nation est fait de ses guerres victorieuses comme de ses progrès industriels et économiques, du bonheur de son peuple et du génie de ses grands hommes. *(Applaudissements.)*

Habitué à aimer les études historiques que mes fonctions diplomatiques m'avaient appris à connaître, j'ai trouvé ici, en votre savante compagnie, une ample moisson et les meilleurs exemples à suivre, et je recommençai à avoir, ce que mon vénéré maître et ami Albert Sorel appelait si justement « le goût de l'histoire ».

Au milieu de vous, en partageant vos travaux, j'ai appris surtout à aimer avec passion l'histoire locale, l'histoire du terroir, de la localité, du bourg que nous habitons, où nous sommes nés, où nous vivons et où nous mourrons un jour.

« L'histoire de nos villages, c'est de l'histoire de France en petits morceaux, » a dit Victor Hugo.

Rien n'est plus exact et n'explique mieux l'intérêt considérable que les Académies locales peuvent avoir pour compléter, expliquer et développer l'histoire générale de la France.

Nulle étude n'est plus instructive, plus attrayante, plus passionnante que celle de l'histoire de son pays.

« Les grands événements et les grands hommes, écrivait Guizot, sont les points fixes et les sommets de

Digitized by Google

l'histoire, c'est de là qu'on peut la considérer dans son ensemble et la suivre dans ses grandes voies. »

Mais il faut, pour aborder l'histoire avec succès, tout un ensemble de qualités rares.

« Il faut, écrit le grand historien Henri Martin, quand on se mêle d'écrire sur le passé, s'accoutumer à juger les événements et les hommes non pas avec une âme moderne, mais avec l'âme même du temps qu'il s'agit de décrire et de juger. »

Les règles de Descartes valent pour l'histoire comme pour tout ordre de recherches scientifiques. « Ne rien admettre comme vrai que ce qui est reconnu évident. On y arrive par l'étude et la critique des sources. »

Pour connaître l'histoire de France et surtout pour tirer les conséquences des grands faits qui, au cours des siècles, ont orienté la politique de notre pays, qui, comme toute chose humaine, a sans cesse évolué ; il faut — comme le disait encore Albert Sorel, — savoir analyser les événements, leurs causes et leurs conséquences, faire en un mot ce que ce grand historien a su faire mieux que personne : *la psychologie de l'histoire.*

Nul n'était mieux placé que vous, Messieurs, pour faire ces études et aussi je suis heureux de le proclamer ici, nul n'y a mieux réussi.

Je craindrais de blesser la modestie de ces savants écrivains, fils ou habitants de cette cité, si je me permettais de proclamer devant vous leurs noms.

Vous les connaissez tous, et la sympathie respectueuse dont vous les entourez est un brillant et sûr témoignage de l'estime et de la reconnaissance que vous avez pour leurs beaux travaux d'archéologie, de reconstitution et de recherches historiques, d'analyse

Digitized by Google

et de synthèse : toutes œuvres remarquables qui font à juste titre l'honneur et la gloire de la ville de Reims et qui prolongeront dans les temps futurs l'antique réputation de cette vieille cité qui tient dans l'histoire de France une place si mémorable. *(Applaudissements.)*

Servare et augere, dit la belle devise de l'Académie de Reims.

C'est en effet le privilège des nations qui, comme la France, ont un passé glorieux, de faire l'éducation des nouvelles générations en leur montrant ce que furent leurs ancêtres, ce que pensèrent leurs aïeux, ce que firent leurs ascendants, comment ils vécurent, quelles furent leurs idées, leurs pensées intimes et comment ils apprécièrent sur le moment même les événements dont ils furent les témoins et les spectateurs.

En revoyant le passé, il est plus facile d'apprendre aux jeunes Français d'aujourd'hui que leur devoir consiste à continuer à porter haut et ferme l'étendard glorieux de la France, leur patrie héroïque sur tous les champs de bataille, tant spirituels que matériels, moraux et intellectuels.

Les leçons du passé sont la meilleure préparation pour l'avenir.

Nous sommes un peuple de traditions, il faut savoir les conserver : ce sont des titres de noblesse qui en valent bien d'autres.

L'essentiel, en histoire, comme en toute chose, c'est de faire « œuvre utile ».

Dans le champ si vaste de l'activité humaine, tout effort individuel est nécessaire et indispensable et doit profiter à la masse commune. Chacun dans sa sphère

Digitized by Google

peut et doit collaborer, selon ses moyens, selon ses forces, au développement général.

Ouvriers, patrons, savants, médecins, riches ou pauvres, du haut en bas de l'échelle sociale, sans distinction de caste ni de naissance, avec les seuls moyens que notre instruction aidée de notre intelligence naturelle a mis à notre disposition, nous travaillons tous à la grandeur de notre pays : tous nos efforts doivent tendre à augmenter toujours et à développer le patrimoine de tous ; nous devons nous enorgueillir de nos gloires et pleurer en commun nos désastres. *(Applaudissements.)*

Ce sont ceux qui — comme moi et comme une grande partie des Rémois — ont beaucoup voyagé et séjourné à l'étranger, qui peuvent se rendre aisément compte de la place immense que tient la France dans le monde, non seulement à cause de ses richesses, de son commerce et de ses produits si supérieurs à tous les autres, mais surtout à cause du rayonnement de ses idées intellectuelles, de ses idées libérales, de ses merveilleuses découvertes scientifiques qui la maintiennent toujours au premier rang des nations!

Tolstoï représentait la France tenant à la main un flambeau allumé qui brille toujours d'un nouvel éclat et qui ne s'éteint jamais. Cela, nous devons et pouvons en être fiers.

C'est le privilège d'un esprit supérieur de réaliser parfois un chef-d'œuvre avec des matériaux imparfaits. *Materiam superabat opus*, disaient les anciens. C'est ce qu'exprime Renan dans une phrase qui n'est paradoxale qu'en apparence. « Le talent de l'historien est de faire un ensemble vrai avec des traits qui ne le sont qu'à demi. »

Digitized by Google

Le devoir d'un historien est de rassembler les traits principaux de l'histoire de son pays et d'y rechercher ce qui est l'essence même de l'histoire, les causes éloignées de « ces grands coups dont le contre-coup porte si loin », comme le dit Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*.

Oui, nous devons le répéter sans cesse, les leçons du passé sont la meilleure préparation pour l'avenir et pourtant, suivant l'apostrophe du philosophe Pelletan à Lamartine, « le monde marche ».

En dépit des détracteurs systématiques et des pessimistes, le progrès atteste, en plein jour de l'histoire, son action bienfaisante.

« Le progrès est partout dans notre société, a dit M. Alexandre Ribot, progrès intellectuel, progrès matériel et aussi progrès moral, car l'adoucissement des mœurs est un des bienfaits de l'instruction largement répandue et constitue à lui seul un progrès moral. »

Aujourd'hui, à l'aurore du XXe siècle, les découvertes et les récentes et nombreuses adaptations de la science ont merveilleusement amélioré la condition moyenne de l'humanité. Chacun aujourd'hui a plus de bien-être.

Il n'est besoin pour s'en rendre compte que de confronter le Français d'aujourd'hui et celui d'il y a cent ans au triple regard de l'habitation, de l'alimentation et du vêtement.

La fin du siècle précédent a vu la diffusion de l'enseignement populaire et l'instruction donnée à tous sans distinction de secte ou de classe.

L'instruction donnée à tous ouvre à tous les citoyens l'accès à toutes les carrières. Et grâce à la science, nous vivons sous une loi économique plus clémente, sous un régime social plus équitable.

Digitized by Google

Les mœurs se sont adoucies, l'être humain a fait preuve de perfectibilité. La barbarie a reculé.

Le bilan de l'époque actuelle a attesté et atteste chaque jour une évolution vers le mieux.

C'est ce que l'histoire enseigne à ceux qui ont « le goût » de cette étude et le courage de s'y livrer : aussi l'Académie de Reims, toujours désireuse d'encourager tous les efforts, se plaît chaque année dans sa séance solennelle à récompenser les auteurs de travaux historiques qui, comme aujourd'hui, ont présenté à nos suffrages des ouvrages très érudits, très remarquables : fruits de longs labeurs et de recherches minutieuses.

En agissant ainsi, l'Académie remplit son rôle, certaine de faire œuvre utile, féconde et profitable à tous. (*Applaudissements.*)

Je dois des remerciements très chaleureux à mon ami M. Etienne Wallon, qui a bien voulu distraire une journée de ses travaux laborieux pour venir aujourd'hui présider notre séance solennelle.

M. E. Wallon n'est du reste pas un inconnu pour nous ; sans aller très loin, je remarque autour de nous plusieurs de nos collègues qui ont été ses élèves au Lycée de Reims et lui font grand honneur. M. Wallon était en 1880 membre de l'Académie de Reims et est resté membre honoraire : c'était plus de titres qu'il n'en fallait pour lui demander de venir aujourd'hui à notre fête annuelle.

M. Etienne Wallon est le fils de ce grand historien que j'ai connu octogénaire, mais toujours jeune, alerte et plein d'esprit.

Après avoir suppléé Guizot dans sa chaire à la Sorbonne, M. Wallon père écrivit de nombreux ouvrages historiques et notamment cette belle histoire

Digitized by Google

de Jeanne d'Arc, qui est en bonne place dans toutes nos bibliothèques : c'est un nom connu, apprécié et aimé de tous les Rémois. *(Applaudissements.)*

Qui nous eût dit en 1888, mon cher ami, lorsqu'au congrès de l'Avancement des Sciences, qui se tenait cette année-là à Oran, et que nous devisions de compagnie sur l'impériale de la diligence qui nous menait d'Aïn-Ten-Mouchen à Tlemcen, la perle de l'Algérie, que nous nous retrouverions ici après vingt-quatre ans, confrères dans une assemblée littéraire : c'est le sourire de l'existence de ne pas connaître la destinée des hommes et des choses.

Merci encore d'avoir si aimablement répondu à notre appel pour nous apporter ici les conseils de votre expérience et de la vie forte. *(Applaudissements prolongés.)*

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE M. ÉTIENNE WALLON

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

MES CHERS COLLÈGUES,

Je dois à la fidèle amitié de notre Président un honneur inattendu, dont je le remercie, dont je vous remercie tous bien sincèrement.

Car, si je me sens mal qualifié pour occuper le fauteuil où vous avez bien voulu m'inviter à prendre place, j'éprouve à m'y trouver une grande joie, cette réunion évoquant en moi des souvenirs très doux, et très vivaces encore que déjà lointains : souvenirs de ma jeunesse, de mes débuts dans l'Université, des jours heureux que j'ai vécus dans votre belle ville.

Et si mon rôle dans la cérémonie eût été plus effacé, donc mieux fait à ma taille, ma joie eût été moindre. Oui, je m'estime heureux même d'avoir à prendre la parole, puisque je vais ainsi pouvoir payer une dette de reconnaissance, vieille déjà de plus de trente années.

Aussi bien je n'ai pas à faire figure d'orateur, ce qui m'eût grandement embarrassé ! Il faut à une réunion comme celle-ci un morceau d'éloquence, mais c'était l'affaire de M. Fréville; et il s'en est acquitté de telle sorte que vous avez pu réserver pour mon allocution — c'est ainsi qu'il est dit à l'ordre du jour ! — toute votre indulgence.

Digitized by Google

J'ai été ici, vraiment, un enfant gâté. J'y suis venu bien jeune encore, puisque je n'avais pas vingt-cinq ans, et que deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis ma sortie de l'École normale. J'arrivais sans nul titre personnel à votre sympathie, voire même à votre attention; riche seulement du nom que je portais et de ma qualité de professeur au Lycée, mais n'ayant rien fait encore qui permît de savoir si le nom et la tâche ne seraient pas trop lourds pour moi.

Et ce fut, tout de suite, la bienveillance des grands de la cité; bienveillance paternelle et attentive du prélat éminent qui dirigeait alors le diocèse et qui allait devenir le cardinal Langénieux, affable et souriante du sous-préfet qui représentait ici le gouvernement de la République et qui devait devenir un homme d'état considérable; prélat et sous-préfet faisaient grand cas l'un de l'autre : je puis bien le dire aujourd'hui sans craindre que mon indiscrétion ne compromette la carrière politique de M. le Ministre du Travail! Ce fut, au Lycée, l'affectueuse confiance de mes élèves; ce fut, dans la ville, l'accueil spontané, cordial, si doux au jeune homme qui, élevé dans un autre milieu, séparé pour un temps des siens, a pu craindre de trouver, sur un sol nouveau, l'indifférence et l'isolement. Ce furent les amitiés offertes, les foyers de famille ouverts; ce fut enfin, moins d'un an plus tard, la flatteuse surprise de mon élection comme membre de votre Académie.

Je me rappelle, avec une singulière précision, mon entrée, quelque peu timide, dans la salle de vos réunions, ma joie de trouver, à la place immédiatement voisine de la mienne, un jeune, comme moi, M. Albert Benoist, un camarade de promotion, si je puis dire,

Digitized by Google

encore que nous eussions passé par des Ecoles voisines. J'entends les paroles de bienvenue, je revois les figures accueillantes de nos anciens, du vénéré M. Duchâtaux, dont je ne puis évoquer la mémoire sans une pieuse émotion, car il me fut entre tous bon et paternel, me recevant comme un fils, soucieux, ainsi que tous les siens, de remplacer pour moi la famille absente ; de M. Loriquet, du chanoine Deglaire, de l'éloquent M. Paris, du savant abbé Tourneur, qui m'a fait lire et comprendre le grand livre de pierre qu'est votre cathédrale ; figures hélas aujourd'hui disparues ! Il en est d'autres qu'au contraire j'ai la joie de pouvoir saluer encore, M. Alphonse Gosset, M. Demaison, M. Jadart dont j'ai été si heureux avec vous de voir enfin récompensée, par une distinction trop longtemps attendue, la vie de labeur et de dévouement. *(Applaudissements.)*

En même temps que la sienne, s'est rougie la boutonnière de M. Laurent, qui est doublement mon collègue ; je ne l'ai pas connu à l'Académie, ni même au Lycée ; mais je sais en quelle estime il est tenu parmi vous, et en quelle estime dans l'Université. Il me permettra de l'associer à M. Jadart dans mes cordiales félicitations.

Je me souviens des lectures savantes que nous écoutions sagement, travaux d'histoire ou de préhistoire, monographies, études d'art ou de science ; des ingénieuses dissertations dont La Fontaine et les fabulistes de toutes langues fournissaient au bon M. Soullié, doux philosophe et littérateur érudit, le thème inépuisable. C'était le temps où l'Académie, sur l'initiative de Mgr Langénieux, toujours intimement mêlé à votre activité, s'occupait de faire dresser l'état des richesses artistiques éparses dans les églises du diocèse, et pre-

Digitized by Google

nait de sages mesures pour en assurer la conservation ; et nous assistions, très intéressés, à des discussions auxquelles, d'ailleurs, nous n'aurions jamais osé prendre part !

Nous avions, en ces premières séances, l'impression d'être comme les pupilles de l'Académie, gênés un peu de notre jeunesse, éprouvant le besoin, avant de nous mêler au labeur de la docte assemblée où nous venions d'être introduits, de nous hausser à son niveau, mais nous promettant bien, quand l'audace nous serait venue, d'apporter nous aussi quelques pierres à l'édifice que, patiemment, vous élevez.

Mais je suis parti avant d'avoir dépouillé la robe du néophyte ; je suis parti, quittant trop vite, dans ma hâte de regagner le sol natal, la ville qui m'avait été si généreusement hospitalière ; je suis parti sans avoir justifié la confiance que vous aviez mise en moi, sans avoir jeté le moindre lustre sur votre compagnie.

Et vous avez poussé l'indulgence jusqu'à garder à ce collègue inutile un affectueux souvenir, jusqu'à ne pas vouloir rompre le lien qui l'attachait à vous, jusqu'à l'inscrire sur la liste de vos membres honoraires, entre tant de noms illustres dans la littérature, dans la science et dans l'art. Ai-je du moins, sous ce titre nouveau, mieux rempli votre espérance ? Hélas ! je n'ose guère m'en flatter : mes études, confinées dans un coin du domaine scientifique, ne sont vraiment pas de celles qui pourraient ajouter à l'éclat de vos travaux. Je sais bien que les problèmes auxquels je me suis attaché ne laissent pas que de vous intéresser : je n'en veux pour preuves que la part importante faite, dans vos concours et dans les encouragements dont vous êtes les dispensateurs, à la Photographie, dont

Digitized by Google

je me suis efforcé de faciliter les progrès, et la trop élogieuse notice que notre éminent collègue M. le Dr Bagneris a bien voulu consacrer à l'un de mes modestes ouvrages.

Tout de même, il n'y avait rien là qui pût justifier l'honneur très grand dont j'ai été l'objet aujourd'hui, et où je ne peux voir qu'une marque nouvelle de la très indulgente bienveillance dont vous avez été prodigues à mon endroit.

L'occasion n'était-elle pas singulièrement propice à la tardive manifestation de ma gratitude ? Et ne devais-je pas la saisir avec empressement, heureux d'occuper une place où mes paroles pouvaient prendre une autorité plus grande ; heureux aussi de trouver réunis autour de vous, Mes chers Collègues, les représentants les plus qualifiés de la cité et de la société rémoises, et, ma reconnaissance s'étendant à tous, de pouvoir en faire parvenir à tous l'expression sincèrement émue ?

Mais, ce devoir rempli, je m'arrête : je ne veux pas abuser davantage de votre patience ; je ne veux pas vous faire plus longtemps attendre les intéressants rapports qui vous sont promis : ils seront le meilleur témoignage de l'heureuse et féconde influence qu'exerce autour d'elle notre Académie. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

pendant l'année 1911-1912

lu à la Séance publique du Jeudi 11 Juillet 1912

par M. Henri JADART, secrétaire général.

Messieurs,

L'année qui finit fut bien remplie dans nos séances ordinaires par trente lectures et communications. Elle le fut mieux encore, permettez-moi de l'ajouter, par des réunions plus intimes et confraternelles provoquées par d'heureux événements ; j'en garde pour ma part une douce souvenance, un sentiment inaltérable de gratitude, et j'éprouve l'invincible tentation d'en remercier publiquement l'Académie tout entière en recommençant pour la trentième fois le compte rendu de ses travaux annuels.

Pourquoi tairai-je ici que le charme de ces relations académiques plus intenses, ainsi que notre agréable excursion au château de Marchais, sont dus à l'initiative et à l'action continue de notre honorable président, M. Ernest Fréville, dont la sollicitude se montre encore

Digitized by Google

si active en cette séance publique ? C'est un devoir de l'inscrire dans nos annales sous le nom du Président bienfaisant, zélé sans apparat, fidèle d'ailleurs à toutes nos traditions.

Le temps nous presse pour remplir notre programme dans cette séance publique ; écartons-en tout formalisme, passons en revue nos œuvres en rappelant seulement leurs titres qui suffiront à les caractériser et à les faire lire dans nos volumes.

SCIENCES

Villeseneux en conflit avec la ville de Paris, c'est le récit d'une lutte épique, narrée avec esprit par M. Jules Laurent, en vue de la captation des eaux de la Champagne en 1857, mais les prétentions de la capitale furent vaines [1].

Dans sa conférence du 26 janvier 1912 sur les microbes et sur la biologie des animaux et des végétaux, M. le Dr Téchoueyres a usé une fois de plus de la Cinématographie avec un succès complet.

Dans son compte rendu du Congrès international de Rome (avril 1912) contre la Tuberculose, notre confrère a entrevu l'espoir d'un remède dans une vaccination anti-tuberculeuse. Il assistait à cette grande réunion, où M. le professeur Landouzy présidait la section française avec sa maîtrise habituelle.

M. Emile Wenz a entretenu l'Académie de la Métrophotographie en France et à l'étranger d'après les

[1] *Au cœur de la Champagne Pouilleuse*, dans l'*Almanach-Annuaire Matot-Braine*, 1912, pp. 417 à 430, figures.

Digitized by Google

découvertes du colonel Laussedat. Il a présenté les résultats de cette utilisation de la photographie métrique en vue des relevés de plans et d'élévations de monuments.

Passant aux sciences sociales, vous avez reçu de M. Rozey le complément nécessaire à son discours d'ouverture de la dernière séance publique sur le Logement ouvrier à Reims. Le résultat est magnifique comme élan, comme somme recueillie et comme mise à exécution pratique et très prochaine. Félicitons notre ancien président de son œuvre, félicitons plus encore ceux dont il va reconstituer le foyer et la vie morale.

M. le Dr Colleville, dont le retour parmi nous est attendu avec tant d'affectueux espoir, nous rendit compte cet hiver du *Péril bleu*, roman scientifique, composé et mis au jour au moment opportun par M. Maurice Renard, notre correspondant à Paris.

Associant l'Académie à son zèle pour l'étude de la linguistique, M. Lucien Ponsinet nous a tracé le projet d'une carte phonétique du département de la Marne; il est revenu une seconde fois en préciser les conditions dans la recherche des patois locaux. Malheureusement pour nous, peu de temps après, sa carrière administrative l'entraînait de Châlons à Montpellier, et nous confions à ses émules la suite de son entreprise.

BELLES-LETTRES

Dans la dernière séance de l'an dernier, vous avez accueilli la proposition de M. Ernest Fréville en faveur du maintien des études classiques, et son vœu fut transmis à la Ligue de la Culture française dont

Digitized by Google

M. Jean Richepin, de l'Académie Française, s'était fait auprès de vous l'interprète.

M. l'abbé Haudecœur a repris plus tard la question, surtout au point de vue de la langue française qu'il voudrait voir mieux protégée contre l'intrusion des mots étrangers et remise pleinement en honneur dans l'étude traditionnelle des langues anciennes et de l'antiquité classique.

La Renaissance vit éclore à Reims une pléiade de lettrés et de poètes ; l'un de ces derniers, Noël Gillet, Rethélois, vous a été présenté cette année par votre secrétaire général comme l'auteur de l'*Epithalame de Henri III* dont le mariage fut célébré le surlendemain de son sacre ; il avait déjà publié l'*Eloge de Nicolas de Lorraine*, le père de la nouvelle reine de France dont la beauté ne garantit pas le bonheur. Cet éloge forme une précieuse plaquette que vient d'acquérir notre Bibliothèque[1].

Les Notes d'Audience fournirent naturellement à leur auteur, Me Duval, l'occasion d'une lecture à l'Académie sur Maître Piéton, retraçant les principaux traits de sa carrière, son rôle au Palais, la finesse et la vivacité de son esprit, la bienveillance de son caractère, détaillant aussi de plaisantes anecdotes que l'avocat né malin se plaisait parfois à raconter lui-même.

La résurrection de la Basoche à Reims à la fin du XVIIIe siècle vous fut aussi esquissée par votre secrétaire général d'après un parchemin acquis à la vente des livres de notre confrère, M. le comte Werlé, par la Bibliothèque de Reims.

[1] *Revue historique ardennaise*, mai-juin 1912, pp. 113 à 143.

Digitized by Google

HISTOIRE

Dans le domaine si vaste de l'histoire et de la géographie, M. l'abbé Haudecœur a étudié l'île de Crète au point de vue ethnographique et discuté la question de son incorporation à la Grèce.

Notre président, M. Ernest Fréville, ne s'est pas borné à nous lire la lettre de M. Alphonse Gosset datée en 1911 près de l'île même de Philœ, il y a joint les plus circonstanciés souvenirs de ses explorations en Egypte, de ses observations très exactes et deux jolies vues du Temple de Trajan, menacé par les inondations.

Il nous a aussi communiqué un article destiné à la *Nouvelle Revue* et publié depuis[1], qui renferme le récit de son voyage au Maroc en 1908, comme membre d'une mission diplomatique envoyée à Marrakech près du sultan Abdul-Azis, récit auquel les événements actuels donnent un si puissant intérêt.

M. Louis Demaison nous a encore entretenus des Lettres de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims à propos de leur superbe édition, offerte à la ville de Reims par leur possesseur, M. le comte C. de Maleissye. Il a de nouveau démontré que la sortie de ces pièces des Archives de Reims n'avait pas été officielle, mais vraisemblablement le résultat d'une communication d'érudit à érudit, de Bergier à Charles du Lys.

Dans une autre séance, notre confrère a étudié les lettres de Guy de Bazoches, chanoine de la cathédrale de Châlons au XIIe siècle, lettres pleines d'intérêt pour sa vie intime, les mœurs de son temps et le domaine, aujourd'hui disparu, qu'il habita près de Rumigny[2].

[1] Livraisons des 15 mars et 1er avril 1912.

[2] *Revue historique ardennaise*, 1912.

Digitized by Google

Rilly et Chigny au moyen âge, voilà le tableau que nous présenta M. Gaston Robert d'après les pièces des Archives de l'Abbaye de Saint-Remi, étudiées par lui à fond pour l'histoire de toutes ses dépendances.

Fère-en-Tardenois, par M. Etienne Moreau-Nélaton, monographie en trois volumes admirablement édités et illustrés, écrits sur les documents de tous les temps avec autant d'affection locale que de critique, tel fut le sujet d'un compte rendu de votre secrétaire général, qui provoqua votre curiosité et vos applaudissements.

L'étude de la sigillographie n'a pas été jusqu'ici favorisée dans nos travaux ; voici l'heure venue de s'en occuper, au moment où la Direction des Archives fait mouler les plus précieux sceaux des dépôts rémois par un érudit doublé d'un praticien, M. Coulon, archiviste aux Archives Nationales. M. le Dr Pol Gosset avait pris les devants en ce qui concerne les sceaux des archevêques de Reims, et il nous en a montré et étudié la série avec sa netteté habituelle.

Poursuivant une autre tâche, notre confrère a relevé, dans les cantons de Reims, toutes les notes des registres paroissiaux relatives à la généalogie des anciennes familles et des personnages notables. Il y a joint des portraits et des autographes d'un piquant intérêt.

M. le chanoine Legras nous a montré la copie d'une lettre du Chapitre de Reims au nonce Landriano, écrite en 1591 et conservée aux Archives du Vatican, utile à consulter sur les luttes religieuses de l'époque.

A deux reprises, M. Chamberland nous a conviés à le suivre dans ses patientes recherches sur la fin du XVIe siècle et les débuts du suivant : d'abord à propos du *Journal d'un drapier de Beauvais*, publié par M. le Dr Leblond, lequel a beaucoup d'analogie avec notre

Digitized by Google

Journalier de Pussot, ensuite sur l'état de la noblesse et les services rendus par un diplomate de la famille Danzay qui rendit bien plus de services à son roi qu'il n'en reçut d'appointements. Ajoutons que notre confrère va continuer sa *Revue Henri IV* sous une autre forme, mais avec les mêmes éléments de succès.

C'est toujours sur le XVIIe siècle que M. Cans nous apporte des contributions pénétrantes et achevées : les séjours et passages du cardinal Mazarin à Reims ont été précisés par lui et fixés avec toutes leurs conséquences diplomatiques et militaires.

ARCHÉOLOGIE

Le moi à deux n'est jamais haïssable, pourquoi le serait-il ? Je vous annoncerai donc, Messieurs, le grand honneur, l'encouragement inespéré et fécond que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres apporte au *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,* commencé avec M. Charles Givelet en 1885, continué par M. Louis Demaison et par votre secrétaire général : ce recueil, dont le plan comporte quinze volumes, et qui en a déjà fourni cinq, va recevoir la première médaille au Concours des Antiquités de la France.

Comme un écho fidèle du Congrès archéologique de l'an dernier, je vous rappellerai le compte rendu que je vous en ai lu au point de vue rémois, en insistant sur les vœux qu'il a émis, notamment sur celui qui tend à faire connaître du grand public par une inscription, les noms des premiers architectes de notre Cathédrale et les phases de sa construction.

Digitized by Google

Cette merveilleuse église, sans laquelle il semble que Reims ne pourrait vivre, fut-elle mise en vente au moment de la Révolution ? M. Anatole Paroissien nous a montré qu'on pourrait le croire d'après l'avis d'un journal et d'un journal officiel, mais une confusion existait dans cet avis, car il s'agissait en réalité de Saint-Nicaise et non de Notre-Dame.

Quels sont à Reims les édifices et les maisons ou les pierres de fondation portant la date de leur construction et servant de type irrécusable pour leur époque ? Il y en a quatre-vingts connus de nous. Tel fut le sujet d'un mémoire lu au Congrès de 1911 par le secrétaire général, et inséré dans nos volumes à raison de son caractère moderne puisqu'il s'étend jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et que la Société française d'Archéologie se borne à l'époque gothique.

La sollicitude de l'Académie s'est manifestée en faveur d'une église rurale, celle de Germaine, dont M. Chesnay, notre correspondant, signalait le péril causé par l'établissement d'une route nouvelle qui enserre son chevet. Une démarche de notre président près de l'ingénieur, M. Maillet, fait espérer sa consolidation assurée pour longtemps.

BEAUX-ARTS

Les arts et métiers du moyen âge sont aujourd'hui très étudiés et leurs rares spécimens très recherchés : M. le Dr Guelliot nous en a donné la preuve en s'attachant à retrouver les œuvres du cuivre et du bronze qui ont laissé des traces à Reims : le Cerf de la cour de l'Archevêché, l'Ange du clocher à l'Ange,

Digitized by Google

le Dieu Mars de la porte Mars, etc. Ces deux dernières œuvres nous restent et sont des plus intéressantes à sauvegarder.

Quant à l'art de l'enluminure, c'est un charme d'en voir chez nous la tradition se perpétuer. M. Lucien Poirot, notre correspondant à Sainte-Menehould, est un fervent peintre enlumineur, nous l'en avons félicité et nous le remercions encore pour la présentation qu'il nous a réservée d'un choix de ses ravissantes productions : missels, scènes historiques et légendaires, panneaux de coffret, décorations de reliures, etc. Qu'il poursuive cette tâche si féconde !

Une figure des plus attrayantes pour nous a été celle de Louis-Jean Levesque de Pouilly, lieutenant des habitants, mort en 1750. Son portrait fut gravé pour nos *Travaux* [1] par Adolphe Varin, en 1880, d'après un pastel du château d'Arcis-le-Ponsart, que sa descendante, Mme de Noiron, donnait comme son image authentique. Or, voici qu'une inscription vient d'être découverte par M. Jules Henriot, locataire du château, placée à l'intérieur du cadre et établissant que le pastel, signé P. Lion, représente non le père mais le fils, Jean-Simon Levesque Pouilly, mort en 1820. Il y a donc eu erreur dans la personne et nous devrons la réparer en faisant graver le vrai nom du personnage.

Un vol sensationnel à notre Musée fut, cette année, celui de la boîte en or donnée par le roi Louis XVI au procureur-syndic de la Ville, Sutaine-Maillefer, à l'occasion du sacre. Heureusement retrouvée huit jours après, par la remise du marchand qui l'avait acquise, cette précieuse boîte, léguée par M. Henri

[1] T. LXVI, p. 23.

Digitized by Google

Sutaine en 1898, reprendra bientôt sa place dans nos collections.

C'est encore travailler pour la cause de l'archéologie et des beaux-arts que d'excursionner dans nos environs, et l'Académie, représentée par dix de ses membres, vient d'effectuer, le 16 juin 1912, la visite projetée depuis longtemps au château de Marchais, célèbre monument de la Renaissance, rattaché à notre histoire par beaucoup de souvenirs. Grâce à notre président, ce magnifique domaine nous ouvrait ses portes par une bienveillante autorisation de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, auquel nous sommes redevables d'ailleurs de la publication du Trésor des Chartes du comté de Rethel. Nous avons donc pu juger à la fois de l'architecture du palais que Léon Palustre attribue à Philibert Delorme [1], de sa distribution et de sa décoration intérieure. Ce sont les splendides tapisseries de l'étage supérieur qui nous ont surtout émerveillés : *Les Ages de la vie*, *L'Enlèvement d'Europe*, et toute la série des appartements royaux. Ajoutons-y le charme des parterres fleuris de roses merveilleusement variées, les grands arbres du parc et l'abondance des eaux ; nous garderons un grandiose souvenir de cette journée si bien ordonnée. Viendra plus tard le tour des châteaux de Montmort, de Baye, de Thugny en Rethélois, car nous pouvons faire aussi des Châteaux en Champagne !

[1] *La Renaissance en France*, 1879, t. I, p. 106. — Cfr. *Le Château de Marchais*, par Henri Métivier, La Flèche, 1869, et *Notice historique sur le château de Marchais*, par Georges Lecocq, Saint-Quentin, 1875.

Digitized by Google

ENVOI DES CORRESPONDANTS

En outre des communications aux séances signalées plus haut, nos membres honoraires et correspondants ont été fidèles à leurs habitudes généreuses dans leurs publications, et nous devons remercier à cette séance de l'envoi d'œuvres diverses, toujours intéressantes pour nous, MM. Henry Rouy, Paul Hildenfinger, Anatole Paroissien, Gaston Robert, Josef Zawodny, Georges Ducrocq, Ernest Jovy, Louis Régnier, Arsène Thévenot, le docteur A. Lapierre, le comte de Lasteyrie, Maurice Renard, l'abbé Lallement, Georges Blondel, le docteur Lamiable, le commandant Espérandieu, Emile Amet, Albert Baudon et Jules de Soignies.

Vous avez aussi reçu de correspondants que j'appellerai volontaires, MM. Emile Bosse et Charles Hemmerlé, d'utiles relations d'archéologie.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

Nos pertes, cette année, furent bien sensibles dans les rangs de nos correspondants, et il semblerait même que la mort nous ait privés à plaisir des plus voisins et des plus assidus.

M. le commandant Simon, depuis longtemps en retraite à Fismes, son pays natal, s'excusait sur ses 91 ans, l'an dernier, quelques jours avant sa mort, de ne pouvoir venir à notre séance publique, et ce témoignage suprême de fidélité nous avait beaucoup touchés. Collectionneur infatigable, il avait pourvu en quelque sorte à la permanence de son souvenir à Reims, car les plus curieux débris de ses séries lapidaires ont été acquis, par un favorable concours de sa famille, pour

Digitized by Google

notre Musée, ainsi que diverses curiosités pour la Bibliothèque et beaucoup de pièces d'Histoire naturelle pour la Société d'études. C'était un vaillant archéologue et chercheur que ce vétéran de l'arme de l'artillerie, l'un des défenseurs de Strasbourg, plus tard zélé jusqu'à la fin comme administrateur de l'Hospice de Fismes [1].

M. Armand Bourgeois ne nous était pas moins attaché depuis son élection en 1887 ; il nous transmettait chaque année ses découvertes dans les archives et ses productions si nombreuses comme homme de lettres ; plusieurs furent récompensées à nos concours [2].

M. Camille Gilardoni, fils de l'Alsace, avait aussi conquis droit de cité parmi nous par ses études sur l'histoire de Vitry et de Sermaize, villes qui l'ont tant regretté au témoignage de M. Ernest Jovy, le véridique témoin de sa vie laborieuse et de relations trop tôt rompues.

A d'autres titres, M. Anthyme Saint-Paul nous appartenait par la défense qu'il avait prise des beautés de notre cathédrale à l'encontre des restaurations de l'édifice, surtout lors de la réfection de la galerie des combles par M. Millet en 1878 [3].

Nous avions à peine profité de l'aimable concours de M. Fernand Blanchard, secrétaire de la Société historique de Soissons et conservateur du Musée de cette ville, qu'il nous était enlevé au lendemain du Congrès de Reims où s'affirmait sa maîtrise avec une

[1] *Almanach Matot-Braine*, 1912, p. 470.

[2] *Almanach Matot-Braine*, 1912, p. 449.

[3] *Le cas de la Cathédrale de Reims*, 1881. (Extr. du *Bulletin Monumental*.)

Digitized by Google

parfaite urbanité. Soissonnais fervent, il se disait frère servant des Rémois et nous le prouvait à chaque rencontre. De sympathiques regrets accompagnèrent partout sa mémoire [1].

Hier encore succombait l'un des nôtres, alsacien d'origine, rémois de naissance et d'éducation, M. Paul Hildenfinger, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Lauréat de l'Académie en 1904, il restera pour nous l'historien de la Léproserie de Reims, et son érudit mémoire sera l'une des perles de nos *Travaux* [2]. Un de ceux qui l'ont le mieux connu écrivait au lendemain de sa mort : « Il faut avoir vécu dans son intimité pour apprécier la délicatesse affectueuse et la noblesse morale de cet ouvrier modeste et laborieux [3]. »

Enfin, Messieurs, c'est par un illustre savant français, membre honoraire de notre compagnie depuis 1892, que je terminerai ce nécrologe. M. Auguste Longnon, d'une famille originaire de la Marne, qui débuta par un métier manuel pour devenir membre de l'Institut, demeure pour la France l'un de ses grands philologues et historiens, et pour nous l'auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Marne* et du *Livre des Vassaux du comté de Champagne*. Glorieuse renommée et grand exemple à la fois, comme on l'a redit sur sa tombe et dans tous nos recueils savants [4] !

[1] Article nécrologique dans l'*Argus Soissonnais* du mardi 17 octobre 1911 et dans l'*Almanach Matot-Braine*, 1912, p. 450.

[2] T. CXVI, le volume entier.

[3] Article signé Jacques Bardoux, dans le *Journal des Débats* du 27 Juin 1912. — Cfr. *Le Progrès de l'Est* du 9 juillet 1912.

[4] Nécrologie. — Auguste Longnon, mort le 12 juillet 1911. — Voir : 1. *Journal des Savants*, août 1911, p. 376, notice signée

Digitized by Google

Ces vides n'entraînaient point nécessairement de nouvelles élections puisque, grâce à Dieu, tous nos membres titulaires gardaient leurs sièges cette année. Néanmoins, la confection d'une nouvelle liste générale des membres provoqua la désignation, comme membres honoraires, de deux hautes notabilités d'origine rémoise et nos fidèles correspondants de longue date : MM. René de Saint-Marceaux, membre de l'Institut, et le professeur Louis Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine, dont les grandes situations nous honorent avec éclat. Vous avez aussi élu un nouveau correspondant en la personne d'un compatriote ardennais, M. Ch. Gailly de Taurines, publiciste, collaborateur de la *Revue historique ardennaise,* auteur des *Légions de Varus* que l'Institut vient de récompenser.

Un honneur particulier et bien rare dans nos annales échut à l'Académie : cinq de ses membres ont reçu la décoration de la Légion d'Honneur. Au mois de juillet 1911, M. Louis Bossu, procureur de la République, reçut cette décoration si bien due à ses mérites, à ses services dans la magistrature et à ses

Antoine Thomas. — 2. *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1911, pp. 636-37 de la Chronique. — 3. *Revue historique*, nov.-décembre 1911, pp. 319-27, étude par G. Monod. — 4. *Revue archéologique*, t. XVIII, sept.-octobre 1911, pp. 358-61, notice signée Salomon Reinach, avec portrait. — 5. Journal *Le Temps*, du 14 juillet 1911, article de Gaston Deschamps. — 6. *Discours prononcés aux funérailles de M. Longnon*, par MM. H. Omont, E. Michon, etc. — 7. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 3e trimestre 1911, p. 241, discours prononcé par M. E. Michon, aux obsèques de M. Longnon ; 1er trimestre 1912, son éloge par le même, p. 178. — 8. *Annuaire du Collège de France*, 1911, pp. 72 à 74. — 9. *Almanach-Annuaire Matot-Braine*, 1912, p. 463.

Digitized by Google

travaux historiques. Au mois de janvier 1912, dans la promotion universitaire, figurait M. Jules Laurent, docteur ès sciences, professeur à l'Ecole de Médecine et au Lycée, dont les services et le caractère sont si hautement appréciés. Lors des récompenses nationales provoquées par les Expositions internationales, M. Eugène Gosset, président de la Chambre de Commerce, et M. Raymond de La Morinerie, secrétaire du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne, ont reçu la même décoration aux applaudissements de tous nos concitoyens. Enfin votre Secrétaire général fut compris dans la promotion accordée lors du Cinquantenaire du Congrès des Sociétés savantes, et vous l'avez alors entouré de trop de marques de bienveillance et de générosité pour qu'il ne doive vous dire encore une fois merci de tout son cœur et de toute son âme.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

MÉMOIRE DE M. GASTON ROBERT

Couronné au Concours Victor Duchâtaux

Par M. Louis DEMAISON, membre titulaire

L'Académie est appelée pour la première fois à décerner le prix fondé par notre savant et regretté confrère, M. Duchâtaux. Elle a le devoir de profiter de cette occasion pour accorder un souvenir ému à l'érudit distingué qui a pris pendant de longues années une part si active à ses travaux. Il ne m'appartient pas de faire ici son éloge, il serait d'ailleurs superflu ; tous ceux qui l'ont connu savent quelle place éminente il a tenue parmi nous. Nourri de fortes études classiques, initié aussi aux langues modernes qui lui rendaient accessibles les recherches de l'érudition étrangère, il était fort versé dans la connaissance de l'antiquité, et avait gardé un goût très éclairé pour les littératures grecque et latine. Fidèle aux anciennes traditions, il possédait cette solide instruction, un peu trop négligée aujourd'hui, mais assurant à ceux qui l'ont reçue une incontestable supériorité dans le domaine des lettres et des sciences. Non content de prêter lui-même à l'Académie un zélé concours, il a voulu encourager les progrès de la science historique, et laisser après sa mort un dernier gage de son dévouement à notre Compagnie, en créant un prix

Digitized by Google

qui sera toujours inséparable de son nom. Cette libéralité, en suppléant aux ressources d'un budget trop restreint, nous permet d'assurer à des œuvres importantes une récompense moins modeste que celle dont nous disposons d'ordinaire. Nous ne pouvions commencer ce rapport sans rendre à la mémoire de M. Duchâtaux un hommage reconnaissant.

La haute valeur de certains ouvrages qui nous ont été présentés cette année suffit à démontrer l'utilité de cette fondation. En inaugurant le concours, nos lauréats se sont surpassés et nous ont offert des œuvres remarquables, fruit d'un labeur assidu et de longues et patientes investigations dans le domaine de l'histoire locale. Les matières qu'ils ont traitées sont en partie nouvelles et inédites. Ils ont mis à notre portée les résultats des recherches qu'ils ont poursuivies depuis plusieurs années dans les archives de notre région, et groupé dans de volumineux recueils toutes les informations qu'ils ont réunies d'après les documents originaux, au prix d'un travail considérable. Félicitons-les d'avoir cultivé avec tant de succès un champ qui était à peine défriché encore. Ils ont rendu à la science un service signalé, et se sont acquis des droits à notre gratitude.

Votre Commission m'a chargé de rendre compte du mémoire auquel les suffrages unanimes de l'Académie ont assigné le premier rang. Cette tâche m'a été doublement agréable. Elle me procure le plaisir de décerner des louanges sincères et de vanter les mérites d'une œuvre excellente que l'on peut approuver sans réserve ; je le fais d'autant plus volontiers que j'y retrouve la méthode et l'enseignement d'une école à laquelle je suis resté moi-même profondément attaché, comme

Digitized by Google

tous ceux, du reste, qui ont été formés par elle. J'y reconnais cette sérieuse critique qui s'efforce de remonter aux sources et n'émet jamais une assertion sans l'appuyer sur un fait précis ; cette riche et copieuse documentation qui apporte sur tous les points un faisceau serré de preuves ; cet esprit probe et consciencieux qui aborde l'histoire sans thèse préconçue et n'a d'autre souci qu'une recherche impartiale de la vérité.

Le sujet, si parfaitement traité et creusé dans tous ses détails avec un soin si attentif, méritait bien cet avantage d'être étudié par un savant autorisé et compétent. Il est très important, en effet, et offre pour les érudits rémois un intérêt de premier ordre. L'ouvrage est consacré à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, à un exposé de son organisation intérieure et de son pouvoir temporel, depuis le XIIe siècle jusqu'à la commende. C'est toute une partie notable de son existence qu'il s'agissait de passer en revue, une période en laquelle sa vie a été particulièrement active et féconde. Saint-Remi a été parmi les monastères, non seulement de Reims, mais de toute la France, l'un des plus illustres et des plus puissants. Il se faisait gloire de conserver les reliques de l'apôtre qui avait converti et baptisé Clovis, et de garder le précieux dépôt de la Sainte Ampoule qui servait à sacrer les rois de France. Ceux-ci, en retour, lui avaient accordé leur protection ; ils n'avaient cessé de lui donner des témoignages de leur bienveillance, et lui avaient octroyé des immunités et des privilèges. Les religieux de Saint-Remi comptaient aussi parmi leurs bienfaiteurs, à côté de fidèles de tout rang, les membres des plus insignes familles féodales de la contrée. Ces libéralités leur avaient permis d'acquérir

Digitized by Google

des possessions très étendues, non seulement en Champagne et dans les pays voisins, mais en Provence, dans le Brabant, et jusqu'en Angleterre.

Une abbaye si riche et si célèbre, qui présentait un type accompli de l'organisation monastique au moyen âge, était bien digne de faire l'objet d'une étude approfondie ; et pourtant, elle n'avait pas encore eu d'historien. Marlot lui a consacré quelques chapitres dans son *Histoire de Reims*, et l'on trouve en divers ouvrages généraux des renseignements épars. Les archéologues, de leur côté, se sont beaucoup occupés de l'admirable église, l'un des plus curieux édifices romans de la France du nord-est, que les abbés de Saint-Remi ont élevée au XIe et au XIIe siècle, et qui a été consacrée par un pape en 1048. Ils ont décrit ce qui reste aujourd'hui des bâtiments abbatiaux, la salle capitulaire du XIIIe siècle et les vestiges de l'ancien cloître, les vastes et somptueuses constructions érigées sous le règne de Louis XVI. Mais le monastère lui-même, sa constitution, son régime et son administration, n'avaient point fourni jusqu'ici le sujet d'un travail d'ensemble, d'une monographie complète. Cette lacune vient d'être comblée de la façon la plus satisfaisante par M. Gaston Robert, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Pendant près de huit ans, il a vécu en quelque sorte dans l'intimité des moines de Saint-Remi, et grâce à cette fréquentation assidue, il a pu posséder des notions exactes de leur règle, des droits qu'ils exerçaient, du gouvernement de leur maison et de l'exploitation de leurs domaines. Il faut dire que cette enquête se présentait dans des conditions très favorables. L'abbaye, en effet, nous a laissé de précieuses archives

Digitized by Google

qui nous sont arrivées en parfait état, à peu près dans leur intégrité et sans pertes notables, avec l'excellent classement qu'elles avaient reçu vers la fin de l'ancien régime. Elles ont échappé au terrible incendie qui, en 1774, causa la destruction si lamentable d'une grande partie de la riche bibliothèque du couvent; plus tard, elles n'ont pas eu trop à souffrir du vandalisme révolutionnaire, ni des déprédations de ces amateurs peu scrupuleux qui jadis, profitant de l'abandon et de l'indifférence générale, ne se gênaient pas pour se créer des collections au préjudice des dépôts publics. Nous avons encore toutes les chartes anciennes, tous les diplômes royaux, les bulles pontificales et les cartulaires, et cette série de pièces constitue l'un des fonds les plus importants de nos archives rémoises. Ils forment une mine inépuisable de renseignements que M. Robert a su fort bien exploiter. Il n'a rien laissé passer et s'est attaché aux plus minutieux détails. Aucun document n'a été négligé par lui. Il a la patiente érudition des bénédictins d'autrefois dont il continue les traditions; il interprète les textes avec une grande sagacité et en tire des conclusions très solidement établies. A l'appui de chacune de ses opinions, il multiplie les citations qui forcent l'adhésion du lecteur.

Tous ceux auxquels la connaissance du moyen âge est familière savent combien est compliquée l'étude des institutions de cette époque, combien il est difficile, par exemple, de s'orienter dans le dédale des anciennes juridictions et de déterminer strictement les fonctions attachées aux divers offices, M. Robert a réussi à porter la lumière en beaucoup de points obscurs; il a fait preuve en ses discussions de beaucoup de précision et de clarté. D'ailleurs, il est fort au courant des écrits

Digitized by Google

qui ont paru sur ces questions; il est toujours bien informé et possède cette science et cette culture générale, sans lesquelles on ne saurait produire, en matière d'érudition, que des œuvres imparfaites et défectueuses. Son ouvrage, lorsqu'il aura été publié, passera sans doute pour l'une des meilleures contributions à l'histoire monastique qui ait vu le jour en ces dernières années.

Les étroites limites qui sont assignées à mon rapport ne me permettent pas de donner ici l'analyse développée que mériterait ce travail. Je me bornerai à le faire connaître en quelques mots ; ce résumé succinct sera d'autant plus aisé que les matières sont bien divisées et présentées dans un ordre très méthodique.

L'auteur expose d'abord les origines du pouvoir temporel de l'abbaye de Saint-Remi, l'immunité, ses effets et les droits qui en dérivent. Il produit à ce sujet le texte des plus anciens diplômes royaux accordés à cette abbaye, et les soumet à une critique judicieuse. Puis il examine la propriété, son caractère, les redevances qu'elle comporte et l'organisation du régime seigneurial.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'organisation intérieure du monastère. Ils nous font connaître le rôle de l'abbé, son mode d'élection, ses pouvoirs spirituels et temporels ; le chapitre des moines et la part qu'il prenait au gouvernement de la maison ; la constitution des menses abbatiale et conventuelle ; les fonctions des différents dignitaires : grand-prieur, chambrier préposé à l'administration des finances de la communauté, chantre et sous-chantre, chargés de diriger le chœur et les cérémonies liturgiques, aumônier

Digitized by Google

attaché à la réception des hôtes, trésorier, écolâtre, infirmier voué au soin des religieux malades et à la direction de l'infirmerie, sur laquelle nous avons ici de curieux détails, cellerier présidant à la cuisine, pitancier occupé du service des vins, grènetier chargé de l'intendance des greniers du couvent, maître des novices. Près de ces dignitaires religieux, il y avait aussi un personnel non monastique : coûtres ou marliers, officiers feudataires, c'est-à-dire pourvus d'offices qu'ils tenaient en fiefs, tels que le chambellan, le bouteiller et le maréchal.

Nous sommes initiés plus loin à l'histoire des prieurés que l'abbaye avait sous sa dépendance, et dont les plus importants étaient ceux de Corbeny et de Rethel. Nous apprenons quelle était l'organisation de ces prieurés, et quels droits l'abbaye exerçait sur eux pour la gestion de leur temporel, les nominations des prieurs, les visites et la juridiction.

A la suite de cette étude, l'auteur aborde l'examen des relations entre Saint-Remi, l'archevêque de Reims, le roi de France et le Souverain Pontife.

L'archevêque avait naturellement sur l'abbaye une grande autorité dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel. Le roi avait aussi sur elle sa juridiction particulière et exerçait le droit de garde. Il exigeait d'elle l'ost et la chevauchée, divers impôts et des droits d'amortissement. Les papes possédaient une juridiction supérieure et jugeaient d'un grand nombre de causes soit directement, soit en appel. On les voit à plusieurs reprises confirmer les privilèges et les possessions du monastère.

L'ordre des matières appelle ensuite la question des

Digitized by Google

avoués, seigneurs laïques dont l'abbaye réclamait la protection, et qu'elle associait à sa souveraineté pour la défense de ses intérêts ; partage d'autorité qui n'était pas sans risques, et a fait naître souvent de graves conflits.

Nous passons maintenant à l'organisation administrative et aux divers fonctionnaires chargés d'en exercer les pouvoirs : le châtelain, dépositaire de la souveraineté de l'abbaye sur tout le ban de Saint-Remi ; les prévôts, ecclésiastiques ou laïques, représentant l'abbaye dans ses possessions rurales ; les maires, agents financiers et intermédiaires des prévôts ; enfin les agents subalternes, tels que les sergents et les messiers.

Pour l'organisation judiciaire, on nous enseigne quelle était la juridiction de l'abbé sur les moines et les sujets de l'abbaye, et quelles fonctions remplissait le bailli de Saint-Remi, auxiliaire de l'abbé pour l'exercice de la justice. Enfin nous sommes instruits de la forme et des conséquences juridiques de la tenue des plaids généraux.

Le dernier chapitre, qui est certainement l'un des plus attrayants, traite des chartes de franchises accordées par l'abbaye de Saint-Remi à plusieurs communes relevant de sa seigneurie. Les dispositions de ces chartes ont été assez libérales et ont sensiblement amélioré le sort des populations, en accordant aux communautés une certaine autonomie et le droit de se gouverner elles-mêmes. On lit avec un vif intérêt tout ce qui concerne le régime municipal, tel que l'ont constitué ces règlements nouveaux.

Cette trop sèche analyse ne peut donner qu'une idée bien sommaire des questions discutées et résolues dans

Digitized by Google

cette histoire, et de la très grande valeur de l'excellent travail dont j'avais à rendre compte. Tous les faits sont en quelque sorte passés au crible et soumis à un examen fort consciencieux. L'ouvrage n'est pas complètement terminé, et il reste encore à y mettre la dernière main, mais il est déjà considérable, et l'on peut dire que dans les deux cents pages in-folio dont il se compose, il ne contient rien de superflu. L'auteur lui a, de plus, ajouté en appendice un gros volume de pièces justificatives, documents inédits qu'il a copiés lui-même avec une science paléographique très exercée et très précise.

L'Académie a jugé que cette œuvre méritait la plus haute récompense. Elle a décerné à M. Gaston Robert le prix Duchâtaux.

Certains lecteurs qui veulent être toujours amusés, trouveront peut-être qu'un ouvrage de cette nature, bourré de textes, tout pénétré des enseignements fournis par les chartes du moyen âge, est bien aride et d'un abord peu séduisant. Pour eux, l'art d'écrire l'histoire est resté un art d'agrément ; aux recherches savantes, ils préfèrent les généralisations hâtives et les variations sur des thèmes connus, pourvu qu'on y trouve les charmes d'un style élégant. Que les vulgarisateurs cherchent à satisfaire le goût du public, rien de mieux ; mais il est bon que les érudits leur préparent des matériaux solides et durables. L'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions louait dernièrement avec beaucoup de raison M. Léopold Delisle des services, qu'en se bornant à recueillir des faits, il avait rendus à la science historique ; il n'y a pas eu, ajoutait-il, de meilleur auxiliaire et de plus actif pourvoyeur de l'histoire. Mon distingué confrère,

Digitized by Google

M. Robert, me saura gré, à l'occasion de son travail, d'évoquer le souvenir et de proposer l'exemple de l'illustre savant qui a été pour nous tous un maître et un modèle.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

par M. l'abbé HAUDECŒUR, membre titulaire

MESSIEURS,

Vous venez d'applaudir à la lecture du rapport sur l'ouvrage qui a mérité le prix Duchâtaux. Je viens à mon tour vous entretenir d'autres ouvrages, qui, tout en n'ayant pas remporté ce prix, malheureusement unique et indivisible, pouvaient justement y prétendre.

I. — *Le Clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'Archevêché de Reims (1789-1821)* est un travail manuscrit de grande importance et le résultat de plus d'un lustre de recherches patientes et d'un labeur opiniâtre. La tâche était en outre difficile et délicate. Il fallait non seulement se garder des erreurs si nombreuses qui fourmillent dans les ouvrages publiés sur cette période troublée, dégager les personnalités ecclésiastiques dans un milieu se modifiant plusieurs fois et les suivre dans les directions différentes auxquelles les événements les obligèrent ; mais encore étudier avec exactitude et impartialité leur attitude et retrouver tout cela dans une quantité de documents.

L'auteur a su se tirer avec honneur des difficultés

Digitized by Google

qui se présentaient, et il nous a fourni, pour une période d'une trentaine d'années, presque autant de biographies qu'il y avait de prêtres dans la ville de Reims, dans les doyennés actuels de l'arrondissement et dans les maisons religieuses. Date de naissance de chacun, pays d'origine, emplois occupés, manière d'agir devant les différents serments proposés et surtout le serment de la constitution civile du clergé, pensions reçues, exil, déportation, emprisonnement, martyre même, réhabilitation si elle fut nécessaire, tout cela nous est indiqué avec une grande abondance de détails et d'après les sources les plus authentiques. Pour faciliter les recherches, l'auteur décrit les anciennes divisions du diocèse de Reims, les changements opérés à la Révolution et au Concordat, et tout en suivant les divisions modernes, il nous dit de quel doyenné ancien ressortissaient les différentes paroisses, et il établit la comparaison du calendrier républicain avec notre calendrier actuel. Il énumère les divers modes de nomination aux cures de 1789 à 1802 ; les serments exigés des ecclésiastiques pendant la Révolution, la portée de ces serments, les formalités qui les accompagnaient et les pénalités supportées pour le refus. Cette étude, faite avec ampleur et une touche historique remarquable, doit éclairer l'ensemble de l'ouvrage et faire disparaître des confusions que n'ont pas toujours évitées certains écrivains.

Qu'on ne croie pas que l'auteur ait passé sous silence ou laissé dans l'ombre les questions douloureuses de l'apostasie, des abjurations et des mariages d'un certain nombre de prêtres. La vérité a des droits imprescriptibles et c'est mal servir une cause que de vouloir déguiser des faits avérés ; aussi, ne

Digitized by Google

sont pas dissimulées des chutes malheureuses ; mais on fait justement remarquer que cela n'atteint pas l'Eglise, pas plus que les égarements d'un fils ne sont imputables à sa mère. Il y eut d'ailleurs d'honorables réparations, et quelquefois le repentir a plus de ferveur que l'impeccable fidélité.

Le détail de ce travail si considérable serait trop long à faire ici. Qu'il nous suffise de dire que le personnel du clergé rémois est étudié en commençant par l'administration diocésaine, pour continuer par le Chapitre de Notre-Dame, les Chapitres secondaires de Sainte-Balsamie, de Saint-Symphorien, de Saint-Timothée, de Saint-Pierre-les-Dames, les chapelains, les aumôniers et les professeurs des différents établissements d'instruction. Vient ensuite le clergé paroissial de la ville, de la banlieue, des cantons d'Ay, de Bourgogne, de Châtillon-sur-Marne, de Fismes, de Pontfaverger, de Verzy, et de Ville-en-Tardenois. Nous recueillons partout une foule d'indications précises et utiles à l'histoire de chaque paroisse. Un résumé à la fin de chaque article ajoute encore à la clarté qui existait déjà. Pour l'auteur, il ne faut rien d'inachevé, il faut que tout soit *ad unguem*, et il va, poursuivant son étude pour les paroisses de la Marne qui ont été détachées de l'ancien diocèse de Reims ; il note même les jeunes prêtres ordonnés avant la Révolution, et depuis le Concordat jusqu'en 1821. Il signale les Réfugiés à Reims ou dans l'arrondissement dont les noms sont mentionnés dans les documents qu'il a compulsés.

Le même travail, avec la même méthode, a été fait pour les Ordres religieux qui se trouvaient dans le pays rémois. La dernière partie de l'ouvrage, en forme

Digitized by Google

de conclusion, établit le bilan des ruines matérielles par suite de la spoliation des biens mobiliers et immobiliers des églises et des couvents, par suite de la destruction des monuments et des objets d'art. Mais les ruines morales étaient plus grandes encore, et le tableau qui nous en est retracé, tout en étant lamentable, n'est pas exagéré.

Des tables bien complètes accompagnent et parachèvent l'œuvre dont je viens d'esquisser l'analyse.

Votre Commission, Messieurs, y a reconnu une abondance de recherches, une clarté, une méthode, une précision, une impartialité historique et une largeur de vues qu'elle tient à proclamer hautement. Ces qualités font un grand honneur à l'historien.

La vérité, Messieurs, doit régner partout et surtout dans l'histoire qui doit éclairer les générations futures; aussi faut-il considérer comme des malfaiteurs ceux qui la falsifient ou même qui la dissimulent !

L'Académie aurait voulu pouvoir récompenser plus dignement cette œuvre d'une importance si grande et d'une utilité manifeste. Elle a du moins le plaisir d'attribuer, hors concours, un prix exceptionnel de 400 francs, à M. l'abbé Bouchez, membre correspondant, déjà lauréat dans un précédent concours. Tous les membres de la compagnie souhaitent l'impression de ce travail si méritoire et font des vœux pour qu'il réunisse de très nombreux souscripteurs.

M. l'abbé Bouchez nous disait qu'il avait donné son chant du cygne. Nous espérons, au contraire, que nous n'avons là qu'un prélude suivi prochainement de couplets aussi réussis.

II. — M. le Dr Lapierre, est déjà connu par un

Digitized by Google

intéressant ouvrage militaire : *La Guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois*. Les chercheurs savent qu'ils peuvent y trouver une foule de renseignements précieux et recueillis avec une sagacité historique impeccable. Il nous a présenté pour le concours Duchâtaux un autre travail sur des événements plus récents mais non moins importants : *La Campagne des Émigrés, dans l'Argonne, en 1792*. Plusieurs grandes revues et des revues locales, comme *la Revue historique des Ardennes* et votre *Revue de Champagne*, en ont donné des comptes rendus fort élogieux auxquels nous souscrivons. L'auteur suit pas à pas, pour ainsi dire, l'armée des Emigrés, en fait connaître la composition et les éléments divers, et décrit toutes les péripéties de sa triste et inutile campagne. Il nous rapporte une foule de détails curieux et souvent inédits et il nous offre pour l'histoire locale des pays parcourus une mine de documents utiles.

III. — M. François Sagot, avocat, docteur en droit et ès-lettres, nous a envoyé une intéressante brochure de 167 pages ; *Les Gardes d'honneur de la Marne en 1813*. Napoléon, pour renforcer sa garde décimée pendant la campagne de Russie, trouva un moyen assez pratique. Il fit appel aux classes dirigeantes et à ceux qui devaient lui être liés par la reconnaissance, aux membres de la Légion d'Honneur, aux notabilités, aux citoyens les plus imposés. Il admettait non seulement leurs fils, mais encore leurs parents pour faire partie de sa garde d'honneur. La Marne fut taxée à un nombre de 35 à 70 hommes. Ils devaient, vu la pénurie des caisses de l'Etat, être armés et équipés par leurs parents. Ces volontaires, au nombre de 71,

Digitized by Google

habillés à la hussarde, furent envoyés sur Metz, prirent part aux opérations sur les bords du Rhin et se trouvaient devant Reims en mars 1814, M. Sagot a étudié l'histoire de cette levée en utilisant les dossiers des Archives départementales, des Archives nationales et du Ministère de la Guerre. Il a publié les contrôles avec de nombreux détails biographiques, et on y trouve des noms encore honorablement portés aujourd'hui. Nous avons apprécié les qualités de documentation et de clarté de ce travail. Quelques noms mal lus, mais que l'on peut facilement rectifier, sont des taches bien légères et qu'on doit pardonner à un étranger au pays.

IV. — M. Emile Deraine, vice-président de la *Société Historique et Archéologique de Château-Thierry*, se présente avec deux beaux volumes : *Au Pays de Jean La Fontaine. — Notes d'histoire sur Château-Thierry du XVIe au XIXe siècle*, et : *Nouvelles notes d'histoire sur Château-Thierry du XVIe au XIXe siècle.* — Nous avons trouvé une quantité de chapitres aussi intéressants que littéraires. Il nous suffira de citer les titres de quelques-uns pour vous en donner une idée : *Invasion de la Champagne et prise de Château-Thierry, par Charles V (1544). — Siège de Château-Thierry, par le Duc de Mayenne (1591). — Récit de la conversion de La Fontaine. — Réjouissance à Château-Thierry, à l'occasion de la paix de Ryswick (1697). — Les Russes à Château-Thierry, en 1815. — Les guerres de Religion et la Ligue en Champagne. — Un ménage mal assorti : La Fontaine et sa femme. — Mazarin à Château-Thierry. — Château-Thierry pendant la Révolution. — Les Alliés à Château-Thierry, en 1816. — Bibliographie de l'œuvre de La Fontaine.* — Tous ces sujets méri-

Digitized by Google

teraient une étude particulière et les deux volumes, que nous avons lus avec infiniment de plaisir, contiennent des détails nombreux d'un grand intérêt local et souvent général. Si l'ouvrage n'est pas absolument de première main, les meilleures sources ont été étudiées, et il est certainement une œuvre de vulgarisation méritoire.

Nous aurions désiré attribuer aux auteurs, dont je viens de vous entretenir, la récompense pour laquelle ils concouraient. Ils en étaient certes, dignes; mais dans un concours, où il n'y a qu'un prix, il y a fatalement des concurrents moins heureux. Nous leur donnons en toute vérité, et non pas comme fiche de consolation, l'assurance que nous apprécions hautement leurs œuvres, en les invitant à tenter le futur concours et en leur souhaitant le succès.

Le prix de l'Académie pour une monographie de commune a tenté un seul travailleur; mais la qualité de son travail compense bien l'absence d'autres concurrents.

Falaise est une commune de 170 habitants du canton de Vouziers. Son rôle historique fut très peu important, et cependant nous avons sur cet humble village une monographie qui contient de curieux et d'abondants détails, ce qui prouve que pour un chercheur avisé et patient, il y a toujours à recueillir çà et là des faits, des documents, qui, groupés habilement, peuvent constituer un travail digne d'être présenté à vos concours.

Tel est bien le manuscrit que nous avons eu à examiner. L'auteur traite d'abord des origines de Falaise, nous en donne une topographie bien exacte en notant les moindres particularités. Il passe ensuite

Digitized by Google

à la faune, à la flore, à l'hydrographie ; il indique soigneusement les lieux-dits, les écarts, etc. Le hameau de Chamiot, ancien village dépendant de la commanderie des Templiers de Boult-aux-Bois, méritait une particulière attention. L'auteur n'a pas manqué de nous citer quelques pièces documentaires, malheureusement sans références. Il fait un historique intéressant de la chapelle, qui subsista longtemps, bien qu'à moitié ruinée, et auprès de laquelle, détail curieux, ont vécu des ermites sur la fin du XVIIe siècle et dans le cours du XVIIIe.

La liste des seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques est faite avec soin. On aimerait cependant à connaître les armoiries des différentes familles et à ne pas être réduit à se contenter, pour toutes références, de ces mots : *Cartulaire de Saint-Denis*. — *Registres paroissiaux*, sans cote, ou : Dr *Vincent*, sans la page.

Les droits seigneuriaux, que l'on trouve dans tous les ouvrages de vulgarisation historique, tiennent beaucoup trop de place, quoique très exactement présentés.

La paroisse étudiée dans son église, son mobilier, ses cloches, son presbytère, son cimetière, ses calvaires et ses curés, nous fournit d'intéressants renseignements. A signaler, parmi les curés, l'originale figure de l'abbé Franclet, d'abord missionnaire, puis curé de Falaise, auteur et poète à ses heures.

Le protestantisme eut quelques adeptes dans le pays, l'auteur les a signalés justement.

La question de l'instruction est copieusement traitée avec les modifications et améliorations successives qui intervinrent jusqu'aujourd'hui. La liste des instituteurs et des institutrices est donnée avec dates et mention du *curriculum vitæ* et des brevets.

Digitized by Google

L'administration de la commune forme un chapitre abondant et complet. Les tableaux donnant la liste des habitants à diverses dates, allant de 1586 à 1700 et au delà, nous ont vivement intéressés.

La période révolutionnaire aux points de vue civil, religieux, militaire, économique, a été bien étudiée. La bataille de La Croix-aux-Bois, qui eut lieu non loin de Falaise, nous a fourni quelques détails bien placés. Les contributions patriotiques, les militaires qui ont pris part aux guerres de la Révolution, de l'Empire et de 1870 ont été mentionnés. En un mot, toutes les particularités historiques locales, surtout depuis la Révolution, ont trouvé un historien qui les a soigneusement notées.

L'auteur mérite en particulier des éloges pour les chapitres qui traitent des questions économiques, des habitudes populaires, du patois et des mœurs. Il nous a donné sur la valeur de la terre, la culture, les rendements, les salaires, la main-d'œuvre, des renseignements appréciés. La culture de l'osier et la vannerie, qui occupent une bonne partie de la population, ont fait l'objet d'une étude complète.

En somme, nous avons, Messieurs, dans la monographie de Falaise, un travail bien méritoire, méthodiquement présenté, abondamment documenté surtout pour la partie moderne et économique, et vous avez accordé la médaille d'or de cent francs, à son auteur, M. Simon, instituteur à Falaise.

Espérons que notre Concours de l'an prochain recevra, mais plus nombreux, des travaux aussi intéressants et complets que ceux de cette année !

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

par M. Paul ROZEY, membre titulaire

Il a été soumis, cette année, à l'appréciation de l'Académie, un seul Mémoire traitant un sujet d'Economie politique.

Ce travail est intitulé : *Les causes réelles de la cherté de la vie.*

Sous ce titre, d'une actualité certaine, l'auteur rassemble divers éléments de statistique qui révèlent l'accroissement considérable du prix des denrées depuis quelques années. L'enquête aurait pu être, croyons-nous, encore plus approfondie. Pour un tel sujet, les chiffres sont indispensables et préférables à toutes les considérations. Il est à regretter aussi que les chapitres ne se suivent pas dans un ordre plus rigoureusement méthodique. L'enchaînement des idées n'apparaît pas toujours suffisamment. Mais il faut louer l'auteur de toutes les idées qu'une expérience consommée lui suggère. On sent qu'il a longuement observé durant une vie de labeur déjà longue et qu'il a médité ses observations expérimentales.

La Commission n'a pas cru proposer de récompense pour ce mémoire, qui paraît faire suite à un autre déjà couronné en 1905. L'étude qui vous est

Digitized by Google

présentée cette année ne forme pas une œuvre assez distincte de la précédente pour mériter une nouvelle médaille. Mais l'Académie est reconnaissante à l'auteur de son travail persévérant dans une matière quelque peu ardue, qui demande beaucoup d'expérience et non moins de réflexion. Elle accueille avec la plus grande faveur le résultat des études que M. Mahout, architecte à Sedan, poursuit avec une inlassable activité.

Digitized by Google

Concours de Photographie Documentaire

Rapport de M. Raymond de la MORINERIE

Membre titulaire

En 1908, l'heureuse initiative du docteur Guelliot provoqua un Concours de Photographie documentaire d'Histoire et d'Ethnographie, et pour préciser le but recherché, l'Académie avait eu soin de tracer un programme, où figuraient :

Les habitations rurales et les monuments de Champagne.

Les fêtes populaires et les rues de Reims.

Neuf concurrents présentèrent un ensemble d'une centaine de photographies et, en raison du résultat obtenu, l'Académie décida d'organiser de nouveaux concours pour les années suivantes.

En 1909, la Commission reçut 220 photographies : 326 en 1910, 253 en 1911, et cette année 313. Ce qui forme un total de 1.212 documents, versés à nos archives.

Cette année, le Concours photographique comportait deux séries :

La série *A*, dotée d'un prix spécial, consistant en une médaille d'or offerte par notre généreux et savant collègue, M. Jules Laurent, visait : « Les aspects de la végétation dans la plaine crayeuse » : 1° Les Savarts; 2° les Pineraies; 3° les Marais; 4° les Témoins tertiaires en avant de la Falaise; 5° la Falaise de Champagne.

Digitized by Google

La série *B*, continuait le programme général des années précédentes et comprenait : 1° les industries rurales et familiales, les instruments aratoires anciens; 2° les arts du maçon, du charpentier, du menuisier, du serrurier; 3° Les sujets relatifs à l'histoire locale, à l'archéologie, aux traditions populaires.

Série A

Nous nous appesantirons davantage sur la série *A* dont vous remarquerez le côté scientifique, et quand vous aurez vu ces jolies photographies, lorsque vous connaitrez les renseignements puisés auprès de notre érudit collègue M. le professeur Laurent, vous comprendrez l'intérêt de ce Concours, et vous serez étonnés d'apprendre tant de choses sur ces arbres, ces bois et ces terrains de notre Champagne.

Sur les 70 épreuves qu'a envoyées M. Blaise, 48 ont trait aux aspects de la végétation ; nous retiendrons en premier lieu, parmi les plus belles et les plus intéressantes au point de vue documentaire, celles qui ont été prises du Mont-Haut, près Moronvilliers.

Ce monticule, séparé du Mont de Berru par la plaine de Beine et Nauroy, était rattaché jadis à la Montagne de Reims dont il formait vers l'Est le dernier contrefort, et la forêt s'étendait sans discontinuité depuis Verzy jusqu'au voisinage de la Suippe, à une altitude comprise entre 250 et 280 mètres. Il n'en reste actuellement qu'un petit bois de chênes de quelques hectares adossé au flanc du Mont-Haut, au-dessus du petit village de Moronvilliers, où se retrouve toute la flore primitive. Son existence est des plus précaires, un défrichement permettrait à l'érosion

Digitized by Google

d'entraîner les limons sur lesquels il repose, mettant la craie à nu, et rendant impossible toute reconstitution de la végétation forestière ; aux arbres feuillus pourraient seuls succéder les résineux.

Nous voyons non seulement ce bois de chênes, dernier vestige du passé, aussi vénérable que nos plus anciens monuments, mais aussi les limons entièrement couverts d'un tapis de graminées, tandis qu'à quelques mètres plus loin la craie ne porte qu'une végétation discontinue formée de quelques touffes isolées d'une variété de fétuque ovine, avec, çà et là, quelques pieds d'ellébore.

Voici une vue de ravins, faisant ressortir l'importance des érosions qui ont jadis entamé ce massif et des pineraies immenses qui, sur une distance de six à sept kilomètres, s'étendent sans interruption du Mont-Haut à Pontfaverger, marquant les changements survenus par l'intervention de l'homme au cours du XIXe siècle.

Des environs d'Avenay, nous voyons encore, à l'entrée du vallon du Gouffre, le contraste entre la végétation des dépôts tertiaires et celle de la craie : d'une part, la forêt de chênes, de hêtres et de charmes ; de l'autre, les talus plantés de pins ou garnis de genévriers ; puis c'est le Mont-Aigu, en face d'Avenay, planté de pins, d'épicéas et même de quelques cèdres que couronnent des sables sur lesquels apparaissent les bois feuillus.

A la Champagne crayeuse également appartiennent les marais qui bordent la plupart de nos cours d'eau : la Somme-Soude et le Petit-Morin, la Vesle et la Retourne ; ils sont conditionnés par des nappes de graviers étalés sur la craie et présentent tous la

Digitized by Google

même flore et le même aspect. M. Blaise les a parcourus aux abords de Prunay, et vous pourrez en retrouver les caractères les plus saillants dans les cinq épreuves qu'il y a consacrées.

Son exposition, aussi remarquable par la qualité des épreuves que par leur intérêt documentaire, lui a valu une médaille d'or.

M. Guillemart a visité également les marais de la Vesle ; la vue qu'il en a prise à Thuisy compte parmi les plus intéressantes du Concours ; il y a joint deux épreuves concernant la Montagne de Reims entre Verzy et Trépail et sur lesquelles on reconnaît facilement les zones de végétation déterminées par les conditions de sol et d'exposition : au premier plan, les cultures ; au delà, le vignoble ; et sur le plateau, la forêt.

Dans une autre série, le même amateur nous transporte au cœur de la Champagne pouilleuse, sur les bords du ruisseau du Mont, un affluent de la Somme-Soude que Belgrand voulait capter jadis pour alimenter d'eau potable la ville de Paris. Les berges en ont été plantées d'épicéas pour la plupart abattus aujourd'hui; ceux que la hache a respectés ont une vigueur qui rappelle les plus beaux massifs de conifères des Vosges ou de la Forêt-Noire, témoignant qu'avec un peu d'eau, la Champagne compterait parmi les contrées les plus fertiles de la France. Le contraste est frappant entre l'allure élancée de ces résineux du fond de la vallée et le pin solitaire du plateau de Villeseneux qui étale ses branches comme un parasol en face de l'immensité des savarts.

Citons pour mémoire divers paysages des bords de la Vesle et de la Suippe, en tout 32 épreuves qui justifient bien la médaille d'argent attribuée à l'auteur.

Digitized by Google

Pour être complet, nous relèverons dans le lot des lauréats de la seconde partie du Concours (*Série B*), divers paysages pris par M. Abelé sur les bords de la Vesle, mais surtout quelques photographies fort intéressantes de M. Grangé, notamment le Mont-Aigu à Avenay, le Mont-Bernon à Epernay, l'entrée du bois de Prouvais près Guignicourt, qui lui auraient mérité une récompense spéciale s'il n'avait apporté une contribution beaucoup plus importante et plus méritoire dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

Enfin viennent se placer hors concours les belles épreuves d'un de nos anciens lauréats, M. Jules Matot, qui nous présente divers paysages de la vallée du Mont complétant fort heureusement ceux de M. Guillemart ; puis des vues de ce curieux bois de la Bardolle, l'un des derniers vestiges des massifs de chênes et de hêtres qui étaient disséminés çà et là sur les plateaux de la Champagne pouilleuse, aux temps où nos ancêtres utilisaient encore les instruments de silex.

Vous admirerez tous également, dans une pineraie défrichée, cette colonie d'épilobes, une de nos plus belles plantes qui, au milieu du XIXe siècle n'avait pas encore pénétré dans la Champagne crayeuse, mais qui s'y trouve aujourd'hui disséminée partout, grâce aux défrichements pratiqués dans les pineraies.

Série B

Dans la deuxième série du Concours, nous trouvons de nombreuses épreuves qui, en dehors de leur valeur documentaire, présentent un caractère artistique et dénotent chez leurs auteurs une heureuse conception d'art, jointe à une technique approfondie.

Digitized by Google

Notons en passant quelques jolies compositions de M. Louis Abelé, auquel est attribuée une médaille d'argent. Nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le sentiment artistique dont est doué cet amateur.

M. Paul Dinette, sous la devise *Angulus ridet*, nous présente d'intéressantes perspectives du château de Prin et de la vallée de l'Ardre ; ce chercheur et consciencieux travailleur reçoit une médaille de bronze.

« L'ami des Arbres », M. Arthur Gilbin, un de nos fidèles de la première heure, à qui l'Académie décerne une médaille d'or, nous a envoyé pour le Concours un ensemble de documents remarquables sous forme de deux élégants portefolios.

Le premier : « Les habitants de la Forêt de Reims » nous présente d'abord le travail des bois, le bûcheron, le charbonnier, le carrier; une jolie composition « La Sablière » est particulièrement harmonieuse; puis les agréments de la forêt : la chasse, la promenade et enfin l'ancienne coutume de la procession de Saint-Imoges.

Le deuxième sous le titre de : « Quelques vieux arbres de la contrée », reproduit en 60 épreuves grand format, nos vieux arbres dont l'infatigable Secrétaire de l'Académie, M. Henri Jadart, a fait une si intéressante monographie; il concluait ainsi :

« Les vieux arbres forment un incomparable ornement sur les places des villes comme au centre des villages, sur les pelouses des parcs ou à l'orée des bois, mais surtout en pleins champs, au milieu du calme et de la simplicité de la nature.

« Protégeons donc ces témoins d'un autre âge, ces chefs-d'œuvre du Créateur et du temps : ils valent bien nos monuments tant vantés, chefs-d'œuvre de la main des hommes. »

Digitized by Google

Une médaille de vermeil récompense M. Grangé que nous avons déjà mentionné dans la série *A*, et dont les 61 photographies de la série *B*, forment une jolie collection pleine de variété. Cet ensemble dénote chez son auteur un chercheur, et un artiste consciencieux qui a compris et suivi le programme; nous le félicitons et espérons qu'il voudra bien encore participer à nos futurs concours. Successivement, il fait passer devant nos yeux, la forêt, les marais, la montagne et nous rappelle le passé avec des souvenirs du Vieux Reims, des sculptures, des pierres et d'anciens mobiliers d'églises.

Nous devons une mention toute spéciale aux trois envois hors concours que nous avons reçus de MM. Belval, un ancien rémois, Durand, de Châlons-sur-Marne, et Jules Matot.

M. Belval nous offre 21 photographies de la Crypte romane de Saint-Paul à la Ferté-sous-Jouarre, absolument remarquables au point de vue archéologique, artistique et professionnel. Il nous semble inutile de louer son talent si connu à Reims, et nous nous plaisons à rappeler ses divers dons à l'Académie, entre autres l'Album de Corot, si talentueusement exécuté et présenté.

Dans les détails qu'il nous donne sur l'Hôtel de la Préfecture de Châlons-sur-Marne, M. Durand nous charme autant qu'il nous intéresse, et nous rendons hommage à son grand talent de professionnel où nous trouvons en même temps la recherche de l'artiste avisé. Précédemment déjà, l'Académie avait reçu de lui le superbe rétable de Fromentières, et, cette fois, il nous fait connaître en détail l'ancien Hôtel de

Digitized by Google

l'Intendance où se trouvent de si nombreuses et jolies choses.

Quant à M. Jules Matot, il a su, bien plus en véritable apôtre parmi les amateurs que comme Président de l'U. P. R., grouper les bonnes volontés, et nous sommes heureux de pouvoir le remercier ici publiquement de son inlassable activité, car c'est à lui que nous devons, pour une large part, les succès de nos divers concours, ainsi que leur organisation matérielle.

Nous sommes certains que, l'année prochaine encore, nous aurons une abondante moisson de documents, car nous connaissons l'ardeur et le dévouement des amateurs qui nous entourent, et nous savons que ce n'est pas en vain que nous leur ferons appel.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. E. KALAS, membre titulaire

MESSIEURS,

Cette année, qu'une séance exceptionnellement chargée retient votre attention depuis bientôt deux heures, j'espère que notre bienveillant auditoire saura gré au Rapport de Poésie de vouloir être bref.

Commençons, voulez-vous? par supprimer le rhétorique préambule que toute tradition, jusqu'ici, semblait imposer et qui permettait d'enjoliver d'un aimable lyrisme le compte rendu des ouvrages soumis à l'Académie. Simplement nous exposerons l'analyse des morceaux envoyés par dix-huit auteurs et dont la qualité courante vous semblera, plutôt, supérieure à la moyenne des années précédentes. S'il est très peu d'envolées transcendantes, il est moins de faiblesses prosodiques, moins de banalités et de mièvreries dolentes. Dans la forme — respectueuse des canons classiques — on observe une recherche d'ajustements nouveaux ; dans les idées plus de hardiesse, d'observation réaliste ; quelquefois une attirance vers la tendresse sociale, qui n'est pas pour nous déplaire.

Félicitons-nous de cet équilibre de goût, tout en admettant, en parallèle, que souvent l'embarras d'un

Digitized by Google

choix pût diviser notre Commission dans la balance de mérites équivalents.

C'est avancer, Messieurs, qu'interprète impartial des scrutins, le Rapporteur aura souvent à doser la proportionnelle représentation des dires. Ainsi voudrez-vous bien excuser que les difficiles exigences de son rôle l'obligent à convenir, qu'en les débats préliminaires, l'unanimité ne s'est affirmée qu'une fois — seulement pour regretter l'élimination d'une *Ode à Sainte Jeanne d'Arc,* remplie de belles intentions, mais que l'auteur avait inconsciemment signée, par dérogation aux habitudes du Concours.

Sitôt qu'est entrouvert un second cahier, écrit « à la Remington », consacré aux *Echos du Travail,* quelques divergences d'opinions se dessinent. Il semble à certains des examinateurs que le titre des six sonnets ainsi groupés : *L'Explosion*, *Le Rappel du Mineur*, *L'Aviateur*, *Les Vendangeurs, La Muse des Usines*, baptise des sujets aridement modernes. D'autres, estimant que l'Art est dans tout, autorisent l'oubli intermittent du répertoire simplet qui suffisait aux naïfs trouvères... Je vous fais grâce des dissertations que pouvait entraîner semblable polémique, — assez extérieure, peut-être, au fonds littéraire des pièces, — mais qui dut, au moment du pointage, influer sur la valeur des notes.

D'un autre poète, qui cultive en son temps *l'Idéal*, célèbre vaporeusement le *paysage en forêt*, le chant des oiseaux, le vol des martinets, nous possédons non seulement un *Aviateur*, mais, de plus, une *50 H. P.* Dans cette fable imprévue, sous l'excuse du ton volontiers badin, acceptons des expressions qui, dans les œuvres fleurant le thym et la verveine, auraient pro-

Digitized by Google

fondément grincé. Ici peut-être, leur sans-façon évoquera-t-il un relent adéquat à la poussière des routes et aux essences de pétrole.

50 H. P.

Fable

Joyeux, sans nous faire de bile,
Nous filons en automobile,
Précipités comme un boulet.
Par instants nous n'y voyons goutte
Et, de temps en temps, sur la route,
Nous écrasons quelque poulet.

Mais la vitesse nous excite :
Les champs, les bois, toujours plus vite
Paraissent fuir à nos côtés.
Secoués comme une salade,
Vers la grande capilotade
Nous sommes peut-être emportés.

Tout à coup... sur la route grise,
Nous restons muets de surprise :
Nous sommes immobilisés !
C'est la panne... la triste panne ;
Que n'avons-nous une bécane ! ! ! ! ! ! !
Nous nous regardons, dégrisés.

Et la fable se termine, comme de juste, par une moralité :

Quelle leçon pour notre vie !
La piste trop tôt suivie
N'aboutit souvent nulle part.
Mieux vaut un bidet débonnaire...
C'est un proverbe populaire :
« Qui va trop vite... est en retard ! »

Un adolescent se trouve un peu disputé entre *le Rêve*

Digitized by Google

et la Réalité. Dans un conte à deux voix, on entend ces rivales Abstractions s'asperger de distiques alternés:

LA RÉALITÉ

Pourquoi, mon jeune ami, me fuyez-vous toujours ?
Pourquoi vous taisez-vous lorsque ma voix s'élève ?

LE RÊVE

Pourquoi ? Je n'en sais rien... On me dit tous les jours
Que la réalité ne peut aimer le Rêve.

Je l'ai cru fort longtemps.....

reprend l'interpelleuse... et le colloque se poursuit, en alexandrins sentencieux.

Moins originale en sa forme, une *Ode au travail* décèle la traditionnelle et louable intention de chanter, sur un mode pédagogique, la fatigue de l'homme asservissant les éléments. Au défilé des versifications correctes nous apprenons comment le roi de la Nature, déchu par sa désobéissance initiale, se relève au cours des siècles sans nombre.

Vous vous en doutiez, certainement... Aux plus attentifs d'entre nous, la dernière strophe a paru manquer de clarté. C'est un reproche qu'on n'oserait faire à l'hymne intitulé *Pour la Patrie* et dont le manuscrit paraît être d'un tout jeune courtisan des Muses.

Dès lors qu'un versificateur, que nous préjugeons à l'âge où l'on s'enrôle martialement dans les Sociétés de préparation militaire, exalte la fatale bienfaisance des chocs inévitables, une plume féminine se devait

Digitized by Google

de poétiser *la Petite fleur bleue*, dont la généreuse diffusion s'érige en gracieuse messagère de charité. L'auteur peut se féliciter d'y avoir en grande partie réussi, bien que le poème soit un peu long. Louons toutefois, sans crainte, le choix heureux d'un thème rempli de délicates intentions, la correction de la prosodie et jusqu'à l'élégance habituelle du verbe.

Ces qualités jolies, nous les trouvons également épandues, avec un peu moins de limpidité, peut-être, sur une épître d'envolée suggestive, consacrée aux *Noms de France*. Lesquels, on ne saurait le préciser; mais si, parmi les dédales d'une dissertation rêveuse, la lumière est indécise, on sent frissonner, dirai-je, le travail de formation de notre langue. Synthèse patriotique et troublante, où l'on saisit les courants qui, venus d'Italie, effleurent et fécondent, de siècle en siècle, les vieux dialectes de la Celtique.

De même qu'au printemps, quand le ciel s'illumine,
Le gai renouveau met des bourgeons aux rameaux,
Les vieux mots, auprès d'eux, sur la même racine,
Voyaient germer des mots nouveaux.
. . . . . .
Et, le ciel pour témoin, la France pour décor,
Les notes s'enchâssaient comme, en un diadème
Les perles dans leur réseau d'or.

A la suite de telles productions, qu'en une année moins favorisée l'Académie aurait eu à récompenser d'effective façon, continuons à citer, sans comparaisons superflues, d'autres pages également valeureuses.

Un envoi réunit un hymne et deux sonnets. La première œuvre devait nous aller droit au cœur, célébrant

Digitized by Google

la beauté colossale, l'expressivité mystérieuse des *Cathédrales :*

> **Elles ont vu passer l'Histoire,**
> **Dans ses costumes de victoire**
> **Ou dans ses vêtements de deuil.**

Le sonnet consacré à *l'Etoile* parut, d'acclamation, fort bien. L'autre dépeint l'arrivée des *Bergers* admis à Bethléem, dans la compagnie des monarques orientaux. Protocole imprévu, s'écrie-t-on !... Même l'un de nos collègues, dont la critique est infailliblement subtile, ne voit pas trop l'Enfant Jésus, malgré sa divine précocité, rassurant d'un geste les bergers intimidés, les plaçant à ses côtés..... Mais j'admire les vers, qui sont beaux :

> **Et ces humbles — surpris — se disent à mi-voix :**
> **« Quel est donc cet enfant, né dans une masure,**
> **Devant qui sont égaux les Bergers et les Rois ? »**

D'inspiration délicate sont trois pièces d'un même dossier, intitulées : *L'Angelus*, *Le Refrain de Grand'-mère, Les Gants de la Marquise*. Surtout les deux dernières affichent une élégance, une sveltesse onduleuse de lignes, que nous n'avons pas rencontrées jusqu'ici.

Gentillettes évocations ! votre antique parfum de rose entr'ouvre à nos souvenirs le couvercle du clavecin rêveur, dont la voix chevrotante ne s'exhale plus de l'ivoire jaunissant, depuis la mort des blanches perruques et des robes à paniers !

Voisines d'intention morale, mais de rythme solide

Digitized by Google

et monotone, remplies d'images parlantes et cependant reliées entre elles par une trame assez énigmatique, d'autres histoires de fées se tissent avec des contes du passé. Sur la lisière de ces enchantements, chacun brode, comprendrai-je, son terrestre destin. Il est dit que, plus tard, des mailles, enjambant le tout, confondront nos annales, — ni meilleures, ni pires — avec celles peut-être de la légende. Et les enfants de nos arrière-petits-enfants n'auront alors de préambule à chacune de ces historiettes, que la phrase par tant de générations déjà consacrée : *Il était une fois...*

Plus naïve de forme et d'idées, avec une grâce édulcorée qui désarme, chantonnent, en une enfilade de petits couplets, les conseils *à mes neveux*. L'auteur nage dans la même candeur en rimant *un Sauvetage* édifiant, qui manque de coloration réaliste. Mais, tout à coup sa *Légende des Frères ennemis* se dresse avec une allure qu'on n'attendait guère : héroïque, romantique, wagnérienne quasi, tout au moins dans son début. Et voici que *la jeune Malade* se présente en une narration pleine de charme et de finesse, observée sûrement d'après nature et qui se dénonce bien tracée, d'émotivité pénétrante.

Une bonne petite fillette, les yeux agrandis par la fièvre, rêve bien tristement en la saison où

Dans l'air bleu, follement, glissent les hirondelles.
Ce sont des cris stridents et des battements d'ailes,
Ce sont aussi les voix des cloches : bruits joyeux
Chantant l'éveil du clair dimanche radieux ;
Ce sont les roulements incessants des voitures
Qui passent vite, et font vibrer les devantures.
On part pour la campagne : il va faire si beau !
La ville est triste et noire, on dirait un tombeau,
Mais les bois sont en fleurs, la campagne est superbe.
Oh ! comme on sera bien pour déjeuner sur l'herbe !

Digitized by Google

L'enfant voit tout cela dans son coin de ciel bleu,
L'été, les champs, les fleurs, l'église du bon Dieu ;
Et des larmes, soudain, voilent son regard triste.....

Mais vers midi le ciel s'assombrit, la foudre gronde, la tempête éclate formidable, avec ses ruissellements d'eau.

Bien décrite est alors la frayeur enfantine, conjointement avec l'instinctif sentiment de joie et de sécurité ressenti dans une chambre fermée, quand il tonne, et que les éléments sont déchaînés. Non moins vrai, délicatement senti par une âme jeune et pieuse, le retour de la pensée sur elle-même, s'effarant mièvrement d'un semblant d'égoïsme, tandis que fuse une prière ingénue pour ceux qui sont partis vers l'horizon lointain :

« Mon Dieu, protégez-les ! dit-elle, suppliante.
Je veux bien un peu plus de fièvre et de douleur,
Pour qu'ils rentrent chez eux sans accident, Seigneur ! »

Nous devons à M. Gaston Doquin, rédacteur au *Courrier des Ardennes*, plusieurs fois lauréat de nos précédents concours, deux manuscrits, dont l'un tranche sur tous nos autres envois par son caractère scénique. Sous le titre de *Comme ils l'aiment*, un épisode patriotique et religieux, en un acte, gonflé de pensées émouvantes, animé de mouvement suffisant, recueillerait des applaudissements convaincus sur un de nos théâtres d'amateurs. Regrettons sincèrement qu'il nous soit impossible de citer le débit d'une action à trois personnages. Si le temps nous en était accordé, plus facile serait la lecture d'un second poème, versifiant la triste élégie d'un *Sonneur* misérable, qui

Digitized by Google

meurt en son clocher, emportant avec lui l'âme frémissante des bronzes, que lui seul inspirait.

Donc le sonneur n'est plus, un autre a pris sa place,
Et les oiseaux nichés dans la grande rosace
Ne sont plus effarés, lorsque les carillons
Enflant soudain leur voix, égrènent leurs chansons.
Que l'on fête Noël, Pâques ou Notre-Dame,
Les accords sont pareils ; les cloches n'ont plus l'âme
Que Jean-François faisait passer en leurs échos
Avant d'aller jouir de l'éternel repos

Quoique sollicitée en sens différents par maints essais de mérite incontestable, proclamons que la majorité de nos collègues apprécie particulièrement la valeur de ces deux derniers. Surtout celui dialogué, dénotant un effort de construction vigoureuse, bien rare en nos Concours, mérite à M. Doquin une médaille d'argent.

Surprise, approbation chez les plus hésitants, sitôt les premiers hémistiches sonores et frémissants d'un *Sonnet antique*. Une ode, *Estrellita*, paraît moins assouplie. Mais bientôt un autre sonnet, *Jouvence*, éparpille et cisèle à plein cœur les pétales des rimes ensoleillées :

JOUVENCE

Avril ! émoi des fleurs nouvellement écloses...
Les amandiers du mas ont neigé ce matin
Et, dans l'air embaumé de lavande et de thym.
Le bleu Printemps s'étire en d'adorables poses.

Renouveau ! Liserons et muguets du chemin,
Tintez, sonnez, clamez votre bonheur aux choses :
Mireille, dont les yeux frais font pâlir les roses,
Mireille la jolie aura seize ans demain.

Digitized by Google

Seize ans... Ebattez-vous, roitelets et mésanges ;
Valsez, nuages blancs ; chantez, harpes des anges ;
C'est le premier frisson, le doux éveil du jour,

L'âge béni du rêve où, frémissant de l'aile,
Les oiselets du cœur unissent leur voix frêle
A l'éternel concert triomphant de l'Amour...

Ajoutons que, très personnellement enthousiaste de ces inspirations fraîches et somptueuses, notre satisfaction d'amateur d'art se double de pouvoir saluer, en leur auteur, une jeune compatriote, Mlle Rita del Noiram, à qui nous sommes heureux d'offrir, à défaut de primevère ou d'églantine symboliques, l'hommage d'une médaille d'argent.

Différente en ses allures, une pièce intitulée *La Source,* s'inspire d'un sujet bien redit, mais que l'auteur a su curieusement rajeunir. Par un enchantement singulier, la source des bois se travestit sous les apparences d'une minuscule danseuse, en robe humide de paillettes, qui se trémousse sous les feuilles des taillis et les grottes solitaires. Transmutation difficile à résoudre mais qui, pour un moment, du moins, se prête à tous les maniérismes alertes et coquets d'un ballet de féerie. Alors semble-t-il que le verbe alambiqué fait des pointes, se cadence et pirouette sous quelque musique imprécise, sautillante, équivoque, remplie de séductions instables.

Dommage que la fatigue arrive vite. Toutefois M. Léon Néel, membre de la Société des auteurs dramatiques, gardera de Reims, comme souvenir, une médaille d'argent grand module.

La préoccupation du détail plastique, de la préciosité

Digitized by Google

des choses, envisagée par le précédent lauréat, autorise à conjecturer la funambulesque promenade d'un innocent lutin, dans une atmosphère qu'on dirait pleine d'incantations.

LE FARFADET

La Nuit mystérieuse est paisible et sereine;
Au firmament fleuri d'etoiles de saphir,
Comme un encens d'amour, le souffle du zéphyr
Emporte les parfums des bois et de la plaine.

Tout dort. A l'horizon une ardente lueur
Flotte sur le sommet d'un coteau solitaire;
L'espace s'illumine, on dirait qu'un cratère
Ouvre son éventail de soufre et de vapeur.

Là-bas, vers les buissons, un léger cliquetis
Au rythme saccadé, nous fait tendre l'oreille...
Il redouble et, soudain, un craquement réveille
La tribu des rongeurs et des oiseaux blottis :

C'est le bon farfadet, aux sandales d'écaille,
Qui trottine, joyeux, sur le sentier désert,
En brisant les fétus dont le sol est couvert;
Ses pieds, dans le ravin, font rouler la rocaille.

Il aime à remuer, innocent touche-à-tout,
Le sable, le bois mort, les pierres, le feuillage...
C'est, pour l'œil surhumain du poète et du mage,
Comme un petit crapaud qui se tiendrait debout.

Mais il est gracieux, ce nain qui nous étonne
Avec son bonnet rose et son maillot de cuir!
L'aile d'un papillon suffirait pour couvrir
D'un masque de velours sa figure mignonne.
. . . . . .

Ne vous semble-t-il point qu'en ce croquis d'indications nerveuses et subtiles, règne un certain accent mythique, quintessencié, décoratif, qui rappelle infiniment la manière du dessinateur Rackham, y

Digitized by Google

compris cette gracieuse et grêle conclusion, de poésie intime :

Il s'arrête ce soir, au milieu du gazon,
S'assied sur un caillou, suivant son habitude,
Et regarde, longtemps, avec inquiétude,
Les nuages épais qui couvrent l'horizon.

Ils montent dans le ciel... Et la brise est plus forte !...
Le farfadet tressaille et se lève, anxieux,
Car il craint l'ouragan, au souffle impétueux,
Qui pourrait l'emporter comme une feuille morte.

Blême, et silencieux malgré son infortune,
Pour soutenir l'assaut des rafales du Vent,
Dans ses bras de poupée il serre, éperdument,
La Digitale en fleur qui tremble au clair de lune.

La médaille de vermeil, récompense la plus élevée du concours de cette année, veut témoigner à M. Albert Mathieu combien il nous a été reposant de déambuler, en sa compagnie, dans le merveilleux domaine de l'irréel.

*
* *

MESSIEURS,

Par adjonction au concours de Poésie, s'y reliant incidemment par le sujet, vous avez bien voulu nous charger d'examiner un volume de 150 pages, consacré à la mémoire de *Pierre Dubois*, *imprimeur et littérateur rémois,* qui vivait de 1823 à 1868.

L'auteur de cette biographie a lu le recueil, en partie manuscrit, de toutes les versifications héroïques, bibliques, dramatiques ou fantaisistes, qu'un fils a

Digitized by Google

pieusement conservé. Il a dépouillé avec bienveillance les journaux et revues de l'époque, où se sont insérées d'innombrables rimes de circonstance. Il a discrètement analysé le dossier inédit que renferme la Bibliothèque municipale, consacré tant aux événements de 48 qu'à l'intime préparation des polémiques locales.

A l'aide de ses investigations minutieuses réapparaissent, en pleine lumière, les labeurs et les ambitions d'un fils d'artisan. Enfant de chœur à Saint-Remi, boursier au collège, tour à tour répétiteur de deux des enfants de l'honorable docteur J.-B. Henrot, secrétaire du sous-préfet Poisson, sous-maître à la pension Muzart, ensuite attaché comme correcteur et prote aux presses de la maison Jacquet, fondateur enfin de l'Imprimerie anonyme qui s'établit rue Pluche, en 1865 ; Pierre Dubois affecte la physionomie soucieuse d'un homme profondément laborieux, tenu de se débattre à la quotidienne besogne matérielle, tandis que son âme est tourmentée de la tarentule de penser et d'écrire. Esprit fort imbu des idées humanitaires en fermentation à cette époque, prosateur et poète de style abondant, de sentiment à la fois naïf et virulent, il a su traduire au début de sa carrière des impressions de délicatesse attendrie, tandis que, par la suite, un verbiage trop facile, une nervosité redondante et satirique, paraissent l'avoir enferré quelque peu dans le rôle désabusé de gazetier municipal.

Pressé par le temps, nous éviterons toutes citations, quoique des vers généralement hâtifs, quelques tirades grandiloquentes, surtout des fables gentilles mériteraient le suffrage de vos appréciations bienveillantes.

Digitized by Google

*
* *

N'oublions pas, du reste, que ce n'est pas du rimeur qu'il s'agit, mais du livre à lui consacré et soumis à l'Académie par M. Eugène Dupont, bénéficiaire d'une médaille de vermeil à notre concours d'économie politique, en 1909.

De par la tendance habituelle de ses recherches, l'auteur de cette biographie paraît s'être attaché, ici, comme en différentes autres brochures, à la reconstitution de la vie des ouvriers rémois, au cours du siècle écoulé.

La personnalité d'un imprimeur-poète méritait d'être éclairée en relief, au centre de la sombre et modeste ambiance qu'affectionne M. Dupont et qu'aucun autre ne s'est exercé à mieux dépeindre. Pour varier ses effets, rompre la monotonie d'un long récit laudatif, félicitons le metteur en scène d'avoir su multiplier les tableaux pittoresques, piquants, de vérité criante, qui servent de fonds à ses anecdotes.

Le père de son poète était tisseur, sa mère trameuse de laines, habitant rue des Salines, ensuite rue de Venise, — en la maison du Cadran Solaire — à une époque où la malsaine et tortueuse cité s'entourait encore de vieux remparts, où le quartier de « par-en-haut » s'enchevêtrait uniquement de bicoques crayeuses et pignonneuses.

Sous ce prétexte, entrons dans un de ces logis d'ouvriers, tels qu'on n'en connaîtra plus :

« Les murs, ou blanchis à la chaux ou tapissés d'un mince papier de tenture à petits ramages, s'historiaient d'images d'Epinal, représentant des scènes de l'épopée

Digitized by Google

impériale, notamment les cérémonies du retour des cendres de Napoléon, ou s'illustraient de portraits de famille au daguerréotype. Au chevet du lit, un crucifix de bois noir supportant les deux pommes et le buis bénit traditionnels, souvenir des Rameaux de l'année précédente. Parfois, dans un angle ou au-dessus de la porte, un plat à barbe flanqué de deux assiettes en faïence des Islettes, héritage des grands-parents. Sur la tablette de la cheminée — bouchée par un paravent en papier colorié et vernissé, représentant quelque scène de vènerie ou un départ de Croisés pour la Terre-Sainte, — s'alignaient, essuyés soigneusement tous les jours par la ménagère, deux chandeliers de cuivre, deux vases Empire ornés de fleurs artificielles, et, au centre, une petite potiche évasée, recouverte d'un globe, sous lequel était conservée pieusement une couronne de fleurs d'oranger, piquée coquettement d'un flot des cheveux de la mariée. Quel honnête ménage d'artisans d'alors aurait négligé d'arborer ainsi, à la place d'honneur, ce naïf et sentimental symbole des vertus domestiques, gloire et porte-bonheur de la maison ! Souvent, si l'emplacement le permettait, ce globe central était flanqué, à droite, d'une Notre-Dame de Liesse en sa niche de faïence, à gauche, de certaine carafe de verre blanc, à large goulot, où nageaient dans l'eau bénite, des perles et des verroteries de couleur, en forme d'instruments de la Passion de N. S. J.-C., souvenir des lieux de pèlerinage limitrophes, où l'on allait, à certaines heures pénibles, faire appel à l'intercession d'une Vierge ou d'un Saint. »

. . . . . .

« La première classe des ouvriers de Reims, la

Digitized by Google

moins nombreuse, gagne, en 1836, de 2 fr. 50 à 3 francs par jour. La seconde classe, de 1 fr. 50 à 2 francs. Les tisseurs ne gagnent pas plus de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour. Les femmes travaillant en atelier sont rétribuées, suivant leur force et leur dextérité, de 50 à 75 centimes. »

. . . . . .

Bien d'autres détails accompagnateurs s'inscrivent en leur lieu et place, essentiels pour rendre non moins vivants les divertissements des petites gens. Lors se réveillent les échos de la foire de Saint-Remi, du bal de Trianon, des guinguettes de Cormontreuil. A nos yeux reverdissent les allées du Bois d'Amour, s'illuminent les concerts du Jardin Besnard... Les garçons endimanchés se risquaient en la salle de spectacles de la rue de Talleyrand, quoique bien plus à leur aise aux théâtres de Société : celui que le peintre-verrier Ladan dirigeait rue des Créneaux ; cet autre, rue des Capucins, organisé par un ouvrier couvreur, où s'en vint, pour timide début, tonitruer la voix du ténor Renard, fondeur à la maison Pierrard-Parpaite...

Au fur et à mesure de l'ascension de son imprimeur aux moyens échelons de la notoriété, son biographe s'entend à l'accompagner de citations qui font revivre, d'autre part, le rôle si actif de bien des intellectuels d'alors : le chimiste Rohart, le typographe David, le miniaturiste Ponsin, le compositeur Nicolas Louis, les musiciens Cazé, Schlecht, Guibart, Bünzli, les amateurs de l'ancienne Philharmonique, les publicistes Abel Maurice et Charles Martin, l'éditeur Brissart-Binet, tous hommes dont la mémoire ingrate de leurs successeurs ne semble avoir conservé qu'un souvenir confus.

Digitized by Google

*
* *

Evidemment, nos plus érudits confrères sont habitués à pâture moins frivole, quand il s'agit annuellement de compulser les envois concernant les péripéties de la ville des Sacres. Quant à nous, membre de la Commission de Poésie, c'est-à-dire simplement à l'affût des jeux d'esprit et de curiosité, — habitué de ce fait à déguster tant de plats imprévus où la sauce vaut mieux que le poisson, — il nous suffit d'apprécier, à notre manière, que le labeur est déjà lourd, et la tâche bien abrupte, d'assortir la compilation de documents dont les plus vieux datent de quatre-vingts ans ! Aucune prétention ne possède notre auteur de rivaliser avec les savants. Aucune éducation de spécialiste ne lui permettrait, non plus, de résoudre des problèmes purement spéculatifs.

C'est un homme d'origine bien rémoise, qui se contente d'aimer son horizon plat, son quartier vieillot, ses compagnons et ses anciens. De racontars fugacement transmis d'une génération à l'autre, il est collectionneur ; cherchant à ne rien laisser s'égarer des documents sur la vie réelle des humbles, que si peu d'hommes de plume arrivent à recueillir aux sources.

Ainsi faisaient les cultivateurs, les vignerons de Champagne, les maîtres de métier dressant, au temps jadis, leurs livres de famille, leurs ingénus mémoires qui, seuls, véridiquement, nous éclairent sur la mentalité, le labeur, la misère et les prouesses de braves gens, que les officiels historiographes ont oublié de célébrer.

Envisageons qu'à l'actif du XIXe siècle, les futurs

Digitized by Google

chercheurs regretteront peut-être que ne soient pas plus nombreuses les confessions, les autobiographies de maints artisans modernes, tourmentés de talents superflus, dont l'illusionnisme, la malchance, la nervosité, la fatale impuissance leur paraîtraient alors plus compréhensibles, l'honnêteté plus appréciable.

Et comme l'Académie, en son programme de 1912, s'est réservé le droit, en dehors de ses concours traditionnels, de récompenser les études qui lui seraient soumises, sur l'archéologie, l'histoire, la sociologie, les sciences, appliquées à la Région, une médaille d'argent, grand module, a été attribuée à M. Eugène Dupont.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 11 JUILLET 1912

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture** : « Le goût de l'histoire », par M. Ernest Fréville, Président.
2. **Allocution** de M. Etienne Wallon, Membre honoraire.
3. **Compte rendu des Travaux de l'année**, par M. Henri Jadart, Secrétaire général.
4. **Rapports du Concours d'Histoire**, par MM. Louis Demaison et Haudecœur, Membres titulaires.
5. **Rapport du Concours de Photographie**, par M. R. de la Morinerie, Membre titulaire.
6. **Rapport du Concours de Poésie**, par M. E. Kalas, Membre titulaire.
7. **Proclamation des Prix et Médailles**, par M. L. Demaison, Secrétaire Archiviste.
8. **AUDITION MUSICALE**

SOUS LA DIRECTION DE M. LEFÈVRE-DERODÉ, MEMBRE TITULAIRE

AVEC LE CONCOURS DE :

Mlle Fanny MALNORY, Soliste de la *Schola Cantorum* ;
Mme J. KÉFER, pianiste ;
Mlle L. CHOUBRY, violoncelliste ;
Mlle M. CHOUBRY, pianiste ;
M. Eug. CHOUBRY, violoniste, 2e prix du Conservatoire de Paris ;
M. Ch. PENAUD, organiste,

et d'un groupe choral de Dames et de Messieurs.

Les Photographies du Concours seront exposées dans la Salle, ainsi que celles de MM. Durand *et* E. Belval, *Membres correspondants, et de* M. Jules Matot.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

AUDITION MUSICALE

DU 11 JUILLET 1912

A 3 HEURES

A L'HOTEL DE VILLE (SALLE DES MARIAGES)

AVEC LE CONCOURS DE :

Mlle FANNY MALNORY, SOLISTE DES CONCERTS LAMOUREUX ET DE LA SCHOLA CANTORUM

Mme J. KÉFER, PIANISTE

Mlle LÉONIE CHOUBRY, VIOLONCELLISTE (ÉLÈVE DE M. AUBERT)

Mlle MADELEINE CHOUBRY, PIANISTE (ÉLÈVE DE Mme KÉFER)

M. EUGÈNE CHOUBRY
VIOLONISTE, 2e PRIX DU CONSERVATOIRE (CLASSE LEFORT)

M. CH. PENAUD, ORGANISTE

ET D'UN GROUPE CHORAL DE DAMES ET DE MESSIEURS

Digitized by Google

PROGRAMME

1. " **RECUEILLEMENT** ", Chœur à deux voix de femmes. . . . . **LEFÈVRE-DERODÉ.**

Dirigé par l'Auteur.

2. " **CONCERTO** " (1er mouvement). . . **D'AMBROSIO.**

Par M. Eug. CHOUBRY.
Accompagné par Mlle M. CHOUBRY.

3. " **A LA BIEN-AIMÉE ABSENTE** ". **BEETHOVEN.**

Par Mlle F. MALNORY.

4. " **LA MORT DE ROLAND** "

SYMPHONIE ET CHŒUR MIXTE

Piano : Mme KÉFER. — Violoncelle : Mlle L. CHOUBRY.
Violon : M. Eug. CHOUBRY.
Orgue : M. Ch. PENAUD.

Dirigé par l'Auteur. . . . . **LEFÈVRE-DERODÉ.**

5. **PRÉLUDE ET ALLEGRO**. . . . . **PUGNANI-KREISLER.**

Par M. Eug. CHOUBRY.
Accompagné par Mlle M. CHOUBRY.

6. A) **CHANSON TRISTE**. . . . . } **H. DUPARC.**
B) **L'INVITATION AU VOYAGE** }

Par Mlle F. MALNORY.

Digitized by Google

RECUEILLEMENT

A l'horizon voilé de brume
Que le souffle du soir parfume,
S'anéantit et se consume
La suprême lueur du jour.

o o o o

Voici la nuit! Toute la terre
Au seuil du repos salutaire
Célèbre l'infini mystère
De foi, d'espérance et d'amour.

o o o o

Comme une sombre basilique
La forêt étend ses arceaux;
Un recueillement extatique
Plane dans l'air et sur les eaux.

o o o o

Un parfum d'ambre et de cinname
Sort d'ostensoirs mystérieux.
C'est l'âme des fleurs qui s'émane
Vers la voûte immense des Cieux.

o o o o

Le couchant dresse sous des voiles
Un autel de pourpre et d'émail.
Autour s'allument les étoiles,
Cierges d'or sur un bleu vitrail!

o o o o

Et de la mer qui s'irradie
Comme d'un sublime ostensoir,
La lune, triomphale hostie,
Monte dans le calme du soir.

(DOMENECH.)

Digitized by Google

LA MORT DE ROLAND

RONCEVAUX. — Derrière les hautes montagnes le soleil va disparaître dans un ciel rouge et sanglant... Sanglant et rouge aussi le val de Roncevaux !

Froids dans leurs froides armures, jusqu'au dernier ils sont tombés, les preux de France, après une lutte terrible. Maintenant les vautours qui planent au-dessus du charnier troublent seuls de leurs cris le silence des monts.

Roland respire encore. — Il porte l'olifant à ses lèvres ; il en tire un appel long et désespéré. Charlemagne est loin, bien loin déjà, dans les riantes plaines de France... Charlemagne ne l'entendra pas ! Seul, l'écho répond à Roland. Ses forces s'épuisent ; il les rassemble toutes ; ...son cor a retenti pour la dernière fois ! Il pense à sa fiancée, à la belle Aude, et, les yeux tournés vers la France, il expire doucement.

CHŒUR

Vainement dans les profondeurs de la vallée
La plainte désolée
Du cor s'est envolée !
Ses appels — les derniers — ont sonné comme un glas
Dans ce val, tombe ouverte aux Francs trahis, hélas !
Belle Aude, ô jeune fille, pleure !
Tu ne reverras pas le fiancé promis !...
L'espoir te berce, enfant... l'espoir te leurre !
Ses yeux sont clos... ses yeux à jamais endormis !
La terre a pris Roland ; calme, il repose en elle.
Mais le Ciel a son âme !... Aude, ne pleure plus !
Car tu vas le rejoindre en la gloire éternelle
Où brillent les aimés, les vaillants, les élus !

G. HARTMANN et Ed ADENIS.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1912

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 11 Juillet 1912

POÉSIE ET LITTÉRATURE

Une médaille de vermeil est décernée à M. Albert MATHIEU, à Besançon, pour sa pièce : *Le Farfadet.*

Une médaille d'argent grand module à M. Léon NÉEL, à Paris, pour sa pièce : *La Source.*

Une médaille d'argent à M. Gaston DOQUIN, à Charleville, pour sa pièce : *Comme ils l'aiment.*

Une médaille d'argent à Mlle RITA DEL NOIRAM, à Reims, pour sa pièce : *Jouvence.*

Une médaille d'argent grand module à M. Eugène DUPONT, à Reims, pour sa publication : *Pierre Dubois, imprimeur et littérateur rémois.*

Digitized by Google

HISTOIRE

Le prix Victor Duchataux, de la valeur de 500 francs, est décerné à M. Gaston Robert, membre correspondant, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, pour son mémoire : *L'Abbaye de Saint-Remi de Reims depuis le XIIe siècle jusqu'à la Commende.*

Un prix de 400 francs est décerné à M. l'abbé Emile Bouchez, membre correspondant, aumônier des Dames Auxiliatrices à Reims, pour son mémoire : *Le Clergé du pays rémois pendant la Révolution.*

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. A. Simon, instituteur à Falaise (Ardennes), pour sa monographie de cette commune.

PHOTOGRAPHIE

PREMIÈRE SÉRIE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. Blaise, et une médaille d'argent à M. Alfred Guillemart, à Reims.

DEUXIÈME SÉRIE

Une médaille d'or de cent francs à M. Arthur Gilbin ; une médaille de vermeil à M. Charles Grangé ; une médaille d'argent à M. Louis Abelé ; et une médaille de bronze à M. Paul Dinette, à Reims.

Les envois de MM. Durand et Belval, membres correspondants, hors concours, seront exposés à la Séance publique, ainsi que ceux de M. Jules Matot.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1913

HISTOIRE

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire de l'Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, ses abbesses, ses bâtiments, ses possessions, son rôle dans les événements de la cité, principalement pendant la Ligue.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

SCIENCES ET ARCHÉOLOGIE

PRIX VICTOR DUQUÉNELLE

Étudier, au point de vue géologique, les pierres qui ont été employées aux diverses époques, dans la construction de la cathédrale de Reims. Rechercher les carrières d'où elles ont été tirées; signaler les traces d'anciennes exploitations.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ÉCONOMIE SOCIALE

PROJET LAMY

L'Apprentissage dans les métiers du bâtiment à Reims et dans la région; ce qu'il était autrefois, ce

Digitized by Google

qu'il est aujourd'hui ; causes de la crise qu'il a subie. Développer, pour chaque corps de métier, ce qui a été fait, ce qui reste à faire, pour y remédier.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs, offerte par M. Ed. Lamy, *architecte, trésorier de l'Académie.*

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

En outre, l'Académie pourra récompenser les meilleurs travaux inédits qui lui seraient soumis sur l'Archéologie, l'Histoire, la Sociologie et les Sciences appliquées aux besoins de la région.

L'Académie récompensera aussi, si elle le juge à propos, les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1913,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :
Henri Jadart,
15, rue du Couchant.

Le Président :
Jules Laurent,
30, rue de Bourgogne.

Reims, le 19 Juillet 1912.

Digitized by Google

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 1912-1913

Il est organisé par l'Académie, entre tous les photographes champenois, amateurs et professionnels, un concours de séries de clichés originaux. Chaque série devra comprendre au moins six clichés ; le format est laissé au choix du concurrent, mais ne pourra être plus petit que 9×12 ; on évitera les épreuves au citrate.

Les épreuves, collées sur carton *à petites marges*, devront être remises avant le 1er Juin 1913. Elles ne porteront aucune signature, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant les noms et l'adresse du concurrent et jointe aux épreuves.

Le Jury tiendra compte au moins autant de l'intérêt des sujets que de la qualité des épreuves au point de vue de la technique photographique.

Au verso des épreuves devra figurer l'indication précise et détaillée du sujet et de la localité.

Les envois resteront aux Archives de l'Académie ; les auteurs s'engagent à mettre, le cas échéant, leurs clichés négatifs à la disposition de l'Académie, si celle-ci désire en faire exécuter des épreuves.

Les prix, consistant en médailles et mentions, seront décernés dans la séance annuelle.

SÉRIES DU CONCOURS 1912-1913

A. — Habitations rurales dans la Champagne Rémoise

(Montagne de Reims ; vallée de la Marne ; Champagne pouilleuse ; vallées de l'Aisne, de la Meuse ; Argonne, Ardenne.)

Villages : Aspect général (extérieur et intérieur) ; groupement

Digitized by Google

des habitations; fermes; rues; places; abreuvoirs; fontaines; puits.

Maisons : Façades; cours; perrons; écuries et dépendances; habitations pittoresques : chaumières, huttes, creutes, anciennes auberges, maisons de postes, maisons dites espagnoles; intérieurs paysans.

B. — L'Eau dans la vie populaire (même région)

Sources : captage, protection.

Fontaines : publiques, à pèlerinages, ornementales.

Puits : rustiques, à manivelle, à poulie, en pierre, en bois.

Lavoirs : à linge, à *coquins*.

Abreuvoirs : troncs d'arbres, pierres; *gués*.

Rivières : barrages; moulins à eau; ponts de bois.

Anciens ustensiles : seaux en bois; *casses;* cruches pour le transport de l'eau : *terrasses, crapauds*.

C. — Photographies documentaires

relatives à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie, aux anciennes industries d'art (menuisiers, serruriers, dinandiers, orfèvres) de la région rémoise.

Adresser les épreuves franco *à M. le* Dr Guelliot, *9, rue du Marc, à Reims, avant le 1er Juin 1913.*

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 19 Juillet 1912

Art. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

BUREAU POUR L'ANNÉE 1911-1912

MM. Ernest Fréville, *président*.
Jules Laurent, *vice-président*.
Henri Jadart, *secrétaire général*.
Louis Demaison, *secrétaire archiviste*.
Ed. Lamy, *trésorier*.
le Dr Pol Gosset, *bibliothécaire*.

MM. le Dr P. Gosset, E. Kalas, P. Rozey, } *membres du Conseil d'Administration.*

BUREAU POUR L'ANNÉE 1912-1913

MM. Jules Laurent, *président*.
Ernest Kalas, *vice-président*.
Henri Jadart, *secrétaire général*.
Louis Demaison, *secrétaire archiviste*.
Ed. Lamy, *trésorier*.
le Dr Pol Gosset, *bibliothécaire*.

MM. Paul Rozey, Ernest Fréville, le Dr Guelliot. } *membres du Conseil d'Administration.*

Digitized by Google

Membres titulaires au 19 Juillet 1912.

Date de l'élection — MM.

1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1876. Jullien (Ernest), ancien magistrat.
1877. Demaison (Louis), archiviste de la Ville, correspondant de l'Institut.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880. Douce (Paul), notaire.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1885. Guelliot (Octave), chirurgien des Hôpitaux.
1887. Henrot (Henri), directeur honoraire de l'École de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.
1889. Colleville, professeur à l'École de Médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890. Bagneris, docteur en médecine.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), docteur ès-sciences, professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1896. Maillet-Valser, ancien conseiller général de la Marne.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), chanoine titulaire.
1899. Charles (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph.
1899. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.
1901. Rozey (Paul), avocat.

Digitized by Google

1901. Simon (Paul), ancien président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (R.), docteur en droit, à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes).
1901. Bovis (R. de), professeur à l'École de Médecine.
1901. Marguet (Pol), vice-président du Comice agricole.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (E.), architecte.
1903. Lhotelain (Ch.), président honoraire du Comice agricole.
1903. Legras (E.), curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Lucas (Henri), propriétaire.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé au Lycée.
1906. Gaube (R.), docteur en médecine.
1907. Fréville (Ernest), receveur particulier des Finances.
1907. Gosset (Eugène), président de la Chambre de Commerce.
1907. Lardennois (Henri), chirurgien des Hôpitaux.
1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.
1909. Guédet (Léon), notaire.
1910. Bossu (Louis), procureur de la République.
1910. Cans (Albert), docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au Lycée.
1911. Lefèvre-Derodé (Ernest), compositeur de musique, à Reims.
1911. Téchoueyres (le docteur), professeur à l'École de Médecine.

Membre honoraire décédé pendant l'année 1911-1912.

M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

Membres correspondants décédés.

MM.

Le commandant SIMON, à Fismes.
Armand BOURGEOIS, à Pierry.
Fernand BLANCHARD, à Soissons.
Camille GILARDONI, à Sermaize.
Anthyme SAINT-PAUL, à Paris.
Paul HILDENFINGER, à Paris.

Membres honoraires élus

MM.

René DE SAINT-MARCEAUX, membre de l'Institut, à Paris.
Le professeur Louis LANDOUZY, à Paris.

Membre correspondant élu.

M. Charles GAILLY DE TAURINES, à Paris et au château d'Hardoncelles (Ardennes).

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie Nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1911-1912

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

MM.

Dr A. Bourgeois... *Annales d'oculistique. Le chauffage des ulcères infectieux de la cornée.* Avril 1911.

— *Archives d'ophtalmologie. — De l'irido-capsulectomie.* 1911.

Alphonse Gosset.. *Origine architecturale de la Basilique Saint-Remi de Reims.* 1911.

— *Extrait des Coupoles d'Orient et d'Occident* (La Construction moderne). 1912.

Dr H. Henrot..... *Trois mois à Magdebourg.* 1911.

— *De la responsabilité des pouvoirs publics dans l'accroissement de la criminalité juvénile.* 1911.

J. Laurent..... *Un nouveau cas de floraison automnale déterminée par un incendie.* (Extrait des Comptes rendus de la Société de Biologie. Novembre 1911.)

— *Notice agronomique sur la commune de Trépail. — Sur la commune d'Ambonnay. — Sur la commune de Bouzy.* (Extrait du « Bulletin du Comice agricole de Reims ». 1911, 1912.) 3 fascicules.

— *Quelques maladies de nos plantes cultivées.* (Extrait du « Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims »). 1911.

— *Au cœur de la Champagne pouilleuse. — Villeseneux et son conflit avec la Ville de Paris.* 1912.

Ernest Fréville... *Une ambassade à Marrakech.* (Extrait de la « Nouvelle Revue » des 15 mars et 1er avril 1912.) 1912.

A. Duval..... *Notes d'audience. Extraits choisis des souvenirs anecdotiques de trente années de Palais.* 1912.

Digitized by Google

Louis Bossu ..... *Une taque de foyer ardennaise en Morvan.* 1912.
Henry Rouy ..... *Guide historique à travers Sedan.* 1911.
— *L'Ecole des « Braves Gens ».* 1912.
— *Te Deum.* 1912.
P. Hildenfinger... *Actes du district de Strasbourg relatifs aux Juifs.* (Juillet 1790. Fructidor, an III). 1911
A. Paroissien .. . (Atalone). *Profils messins.* Ch.-L. Maréchal. 1911.
G. Robert ..... *Le style usité pour dater les actes à Reims depuis le* XIII*e siècle.* 1911.
— *Documents sur Beine.* 1911.
— *La Seigneurie de Sacy au moyen âge.* 1912.
Josef Zawodny .... *Der häusliche Herd.* 1911.
— *Zur Mäuseplage im Iahre.* 1910.
Georges Ducrocq .. *La Blessure mal fermée.* — Notes d'un voyageur en Alsace-Lorraine. 1911.
E. Bosse, Dr Lamiable et Larmigny. — *Résultats des recherches faites sur le plateau de Nandin, près Château-Porcien.* 1911.
Ernest Jovy..... *Un résumé d'histoire vitryate composée au* XVIII*e siècle.* 1911.
— *Une exhortation à Jacqueline Pascal.* 1911.
— *Quelques lettres inédites à Nicolas Thoynard conservées dans une collection de province.* 1912.
— *Six lettres originales de Bossuet, dont deux inédites conservées aux Archives royales d'Etat de Massa.* 1912.
Louis Régnier..... *Le château de Chanteloup (Manche) et les Architectes caennais de la Renaissance.* 1911.
— *Notes sur l'Abbaye de la Lucerne au diocèse d'Avranches et sur l'architecture de l'Ordre de Prémontré.* 1911.
Arsène Thèvenot.. *L'escargot et la grenouille comestibles.* 1911.
— *Quarante ans après. — Les corps francs pendant la guerre franco-allemande, 1870-1871.* 1912.
Dr A. Lapierre.... *Campagne des émigrés dans l'Argonne en 1792.* 1911.
Maurice Renard... *Le Péril bleu.* 1911.
— *Du roman merveilleux scientifique et de son action sur l'intelligence du progrès.* (« Le Spectateur ». — Revue critique, octobre 1911.)
Louis Lallement.. *Vieux contes argonnais.* 1912.

Digitized by Google

Georges Blondel... *Le Renchérissement de la vie.* (Extrait du « Correspondant ».) 1911.

— *Les Elections au Reichstag.* (Extrait du « Correspondant ».) 1912.

Émile Espérandieu. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* (Tome IV. Lyonnaise 2e Partie.) 1911.

R. de Lasteyrie et A. Vidier. — *Bibliographie annuelle des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France.* 1907-1908.

Émile Amet..... *Pour être veuve !* (Comédie en un acte.) 1912.

Albert Baudon et Ch. Hemmerlé. — *Le rétable de l'eglise de Saint-Morel (Ardennes).* 1912.

Jules de Soignies. *A la recherche du bien-être pour tous.* (Fascicules 1 et 2.) 1912.

Général de Piépape. *Histoire des princes de Condé au XVIIIe siècle. Les trois premiers descendants du grand Condé.* 1911.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1910, 3e livraison ; 1911, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1910, nos 3 et 4 ; 1911, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales. 1909 et 1910.

Programme du 50e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne. Avril 1912.

Congrès des Sociétés savantes à Caen. — Discours prononcé à la séance de clôture le 22 avril 1911.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1910 ; à Caen en 1911. — Section des sciences.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Octobre 1911.

Congrès archéologique de France. LXXVIIe session tenue à Angers et à Saumur, en 1910, par la Société Française d'Archéologie. Tome I, Guide du Congrès ; tome II, Procès-verbaux et Mémoires. 1911.

Bulletin de l'Association philotechnique. Juin 1911 à mai 1912.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Épernay. Juin 1911 à juin 1912.

Digitized by Google

Catalogue des manuscrits inédits de la Bibliothèque publique municipale de Porto. 1911.

Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 6e série, tome I, fascicules 4, 5 et 6, 1910 ; tome II, fascicules 1, 2, 3 et 4, 1911.

Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf. 1910.

Archives de la France monastique. Tomes XIII et XIV, 1912.

Revue Mabillon. Août 1911 à mai 1912.

Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1910 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. 1911.

Revue de Champagne. Juillet 1911 à avril 1912.

Bulletin de la Société archéologique champenoise. Juin 1911 à mars 1912.

Polybiblion. — Revue bibliographique universelle. 2e série, tome 74, 1911 ; tome 75, 1912.

Bulletin de la Société d'horticulture, viticulture et sylviculture de l'arrondissement de Reims. Octobre-novembre 1911.

Bulletin mensuel de la Croix-Rouge Française. Août-octobre 1911.

Inauguration du monument de Louis Courajod à Orbais-l'Abbaye, le 25 juin 1911.

Les Marches de l'Est. 15 octobre 1911 au 10 juin 1912.

Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims. 1911.

Revue de la Société académique d'Histoire internationale. Nov. 1911.

Transactions of the Academy of science of St. Louis. Tome XVIII, nos 2 à 6, 1909 ; tome XIX, nos 1 à 10, 1911.

Journal des Savants. Juin 1911 à avril 1912.

Répertoire d'Art et d'Archéologie. 1911, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; Index alphabétique. 1910.

L'Art décoratif. Revue de l'art ancien et de la vie artistique moderne. 20 octobre, 5 et 20 décembre 1911.

Bulletin de la Ligue pour la Culture française. Décembre 1911.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1910.

L'Astronomie. Janvier 1911.

Revue anthropologique. Novembre 1911.

Bulletin de la Société philomatique de Paris. 1910-1911.

Revue Henri-IV. 1912.

Les Amis du Mont-Saint-Michel. Avril-juillet 1912.

Union médicale du Nord-Est. 15 juin 1911 au 15 juin 1912.

Le Vigneron champenois. 21 juin 1911 au 19 juin 1912.

M. Sartor. — *La Cathédrale de Reims. Nouvelles remarques sur le groupe de la Visitation.* 1911.

François Sagot. — *Les Gardes d'honneur de la Marne (1813).* 1911.

Emile Cauly. — *L'oppidum de Reims. Bibrax et les mesures linéaires des Gaulois.* 1911.

Commandant Martin. — *Le lieutenant général François Berthelot, baron de Baye (1703-1776).* 1911.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Henri MARTIN. — *Anthropologie. Sur un squelette humain de l'époque moustérienne trouvé en Charente.* 1911.

— *Présentation d'un crâne humain trouvé avec le squelette à la base du Moustérien de la Quina (Charente).* 1911.

Louis MALAIZÉ. — *Monographie de la Horgne*, honorée d'une médaille d'or par l'Académie nationale de Reims au concours de 1907. — 1911.

Edouard PHILIPON. - *Dictionnaire topographique du département de l'Ain.* 1911.

Emile DERAINE. — *Au pays de Jean de la Fontaine. — Notes d'histoire sur Château-Thierry du XVIe au XIXe siècle.* 1909-1912 (2 volumes).

Paul MONCEAUX. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.* Tome IV, *Le Donatisme.* 1912.

L.-H. LABANDE. — *Trésor des chartes du comté de Rethel* publié par ordre de S. A. le prince Albert Ier. Tome III (1415-1490), Monaco. 1911.

F. LÉPINE. — *La Réforme électorale.* 1912.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation.* 1911, n° 2.

AIX. — *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.* 1911.

— *Annales de la Faculté de Droit*, tome IV, n°s 3 et 4, 1910 ; — *de la Faculté des Lettres*, tome IV, n°s 3 et 4, 1910 ; tome V, n°s 1 et 2, 1911.

AMIENS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1911, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1912, 1er trimestre.

— *La Picardie historique et monumentale*, tome IV, n° 3, 2 fascicules. 1911.

— *Chants royaux et tableaux de la Confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens reproduits en 1557 pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême.* 1911.

ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.* 1911, I à IV ; 1912, I.

ARRAS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts*, 2e série, tome XLII, 1911.

AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série*, tome XXXIX, 1911.

BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, 4e série, tome VIII, 1910 ; tome IX, 1911.

BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, tome XXI, 2e partie. 1911.

Digitized by Google

BERKELEY. — *The University of California chronicle*, tome XIII, nos 1 à 4, 1911.

— *Publications of the Academy of Pacific Coast history*, tome II, nos 1 à 5, 1911.

BESANÇON. — *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. 1911.

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 3e série, tome IX, 1re livraison, 1911.

BORDEAUX. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série 1908.

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des lettres. 1911, nos 5 à 12 ; 1912, nos 1 à 3. — Classe des sciences. 1911, nos 5 à 12 ; 1912, nos 1 à 3.

— *Annuaire* de la même Société. 1912.

— *Analecta Bollandiana*, tome XXX, fascicules 2, 3 et 4, 1911 ; tome XXXI, fascicule 1, 1912.

— *Annales de la Société d'archéologie. Mémoires, rapports et documents*. 1910, tome XXIV, livraisons 3 et 4 ; 1911, tome XXV, livraisons 2 et 3.

— *Annuaire* de la même Société, 1911.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. Millénaire de la Normandie*. Juin 1911.

— *Bulletin de la Société des Beaux-Arts*. Tome XI, 4 fascicules ; tome XII, 2 fascicules. 1910.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 2e série, t. XII, 1908-1909.

CHALON-SUR-SAONE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, 2e série, t. IV, 1re partie. 1911.

CHAMBÉRY. — *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 2e série, tome XXVII. 1912.

CHARTRES. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*. Nos 1 à 10, 1911.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique*, 1910.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 2e série, mai à décembre 1911.

COMPIÈGNE. — *Bulletin de la Société historique*, tome XIII, 1910 ; tome XIV, 1911.

— *Procès-verbaux, rapports et communications diverses* de la même société. 1910 et 1911.

— De la même Société. — *Cartulaire de Royallieu*. 1911. — *La Seigneurie d'Offémont*. 1912.

Digitized by Google

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique*, 5e série, tome I, 1910.

COPENHAGUE. — *Bulletin de l'Académie royale de Danemark*. 1911, nos 2 à 6 ; 1912, no 1 à 3.

— *Mémoires* de la même Société, 7e série, 1909-1911, 4 fascicules.

— *Det Kongelige Danske videnskabernes selskabs skrifter*. Tomes VI-VIII, 1908-1912.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Tomes LI, LII et LIII, 1910-1911.

ÉVREUX. — *Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 6e série, tome VIII. 1910.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1911.

— *Documents* publiés par la même Société. — VI. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, tome II, 1er fascicule. 1912.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. IV. 1910-1911.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome XVII, 2e partie, 1910 ; tome XVIII, 1re partie, 1911.

LAON. — *Bulletin de la Société académique*, tome XXXIV, 1912.

— *Table générale des Bulletins* de la même Société (1843-1909). — 1912.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*. No 36, 1911.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*. 1910, 4 fascicules.

— De la même Société. — *L'Abeille havraise*. — Recueil d'œuvres couronnées aux concours Folloppe (1901-1910). 1911.

LIÈGE. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome XIX, 1910.

— *Leodium*. — Chronique mensuelle de la même Société (1910-1911).

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LX, 2e livraison, 1911 ; tome LXI, 1re livraison, 1912.

LUXEMBOURG. — *Ons Hemecht*. Janvier à décembre 1911.

LYON. — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique*. 1911, janvier à décembre ; 1912, janvier-mars.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série, tome XII, 1912.

Digitized by Google

MACON. — *Annales de l'Académie*, 3e série, tome XIV, 1909.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*. Vol. 55, parties 2 et 3, 1910-1911 ; vol. 56, partie 1, 1911-1912.

MARSEILLE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts*. 1908-1911.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. Tome LXI, 1910.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*. Lettres, sciences et arts. Février à novembre 1911.

MUNICH. — *Bulletin de l'Académie royale de Bavière*. 1910-1911, 31 fascicules ; 1912, 2 fascicules.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*. Tome XXX, 1re livraison, 1911.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, tome VIII, 1911.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 4e série, tome XI, 1911.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, 9e série, tome I, 1910 ; tome II, 1911.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, t. XIV, 1er et 2e fascicules. 1911.

NIMES. — *Mémoires de l'Académie*, 7e série, tome XXXIII. 1910.

— De la même Société. — *Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard*. XIVe siècle, 1re partie, 1911.

NIORT. — *Procès-verbaux, mémoires, notes et documents de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*. 1911.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique*. Tomes IX et X, 1911.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XV, 3e et 4e trimestres 1910 ; tome XVI, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1911.

— *Mémoires* de la même Société, tome XXXIII, 1911.

PARIS. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Comptes rendus des séances de l'année. Bulletins d'avril à décembre 1911 ; janvier à avril 1912.

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*. 1910.

— *Mémoires* de la même Société, 7e série, tome X, 1910.

— *Mettensia*. — *Mémoires et documents* publiés par la même Société, tome VI, fascicule 2, 1910.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*. 52e volume, 1911.

POITIERS. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e série, t. II, 4e trimestre 1910 ; t. III, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1911.

Digitized by Google

POITIERS. — *Mémoires* de la même Société, 3e série, t. IV, 1910.

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 1909-1910.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* 1910-1911, tome XXXVI.

SAINT-MALO. — *Annales de la Société historique et archéologique,* année 1911.

SAINT-OMER. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. XII. 1911, 2e, 3e et 4e fascicules ; t. XIII, 1912, 1er fascicule.

SOISSONS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et historique.* 3e série, t. XV, 1908 ; t. XVI, 1909.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var.* 1911.

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,* 10e série, t. X, 1910 ; t. XI, 1911.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.* 1912.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et archéologique.* Nouvelle série, tome XIII, 1909.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.* — 150e anniversaire (1761-1911). Tome XCI, 1911.

TROYES. — *Mémoires de la Société académique,* 3e série, t. XLVIII, 1911.

TURIN. — *Actes de l'Académie des sciences,* 1910-1911, 15 fascicules.

— De la même Société : *Observations météorologiques faites en l'année 1910 à l'Observatoire de l'Université.* 1911.

VENDOME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire.* Tome L, 1911.

VERSAILLES. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise,* publiée par la *Société des sciences morales, des lettres et des arts.* I à IV, 1911.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution.* — *United States National Museum.* 1911-1912.

— *Smithsonian Miscellaneous Collections.* 1911, 21 fascicules ; 1912, 13 fascicules.

— *Bureau of american ethnology.* 1911, 5 fascicules.

— *Annual report of the Bureau of american ethnology.* 1905-1906.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge.* Vol. 27, n° 3, 1911.

— *Annual report of the Smithsonian Institution.* 1910.

— *Annual report of the U. S. National Museum.* 1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 21 juillet 1911, l'Académie de Reims, après avoir entendu la lecture de la lettre de M. Jean Richepin, membre de l'Académie Française, au sujet de la formation de la Ligue pour la Culture Française, a voté l'adhésion formulée par M. Ernest Fréville en ces termes et en a décidé l'envoi au Comité :

« L'Académie Nationale de Reims, approuvant l'éloquente protestation de M. Jean Richepin en faveur du maintien des études classiques, émet le vœu que l'enseignement du français, du latin et du grec, auquel nous devons une grande part de notre culture générale, continue à être donné concurremment avec l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires. »

Digitized by Google

Digitized by Google

BANQUET OFFERT A M. HENRI JADART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

A l'occasion

de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

13 MAI 1912

Il y a deux ou trois ans, l'Académie voulant témoigner à M. Jadart sa reconnaissance pour le zèle inlassable avec lequel il remplit les délicates fonctions de secrétaire général depuis 1882, M. le Dr H. Henrot fut d'avis que le souvenir à offrir devait être un portrait de notre dévoué confrère ; aussitôt on pensa à une gravure, dont les exemplaires insérés dans un volume de nos Travaux uniraient mieux tous les membres de l'Académie, titulaires et correspondants, dans une belle manifestation de sympathie.

Un graveur rémois, M. Jamas, dont les œuvres sont toujours très remarquées aux Salons des Artistes Français, s'imposait; M. Rozey, président en 1910-1911, lui demanda de réaliser notre vœu.

Une circonstance très heureuse fournit l'occasion de remettre le portrait avec quelque éclat ; à l'issue du Congrès des Sociétés savantes de 1912 à Paris, M. Jadart fut en effet nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce fut une grande joie à l'Académie.

Tout de suite plusieurs membres eurent l'idée d'offrir

Digitized by Google

un banquet à notre secrétaire, banquet au cours duquel lui serait remise une belle épreuve sur parchemin de son portrait gravé. Les adhésions arrivèrent nombreuses et, le 13 Mai, trente-trois membres titulaires et correspondants[1] étaient réunis dans les salons Degermann.

Le dîner fut brillant ; l'ordre des plats composés par le maître traiteur et baptisés par une main académique a semblé digne d'être conservé. Les allusions sont discrètes ; un jour les membres de l'Académie chercheront en vain dans les grands traités de cuisine ce que pouvait être la salade de Givry.

MENU

—

POTAGE LAITUE DE VILLERS
FILETS DE BARBUE A LA MABILLON
SELLE D'AGNEAU A LA RETHÉLOISE
DINDONNEAU DU THOUR AU CRESSON
SALADE DE GIVRY
ASPERGES DES ISLES
GLACE MAZARIN
FRUITS - DESSERT

EAU-DE-VIE DE POMMES 1847 CHAMPAGNE DELBECK

Le Delbeck coulait à flots depuis longtemps quand M. le président Fréville, qui avait mis beaucoup de

[1] MM. Demaison, Douce, Brissart, A. Benoist, Lamy, Dr Guelliot, Dr Henrot, Dr Bagneris, Dr Seuvre, Laurent, Duval, Portevin, Dr Bourgeois, Abbé Charles, Dr Gosset, Rozey, Marguet, R. de La Morinerie, Kalas, Lhotelain, Lucas, Chamberland, Dr Gaube, E. Gosset, Fréville, Dr Lardennois, Guédet, Cans, Lefèvre-Derodé, Téchoueyres ; — MM. Chavalliaud et Margotin.

Digitized by Google

charme dans cette petite cérémonie, se leva et prononça les paroles suivantes :

Mes chers Collègues,

« L'Académie nationale de Reims est une personne heureuse.

« Depuis moins d'un an, elle a vu cinq de ses membres recevoir la plus haute distinction honorifique de notre pays.

« A la promotion de Juillet dernier, notre collègue le Procureur de la République à Reims, l'écrivain si apprécié, l'érudit M. Bossu a reçu la Légion d'honneur.

« Après MM. Eugène Gosset et Raymond de La Morinerie, dont la haute valeur industrielle et commerciale a été également récompensée par le Gouvernement de la République, notre éminent collègue le professeur Laurent, dont on vous a dit si justement les mérites scientifiques, était à son tour distingué ; aujourd'hui, c'est M. Jadart, dont les travaux historiques font partout autorité, qui reçoit la croix de la Légion d'honneur.

« C'est, mes chers Collègues, une bonne fortune pour nous tous, pour moi votre Président et pour l'Académie.

« Ces distinctions si méritées honorent à la fois et le gouvernement qui a su les donner et les hommes qui les reçoivent et l'Académie qui, elle aussi, et avant tous, les avait élus et les avait reçus dans sa compagnie. L'unanimité qui nous réunit ce soir autour de notre distingué Secrétaire général est le témoignage éclatant

Digitized by Google

de la grande sympathie et de l'affection sincère que nous avons tous pour sa personne.

« M. Jadart, qui appartient à l'Académie depuis 1878, a toujours su accomplir ses délicates fonctions avec un dévouement et une conscience dont nous lui savons un très grand gré.

« Il est l'âme et le cœur de ces réunions de quinzaine qu'il sait préparer avec autant de tact que de goût.

« Ses communications savent nous intéresser et nous charmer, car, écrites dans un style simple et clair, elles sont souvent relevées d'une pointe de malice satirique.

« Chacun de nous apprécie sans cesse son amour scrupuleux des recherches historiques et sa connaissance approfondie des choses de Champagne.

« Aussi la distinction méritée que le Gouvernement de la République vient de lui conférer est-elle la juste récompense d'une vie tout entière consacrée aux sciences et aux belles-lettres : ces deux sources de jouissance intellectuelle qui ont su, pour vous, M. Jadart, comme pour tant d'autres, atténuer, hélas! si possible, vos chagrins intimes.

« Collaborateur assidu de nombreuses revues, auteur de nombreuses publications historiques, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Jadart ne se repose jamais et sa réputation d'érudit champenois grandit sans cesse, malgré sa modestie et sa volonté bien connue de rester dans le rang.

« Avant de vous connaître personnellement, M. Jadart, mes collègues du Ministère des Affaires Etrangères m'avaient déjà parlé de l'aimable Bibliothécaire de la ville de Reims, mais ce que j'ignorais c'était le charme sûr et délicat des relations que j'ai trouvées auprès de vous.

Digitized by Google

« Parler encore de vous, M. Jadart, serait dépasser les limites permises et puis, je n'apprendrais rien à personne, surtout ici, aux amis qui vous entourent ce soir et qui ont répondu si aimablement à mon appel.

« Ils savent tous, mieux que moi encore, peut-être, et depuis fort longtemps, ce que vous êtes, ce que vous avez fait pour l'Académie de Reims et ce que vous vous proposez de faire encore.

« Permettez-moi, en terminant et avant de vous attacher — selon le protocole — cette croix que vous méritez mieux que personne et que vous saurez porter avec honneur et gloire, de vous dire encore une fois toute l'affection dévouée et sincère que nous ressentons tous pour vous et pour votre personne. C'est la raison pour laquelle nous avons tous tenu, en cette circonstance, à vous donner un témoignage auquel, comme vous le voyez, presque tous nos collègues présents à Reims ont tenu à s'associer avec un ensemble qui m'a beaucoup touché. Ceux qui n'ont pu assister à notre fête sont peu nombreux ; l'éloignement ou des motifs très sérieux les ont seuls empêchés de se joindre à nous. Ils m'ont tous écrit des lettres m'exprimant « le grand regret de ne pouvoir donner à notre très cher et dévoué Secrétaire général cette marque de reconnaissance et d'attachement », ce sont : MM. Alphonse Gosset, Jullien, Haudecœur, Maillet-Valser, Brincourt, Colleville, Brunette, Graffin, de Bovis, Legras, Krafft et Bossu.

« A côté de la croix officielle difficile à porter sans uniforme, tous nos collègues sans distinction, même ceux qui n'ont pu assister au banquet de ce soir, ont tenu à vous offrir, M. Jadart, ce petit bijou plus intime, qu'ils m'ont chargé de vous remettre en leur nom, comme

Digitized by Google

un souvenir de tous les membres de l'Académie Nationale de Reims à leur dévoué et sympathique Secrétaire général. »

Au milieu des applaudissements, M. Fréville, que M. Jadart avait choisi pour parrain, embrassa le nouveau chevalier après avoir prononcé les paroles d'usage :

« Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur. »

C'est alors que furent offertes une croix en brillants et la gravure de Jamas qui fit aussitôt le tour de la table et fut admirée.

M. Jadart était très ému; dans la plus délicate des improvisations, il dit qu'il était reconnaissant à ses confrères de toutes les marques d'affection qu'ils lui avaient données au cours de cette soirée inoubliable pour lui, et que c'étaient eux et leurs travaux que M. le Ministre de l'Instruction publique avait récompensés en sa personne. « Sans vous je ne serais rien », ajouta-t-il trop modestement. Avec une charmante bonhomie qui faisait penser à M. Lavisse, il évoqua des souvenirs de jeunesse : son père, greffier au tribunal de commerce de Rethel, et sa mère qui lui avaient appris ce qu'est l'honneur; le petit collège dans lequel un Prince de l'Église, fondateur de l'Académie de Reims, venait avec sa cravate de commandeur présider les grandes cérémonies; et ce lui fut une occasion de rappeler avec des anecdotes les chevaliers de la Légion d'Honneur qu'il avait connus autour de lui : à Rethel, le capitaine de gendarmerie et le sous-préfet; à Nancy, M. Jalabert, doyen de la Faculté de droit, décoré de la

Digitized by Google

main de l'Impératrice ; à Reims, les présidents Vassart et Renart, les bibliothécaires Paris et Courmeaux, les docteurs Doyen et Henrot,... et les quatre membres de l'Académie qui depuis un an ont été décorés de la Légion d'Honneur. Il parla plus particulièrement de M. Henrot, qui, maire de Reims, l'avait nommé à la Bibliothèque et lui avait permis de rendre service à ses concitoyens.

M. le Dr Henrot se félicita de son heureux choix et dit aussi combien était précieux pour les présidents annuels le parfait secrétaire général qu'est M. Jadart.

Une délicate surprise nous était réservée ; en vers latins qui font l'éloge de sa belle culture classique, M. l'abbé Charles dit les titres de notre confrère à la décoration :

A M. H. Jadart

Chevalier de la Légion d'Honneur

Advenit alma dies albo notanda lapillo,
Quam socii gaudent concelebrare tui.
En radiis rutilans crux docti pectora signat :
Laudibus his nusquam dignior ullus adest.
Jam puer ardebas tu « vitam impendere vero ».
Anni maturi divite messe micant.
Dum servare cupis patriæ monumenta vetusta,
Non labor impigrum te gravat assiduus.
Templa, domus curas, vel nomina prisca viarum,
Omne quod illustris Gallia nostra fuit ;
Multaque perpetuæ premerent oblivia noctis,
Ni vigil e tenebris tristibus exueres.
Quot monumenta vales doctus servare quotannis !
Deficiatque dies, si numerare velim.
Accipe, quas gaudens laudes Academia præstat,
Tu carus sociis et decus egregium :
Accipiat Deus omnipotens hæc vota benignus
Te sociis servent tempora longa tuis.

M. l'abbé Charles fut compris et très applaudi.

Digitized by Google

A M. Rozey échut le soin de clore la série des toasts et de faire l'éloge du graveur qui avait su fixer sur sa plaque de cuivre l'expression fugitive de la physionomie fine et malicieuse du modèle.

La soirée s'écoula en conversations particulières pleines de charme auxquelles mit fin une improvisation sur le piano de M. Lefèvre-Derodé ; Euterpe, après ses sœurs, fêtait M. Jadart.

P. G.

Digitized by Google

Abel Jaman — Mai 1912

HENRI JADART

Chevalier de la Légion d'Honneur
Secrétaire général de l'Académie de Reims
Conservateur de la Bibliothèque et du Musée

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DU

Congrès International contre la Tuberculose

(ROME, AVRIL 1912)

Par M. le Docteur TÉCHOUEYRES

Membre titulaire

A LA SÉANCE DU 24 MAI 1912

MESSIEURS,

J'ai l'intention de résumer brièvement, à votre usage, les discussions soulevées au récent Congrès contre la Tuberculose et de vous exposer, à ce propos, les idées générales qui expliquent l'origine, le développement et l'allure singulière de cette terrible maladie que la médecine est impuissante à guérir.

Je vais donc m'efforcer, MESSIEURS, de mettre en évidence les particularités qui distinguent la tuberculose des autres maladies infectieuses, et de puiser, s'il est possible, dans ces indications les éléments de l'action thérapeutique susceptible de lutter dans l'avenir contre son envahissement progressif.

La tuberculose, avons-nous dit, est une maladie infectieuse ; elle est déterminée, en effet, dans ses modalités diverses par un microbe très généralement connu sous le nom de bacille de Koch. Celui-ci n'est

Digitized by Google

d'ailleurs pas un microbe banal ; une longue habitude l'a si bien accoutumé à se développer sur des organismes vivants, qu'il est étroitement parasite de ces derniers, et ne saurait trouver en dehors d'eux les éléments de sa subsistance ; d'autre part, il offre dans sa constitution un singulier caractère ; il est tout entier enrobé dans une sorte de gaîne de nature grasse ou, du moins, semblable à la cire ; cette propriété l'avantage en certaines circonstances, lui permettant de se soustraire à l'action corrosive des sucs cellulaires qui ne peuvent mouiller, si j'ose dire, cette carapace, plus que l'eau ne mouille un corps gras ; — enfin, les excreta qu'il rejette hors de lui sont hautement nocifs et entrent pour une partie notable dans la constitution de la toxine, connue sous le nom de tuberculine. Je dis « une partie notable », parce que la tuberculine, au sens banal où on l'entend, n'est pas formée seulement des excrétions bacillaires, mais encore des éléments chimiques qui constituent le propre corps du bacille, lorsque ce dernier, mort et véritable cadavre, filtre après dissolution dans le milieu environnant.

Telles sont, présentées en raccourci, les propriétés singulières qui distinguent le bacille de Koch.

De quelles lumières peuvent-elles éclairer les particularités du développement de la tuberculose, maladie humaine ?

Il convient de noter ici la distinction fondamentale qu'on doit apporter dans la considération du microbe, agent infectieux, et de la réaction de l'organisme à ce microbe, réaction qui constitue proprement la maladie.

On peut concevoir, en effet, qu'un organisme soit parasité par des agents infectieux, comme le colibacille, sans que cet organisme manifeste contre cette atteinte

Digitized by Google

une réaction vive et comme offensée ; on dit alors qu'il y a microbisme, mais non maladie. On peut concevoir aussi que les conditions d'entente mutuelle, précédemment supposées, se modifient ; l'organisme réagit à son hôte devenu soudain importun : c'est la guerre déclarée sous la forme d'embarras gastrique ou de fièvre typhoïde ; le microbisme a fait éclore la maladie.

D'après ces indications, on comprend aisément qu'on ait pu distinguer et classer jadis les maladies — réactions organiques tapageuses — sans connaître ni même soupçonner l'existence et la nature du germe provocateur ; c'est encore le cas aujourd'hui de la rage, de la variole et des fièvres éruptives.

Nous mettrons à profit ces notions à propos de la tuberculose.

Il est utile de préciser tout d'abord la voie par laquelle le bacille de Koch pénètre habituellement dans l'organisme. On pense généralement que la contamination s'effectue par les voies respiratoires, le jeu régulier de l'inhalation de l'air introduisant dans les bronches de fines poussières, au milieu desquelles volent, intimement mélangés, des bacilles provenant de la dessiccation des produits d'expectoration. Ces germes sont très répandus ; plus abondants auprès des malades et dans les salles d'hôpital affectées aux tuberculeux, ils existent cependant dans les édifices et les voitures publics, les locaux communs, bref en tous les lieux qu'a pu contaminer un tuberculeux cracheur dont la vie sociale est restée active. On voit combien sont fréquentes les occasions de contagion.

Digitized by Google

M. Calmette, dont l'expérience en ce point est très grande, affirme par contre que la contamination s'opère surtout par les voies digestives. Lesdites poussières ne sont pas seulement inhalées ; beaucoup sont avalées et celles-ci, spécialement chez les jeunes enfants, sont l'occasion des premières infections. Pour démontrer la possibilité d'une semblable infestation, M. Calmette a fait consommer à de jeunes veaux, exempts de tuberculose, un repas souillé de cultures pures de bacilles de Koch ; ce repas, unique en son genre, est suffisant pour déterminer des lésions tuberculeuses que plus tard, à l'autopsie, on peut aisément découvrir sur tous les ganglions mésentériques, et même sur les ganglions bronchiques. On voit ainsi que la contamination par voie intestinale peut déterminer par envahissement progressif une localisation broncho-pulmonaire.

Il est à peine besoin d'insister ici sur l'importance qu'il faut attacher à la qualité des aliments donnés aux enfants du premier âge ; un lait souillé de bacilles est évidemment un agent d'infection certaine, encore qu'on pense à l'heure actuelle que le bacille d'origine bovine soit moins transmissible à l'homme que le bacille humain.

Quelle que soit la voie d'entrée — bronche ou intestin, — le bacille a pénétré. Que va-t-il devenir ?

Dans les cas habituels, il chemine par les voies lymphatiques et se trouve arrêté au niveau des carrefours encombrés et stagnants que représentent les ganglions. Agent étranger, imprévu dans la constitution ganglionnaire, il ne tarde pas à provoquer une réaction à son entour ; un globule blanc s'empare du bacille,

Digitized by Google

l'englue, l'enveloppe, mais à l'encontre de ce qu'il advient pour les autres germes, ne peut le faire disparaître par dissolution et digestion ; la gaîne de cire qui enrobe le bacille est un manteau protecteur vraiment imperméable. On voit alors le globule blanc accroître sa masse démesurément, multiplier ses noyaux, et devenir si particulier et si différent de ce qu'il était auparavant qu'il mérite un nom nouveau, adéquat à sa taille démesurée ; c'est désormais une cellule géante. La cellule géante renfermant en son sein le bacille de Koch, voilà la lésion élémentaire caractéristique de la tuberculose. Bientôt cette cellule s'entoure de nombreuses autres qui lui sont une couronne, et ces dernières d'autres encore, tant enfin que l'amas cellulaire dense et confluent fait saillie à la surface du plan considéré et réalise en sa forme et apparence banale un tubercule.

Or, il y a ceci de singulier dans l'histoire de l'affection qui nous occupe : le tubercule peut demeurer indéfiniment en l'état que nous avons dit ; l'association du bacille et de la cellule géante ne paraît pas nuire à l'organisme qui en est porteur, et, de fait, les autopsies ont depuis longtemps révélé des lésions tuberculeuses chez des sujets qui n'en furent jamais incommodés.

Une deuxième considération mérite l'examen : lorsqu'un tubercule s'est ainsi constitué, le bacille ne cesse de déverser autour de lui ses produits d'excrétion, dont nous savons qu'ils constituent, pour partie tout au moins, la tuberculine. L'organisme de l'hôte se trouve ainsi soumis à une lente imprégnation toxique ; la tuberculine le pénètre méthodiquement et modifie d'autant ses tissus et ses humeurs.

Digitized by Google

Or, à l'encontre de ce qui se produit à l'égard de toute autre infection, la tuberculose en évolution ne provoque jamais une réaction vive dite d'immunité. On sait qu'un sujet qui a résisté à l'action nocive du bacille typhique, de la variole, de la diphtérie ou du choléra est immunisé contre une seconde atteinte de la même infection ; l'emploi des sérums thérapeutiques est basé sur la présence dans le sang des animaux artificiellement infectés de substances qui s'opposent au développement des germes morbides et à l'action destructrice de leurs toxines. Or, la tuberculose fait exception à la règle ; il semble qu'il ne s'établisse jamais d'immunité véritable contre elle. Bien loin de là ; on croit aujourd'hui qu'une première atteinte confère une sensibilité particulière pour une atteinte ultérieure, et que cette dernière prend, de sa qualité d'être consécutive à la précédente, une malignité que rien autre ne peut justifier.

Au reste ce phénomène, pour singulier qu'il soit, n'est pas isolé, mais s'intègre dans une série de réactions biologiques qui s'opposent, si l'on peut dire, à la prophylaxie et réalisent l'état connu sous le nom d'anaphylaxie.

La tuberculose est donc une maladie microbienne, dont l'évolution lente et la lésion matérielle insignifiante rendent cependant l'organisme chaque jour plus sensible à une autre atteinte et chaque jour plus vulnérable.

Or, les chances de contamination sont très grandes et les dangers d'infection répétés. Si cette infection se produit à nouveau, que va-t-il arriver ?

La réponse est donnée par une expérience ancienne du savant allemand Robert Koch, qui démontra l'impos-

Digitized by Google

sibilité de provoquer par injection bacillaire de nouvelles lésions tuberculeuses sur un cobaye préalablement tuberculisé. Les bacilles injectés sont aussitôt rejetés qu'introduits; leur présence détermine une réaction très vive au lieu de l'injection, puis un abcès, et les bacilles sont expulsés au milieu des produits de suppuration. Ce phénomène de réaction vive est constant; il se produit dans toutes les conditions d'infestation antérieure, chez tous les animaux, et porte en bactériologie le nom de phénomène de Koch.

Or, c'est un fait du même genre qui se produit chez le tuberculeux humain à l'occasion de toute réinfection. Celle-ci équivaut évidemment à une injection de bacilles; c'est une nouvelle pénétration de microbes dans l'économie; et tout aussitôt se manifeste autour des nouveaux venus une réaction des plus vives. Le résultat ne se fait pas attendre; un abcès se forme qui élimine au milieu du pus les bacilles tuberculeux. La guérison de l'abcès s'obtient par un processus de cicatrisation banale.

On conçoit toutefois que le siège de l'abcès n'est pas indifférent, et qu'au cas particulier de localisation bronchique ou pulmonaire il prenne de ce chef une importance singulière. Sans doute en ce lieu comme aux autres, la suppuration s'établit, puis disparaît; mais la cicatrisation qui panse la plaie, laisse à la place de la trame délicate du poumon, un tissu grossier aux cordages noueux et serrés. Il en résulte qu'à chaque contamination nouvelle, le tuberculeux pulmonaire est lésé dans l'intégrité de son appareil respiratoire ; par l'application naturelle du phénomène de Koch, chaque infestation bronchique nouvelle est l'occasion d'une petite fonte pulmonaire ; on peut dire sans image que

Digitized by Google

l'infortuné crache ses poumons, semant ainsi d'ailleurs la mort autour de lui. Et lorsque, fragments par fragments, le tissu délicat qui convient à la fonction respiratoire est transformé par amputations successives en moignon cicatriciel, foré de cavernes purulentes, le tuberculeux meurt de ne pouvoir plus assurer une fonction essentielle au maintien de la vie ; remarquons bien qu'il ne succombe pas à l'infection tuberculeuse, mais qu'il est victime de l'intolérance de son organisme à toute réinfection de même nature, et qu'il a perdu, au cours des luttes successives qu'il a livrées de ce chef, un organe indispensable à la survie.

Il convient de noter toutefois que l'abcès ne s'ouvre pas toujours à l'extérieur ; parfois le petit tubercule ramolli se vide entièrement dans une cavité vasculaire (capillaire, artère ou veine), et les bacilles déversés de la sorte dans le torrent circulatoire sont portés en tous les points de l'économie. Alors l'infection devient soudainement très grave ; chaque microbe est l'occasion de la surrection d'un tubercule ; il s'en produit ainsi des milliers à la fois sur les méninges, les plèvres, le péritoine, le foie, etc., constituant la forme sévère par excellence de la maladie, appelée granulie.

On voit donc toute l'importance du phénomène de Koch appliqué aux réinfections tuberculeuses chez l'homme.

C'est un phénomène du même ordre qui permet de concevoir l'extrême sensibilité des malades à la tuberculine. Nous avons dit, en effet, que les bacilles ne cessent, après leur inclusion dans les tissus, de sécréter divers produits globalement connus sous le nom de tuberculine. Or, ce poison ne tarde pas à imprégner

Digitized by Google

l'organisme et réaliser chez lui un état d'intolérance vis-à-vis de toute nouvelle intoxication de même ordre. Le moindre contact avec la tuberculine est, pour un tuberculeux, prétexte à réaction vive. Si cette tuberculine est injectée à faible dose sous la peau, ou étendue à sa surface après scarification (comme un vaccin banal), ou instillée dans l'œil, il se produit, dans les quelques heures et jours qui suivent, une inflammation passagère qui témoigne de l'état d'imprégnation tuberculinique de l'organisme. Cette méthode, depuis longtemps employée dans la pratique vétérinaire pour établir avec certitude le diagnostic de la tuberculose chez les bovidés, commence à être utilisée dans les hôpitaux à l'usage de la clinique humaine, afin de dépister les cas douteux et d'éclairer les diagnostics hésitants. Remarquons d'ailleurs que cette méthode a permis d'établir l'importance numérique des cas de tuberculose avérée ou occulte ; grâce à la cutiréaction, on a démontré que sur 100 citadins âgés de plus de 20 ans, c'est à peine si l'on en trouve 7 ou 8 qui n'aient pas encore été touchés par le bacille ; ainsi se trouvent confirmées les affirmations que nous portions plus haut, relatives à l'extension du fléau.

Il y a lieu de noter ici que les réactions à la tuberculine, qui sont innocentes lorsqu'elles demeurent locales et peu étendues, revêtent un caractère d'extrême sévérité lorsqu'elles se généralisent à l'organisme entier. Ainsi s'explique l'échec retentissant de la méthode que, sur l'affirmation de Koch, on tenta jadis dans les hôpitaux, poursuivant le traitement de la tuberculose par les injections de tuberculine ; les doses injectées étant relativement élevées, l'organisme manifesta une réaction vive au niveau de tous les foyers

Digitized by Google

déjà tuberculeux ; ceux qui étaient assoupis se réveillèrent, l'évolution des autres fut singulièrement accélérée et l'on ne compta pas les insuccès de cette méthode dont la terre s'empressa de recouvrir les bévues. Si Caton, l'austère Caton eût contemplé ces misères, il n'aurait pas manqué de souligner d'un trait les conseils qu'il donnait jadis à son fils lorsqu'il écrivait : « Les médecins ont juré de tuer tous les barbares avec leurs médecines ; ils se font payer très cher pour gagner notre confiance et nous empoisonner plus facilement. Mon fils, souviens-toi que je t'interdis les médecins. »

Souffrez, Messieurs, que je n'aggrave cette prescription d'aucun commentaire.

Au surplus, la tuberculine sécrétée par les bacilles est parfois seule coupable de diverses manifestations pathologiques. Il existe, en effet, une forme de tuberculose où la maladie évolue sans semer ses tubercules. Un seul existe et suffit à imprégner de ses toxines l'organisme entier, qui réagit par des inflammations locales de la plèvre, des articulations, du foie, de la peau. On dit alors que la tuberculose se manifeste sous le type inflammatoire. Il nous semble d'ailleurs que les cas de ce genre sont relativement fréquents ; notre pratique personnelle dans le milieu militaire nous en offre de très nombreux exemples.

Je viens de préciser devant vous, Messieurs, en des considérations que je reconnais malhabiles, les caractères particuliers qui distinguent la tuberculose et rendent concevable son extrême diffusion, son évolution morbide spéciale et l'impuissance thérapeutique où nous restons à son sujet.

Digitized by Google

Je ne voudrais pas clore cet exposé sur une proposition aussi sombre, mais envisager avec vous l'espoir que nous offrent les récentes théories émises par les savants les plus autorisés.

Et d'abord, la tuberculose étant une maladie contagieuse, le premier effort doit tendre à limiter cette contagion. Ici, Messieurs, ce me serait un devoir de répéter les prescriptions hygiéniques que vous avez entendues mille et une fois : la surveillance de l'alimentation du premier âge et tout particulièrement du lait de vache ; la mise en garde contre la contamination interhumaine, l'isolement des tuberculeux ou, du moins, leur éducation hygiénique, la disparition des logements insalubres, bref toutes les mesures qui rendent impossible l'ingestion ou l'inhalation du bacille de Koch.

Mais cet effort considérable ne peut être demandé qu'au législateur, aux municipalités, aux éducateurs du peuple quels qu'ils soient, et enfin au peuple lui-même, qui devra se rendre compte un jour qu'on ne peut pas tout pour lui, s'il n'aide pas un peu ses bienfaiteurs.

Mais en dehors de ces mesures dont on ne peut attendre l'effet qu'à longue échéance, M. Calmette nous propose une ligne de conduite plus active qui solutionnerait élégamment et promptement la question.

Il nous rappelle tout d'abord que, d'après les statistiques obtenues par la cutiréaction, 95 °/₀ des adultes vivant dans les cités sont contaminés par le bacille tuberculeux; et que toutefois, un nombre très faible de ceux-ci meurt tuberculeux; ce qui l'amène à déclarer que la tuberculose — infection presque inévitable — devient rarement une maladie générale, qu'il faut, à

Digitized by Google

cela, des conditions spéciales, parmi lesquelles les réinfections ultérieures jouent le plus grand rôle; que, le plus souvent, le bacille reste tapi en sa cellule géante sans incommoder l'organisme qui l'héberge. Il pense donc que l'homme est spontanément réfractaire à la tuberculose, en certaine mesure, s'entend; et qu'une première contamination dans le jeune âge, non suivie de réinfections ultérieures, est une condition d'immunité relative contre les manifestations graves de cette affection. Il note, en effet, que ce sont les sujets qui ne réagissent pas à la tuberculine, c'est-à-dire les non infectés, qui subissent avec le plus de dommage la première contamination; celle-ci survenue tardivement est ressentie péniblement et souvent détermine avec une rapidité foudroyante des accidents mortels.

La question se pose donc de l'utilité ou de la nécessité d'une infection première, plus efficace toutefois, plus immunisante que celles qui se réalisent chaque jour sous nos yeux; celles-ci demeurent encore nuisibles parce que le bacille peut être parfois virulent; mais si l'on arrivait à créer une race bacillaire atténuée, et cependant assez vivante pour procurer les avantages de cette contamination sans entraîner aucun méfait, on pourrait faire œuvre utile et réaliser un rêve heureux : la vaccination antituberculeuse.

Or, ce rêve, M. Calmette l'a maintes fois caressé, et il semble qu'à l'avoir pensé fortement il lui ait donné corps et qu'au moins son ombre se puisse dessiner aujourd'hui. Par des expériences très délicates, M. Calmette est parvenu à créer une race de bacilles qui, injectés dans les veines, ne donnent naissance à aucun tubercule visible, mais provoquent une maladie générale, d'allure typhique, analogue à

Digitized by Google

la forme de tuberculose si bien étudiée chez l'homme par Landouzy et ses élèves, et nommée typho-bacillose ; cette forme, on le sait, se termine presque toujours par guérison. Le savant professeur de Lille obtient cette race microbienne en cultivant, sur bile de bœuf glycérinée, un bacille très virulent de souche bovine ; les passages successifs et répétés sur ce milieu spécial modifient l'enveloppe cireuse et grasse du bacille ; la bile, on le sait, attaque les graisses qu'elle saponifie ; il en est ainsi du manteau gras protecteur du bacille ; ce dernier, dépourvu de ses défenses naturelles, est alors livré aux attaques des cellules qui défendent l'organisme contre les agents étrangers. C'est pourquoi l'injection intra-veineuse n'est suivie d'aucune manifestation de tuberculose localisée ; le premier choc passé, les animaux conservent une santé inaltérée ; ils présentent même dans la suite une résistance extraordinaire aux injections subséquentes de bacilles tuberculeux ordinaires ; ils retiennent ceux-ci pendant plusieurs mois dans leurs ganglions lymphatiques, où on les retrouve décelables par l'inoculation au cobaye, et ils acquièrent la faculté de les éliminer peu à peu, en nature, avec leurs excréments.

On ne sait encore, ajoute M. Calmette, si cette faculté d'élimination et si l'immunité dont elle est la signature est durable. Mais il n'en faut pas moins retenir cette expérience comme initiatrice d'une voie nouvelle, et susceptible de conduire quelque jour à une vaccination antituberculeuse.

Certes, la réalisation de cette méthode n'est pas encore prochaine, mais il faut persévérer et attendre du temps et des choses ce que notre activité seule ne peut précipiter. A ceux qui nous reprocheraient

Digitized by Google

notre excessive confiance en l'avenir, nous dirions, comme jadis Philippe de Macédoine aux envoyés du Sénat romain : « Le soleil ne s'est pas encore couché pour la dernière fois. »

Il paraît, il est vrai, bien singulier de songer à traiter dans l'avenir la tuberculose par la vaccination. Mais, à considérer sainement les faits, ne serait-ce pas la meilleure utilisation des efforts ?

Nous savons que la tuberculose est une affection très répandue, mais qu'elle est aussi le plus souvent atténuée, silencieuse et occulte, à ce point que si 87 °/₀ des jeunes hommes ou jeunes femmes vivant dans les grandes villes sont atteints du germe infectant, il n'en est environ que 25 °/₀ d'entr'eux qui deviennent réellement tuberculeux dans la suite. Les autres gardent les apparences de la santé.

Nous avons dit d'autre part les dangers des réinfections secondaires, qui deviennent d'autant plus graves qu'elles sont plus fréquentes et plus massives. Or, la vie sociale actuelle est telle qu'elle facilite la diffusion des bacilles tuberculeux évacués par les organismes malades, et ce, à raison des groupements de profession ou d'occasion qu'elle détermine.

Il est donc à peu près certain qu'un citadin ne peut échapper à l'infection première et que, dans certaines conditions sociales (déterminées par la cohabitation familiale, le travail collectif, etc...), il lui sera même difficile d'échapper aux contaminations ultérieures.

D'autre part, considérons la précarité de la thérapeutique actuelle, qui se borne essentiellement à donner au malade des conditions meilleures de vie organique et de défense antimicrobienne en portant son effort sur l'alimentation, l'aération et la suppression de

Digitized by Google

la fatigue physique. Hippocrate disait de la médecine de son temps qu'elle était une contemplation de la mort. Sur le point spécial de la cure antituberculeuse, je n'oserais affirmer qu'il pût changer d'avis.

Considérez au contraire la lutte du médecin contre les autres maladies infectieuses ; par le sérum, il combat la diphtérie, le tétanos, le choléra, la peste ; par les virus atténués, la variole, la fièvre typhoïde et la rage ; par des agents chimiques héroïques, le paludisme, la maladie du sommeil et la syphilis, et convenez que l'on ressent un grande affliction à considérer qu'on a vainement donné l'assaut contre la tuberculose, dont la position reste inexpugnable.

On a sans doute tenté quelques efforts et prôné divers sérums antituberculeux ; mais il semble que les échecs se soient multipliés proportionnellement au nombre de ces découvertes.

On a cherché à obtenir de l'organisme qu'il voulût bien réagir contre l'infestation tuberculeuse, comme il le fait à l'encontre des autres par des sécrétions particulières dénommées anticorps. Dans ce but, et pour l'y aider, on a pensé recourir de nouveau aux injections de tuberculine ; on se disait : la guérison serait possible si l'organisme réagissait aux poisons tuberculeux qui l'imprègnent ; mais ces poisons sont produits sans doute à trop faible dose et la production répartie sur un temps trop long pour déterminer le heurt minimum convenable à la réaction. Or, le médecin peut, à l'occasion, se substituer au microbe nocif ; nul ne l'ignore, non pas même nous, fils de la très salubre Faculté.

Or donc, on pensa recourir à la tuberculine ; par des injections répétées et très surveillées, on espéra

Digitized by Google

provoquer la réaction organique indispensable à la guérison. Cette pratique intelligemment conçue, mais dangereuse, ne peut être encore jugée ; elle est d'introduction trop récente et mérite qu'on suspende tout jugement. Il reste cependant qu'elle n'est pas innocente et ne peut être confiée impunément à tous les praticiens.

Voilà terminé le bilan de nos ressources. Notre arsenal thérapeutique est épuisé. La chimie ne fournit aucun corps qui s'attaque au bacille de Koch comme l'arsenic au trypanovane et le mercure au spirochète. La biologie est muette. Aussi doit-on savoir gré à M. Calmette de nous rendre quelque espoir en nous laissant prévoir la possibilité d'une vaccination antituberculeuse.

Par cette méthode, on pourra lutter contre l'extension de la tuberculose en tuberculisant tout le monde ; chacun de nous peut être frappé, chacun doit être vacciné ; par l'introduction de bacilles particulièrement modifiés, l'organisme s'apprend à éliminer ces germes; il s'accoutume à la lutte et devient terre inhospitalière pour tous les bacilles de même race qui plus tard s'y viendraient fixer.

C'est là, je le répète, un rêve ; mais c'est un beau rêve qu'on nous a fait vivre à Rome ; et je me serais reproché de ne vous en pas mander la bonne nouvelle.

Aussi bien ai-je fini, Messieurs ; je vous ai résumé les longs débats et les vastes théories qui ont vu récemment le jour au Congrès International de la Tuberculose.

Je dois m'excuser, en terminant, de vous présenter un travail de simple reportage, tout dépourvu d'originalité. Au reste, il m'apparaît qu'en cette occurrence

Digitized by Google

j'ai quelque peu mimé Diogène en certaine aventure de sa vie. Un jour, nous dit l'histoire, les Corinthiens, effrayés par l'approche de Philippe, préparaient la résistance ; chacun s'emploie de son mieux, l'un au rempart, l'autre à la palissade. Diogène se trouve seul inoccupé ; il n'a rien à faire, parce qu'on ne lui demande rien ; cette inaction lui est insupportable ; aussi, relevant son manteau à la ceinture, il se met en devoir de rouler son tonneau. — Interrogé sur son geste, il l'explique, en disant : « Je roule mon tonneau afin de ne pas rester seul oisif au milieu de tant de gens occupés. »

Veuillez trouver, Messieurs, en cet apologue la justification de la présente note et prendre en considération non point son mérite, mais le désir de son auteur de vous être agréable, en ne restant pas seul oisif au milieu de tant de gens laborieux.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PÉRIL BLEU

Par Maurice RENARD, membre correspondant

Compte rendu par M. le Dr COLLEVILLE

Membre titulaire

Le « Péril bleu » en l'année 1912, n'est pas un de ces romans dont on découpe les feuillets en chemin de fer pour tromper la longueur de la route et que l'on abandonne négligemment ensuite sur la banquette, à la station d'arrivée. L'auteur veut que ses contemporains, pareils aux pèlerins de Bayreuth, se recueillent avant de goûter son œuvre. Il leur enlève à la fois la joie et la peine de dégager personnellement la philosophie de son travail. Par quelque côté que l'on ouvre le livre, on se trouve enserré entre une préface annexe qui commente amplement le but poursuivi par l'écrivain et un épilogue qui renferme la morale de l'histoire. M. Renard a voulu guider le lecteur à travers les fictions créées par son imagination féconde.

Dans sa préface, notre confrère nous définit le conte merveilleux, scientifique. Il s'agit, dit-il, de lancer la science en plein inconnu. Je copie textuellement : « C'est une fiction qui a pour base un sophisme ; pour objet, d'amener le lecteur à une contemplation de l'univers plus proche de la vérité ; pour moyen, l'application des méthodes scientifiques à l'étude compréhensive de l'inconnu et de l'incertain. »

Digitized by Google

Georges Wells est son prédécesseur immédiat et son grand inspirateur. Qu'y a-t-il derrière les tableaux scientifiques du célèbre romancier anglais ? Nourri des hypothèses d'Hœckel, les dogmes de l'idolâtrie scientifique ne l'aveuglent pas. Il montre dans toute sa nudité l'orgueil humain qui s'affirme plus hautement que jamais sous le règne présent de l'automobile et de l'aéroplane. Il cherche dans les utopies socialistes à répondre aux inspirations généreuses de son cœur. Que se propose M. Renard ? Faire philosopher la masse des lecteurs « sur les cataclysmes inopinés qui peuvent fondre sur nous, sur nos fils ou leurs descendants ». Evidemment, les secousses sismiques qui se multiplient depuis quelque temps à la surface de notre globe, les perturbations atmosphériques qu'elles provoquent, les bouleversements de nos saisons et bien d'autres phénomènes plus ou moins explicables qui nous surprennent incessamment dans nos habitudes traditionnelles, voilà autant de motifs pour tenir en éveil notre curiosité scientifique. S'il ne nous est pas donné de prévoir, au moins armons-nous pour affronter les surprises de l'inconnu. Ces suggestions ne sont pas de tout repos pour l'esprit de ceux qui sont habitués à voir dans la science, une fée bienfaisante. Au lieu du bonheur universel que nous promettent ses architectes, la Cité future pourrait nous réserver bien des déceptions. Dans son conte, M. Renard met en vedette notre fragilité humaine et les rigueurs de la froide raison.

Toutefois, il n'est pas défendu de chercher un palliatif à un tel état de choses. Je tiens d'abord à rassurer mes auditeurs sur l'imminence du péril bleu, alors que d'autres couleurs sont plus directement

Digitized by Google

menaçantes. Nous avons mieux que le qualificatif « Bleu de Prusse » pour nous étourdir par un mauvais jeu de mots. Tel qu'il nous est décrit, il reste encore dans le domaine du merveilleux. Ce culte du merveilleux, nous l'avons à tous les âges, malgré les perspectives souvent horribles qu'il nous fait entrevoir. Notre enfance a été bercée avec les légendes dorées des peuples primitifs d'origine Aryenne ou Hindoue, immortalisées par Perrault dans ses contes si violemment condamnés par Ch. Monselet au nom de la morale et du bon sens. Et cependant, comme pour le Fabuliste : « Si Peau d'Âne m'était contée, j'y prendrais un plaisir extrême. » Plus tard, dans notre génération, nous avons littéralement dévoré les œuvres du bon Jules Verne. Cet Amiénois jouait avec les gestations scientifiques comme Alexandre Dumas père jouait avec les faits historiques, au point de ne pouvoir démêler le réel du fictif. Nous savons d'autant plus de gré à Verne que progressivement se sont réalisées les découvertes prédites, profitables à l'humanité. Il n'est pas jusqu'aux dessins fantasmagoriques du spirituel Robida que nous ne collectionnions avec empressement, malgré leur peu d'importance philosophique.

Avec ses découvertes prodigieuses du xxe siècle, la science nous serre de plus près : les spectres qu'elle suscite, ne restent plus dans les nuées ; ils nous menacent dans notre vie quotidienne. Tels sont les les Martiens de Wells dévastant l'Angleterre ; tels sont les Sawants terrorisant le Bugey et suscitant dans toute l'Europe une alliance défensive.

Chacun de nous ici sait que M. Renard est poète. Notre illustre collègue, le maëstro Lefèvre, serait un des

Digitized by Google

mieux placés pour le juger, lui qui a interprété d'une façon si harmonieuse les rêves de notre auteur. Etant donnée l'imagination du poète, voyons ensemble les bases scientifiques qui ont servi de *substratum* au livre que nous analysons. Elles sont à la portée du premier bachelier venu ou du journaliste en mal d'article scientifique, compulsant son Larousse. Joignons à cela un entrefilet puisé dans C. Flammarion à propos du grand équatorial du milliardaire Hatkins et du passage au Zénith de l'étoile et de la Lyre.

L'atmosphère gazeuse qui enveloppe la terre et qui la suit dans tous ses mouvements, est composée de deux couches distinctes. L'une, la plus basse, en contact avec le sol, de 50 kilomètres de profondeur environ, est parcourue de nuées tourmentées de vents; elle est propre à la vie terrestre. Cette couche se raréfie à mesure qu'elle s'éloigne du sol. Vers 50 kilomètres, elle devient le vide relatif que l'on peut obtenir par la machine pneumatique. Cette atmosphère éthérée a une épaisseur problématique; vide légèrement aéré où l'homme ne pourrait pas vivre; en s'élevant, le vide devient absolu.

Ceci exposé, demandons à notre romancier ce qui se passe à cette hauteur du ciel, d'un noir effrayant et où les étoiles brillent d'un éclat incomparable. Pour cela, sautons des centaines de feuillets, n'ayant pas à graduer savamment les émotions.

Rivé par la pesanteur à notre planète, il y aurait à la surface de l'air un globe concentrique à la terre, très léger, où le vide sert d'atmosphère et dont les côtes sont baignées par la mer aérienne. Un certain monde vivrait à la surface de ce continent sphérique, capable de faire de l'océanographie à sa façon, à l'aide d'un

Digitized by Google

sous-aérien pour visiter les plaines inconnues de notre atmosphère terrienne. Un véritable Muséum, à l'instar de celui de Monaco, est supposé édifié sur une surface déterminée de ce continent-radeau. Les habitants de cette région, dénommés les Sawants, y ont emmagasiné les échantillons les plus variés de bois, de plantes, de bêtes et de gens, parqués chacun dans des cellules à parois invisibles, communiquant avec l'air vivifiant à l'aide d'un cylindre central fictif qui leur apporte également l'eau et les carottes indispensables à l'entretien des êtres animés. L'approvisionnement serait assuré par le va-et-vient d'un bateau-ballon fantôme, ayant la forme classique du cigare, véritable Zeppelin idéal, laissant voir les objets à travers sa carcasse nullement métallique, plein de vide, ce qui leur permet de flotter aisément dans l'air et muni d'air-ballasts pour descendre ou remonter.

Une légitime curiosité nous invite à faire plus ample connaissance avec ces êtres intelligents et invisibles, auteurs de si belles machines. Ce sont les formes d'araignées, privées de système respiratoire et circulatoire, susceptibles de se brancher l'une après l'autre en enlaçant leurs pattes et en se tenant par les nerfs. Evidemment, M. Renard s'est inspiré de la théorie histologique des neurones. Il est même question de mimétisme, comme moyen de défense de leur part. Cette espèce *arachnéenne*, *cupida videndi*, ignorante de la douleur animale, dépèce bêtes et gens, comme les petites filles le font de leurs poupées, pour savoir ce qu'elles ont dans le ventre. Lorsque l'objet a cessé de plaire ; sans plus de cérémonie, on le rejette sur la terre. C'est ainsi que l'une des victimes de leur rapt, Robert, un des héros du roman, après avoir consigné

Digitized by Google

sur un cahier rouge tout ce qu'il observe dans cette prison aérienne, redoutant d'être écorché vif ou de subir les conséquences des expériences de condensation ou de raréfaction gazeuse, est résolu à mourir. Il cache ses notes sous son vêtement ; il bouche les clapets qui permettaient l'issue et la rentrée de l'air vivifiant dans sa case ; son corps est retrouvé fortement gonflé et cyanosé avec le précieux récit de sa vie aérienne. Non moins subtil est le moteur qui permet l'ascension et la descente du sous-aérien. C'étaient des crapauds-vapeur, tournant des tambours, comme l'écureuil fait tourner sa cage. Ces batraciens domestiqués, d'une légèreté incompréhensible, sont d'une contexture tellement délicate à décrire que l'auteur renonce à les disséquer devant nos yeux.

Je ne m'attarderai pas longtemps sur les personnages de la famille Le Tellier-Monbardeau ; ils ne sont là que pour donner un corps aux diverses étapes de la fable. Les amoureux sont prétexte aux randonnées extravagantes. Le drame finit d'ailleurs de la façon la plus heureuse et la plus honnête. Malgré toutes les extraordinaires aventures méritant les honneurs de films cinématographiques, chaque personnage reprend sa place à la table familiale. Les unions projetées peuvent enfin se réaliser. L'histoire ne nous parle pas de nombreuses progénitures ; parce que, probablement en l'an de grâce 1912, c'est un détail bien invraisemblable de la part de gens aussi avertis que le sont nos héros.

Au point de vue littéraire, quelques chapitres sont particulièrement amusants. Le Scherlokisme de Tiburce et de l'agent de la sûreté ; la description du concours entre l'aéroplane « L'Epervier » du duc d'Agnès

Digitized by Google

et le dirigeable officiel « Le Prolétaire », en vue de découvrir les Sawants. La victoire reste naturellement à l'aéroplane, puisque nous ne sommes pas en Allemagne, mais bien en France.

A noter également la séance du Conseil des Ministres où l'on décide des mesures à prendre pour sauver notre pays du péril : enfin les détails du dépeçage de l'aéroscaphe. M. Renard termine par des considérations philosophiques sur les assaillants de l'humanité venant des bas-fonds océaniques aussi bien que des hauteurs de l'atmosphère. « La faune des mers inférieures, écrit-il, est moins connue de nos savants que celle des périodes géologiques. Notre planète serait composée de globes concentriques, isolés et sans échanges intermondiaux, avec leurs habitants, leurs animaux et leurs plantes... L'écorce terrestre laisserait passer certains rayons solaires, obscurs et froids, dont l'action suffirait à la vie des races souterraines, comme la pellicule des continents sus-aériens n'intercepte aucune des irradiations chaudes et lumineuses qui entretiennent l'activité de la nature à la surface de la terre. »

Jusqu'à ce que les physiciens nous éclairent sur les pronostics de notre planète, nous déclarons curieuse la lecture de cet ouvrage qui, au moins, n'a rien d'immoral et qui, malgré son modernisme, ne subira probablement jamais les foudres de l'Index.

Sauf erreur de notre part, l'auteur souhaiterait de voir les savants légèrement imprégnés de tournure d'esprit poétique. Le flambeau de la science brillerait d'un plus vif éclat, si sa flamme s'alimentait au feu sacré de l'imagination. Nous ne pouvions pas moins attendre de l'orfèvre qu'est M. Renard.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROJET

D'UNE

CARTE PHONÉTIQUE

du Département de la Marne

Communication à la Séance du 12 janvier 1912

par M. Lucien PONSINET,

membre correspondant

Je viens vous soumettre le projet d'un travail qui me paraît tout à fait digne de votre intérêt parce qu'il présente un double avantage : contribuer à une connaissance nouvelle et plus exacte dans sa spécialité du pays sur lequel portent naturellement nos recherches, et fournir à la science en général, des éléments d'une valeur incontestable pour ses futurs progrès. Je viens aussi vous demander de vouloir bien favoriser ce travail et vous y associer, sinon par votre concours personnel, du moins par les moyens qui sont en votre pouvoir, par l'appui moral que vous voudrez bien lui apporter, par l'influence que votre autorité vous donne auprès des personnes susceptibles de nous aider et de participer à son exécution.

Ce projet est une étude phonétique du parler ou plutôt des parlers, du département de la Marne. Je n'entends pas par parlers seulement les patois ou ce qui subsiste encore des anciens patois, mais le langage tel qu'il est actuellement en usage dans les diverses régions et localités du département. De cette étude il

Digitized by Google

résulterait une monographie, une carte ou un atlas phonétique des parlers de la Marne, qui constituerait un document précieux pour la linguistique en général et en particulier pour la linguistique romane, en même temps qu'un tableau certainement intéressant à bien des points de vue.

Quelles seraient exactement la portée et l'utilité de ce travail en ce qui concerne la linguistique ? Permettez-moi de vous l'exposer en quelques mots.

L'étude comparative et historique des langues, de leur origine et de leur filiation, de leur formation et des lois de leur évolution, a débuté par l'étude des textes écrits. Les œuvres qui nous sont restées des anciennes littératures d'abord, puis bientôt après les inscriptions et les monuments écrits de toutes sortes que l'on a pu recueillir, ont été l'objet des premières études de ceux qui ont créé la linguistique, et la base sur laquelle se sont appuyées leurs premières observations. C'est de l'analyse des textes que sont sortis les premiers travaux sur les langues.

Longtemps on s'est contenté, en linguistique, d'analyser et d'interroger les textes. Mais les progrès de la science, les questions nouvelles qui se posaient, la nécessité de résoudre des problèmes dont l'écriture ne pouvait donner la clef, ont fait reconnaitre l'insuffisance de cette manière de procéder. La parole, en effet, n'est pas seulement écrite, elle est avant tout parlée. Assurément la linguistique ne pouvait débuter que par l'étude des textes. Les textes écrits ne sont-ils pas les seuls témoignages qui nous restent des langues anciennes d'où toutes nos langues actuelles sont dérivées ? Mais l'écriture ne rend que très imparfai-

Digitized by Google

tement les sons qu'elle est destinée par convention à représenter, et cela d'autant plus que, à l'imperfection d'une représentation généralement très grossière de la prononciation, dont elle néglige les nuances locales, s'ajoutent des habitudes d'orthographe qui ne se modifient que fort lentement, et qui bientôt creusent, en quelque sorte, un fossé profond entre le langage écrit et la langue parlée.

Ainsi, à une époque que l'on a pu déterminer assez exactement, toute *s* placée entre deux voyelles en latin est devenue *r*; mais si ce changement s'est produit à peu près brusquement dans l'écriture, il n'en a pas été ainsi certainement dans la prononciation. Quand l'orthographe s'est ainsi modifiée et fixée, depuis longtemps *s* intervocalique n'était plus prononcée *s*, et cette permutation d'ailleurs ne s'est pas accomplie d'un moment à l'autre ni sans intermédiaire. Comment elle a pu s'opérer, pourquoi, sous l'influence de quelles causes et suivant quel mécanisme, voilà autant de questions sur lesquelles l'étude de textes ne saurait nous renseigner. En français, de même, pour prendre un exemple tout récent, au XVIIe siècle encore, françois rimait avec lois, rime qui n'était plus admise au XIXe siècle.

Il a donc fallu sortir de l'étude exclusive des textes ; il a fallu étudier les sons en eux-mêmes, la manière dont ils se forment et se transforment, les organes de la parole; en un mot, il s'est créé, auprès de la linguistique, une science accessoire, une science nouvelle, la phonétique. Aujourd'hui, tout au moins des notions précises de phonétique, sinon des connaissances approfondies, sont le préliminaire obligé de toutes études de linguistique. Et l'importance de la

Digitized by Google

phonétique, qui de science accessoire tend à devenir science indépendante, ne fera que s'accroître à mesure que ses progrès se réaliseront, que ses méthodes se perfectionneront, que les services qu'elle est appelée à rendre deviendront et plus multiples et plus nécessaires.

Procédant d'abord par observation, par une notation plus minutieuse des sons qu'on ne l'avait fait auparavant par l'écriture, puis par l'étude descriptive de la production des sons et des organes producteurs des sons, la phonétique n'a pas tardé à recourir à l'expérimentation et aux instruments. Des laboratoires de phonétique se sont ouverts. Je n'essaierai point d'énumérer les nombreux travaux qui sont sortis de ces laboratoires, les études phonétiques qui ont été entreprises sur les langues les plus diverses du groupe indo-européen, sur les langues romanes, le lithuanien, l'arménien, les langues celtiques, etc. Je citerai seulement, pour prendre un exemple, les travaux de M. Rondet, qui, dans deux articles de *La Parole*, (I, p. 321, et II, p. 201), a exposé le résultat de ses expériences et a eu le mérite d'élucider les rapports physiologiques de l'intensité et de la hauteur; ces travaux ont été utilisés dans des études de pure linguistique, ainsi dans la thèse du doctorat de M. Vendryes, sur « *l'Histoire et les effets de l'intensité initiale en latin* ».

J'ai dit tout à l'heure que le travail que je proposais pouvait être profitable d'une façon générale à la linguistique; c'est qu'en effet, de toute étude phonétique peuvent se tirer des conclusions qui intéressent la science tout entière de la linguistique. « Soit, par exemple, dit M. l'abbé Rousselot, dans le programme de la *Revue de Phonétique*, un article sur la phoné-

Digitized by Google

tique des Hovas ou des Betsiléos. Il semble à première vue ne s'adresser qu'aux seuls linguistes qui s'appliquent aux langues de Madagascar et de l'Océanie. Un romaniste ou un germaniste pourraient passer sans y prendre garde. Que peut bien leur faire une langue aussi étrangère à leurs études? Ils se tromperaient. Ces langues africaines apprennent bien des choses que nos langues d'Europe laissent ignorer ou montrent moins bien : les diverses phases de la chute des atones, qui s'est accomplie au français à une époque préhistorique, la vraie nature de *tr* et *dr* en anglais, même celle de nos dentales et de nos gutturales, etc. »

Si des études concernant la phonétique de langues parlées en des pays si lointains, de langues en usage chez des peuples sauvages ou d'une civilisation inférieure, peuvent apporter de tels éclaircissements aux problèmes de la linguistique, quelles lumières n'apporteraient pas, dans l'étude des langues romanes et d'une manière générale des langues indo-européennes, des travaux bien faits, exacts et scrupuleux, sur les parlers actuels de nos régions ? Une telle étude n'est pas négligeable, ni son objet illusoire ; car le parler, loin d'être identique ou presque identique dans une région donnée, si petite soit-elle, se modifie de la ville à la campagne, de localité à localité, de village à village, même de famille à famille, sous l'influence de mille causes qu'il peut être intéressant de rechercher. Le langage en effet obéit à une double tendance : il tend à s'unifier chez les individus qui s'expriment dans le même idiome, et en même temps à se diversifier suivant les individus et les groupes d'individus. Dans ces variétés de parlers se conservent des débris de prononciation ancienne, et se laissent

Digitized by Google

saisir les transformations phonétiques futures, encore en germe, en train de naître ou à leur début.

A la vérité, l'idée d'un travail phonétique sur les parlers de nos pays n'est pas absolument neuve. M. Gilliéron a publié un *Atlas linguistique de la France,* œuvre considérable qui a obtenu le plus légitime succès auprès des romanistes, auxquels il offre un merveilleux instrument de recherches et d'informations. Mais ce travail, par son ampleur même, par l'énorme quantité de matériaux qu'il met en œuvre, reste forcément incomplet et laisse derrière lui beaucoup à faire. Notre département, par exemple, n'y est représenté que par un très petit nombre de stations, cinq environ. Peut-on trouver là vraiment un tableau des parlers de la Marne ? Combien de faits linguistiques intéressants, dignes d'être notés, sont négligés et méconnus, ont été laissés inaperçus, oubliés, ignorés.

L'œuvre telle que nous la concevons et la proposons est tout autre. Moins ambitieuse, elle se réduit à un domaine restreint ; elle n'a ni la même portée, ni le même but. Dans ses proportions modestes, elle reste une tentative nouvelle, et il y a lieu d'espérer que l'exemple en serait suivi dans d'autres départements.

Elle doit être une œuvre collective, le résultat de la collaboration de personnes habitant le pays, connaissant bien les parlers du pays, désireuses d'apporter leur contribution à un travail dont j'espère vous avoir fait connaître la portée, le prix, l'utilité. Si elle exige surtout de la conscience, de l'observation, de la patience, elle ne requiert pas de connaissances trop spéciales ; elle est à la portée de toute personne possédant une certaine instruction et capable de s'intéresser

Digitized by Google

à ce travail. Il s'agit avant tout, à l'aide d'un système de transcription phonétique assez simple, de noter, dans tous ses détails et avec toutes les particularités que l'on peut remarquer, la prononciation en usage dans la circonscription que l'observateur aura choisie.

Ces informations, dans ce qu'elles présentent de plus particulièrement délicat et intéressant, seront contrôlées, complétées et approfondies à l'aide des instruments employés dans les recherches de phonétique expérimentale. Le laboratoire du Collège de France nous apportera son concours. Nous pouvons donc faire œuvre véritablement scientifique et utile.

Nouvelle communication à l'Académie
le 8 mars 1912

Messieurs,

Comme conclusion à la communication que vous avez entendue précédemment, nous prions l'Académie de Reims de faire un appel aux bonnes volontés, et d'inviter les personnes qui s'intéresseraient à l'œuvre dont je vous ai exposé le plan général, la portée et l'intention, à vouloir bien nous apporter leur collaboration.

Nous demandons à ces personnes de bonne volonté de faire, dans une localité ou dans une circonscription déterminée, des recueils de mots, dans le parler du pays, aussi complets et aussi abondants qu'il leur sera possible ; ces mots devront être écrits en reproduisant

Digitized by Google

la prononciation des gens du pays le plus fidèlement qu'il se pourra, et de la manière qui paraîtra le mieux la représenter, cela au gré des notateurs.

Voici, à titre d'indication, la méthode qui paraît la meilleure pour dresser assez rapidement et fidèlement le vocabulaire d'un patois, d'un parler local, méthode qui a donné les résultats les plus intéressants : elle consiste à interroger un habitant du pays, originaire du pays, et à lui faire nommer, en les lui désignant, les objets qui se trouvent par exemple, dans une grange, une cour de ferme, une maison, une chambre, une cuisine ; les différentes parties des instruments de travail, des outils, d'une charrue, d'une voiture, etc. ; les différentes parties du corps de l'homme et des animaux domestiques, etc., enfin de toutes choses qui servent journellement. Joindre à cela les noms des aliments, des travaux auxquels on se livre, puis des jours, des mois, des fêtes, des mesures, des nombres, etc., etc.

Il serait très désirable que l'on ajoutât à ces glossaires et à ces listes systématiques de mots, des contes, légendes, récits, proverbes, dictons, plaisanteries ou conversations tenues dans le langage du pays.

Nous serons très reconnaissants, aux personnes qui voudront bien se faire nos collaborateurs, de nous fournir la plus grande somme possible de matériaux, et j'ai à peine besoin d'ajouter que leurs noms seront mentionnés en même temps que leurs travaux insérés dans l'ouvrage que nous nous proposons de faire, en les adaptant naturellement à l'ensemble de l'œuvre et en leur appliquant la méthode et le contrôle de la science phonétique.

Digitized by Google

Le Mariage de Henri III

A REIMS

Et son Épithalame par Noël Gillet

POÈTE RETHÉLOIS DU XVIe SIÈCLE

Par Henri JADART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

§ I. — Noël Gillet et ses poèmes publiés en 1574 et 1575

La pléiade des humanistes, des lettrés et des poètes du XVIe siècle, forme à Reims et dans le pays rémois un groupe particulièrement curieux à étudier dans ses relations avec le monde politique de l'époque.

L'un de ces poètes, peu connu jusqu'ici, Noël Gillet, qui s'intitulait « Rethelois » sur l'une de ses productions, vient d'être l'objet d'une étude que nous avons publiée dans l'une de nos revues locales [1]. Les recherches qui y

[1] *Revue historique ardennaise*, mai-juin 1912, pp. 113 à 143. Tirage à part à 30 exemplaires avec fac-similé du titre de la plaquette de 1574, acquise en 1911 par la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

sont consignées tendent à l'identifier avec un chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Mézières qui mourut en 1580. Comme annexe à cette première tentative de la biographie du poète, la même revue reproduit intégralement le petit poème intitulé : *Epithalame et Chant nuptial sur la nopce de Henri III.* Comme cette cérémonie se fit à Reims en grande pompe le 15 février 1575, surlendemain du sacre, nous croyons intéressant de signaler cette publication en l'accompagnant de quelques documents contemporains.

Plusieurs autres pièces poétiques de Noël Gillet sont connues : l'une est restée inédite dans le Recueil des poésies de Nicolas Chesneau, manuscrit de la Bibliothèque de Reims, et les deux autres ont été publiées avec les discours de Nicolas Boucher sur François de Guise et Charles de Lorraine [1]. Nous offrons seulement ici le titre et l'analyse sommaire du poème inconnu jusqu'ici, consacré à l'éloge de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et avec lui à d'autres membres de cette famille, notamment du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims [2].

[1] Ces pièces de Noël Gillet sont relatées dans la notice biographique parue sur lui dans la *Revue historique ardennaise*, mai-juin 1912, p. 117.

[2] *Bibliothèque de Reims.* Plaquette dans une reliure moderne sans valeur, acquise en janvier 1912 du libraire Ernest Renart, 2, rue de Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine), au prix de cent francs, provenant d'une vente récente faite à Paris, le 20 décembre 1911. — Pas d'indication sur les gardes, un nom effacé, la mention « très rare » subsiste. M. Favier, bibliothécaire de Nancy, consulté, déclarait ne connaître ni la plaquette, ni l'auteur, par lettre du 15 janvier 1912. La pièce est donc inconnue en Lorraine.

Digitized by Google

Le Portraict de la

FELICITE' DE TRES-ILLVSTRE. TRES-HAVT. & tres-puissant Prince Monseigneur Nicolas de Lorraine, Prince du Saint Empire, Duc de Mercueur, Marquis de Nomeny, Comte de Vaudemont, & de Chaligny,

Deduit par deux bandes de Nymphes, l'vne de Meuze, l'autre de Velle.

Par Noel Gilet Rethelois.

A RHEIMS,
Par Iean de Foigny, Imprimeur de Monseigneur le Cardinal de Lorraine, à l'enseigne du Lion.
1574.

Digitized by Google

PRÉLIMINAIRES

Folio 1. — Titre.

Fol. 1. — Au verso du titre, armes pleines de Lorraine avec le collier de saint Michel.

Fol. 2. — Dédicace A M. Monseigneur Nicolas de Lorraine...

Fol. 2, recto. — De Rheims le serviteur très humble de Vostre Excellence, Noel Gilet Rethelois.

Fol. 3, verso. — Quatrain, de même sur les trois folios suivants non foliotés.

Fol. 1, paginé 1. — Le Portraict de la Felicité de ..... Nicolas de Lorraine... (strophes de huit vers), qui va jusqu'à la page 69 et se termine ainsi : PATIENTIA VINCIT (devise de N. Gillet). FIN.

Suivent sept sonnets..... dédiés à des princes et princesses de la Maison de Lorraine, et après le septième sonnet, sixain pour M. Henry Monsieur de Lorraine.....

Fin du Pourtrait de la felicité de Monseigneur M. de Vaudemont.

Voici maintenant le titre de l'Épithalame qui fut composé par Noël Gillet pour le mariage de Henri III.

Digitized by Google

EPITHALAME

ET CHANT NV-

ptial sur la nopce du Tres chrestien Roy de France & de Pologne Hery troisiesme de ce nom, & de Loïse de Lorraine.

A LA ROYNE.

Par N. Gillet.

A LYON,

Par Michel Iove, & Iean Pillehotte

1575

Avec permission

Digitized by Google

Nous donnons simplement deux strophes du poëme pour en faire connaître le rythme :

Le blond soleil aux grans yeux
Qui postillonne le monde,
Pour donner le jour aux cieux
Et se baigner dessouz l'onde
Cy bas onques n'œillada
Une Princesse plus belle,
Qu'est ceste espouse fidelle
Qui vostre cœur embrasa.
Hymen, etc.

. . . . . .
. . . . . .

Descendez, ô Saint Esprit,
Couvert de vostre nuage,
Pour sanctifier le lict
De cest heureux mariaige :
Donnez à ce Sacrement
Sa vertueuse efficace,
Et la catholique grace
Qui flue du firmament,
Hymen, etc.[1]

Au total nous trouvons vingt-quatre strophes de même mesure, qui se terminent toutes par les mêmes deux derniers vers que la première :

Hymen, Hymen, Hymenee,
O Hymen, ô Hymenee.

[1] *Epithalame...*, par Nicolas Gillet, 1575, p. 11.

Digitized by Google

Ces deux vers sont répétés en entier à la fin de la dernière strophe ainsi conçue :

Et vous, sacre Maiesté,
Et vous, ô Sage Princesse,
Vivez en bonne santé
Iusques en vostre vieillesse :
Voz ans soient ceux de Nestor
Peuplés d'une bonne race,
Puis Dieu vous fera la grace
De vous seoir en trosne d'or.
Hymen, Hymen, Hymenee
O Hymen, ô Hymenee.

PATIENTIA VINCIT.

Nous donnons enfin l'acrostiche final, petite pièce de vers composée par Jean Morel [1], dont les premières lettres lues verticalement et réunies forment les mots groupés au bas en lettres majuscules :

[1] Poète de la pléiade rémoise, ami de Noël Gillet, né près de Monthois (Ardennes).

Digitized by Google

AV ROY ET A LA

Royne son espouse,

Sur l'Anagramme de leurs noms,

par I. Morel.

Henry grand Roy, et vous
Espousés ce iourd'huy
Nul avoir terrien
Royaume vous pourra
Impetrer, n'acquerir
En contrepois argent
Tapis, finance d'or
L'achepter, en donnant
Ou peu s'en faut esgal.
Vraiment riche, immortel,
Yceluy est la vray
Seule elle donne regne
Et pour ce que compagne
Haute Royne Louyse
En nostre mere Eglise,
Richesse trop muable,
Infiniment durable
Toute autre en est la voie :
Esmeraude, drap, soye,
Sont tant seulement fange,
Valable contrechange
Ne peut qu'un heritage
Et nullement volage
Loy de Dieu bien tenue :
Olympic' sur la nue,
Yl n'y a avec' soy.

Vous HENRY ET LOVYSE, HE-
RITES VNE LOY.

Digitized by Google

§ 2. — Préliminaires du mariage de Henri III et récit de sa célébration à Reims

Nous extrayons d'une relation contemporaine[1] ces curieux détails sur l'impromptu du mariage du roi :

« On ne pensoit qu'au sacre et couronnement du Roy, quand luy mesme, à Chaumont en Bassigni, en disnant, déclara son mariage, et invita les seigneurs à ses nopces.

« Depuis à Bar-sur-Aube, depescha le sieur de Cheverny, Chancelier de l'Ordre, pour aller trouver Monsieur de Vodemont, et lui faire entendre sa resolution, qui estoit d'espouser sa fille, princesse de la tres illustre et tres ancienne maison de Lorraine[2] : et a ceste fin de se trouver et l'amener à Reims.

« Ceste nouvelle effacera la douleur qu'ils avoient pour le decès de l'illustrissime Cardinal de Lorraine[3].

. . . . . .

[1] *Advertissement venu de Rheims, du Sacre, Couronnement, & Mariage de Henry III. tres chrestien Roy de France & de Pologne.* Avec un Epithalame. — *A Paris*, par Denis du Pré..., 1575. — Pet. in-4° de 31 pages dont les quatre dernières sont refaites à la main sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Reims.

[2] Louise de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont, née à Nomeny en 1653, morte à Moulins en 1601. Henri III avait été frappé de sa beauté lorsqu'il avait traversé la Lorraine en 1573 pour se rendre en Pologne ; il la demanda en mariage à son père au retour et l'épousa à Reims, deux jours après avoir été sacré roi de France, le 15 février 1575.

[3] *Advertissement venu de Reims...*, 1575, pp. 4 et 5.

Digitized by Google

« Le lendemain (du sacre), qui fut le quatorziesme de Fevrier leurs majestez furent fiancez, et espousez le mardy de Caresme-prenant, en l'Eglise cathedralle de Rheims, par l'illustrissime Cardinal de Bourbon[1]. »

Nous donnons quelques curieux détails relatés dans le *Cérémonial françois* de Denys Godefroy :

Réception du Roy Henri III, le 11 Février 1575, à la porte de la ville, arc de triomphe dressé pour son entrée au Sacre :

« Dessus l'arche d'icelle Porte, estoient les Armoiries de la Ville, qui sont en pointe deux rameaux d'oliviers entrelassez, et en chef des fleurs de Lys sans nombre en champ d'azur, avec cette devise escrite dessous en lettres d'or, *Dieu en soit garde...* »

Les Clefs de la Ville présentées au Roy

« En cette dite Porte, les Clefs d'icelle Ville furent presentées au Roy par une ieune Pucelle belle par excellence, et richement ornée, montée sur un riche chariot conduit par le ministère d'aucuns hommes, qui n'apparoissoient, de telle sorte qu'il sembloit estre trainé par un puissant Aigle qui faisoit la face du dit chariot. Ladite Pucelle representant la Ville en portoit en sa poitrine les Armoiries, faites comme dessus, en

[1] *Ibidem*, p. 8. Ce prélat était Charles de Bourbon, oncle de Henri IV, le futur roi de la Ligue, mort en 1590.

Digitized by Google

veloux bleu, et fleurs de Lys d'or : Et estoit icelle Pucelle accompagnée de deux petites filles, representans Paix et Concorde ; fort richement habillées à l'antique ; et ioüans de bon accord, l'une d'un Luth, et l'autre d'un Cistre. Et s'adressant au Roy, luy presenta lesdites Clefs, avec ces paroles.

Roy Tres-Chrestien qui portez la Couronne,
Des Trés-hauts Roys de France, et de Pologne,
Ie Rheims, qui suis. comme ay tousiours esté,
Tres-humble ancelle à Vostre Majesté,
En vous gardant, sans varier, ma foy.
Or recevez, mon tres-hounoré Roy,
Les Clefs de moy et de chacune Porte,
Que pour present humblement vous apporte.

« Le Roy ayant contemplé les gestes, et bonnes graces de ladite Pucelle avec sa brieve harangue, entra en la Ville...[1] »

Présent du Roi Henri III à l'Eglise de Reims lors de son sacre, remis sur l'autel de Notre-Dame à son arrivée le 11 février.

« Et présenta un fort riche présent, qui lui fut mis és mains par Monseigneur le Duc son frère, qui est un Navire dans lequel sont les onze mille Vierges d'argent doré, et richement ouvragé[2], avec ces trois Escriteaux.

[1] *Le Cérémonial françois*, par Denys Godefroy, 1649, p. 322.

[2] Ce précieux Navire se trouve encore au trésor de la Cathédrale de Reims. Cfr. *Notre-Dame de Reims* par M. l'abbé Cerf, 1861, t. II, p. 479.

Digitized by Google

Henricus III. Galliarum, Poloniarumque Rex, hanc Deiparæ Virginis Naviculam, ut res Gallica variis agitata seditionum fluctibus, ope divina tandem conferatur in tranquillum, more maiorum, inauguratus posuit. Anno M. D. LXXIV[1].

« Et au-dessous les Armoiries de France et de Pologne : Et encore dessous ces deux vers.

Hæc meritò servatæ inhærent vestigia puppi,
Tetigi Diva auspice Portus.

« Ce que nous avons mis en François ainsi :

Henri III, Roy des Gaules et de Pologne, suivant la coustume de ses Maieurs, le iour de son Sacre fit offrande à la Vierge Mère de Dieu de ce petit Navire, à ce qu'il plaise à la puissance Divine de conduire les affaires des Gaules, agitées de tant de flots de sédition, au port de tranquillité.

« Et plus bas est encore escrit :

Une Relique de cette forme devoit estre iustement offerte, puisque le Navire de France a esté jusques icy gardé entre les flots de sédition.
Ie suis arrivé au Port par la conduite de la Vierge.

« Par la date de cet Escriteau, il appert que ledit Seigneur n'est venu si tost à son Sacre comme il en

[1] Ce Sacre ne se fit que l'année suivante 1575, mais il est rendu cy après raison de cette date. *(Cérémonial françois.)*

Digitized by Google

avoit bien la volonté; et cependant on peut noter en ce Present et offrande, de quel zele, affection et piété, il embrasse la Foy, la Religion et l'Eglise chrestienne et catholique; Present certes digne d'un Roy qui à bon droit porte titre de tres chrestien [1]. »

Nous y joignons la page déjà publiée sur *le Sacre et le Mariage du roi Henri III,* du récit de Jean Pussot [2] :

L'entrée du roy Henry IIIe

« L'an 1575, le vendredi, unziesme jour de Febvrier, à troys heures après midi, Hanry de Vallois IIIe de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France et de Poulongne, fit son entrée en ceste ville de Reims, en grand triomphe par la porte de Veesle dudit Reims.

Sacre d'icelluy

« Le dimanche ensuyvant, fut sacré en la grande esglise par Loys de Lhoraine, cardinal de Guyse, ordonné par le Roy, avec dispence; en la place de révérend père en Dieu, Charles de Lhoraine, son frère, archevesque et duc de Reims, premier pair de France, un peu auparavant mort en Avignon le xxvie décembre 1574, et ensépulturé en laditte église de Reims; lequel sacre fut faict aussy avec grand magnificence, comme telle chose le requiert.

[1] *Le Cérémonial françois* par Denys Godefroy, 1649, p. 324.
[2] *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot, Reims,* 1858, pp. 7 et 8.

Digitized by Google

Mariage d'icelluy

« Le lendemain au soir, fut fiancé au palais et le mardy suyvant qui estoit le grand mardi[1] fut espousé et print en mariage Loyse de Lorraine, fille de Monsieur de Vaudesmontz, oncle du prince de Lhoraine. Le quel mariage fut celébré ce mesme jour, à trois heures après midi, par Monsieur le Cardinal de Bourbon[2]; et fut dit et célébré par luy à ceste heure une messe basse, avec toutes les solempnités qui y estoient requises : et n'estoit là oublié la sumptuosité et richesse des habillements et la compagnie fort honorable[3]. »

Nous empruntons le récit de cette cérémonie au *Brief et sommaire discours de l'Entrée, Sacre et Coronnement de Henry III, Très-Chrestien Roy de France et de Pologne, en sa ville de Rheims. — A Rheims, chez Jean de Foigny, à l'enseigne du Lyon, devant le Collège des*

[1] Le mardi de Carême prenant ou mardi gras.

[2] Consulter sur le cardinal Charles de Bourbon (1523-1590), évêque de Nevers, archevêque de Rouen, proclamé roi de France sous le nom de Charles X en 1588, une récente étude intitulée : *Le rôle politique du cardinal de Bourbon* (Charles X), par E. Saulnier, Paris, H. Champion, 1912, in-8°. — Voir le compte rendu donné par G. Baguenault de Puchesse, sous le titre de *Le Roi de la Ligue*, au feuilleton du *Journal des Débats*, du 7 avril 1912.

[3] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIII, p. 157. — Il nous est impossible de recourir sur cet événement mémorable aux Conclusions du Conseil de ville, car il existe une lacune dans cette collection de 1573 à 1583 dans les registres des Archives communales.

Digitized by Google

bons Enfans, 1575, petit in-4° non paginé[1]. On y lit à la suite de la description du Sacre et Couronnement :

« Le soir (du sacre) furent allumez grand nombre de fallots (comme mesme fut fait le soir precedant) preparez par lesdits Eschevins, pour servir au bal, et autres resiouyssances qui se firent ces deux soirs et le lendemain attendant le Mardi quinziesme jour du dit mois.

« Auquel jour sa Majesté augmenta la joie et la feste prenant pour femme et espouse tres sage, tres vertueuse et remplie en perfection, des beautez du corps et de l'Esprit, Madame Loyse de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, Prince du saint Empire, duc de Mercueur, Marquis de Nomeny, Comte de Vaudemont, et de Chaligny, etc.

« Le Roy allant en l'Eglise pour espouser, estoit très richement vestu et fut mené en grande triomphe avec trompettes, clairons, et hault-bois, comme le jour de son Sacre : et estoit accompaigné de Monsieur le duc de Lorraine, et de Monsieur le Cardinal de Guyse, avec

[1] *Bibliothèque de Reims.* Sur le sacre de Henri III, voir les n°s 804, 805, 806 et ses annexes au *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. IV, pp. 301 et 302. On y trouve une œuvre de René Benoist, un Epithalame signé par F. R., Parisien, et un discours par E. Jean Champagne, etc. — Lire aussi *Periorcha augustæ inaugurationis Henrici tertii, Francorum regis Christianissimi,* par Nicolas Chesneau, doyen de Saint-Symphorien, dans le Recueil de ses poesies à la Bibliothèque de Reims, Mss., n° 1278, f°s 77 à 80, où se voit aussi le *Dialogue entre Apollon et les muses sur le sacre de Henri III.* Cette pièce, qui est précédée d'une dédicace à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, a été publiée en 1576. (*Notice sur le manuscrit de N. Chesneau* par Aug. Duchesne, dans les *Travaux de l'Académie de Reims,* t. XI, p. 398.)

Digitized by Google

grand nombre de Cardinaulx, Evesques, Seigneurs, Chevaliers, Capitaines et Gentilshommes.

« Devant luy marchoit Monsieur le duc de Guyse portant le baston de grand Maîstre.

« Derrière sa Majesté marchoit mondit sieur de Vaudemont, Monsieur de Montpensier, avec autres Princes et Seigneurs, lesquels seroit trop long de nommer particulièrement.

« Après estoit menée et conduite madite Dame en telle magnificence et triomphe qu'on peut penser, pour la grandeur de leur Majesté, par Monsieur le duc Frère du Roy et le Roy de Navarre, vestuë à la Royalle d'un fort long manteau de velous violet, tout semé de fleurs de lys d'or, soustenu par plusieurs jeunes gentilshommes et damoiselles.

« Après marchoit la Royne mère des Roys, puis la Royne de Navarre, la Princesse de Navarre, Madame la duchesse douairière de Guyse accompagnée de Madame de Montpensier, Madame de Nemours, et plusieurs autres princesses, dames et damoiselles, fort richement habillées et parées.

« Furent espousés à l'entrée du grand Portail de ladite Eglise, souz un riche pallion de drap d'or frizé là preparé, par Monsieur le Cardinal de Bourbon. Puis furent conduits devant le grand Autel d'icelle Eglise, où ils ouyrent en grande devotion la Messe, que celebra mondit sieur le Cardinal de Bourbon.

« Et la Messe achevée furent reconduits en même ordre et magnificence qu'ils avoient esté amenez audit Palais Archiepiscopal : où après le disner magnific et Royal, fut dressé le bal, et continué iusques au soir, en grande ioye et liesse, pour voir en trois iours, le

Digitized by Google

Sacre, le couronnement, et le mariage d'un Roy tant désiré.

« Or pource que les magnificences, tant dudit Sacre et Couronnement, que dudit Mariage, ont esté si grandes, que ie ne les pourrois entièrement déduire ; Le beni Lecteur suppleera le defaut, qui viendra de ma part. Et cependant ie prieray Dieu qu'il nous fasse cette grace que le Sacre, et saincte Onction receuë du Roy lui profite en augmentation de force, et puissance contre ses ennemis, et que de ce sainct Mariage puissent sortir de beaux enfans[1], qui soient nos Roys à l'advenir : Et encores que Dieu lui fasse la grace de tellement gouverner son Royaume, que puissions vivre en paix sous son obeyssance ; et enfin tous parvenir au Royaume des Cieux. »

En outre d'un semblable récit de la cérémonie du mariage, le *Cérémonial françois* donne : *L'Ordre du marcher, le jour des Nopces du Roy Henri III, depuis son logis jusques à l'Eglise, à Rheims l'an 1575.*

. . . . . .

[1] Une allusion avait été faite à cette fécondité dans la décoration du parvis :

« Et sous l'arche principal dudit Theatre, estoit peinte une Louve allaictant deux petit enfans, par lesquels (à mon advis) sont representez Remus et Romulus, suivant une Antiquité qui est en la voûte d'une Porte, auiourd'huy remplie de terre, au Chasteau de Porte Mars en ladite Ville ; par laquelle figure nous est representée l'antiquité d'icelle. » (*Cérémonial françois*, Sacre de Henri III, t. I, p. 323.)

Digitized by Google

Séance au festin de Fiançailles et Nopces du Roy Henri III à Rheims, l'an 1575.

MAIN DROITE DU ROY.

1. La Royne sa mère. — 2. Monseigneur [1]. — 3. La Royne de Navarre. — 4. Monsieur de Lorraine. — 5. Madame la Princesse de Lorraine. — 6. Madame de Montpensier. — 7. Madame la Princesse de Condé Doüairiere. — 8. Monsieur le Cardinal de Guise. — 9. Madame de Vaudemont. — 10. Madame d'Aumale. — 11. Madame d'Elbœuf. — 12. Madame la Mareschale de Brissac. — 13. Madame la Mareschale de Tavannes.

MAIN GAUCHE DU ROY.

1. La Royne. — 2. Le Roy de Navarre. — 3. Madame la Princesse de Navarre. — 4. Monsieur le Cardinal de Bourbon. — 5. Monsieur de Montpensier. — 6. Monsieur de Vaudemont. — 7. Madame de Guise, Doüairière. — 8. M. le Cardinal d'Est. — 9. Madame de Nemours. — 10. Madame de Nevers. — 11. Madame la Marescale de Retz. — 12. Madame le Grand.

Cela fut ny plus ny moins, sinon que Madame de Boüillon fut assise le soir des Fiançailles après Madame de Nevers, qui ne s'y trouva le lendemain pource qu'elle estoit malade [2].

[1] Le duc d'Alençon, frère du roi.

[2] Annexe du récit du mariage dans *Le Cérémonial françois*, par Denys GODEFROY, 1649, Sacre du Roy Henri III, pp. 321 à 329.

Digitized by Google

A ce récit du mariage, ajoutons la mention d'un Épithalame autre que celui de Noël Gillet et publié au même moment ; l'auteur est un poète parisien qui n'a donné que ses initiales, F. R. Nous en extrayons la première et la dernière strophe[1] :

Epithalame sur le mariage du Roy et de très noble et très excellente Princesse Loyse de Lorraine, par F. R., Parisien.

Celle qui messagere
De la terre estrangere
Nous annonce les faicts,
De qui l'æsle emplumée
Rend la terre semée
Des estrangers exploicts.

. . . . . .
. . . . , ...

Elle eut dit et aux nues
Soudain sont apparues
Ses colombes voler,
Ses troppes ennegees
Deux à deux arrangees
La guinder parmi l'ær.

FIN

[1] *Advertissement venu de Reims... Epithalame*, pp. 9 à 31.

Digitized by Google

Digitized by Google

RILLY ET CHIGNY

AU MOYEN AGE

Par M. Gaston ROBERT, membre correspondant

La seigneurie de Rilly [1] appartenait en majeure partie à l'abbaye de Saint-Remi de Reims. On peut en suivre la formation dans les documents. Le village ne figure pas dans la partie primitive du *Polyptyque de l'abbaye*, mais seulement dans le chapitre VI, qui fut rédigé pendant la première moitié du XIe siècle [2]. Encore les moines y possédaient-ils peu de chose : une pièce de vigne où l'on récoltait 40 muids de vin, trois manses serviles avec les trois familles qui les cultivaient, enfin l'église paroissiale dédiée à saint Remi. De cette église elle-même dépendait un petit domaine, composé d'un manse, de vignes où l'on récoltait 25 muids de vin, et d'un pré rapportant deux chars de foin, le tout cultivé par deux serfs. Il n'est pas certain que l'abbaye possédât dès lors la justice sur ces propriétés. En tout cas la seigneurie, si seigneurie il y avait, était de minime importance : Rilly n'est pas mentionné parmi les villages dont

[1] Marne, arr. de Reims, canton de Verzy.

[2] B. Guérard. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, Paris, 1853. In-4°, pp. 8 et 9. Sur la date du chap. VI voir A. Longnon, *Etudes sur les pagi de la Gaule. Deuxième partie...* Paris, 1872. In-8°, pp. 113 et 114.

Digitized by Google

Hugues Capet [1], puis Philippe Ier en 1090 [2], confirmèrent l'immunité à Saint-Remi. En 1145, il apparaît parmi les seigneuries de l'abbaye, dans une bulle du pape Eugène III [3], et de même Chigny [4]. C'est par *Chigny* en effet qu'il faut rendre *Canniacum*, et non par *Chenay* [5], comme on l'a souvent fait en interprétant les bulles du fonds de Saint-Remi. *Canniacum* forme dans l'énumération des villages un groupe avec Villers-Allerand [6] et Rilly. La proximité de Chigny avec ces deux localités et sa dépendance à leur égard, tant au spirituel qu'au temporel, ne souffrent pas d'autre identification [7].

La seigneurie de Saint-Remi s'accrut peu à peu. Entre 1182 et 1198, le trésorier de l'abbaye acquit de Thomas de Rilly un moulin à Rilly et un autre à Chigny ; Thomas continua de les exploiter, moyennant un trécens annuel de 20 sous [8]. En 1217, les religieuses de Saint-Pierre-aux-Dames de Reims vendirent aux moines pour cent livres provenisiens leur terre de Vauzillon, deux sous de cens et un setier d'avoine à

[1] Marlot. *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. II, p. 809.

[2] M. Prou. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France...* Paris, 1908. In-4°, p. 305.

[3] Varin. *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 312.

[4] Marne, cant. de Verzy.

[5] Marne, cant. de Fismes.

[6] Marne, cant. de Verzy.

[7] Chagny (Ardennes), qui portait au moyen âge le même nom de *Chaingny*, est toujours latinisé *Canniacum*. La forme ancienne de Chenay est *Cannacum* (A. Longnon, *Dictionnaire topographique du Département de la Marne...*, p. 63).

[8] Orig. aux *Arch. dép. de Reims*, fonds de Saint-Remi, liasse 384, n° 1. La charte, non datée, émane de l'abbé Simon.

Digitized by Google

percevoir à Rilly, trois sous de cens à Louvois[1], et le bois de la Rosière à Villers-Allerand ; elles cédaient tout ce qu'elles possédaient « en cens, ban, justice et dîme[2] ». L'abbaye de Saint-Remi avait acquis de Jean de Termes la vicomté de Rilly ; après avoir été usurpée par le comte de Saint-Pol, elle fut restituée par ses exécuteurs testamentaires en octobre 1219[3]. Richer de Rilly et son frère Milon de Selles revendiquèrent le bois de la Rosière devant la cour de l'archevêque de Reims, puis renoncèrent à leurs prétentions en juillet 1220[4]. Gaucher, fils de Richer, acquiesça à cet accord ; Richer promit de le faire observer par ses autres enfants, Payen, Pierre, Eudes, Alis et Aveline. Le même Richer vendit à l'abbaye le bois de Champ Levertin, situé au-dessus de Rilly, et un pré à « Baoul ». La vente fut approuvée en 1232, après sa mort, par ses fils : Waucher ou Gaucher, Odet ou Eudes, tous deux écuyers, et Pierre devenu clerc[5]. En avril 1242, un conflit s'éleva entre Waucher et les moines, au sujet d'une masure et d'une grange que Waucher avait achetées à Jacquet et Aubri Chauvel ; l'affaire fut portée devant l'officialité de l'archidiacre de Reims. Waucher fit don des immeubles litigieux à Saint-Remi, et reprit en fief de l'abbé deux fauchées de pré, trente

[1] Marne, cant. d'Ay.

[2] *Pièces justificatives*, II.

[3] *Ibid.*, IV. Le comte de Saint-Pol était seigneur de Louvois (A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie...*, t. I, n° 2741).

[4] *Pièces justif.*, V.

[5] *Ibid.*, VII. La pièce VI est une vente par Willain de Wez à Pierre de Wez de tous ses revenus à Rilly. Ces revenus sont probablement devenus la propriété de Saint-Remi, comme la charte de vente, mais aucun droit de justice n'est mentionné.

Digitized by Google

jours de terre arable, et tout ce qu'il tenait en alleu à Rilly, sauf deux sous de cens destinés à des aumônes ; en retour il reçut 30 livres[1]. Le 25 janvier 1247, Waucher vendit à l'abbaye toutes ses possessions de Chigny, tant en ban et justice qu'en autres choses, pour 40 livres tournois[2]. Il s'agissait de trois quartels d'avoine, de 20 deniers parisis de cens annuel, et de deux manants, tenus en franc alleu. En décembre 1277, Gérardon et Jesson, fils de feu Adam Cauchon, vendirent à Saint-Remi pour 24 livres parisis toutes leurs possessions : 12 sous et un denier parisis de cens à Rilly, 4 livres 4 deniers 1 obole et 3 mines d'avoine à Chigny, avec les droits de vente et de vêture et la justice, le tout possédé en franc alleu[3].

Une partie de Rilly appartenait au comte de Champagne. En 1276-1278 la tenue des plaids généraux à Rilly et Chigny lui rapportait 16 sous par an ; des menus cens, évalués à 6 sous 3 deniers, lui étaient dus sur le terroir de Vauzillon ; les trécens payables à trois termes, l'octave de la Saint-Basle, la veille de Noël et la veille de Pâques, montaient à 37 sous 6 deniers par an. Le comte ne bénéficiait d'ailleurs que des amendes infligées aux censitaires défaillants ; les trécens eux-mêmes avaient été inféodés à divers vassaux[4]. Ces vassaux n'étaient autres que les possesseurs primitifs des alleux vendus à Saint-Remi. Entre

[1] *Pièces justif.*, IX.

[2] *Ibid.*, X.

[3] *Ibid.*, XI. Nous omettons le legs fait le 18 nov. 1386 par Huard le Tonnelier au couvent de Saint-Remi de tous ses biens de Chigny : il n'y est pas question de justice (*Arch. dép. de Reims*, fonds de Saint-Remi, l. 70, n° 4).

[4] A. Longnon. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie....* t. II, p. 120.

Digitized by Google

1210 et 1214, Richer de Rilly avait reçu en fief du comte sa terre arable, un droit de gîte et quatre arpents de pré ; il lui avait permis de couper et de vendre ses bois de Rilly soumis au droit de gruerie [1]. Peu après 1234, Payen, fils de Richer, tenait en fief du comte une charruée de terre, dix muids de vinage et quatre arpents de pré à Rilly ; il avait permission de vendre pour 80 livres de bois [2]. Entre 1249 et 1252, Payen détenait toujours son fief ; ses frères, dont il était sans doute l'aîné, tenaient de lui 30 livrées de terre à Rilly [3]. Son frère Gaucher était à la même époque détenteur par sa femme d'un fief à Trécon [4]. Le chevalier Othon de Rilly, mentionné en 1263 [5], et le chevalier Pierre de Rilly mentionné en 1295 et 1297 [6], étaient sans doute de la même famille.

Les comtes de Champagne avaient rattaché leurs possessions à la châtellenie de Louvois. Cette châtellenie, encore unie au domaine comtal en 1308 [7], fut ensuite inféodée. Désormais les seigneurs de Louvois détinrent donc une partie de Rilly. Ils possédaient en outre, conjointement avec Saint-Remi, la vicomté sur les deux terroirs de Rilly et de Chigny. Le terrier de 1782 peut nous donner une idée de l'importance rela-

[1] A. Longnon, *Documents...*, t. I, n° 3259; *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1222)... Paris, 1869. In-8°, n° 2874.

[2] A. Longnon. *Documents relatifs...*, t. I, n° 5263.

[3] A. Longnon. *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)...* Paris, 1877. In-8°, n° 279.

[4] *Ibid.*, n° 1168. Trécon, Marne, cant. de Vertus.

[5] Varin. *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 857.

[6] *Arch. dép. de Reims*, fonds de Saint-Remi, Renseign. liasse 41, n° 2 A, fol. 1 verso et 25 verso.

[7] A. Longnon. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. II, p. 119, note.

Digitized by Google

tive et de la position des deux seigneuries à Rilly au moyen âge. La vicomté de Vauzillon, « dont la seigneurie et totalle justice dépend du duché et pairie de Louvois », comprenait 551 arpents 98 verges. Elle était située entre les terroirs de Rilly, Villers-Allerand et Montbré [1], et englobait une partie du village même de Rilly. Sur le plan où sont figurées les 213 maisons de cette localité, les nos 1 à 177 font partie de la seigneurie de Saint-Remi, les nos 178 à 189 sont coupés par la limite, et les nos 190 à 213 sont totalement en la seigneurie de Vauzillon [2].

En 1353, le seigneur de Louvois percevait à Rilly et Chigny 12 sous 6 deniers à la Saint-Basle, autant à Noël et autant à Pâques ; la mairie des deux villages lui rapportait 60 sous tournois, et les cens de Vauzillon 5 sous 3 deniers. Trois fiefs dépendaient de cette seigneurie : celui des enfants Humbert de Rilly évalué à 10 livres tournois, celui de Perrard de Tours-sur-Marne évalué à 70 sous de rente, tous deux situés à Rilly, et celui de Gautier d'Arzillières à Trépail [3] et Chigny, estimé à 25 livres tournois par an [4]. Gautier, qui était chanoine de Saint-Etienne de Châlons, avait acquis ce fief le 25 octobre 1349 d'Erard de Buzancy et de son frère Robert [5]. Il consistait à Chigny en une rente d'un quartel de froment par feu, payable à la Saint-Remi, et mouvait de Milon de Noyers. Peu après, Gautier laissa son fief à Saint-Etienne pour la fondation

[1] *Arch. dép. de Reims*, Terriers de la mense abbatiale de Saint-Remi, t. IV, fol. 33. Plan de la vicomté entre les fol. 56 et 57.

[2] Plan du village entre les fol. 42 et 43.

[3] Marne, cant. de Verzy.

[4] *Pièces justif.*, XIII.

[5] Orig. aux *Arch. dép. de la Marne*, G. 688.

Digitized by Google

d'un obit ; cette acquisition des chanoines fut amortie par Eudes de Grancey, successeur de Milon de Noyers, et par la reine Jeanne d'Evreux, sa suzeraine, en mars 1353[1]. Il y avait alors 32 feux à Chigny. Le paiement de cette rente n'allait pas sans difficultés, si l'on en juge par une déclaration du temporel de 1472[2].

En 1367, Colesson Hubert, comme seigneur temporel du bois de la Fortelle, investissait le chambrier de Saint-Remi d'une parcelle vendue par un de ses tenanciers[3]. En 1394, son fief était tenu par sa veuve et ses enfants[4] ; des aveux de 1399, 1401 et 1410[5] nomment sa veuve Jeanne, et indiquent la consistance du fief. L'un des enfants, Jehan Hubert, présenta son aveu et dénombrement au seigneur de Louvois le 13 avril 1404[6]. Jeanne se remaria plus tard à Jehan du Bois, de la maison de Roucy, encore détenteur du fief en 1446. Les enfants du premier lit disparurent probablement sans postérité, car le fief resta dans la maison du Bois : il subsiste un aveu de Pierre du Bois à Philippe de

[1] Orig. aux *Arch. dép. de la Marne*, G. 688. Sous la même cote, confirmation par Philippe, duc d'Orléans, du 1er août 1354.

[2] « Item lesdis de chappitre ont une redevance en la montaigne de Reins, qui est telle que chacun tenant feu en icelle ville, en la justice des religieux de Sainct Remy de Reins et d'autres seigneurs, doit a iceulx de chappitre ung quartel de froument, mesure de Reins, et des longtemps a lesdis de Chaingny ont reffusé paier ladicte redevance, et des pieça en est proces au siege de Laon contre aucuns d'icelle ville de Chaingny, et pour ce est de present ladicte reddevance de nulle valeur ausdis de chappitre, et leur appartient des l'an mil ccc L ou environ, et leur donna feu messire Gaulchier d'Arzillieres, jadiz chanoine dudit Chaalons pour son obit. » (*Arch. dép. de la Marne*, G. 465, déclaration du temporel de Saint-Etienne au bailliage de Vermandois, fol. 41.)

[3] *Pièces justif.*, XIV.

[4] Sur cet aveu voir les notes de la pièce XIII.

[5] Pour ces aveux et celui de 1446 voir la pièce XVI et les notes.

[6] Collation du 6 oct. 1613, *Arch. dép. de la Marne*, E. 592.

Digitized by Google

Sarrebruck, baronne de Louvois, du 14 janvier 1523[1]. Quant au fief de Jean Perrard de Tours-sur-Marne, il était possédé en 1394 par sa veuve, en 1399, 1401 et 1410 par sa fille Marguerite. Il passa ensuite, sans qu'on sache comment, à la dame d'Inaumont[2], dont le mari Jacques de Beaufort est indiqué comme feudataire en 1446[3].

Le Chapitre cathédral de Reims avait en une partie de Chigny toute justice temporelle en 1384, avec un maire spécial pour l'exercer et percevoir les cens. Le même texte attribue plus loin ce rôle au maire de Trois-Puits. Il ne mentionne pas la justice foncière que possèdera plus tard le Chapitre à Rilly[4].

L'organisation administrative de Rilly et de Chigny nous est assez bien connue, grâce à un conflit qui s'éleva en 1331 entre Saint-Remi et Milon de Noyers, seigneur de Louvois. Les moines réclamaient la juridiction sur les deux terroirs, aussi bien sur les chemins et dans les termes de la vicomté qu'ailleurs ; ils prétendaient avoir le droit de tenir les plaids généraux conjointement avec le seigneur de Louvois et la jouissance de moitié des profits. Milon au contraire reven-

[1] Orig. aux *Arch. dép. de la Marne*, E. 592. Cette famille détenait en outre la vicomté de Louvois, et les seigneuries de Manre et de Termes (Ardennes, cant. de Monthois et de Grandpré). — Cf. un aveu de la vicomté en 1506, aux *Arch. dép. de la Marne*, E. 591.

[2] Ardennes, cant. de Château-Porcien. Jacques de Beaufort appartient à la famille seigneuriale de Sery (Ardennes, cant. de Novion-Porcien).

[3] Nous ne mentionnons pas parmi les seigneurs le chapitre de Saint-Timothée de Reims, auquel le chanoine Pierre avait légué 20 sous de rente en 1218 (*Pièces justif.*, III), non plus que l'archevêque de Reims, dont la terre était baillée pour 16 sols en 1376 (Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 424).

[4] Varin. *Ibid.*, p. 558.

Digitized by Google

diquait pour lui seul la justice de la vicomté, et la tenue des plaids généraux, avec tous leurs émoluments. Philippe, abbé de Saint-Nicaise de Reims, et Henri de Beine, prieur de Senuc, furent choisis comme arbitres et tranchèrent le débat. L'abbaye fut maintenue dans la possession exclusive de la justice à Rilly et Chigny, sauf sur les chemins et autres dépendances de la vicomté. La terre de l'aitre environnant l'église de Rilly, dont les moines étaient patrons, ressortissait également à leur juridiction. La justice des chemins et en général de la vicomté appartenait aux deux seigneurs conjointement. Il est probable que, malgré l'achat par les moines et la restitution du comte de Saint-Pol en 1219, les seigneurs laïques avaient continué d'intervenir, d'où la coseigneurie au siècle suivant. La vicomté comprenait, outre la justice et ses profits, la propriété des épaves trouvées sur les chemins, et le droit de rouage sur la circulation des vins. Les plaids généraux devaient être tenus trois fois l'an, quand il plairait au seigneur de Louvois, chargé de la convocation. La tenue en appartenait conjointement aux deux seigneurs, qui s'en partageaient les profits ; la levée de ceux-ci était faite par les gens de Louvois. Les bornages dans les termes de la vicomté étaient faits par les échevins communs de Rilly et de Chigny. Au dernier plaid général de l'année on élisait deux échevins, l'un de Rilly et l'autre de Chigny, qui siégeaient ensemble dans les deux villages. C'est devant eux que le prévôt de Louvois devait ajourner les délinquants, pour le fait de la vicomté, soit d'office, soit à la requête des parties[1].

[1] *Pièces justif.*, XII.

Digitized by Google

Le seigneur de Louvois avait d'ailleurs un maire pour exercer ses droits dans les deux villages[1]. La seigneurie de Saint-Remi sur les deux terroirs relevait du prévôt de la Montagne[2]. Elle ne constituait qu'une mairie avec échevinage commun. On pourrait croire, d'après une déclaration de 1384, que les deux villages étaient de simples dépendances de Villers-Allerand : « item en la ville de Villers Aleran et en deux petitz hamelz qui y appendent, l'un appellé Rigny et l'autre Chigny... » et la déclaration donne un revenu global[3]. La diminution de la population et des revenus pendant la guerre de Cent-Ans aurait pu amener la réunion en une seule ferme des droits seigneuriaux dans les trois villages. Cela même n'est pas prouvé : la déclaration de 1517 donne bien un revenu global de 120 livres tournois, pour ces villages « qui sont joingnans l'un à l'autre[4] » ; mais celle de 1549, après avoir donné une notice globale, énumère les différentes mairies baillées séparément[5] ; d'ailleurs le maire spécial de Rilly et Chigny est nommé en 1528[6]. Ces notices collectives ne suffisent donc pas pour affirmer la dépendance à l'égard de Villers-Allerand. L'existence d'un échevinage propre à Rilly et Chigny indique au

[1] D'après l'aveu de 1353.

[2] Une pièce de terre donnée en 1134 par l'abbé à l'aumônier de Saint-Remi est chargée de 3 setiers de seigle, 3 setiers d'avoine et 6 sous rémois envers le prévôt de la Montagne (*Pièces justif.*, I). La déclaration du temporel de 1463 range Rilly et Chigny parmi les dépendances de cette prévôté (*Arch. dép. de Reims*, fonds de Saint-Remi, renseignements, liasse 41, n° 1 A).

[3] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 605.

[4] Fonds de Saint-Remi, liasse 33, n° 7.

[5] *Id.*, n° 11.

[6] *Pièces justif.*, XXII.

Digitized by Google

contraire une circonscription indépendante de Villers-Allerand, même avec un fermier commun pour la mairie des trois villages. La mense abbatiale possédait à Chigny une maison avec prés, bois, vignes, jardins, et l'abbé prétendait y avoir seul le droit de justice. En 1449, Gilet de Villers et Perrenet Michelet, lieutenants du prévôt de la Montagne, arrêtèrent en cette maison et emprisonnèrent Gilet Lainssel, pris en flagrant délit, disaient-ils. L'abbé se fit maintenir en possession de ses droits par un sergent royal le 20 janvier 1450[1]. Ainsi les divers offices ou menses de Saint-Remi étaient aussi distincts que des seigneuries étrangères.

Vers la fin du xve siècle, dans la plupart de leurs villages, les moines détachèrent de la mairie la ferme des amendes ou prévôté. Jean Frizon était prévôt de Rilly en 1508[2]. De la perception des amendes à la présidence du tribunal échevinal qui les prononçait, il n'y avait qu'un pas. Les prévôts laïques supplantèrent vite les maires dans ce rôle. Le prévôt Jean Huot reçut l'ordre, en 1519, d'avoir un greffier, pour écrire « les registres des causes et proces qui sont et seront pendans par devant les prevost et eschevins de Rilli et Chaigny[3] ». La collation de la prévôté pour trois ans à Pernet Wyart en 1543 lui donne le droit « de seoir en jugement avec les eschevins en justice dudict Rilly, et faire tous actes de justice que a office de prévost appartient[4] ». Trois sergents, désignés par les habitants et institués par le seigneur, gardaient les

[1] *Pièces justif.*, XVII.
[2] *Pieces justif.*, XX.
[3] *Pièces justif.*, XXI.
[4] *Pièces justif.*, XXIII.

Digitized by Google

bois de Rilly. Enfin il est fait allusion en 1519 à trois gouverneurs, qui semblent bien les représentants propres de la communauté, par opposition aux agents seigneuriaux : ils empêchent au nom des habitants Etienne Gennard de déposer des immondices sur la voie publique [1]. En 1541, Perrard Gobert et Jean Vignet, gouverneurs de Rilly, traiteront avec l'abbaye de l'établissement d'un pressoir [2]. De temps à autre, le bailli de Saint-Remi venait de Reims tenir les plaids généraux. On y renouvelait les officiers locaux, on y proclamait les ordonnances seigneuriales, et on y rendait la justice. Nous publions plus loin les plaids, qui furent tenus le 12 septembre 1519 par le bailli André Dorigny [3].

Les droits seigneuriaux de Rilly ne sont énumérés dans aucun texte du moyen âge. La banalité de pressoir avait été abandonnée à la communauté moyennant redevance. Les habitants jouissaient déjà de trois pressoirs communs, lorsqu'ils demandèrent en 1508 la permission d'en établir un nouveau. L'abbaye la leur concéda, à condition de lui payer quatre livres de cire tous les ans à la Saint-Martin, et seize deniers parisis à Pâques [4]. L'établissement d'un cinquième pressoir devait être accordé le 30 juillet 1541, et la redevance élevée à dix livres de cire [5]. A Chigny, l'abbé de Saint-Remi, qui possédait une cense importante, avait le droit d'exiger de tous les habitants non clercs et non nobles, possesseurs

[1] *Pièces justif.*, XXI (pour les sergents et les gouverneurs).
[2] Fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 2.
[3] *Pièces justif.*, XXI.
[4] *Pièces justif.*, XX.
[5] Fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 2.

Digitized by Google

de chevaux, trois corvées annuelles de ces chevaux : une en mars, une à l'ahan des froments, et une aux versaines. Jean Hourel, Oury Bourfaut, et Jean Eget refusèrent néanmoins de s'en acquitter en 1449. Eux et les autres habitants de Chigny prétendaient passer à volonté dans la cour et les jardins de l'abbé. Ce dernier se fit maintenir en possession de ses droits par un sergent royal le 20 janvier 1450[1]. A Chigny, comme à Rilly, il n'était pas permis d'élever un prèssoir sans l'autorisation seigneuriale. Jean Frizon, apothicaire à Reims, osa en construire un et, qui plus est, avec des arbres coupés dans les bâtis de Chigny. Menacé de poursuites, il reconnut les droits de l'abbaye le 17 janvier 1499, et s'engagea à lui payer une demi-livre de cire tous les ans à la Saint-Martin. Moyennant cette redevance, il put conserver son pressoir et pressurer pour autrui[2]. En revanche, les habitants des deux villages avaient leurs usages dans les bois seigneuriaux de la Montagne. Dans ce même accord de 1499, il est parlé des bâtis ou aisements de Chigny, et de la permission accordée jadis d'y couper des arbres, pour réparer le lieu fort ruiné. Les habitants de Rilly pouvaient également couper des échalas et du bois de chauffage, et mener paître les bestiaux dans leurs bâtis. Ce droit leur fut maintenu le 3 avril 1517, par sentence d'Etienne Cousin, maître et enquêteur des eaux et forêts d'Epernay pour la duchesse d'Angoulême[3].

Dès le début du XIe siècle, l'abbaye possédait l'église

[1] *Pièces justif.*, XVII.
[2] *Pièces justif.*, XIX.
[3] *Arch. dép. de la Marne*, E. 1006.

Digitized by Google

de Rilly, alors dédiée à saint Remi [1], et cette possession fut confirmée par les papes Eugène III, Adrien IV et Alexandre III [2]. En 1153, l'archevêque de Reims, Samson de Mauvoisin, donna aux moines le *personat*, c'est-à-dire la faculté de choisir à perpétuité le desservant, sans être obligés de racheter ce droit à chaque mutation [3]. Samson attribuait la dîme à la mense conventuelle, les donations et autres revenus de l'autel au trésorier de l'abbaye. L'abbé de Saint-Remi est indiqué comme patron de Rilly dans les pouillés de 1304-1312 et du xve siècle, et l'église comme succursale de Villers-Allerand [4]. Chigny ne figure dans aucun de ces pouillés, son église est mentionnée pour la première fois le 16 mai 1528 [5]. A cette date les coûtres, qui en administraient les biens, achetaient une vigne à Drouin Pingault. Chigny, comme Rilly, était succursale de Villers-Allerand [6]. Les dîmes grosses et menues y appartenaient également à Saint-Remi. En 1448, Jesson Le Cannardel, de Ludes, qui possédait des vignes à Chigny, refusa de payer la dîme de ses vins, à raison de deux setiers et demi par queue. Après sommation par un sergent royal devant le portail de l'église de Ludes, et opposition par le délinquant, celui-ci fut ajourné devant le bailli de Vermandois. Il reconnut

[1] B. Guérard. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, p. 8.

[2] Pour les deux premières bulles voir Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, pp. 312 et 329. La bulle d'Alexandre III, du 13 janvier 1164, existe en orig. au fonds de Saint-Remi, liasse 1, n° 7.

[3] Marlot. *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 752.

[4] Varin. *Arch. admin.*, t. II, pp. 1116-1117.

[5] *Pieces justif.*, XXII.

[6] *Archiv. dép. de Reims*, G. 285, n° 1 (Visite du doyenné de Vesle en 1683).

Digitized by Google

alors les droits de Saint-Remi, et fut condamné le 3 mars 1452 à payer les arrérages [1].

Dès le milieu du XIVe siècle l'impôt royal vint s'ajouter aux droits seigneuriaux. En 1364 et 1365, Rilly et Chigny étaient imposés ensemble à 86 francs [2]. En 1366, une remise d'un tiers ayant été accordée sur toutes les cotes, l'impôt tomba à 57 francs un tiers [3]. En 1367 et 1368, cette contribution fut encore réduite de moitié pour les villages. Rilly et Chigny ne payèrent que 28 francs deux tiers par an [4]. On remarquera que les deux villages sont toujours taxés ensemble, mais jamais avec Villers-Allerand. En outre, ils étaient obligés de contribuer à l'entretien des fortifications de Reims, où leurs habitants se réfugiaient en cas de péril [5]. Enfin, ils payaient à l'archevêque de Reims le droit de *poiture*, à raison de trois deniers parisis tous les ans à la Saint-Remi. Grâce à ce droit, ils étaient exempts du tonlieu au marché de Reims, sauf le samedi avant ou après la Toussaint et pendant les cinq semaines qui suivent la Pentecôte [6].

Pour étudier Rilly et Chigny au moyen âge les archives seigneuriales ont été notre unique source. Là

[1] *Pièces justif.*, XVIII.

[2] *Arch. dép. de Reims*, G. 191, n° 1, fol. 14 et 34 verso.

[3] *Ibid.*, fol. 55.

[4] *Ibid.*, fol. 82 verso et 108 verso. Pour éviter toute équivoque nous rappelons que le *franc*, pièce d'or de 1 livre créée en 1360, valait alors un peu plus de 13 francs de notre monnaie en valeur intrinsèque. Si l'on veut tenir compte de la valeur relative, il faudrait l'évaluer à environ 66 francs (Ad. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France avant 1789. Nouvelle série...*, t. II, pp. 309, 318 et 319).

[5] Varin. *Archiv. admin.*, t. I, p. 1089.

[6] Varin. *Archives législatives de la ville de Reims. Coutumes*, pp. 748 et 755.

Digitized by Google

étaient conservés tous les documents utiles pour fixer les relations du seigneur avec ses sujets, qu'il s'agît de l'exercice du pouvoir ou de la perception des redevances. Aussi notre notice constitue-t-elle une esquisse du régime seigneurial à Rilly et à Chigny, plutôt qu'une histoire des deux villages [1].

[1] On pourra consulter aussi E. de Barthélémy, *Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Verzy, Marne*, Paris, 1867. In-16, pp. 17-18, 47-50, et 133-134.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1134

Don à l'aumônerie de Saint-Remi de Reims par l'abbé Eudes Ier d'une terre à Rilly.

Copie du XIVe siècle, Arch. dép. de Reims, cartulaire A de Saint-Remi, p. 384.

Multorum pregravati pondere peccatorum, necessitatibus pauperum condescendere et sinu eorum elemosinam abscondere debemus, ut ipsa pro nobis oret ad Dominum, quoniam sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina peccatum [1] extinguere dinoscitur. Ego quidem frater Odo, ecclesie beati Remigii abbas, omnisque fratrum nostrorum conventus concedimus elemosinario nostro in usus pauperum terram de Rilliaco que dono altaris intitulatur, quoniam utilimum esse videtur pauperes Xristi amicos nobis fieri, ut cum defecerimus recipiant nos in eterna tabernacula. Volumus preterea ut supradictus elemosinarius unoquoque anno pro prenominata terra preposito Montane persolvat tria sextaria siliginis totidemque avene et sex solidos remensis monete in festivitate videlicet beati Remigii. Ut autem nostre concessionis pagina rata et inconcussa permaneat, totiusque oppositionis vel contrarietatis varietas prorsus

[1] Ms. *paccatum*.

Digitized by Google

auferatur, sigilli nostri impressione probabiliumque testimoniis personarum hoc confirmare et corroborare decrevimus. Testes sunt domnus abbas Odo, Rainaudus prior, Sigebertus, Macharius, Lambertus, Rainerus, Hugo, Godefridus, Theodericus, Martinus, Galnerus, Raimundus ; de clericis Stephanus clericus, qui prefatam terram personaliter tenebat, Drogo decanus Sancti Timothei, Letardus, Constantius, Thomas ; de militibus Petrus Agaso, Thomas frater ejus, Tebaudus Xristianus, Jofridus castellanus ; de burgensibus Thomas villicus, Hubaudus causidicus, Fulco filius Alaudi, Galterus, Ernaudus, Guido Raimundi filius, Garinus. Acta sunt hec anno incarnationis Dominice millesimo centesimo tricesimo IIII°.

II

1217

Vente par l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Reims à Saint-Remi, de la terre de Vauzillon, du bois de la Rosière et de divers cens à Rilly et Louvois.

Vidimus de juin 1217 par Aubri, archevêque de Reims, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge, fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 1.

Albericus, Dei gratia Remensis archiepiscopus, omnibus ad quos littere iste pervenerint in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod nos litteras dilecte in Xristo filie Elisabeth abbatisse tociusque conventus Sancti Petri Remensis ad moniales inspeximus, quarum tenor talis est.

Elisabeth, Dei permissione dicta abbatissa, totusque conventus Sancti Petri ad moniales Remensis omnibus ad quos littere iste pervenerint in Domino salutem.

Digitized by Google

Universitatem vestram scire volumus quod nos communi assensu vendidimus ecclesie Sancti Remigii Remensis pro centum libris proveniensium terram nostram de Vauzillon et duos solidos census et unum sextarium avene apud Risleium et tres solidos census apud Lovoies et quicquid ad eandem terram pertinet in censu videlicet banno et justicia et annona et aliis redditibus in omnibus commodis, sicut serviens noster ea omnia nomine nostro percipiebat, cum nemore nostro de Rauseria, sito in monte Cochet supra Villare Aleranni, imperpetuum pacifice possidenda, sicut ad jus et proprietatem ecclesie nostre integraliter pertinebant. Si quis autem super ista venditione dictam ecclesiam vexare voluerit, nos legitimam garandiam eidem exinde portabimus contra omnes qui juri stare voluerint. Quod ut ratum permaneat, paginam istam sigilli nostri appensione roboravimus. Actum anno Domini M° CC°° septimo decimo.

Nos igitur venditionem predictam et ea que superius sunt expressa, sicut in litteris suprascriptis ejusdem Elisabeth abbatisse et tocius sui conventus laudamus approbamus et sigilli nostri patrocinio confirmamus. Datum per manum Hugonis cancellarii nostri anno Domini M° CC°° septimo decimo, mense junio.

III

1218, juin

Assignation par Pierre, chanoine de Saint-Timothée de Reims, à cette collégiale de 20 sous de rente sur ses revenus de Rilly.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, renseign. liasse 115, n° 1.

H. de Sarqueus, Remensis ecclesie archidiaconus, omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salu-

Digitized by Google

tem. Noverint universi quod Petrus canonicus Sancti Timothei, in presencia nostra constitutus, ecclesie Sancti Timothei viginti solidos assignavit super redditus suos apud Rilliacum, qui ei jure hereditario contingebant, donec ipse vel coheredes ejus ecclesie memorate viginti libras remensis monete persolverint, vel alibi viginti solidos ejusdem monete secundum estimationem bonorum virorum competenter assignaverint, ita quod canonici dicte ecclesie proprium majorem ibi habebunt ad pecuniam jam dictam colligendam in festo beati Remigii in vindemiis. Hoc autem ipse fide interposita firmavit, pater ejus et mater, frater et soror hoc similiter laudaverunt et fide firmaverunt. Quod ut ratum permaneat et firmum, presentes litteras sigillo curie nostre fecimus roborari. Actum anno Domini M° CC° octavo decimo, mense junio.

IV

1219, octobre

Restitution de la vicomté de Rilly à l'abbaye de Saint Remi de Reims par les exécuteurs testamentaires du comte de Saint-Pol.

Orig. encore scellé de deux sceaux de cire vierge sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 1 *bis*.

Universis Xristi fidelibus presentes litteras inspecturis frater N. Igniaci dictus abbas, et frater H. thesaurarius Templi Parisiensis, et Ph. miles dominus de Nantholio salutem in Domino. Comes Sancti Pauli, cum in extremis laboraret, constituit nos ordinatores rerum suarum, uxore ipsius et filiis G. et H. hoc laudantibus et fide interposita confirmantibus. Nos igitur hac auctoritate nobis concessa

Digitized by Google

reddidimus abbati Sancti Remigii Remensis vicecomitatum de Risleio, quem idem abbas emerat a Johanne de Termis. Diligenti enim inquisitione facta, didicimus quod dictus comes eundem vicecomitatum injuste subripuerat et tenebat. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munimine fecimus roborari. Actum anno gratie M° CC° XIX^c^, mense octobri.

V

1220, juillet

Renonciation par Richer de Rilly et Milon de Selles, chevaliers, à tout droit sur le bois de la Rosière, acquis par Saint-Remi.

Orig. jadis scellé sur lacs de soie verte et rouge, fonds de Saint-Remi, liasse 186, n° 1.

Magistri Prior Remensis, W. Lingonensis canonici et officiales Remenses omnibus litteras istas visuris salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum inter ecclesiam sancti Remigii Remensis ex una parte, Richerum de Risleio et Milonem de Seilles milites ex altera, super jure quod dicti fratres se dicebant habere in nemore de la Rosiere coram domino Remensi questio verteretur, tandem de prudentum virorum consilio ita convenit inter ipsos, quod totum jus quod dicti milites clamabant in nemore jam dicto, quod nemus jam dicta ecclesia ab abbatissa Sancti Petri Remensis emerat, memorati fratres penitus quittaverunt, fide interposita promittentes quod adversus omnes, qui juri parere voluerint, legittimam super hoc portabunt garandiam ecclesie memorate, ple-

Digitized by Google

gios super garandia ferenda constituentes sub pena quadraginta librarum, Milonem de Germannia de viginti libris, Guidonem de Luide de decem libris, et Petrum de Calmisiaco milites de decem libris. Hoc autem factum est laude et assensu nobilis mulieris Ide, uxoris Milonis militis de Seilles, et filiorum suorum scilicet Willermi et Pagani, et Galcheri filii predicti Richeri, qui omnes fide interposita predictas convenciones tenere creantaverunt. Dominus etiam R. fide interposita creantavit similiter facere tenere Paganum, Petrum et Odonem filios suos et filias suas Aalidim et Avelinam predictas convenciones. In cujus rei testimonium, presentem paginam sigillo curie fecimus communiri. Actum anno Domini M° CC° vicesimo, mense julio.

VI

1229, octobre

Vente par Willain de Wez à son beau-frère Pierre de Wez de tous ses droits à Rilly.

Orig. scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge, fonds de Saint-Remi, renseign. liasse 115, n° 2.

Simon Pes lupi canonicus et officialis Remensis omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod Willanus de Ve et Heluidis uxor ejus in nostra presentia constituti recognoverunt se vendidisse Petro de Ve fratri ipsius H. quicquid juris habebant apud Rilli et in territorio ejusdem ville in redditibus et rebus aliis precio quadraginta duarum librarum parisiensium, de quibus recognoverunt sibi a dicto Petro esse plenius satisfactum, fide interposita firmiter promittentes quod in dicta venditione nichil de

Digitized by Google

cetero ratione dotis vel alia de causa per se vel per alium reclamabunt vel facient reclamari, sed eidem Petro exinde legitimam portabunt garandiam contra omnes juri parere volentes. Actum anno Domini M° CC° vicesimo nono, mense octobri.

VII

1232, février

Approbation par Waucher, Eudes et Pierre de Rilly de la vente faite par leur père Richer à Saint-Remi du bois de Champ Levertin, au terroir de Rilly.

Orig. scellé sur lacs de soie verte et rouge, fonds de Saint-Remi, liasse 145, n° 1.

Simon Pes lupi et magister Radulphus de Carnoto canonici et officiales Remenses, universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Walcherus et Odetus armigeri et Petrus clericus fratres, filii quondam Richeri militis de Rilli, in nostra presencia constituti, recognoverunt dictum Richerum patrem suum quondam vendidisse ecclesie Sancti Remigii Remensis quoddam nemus, quod appellatur champ Levertin, situm supra Rilli, et quoddam pratum situm apud Baoul, quam venditionem laudaverunt et approbaverunt, firmiter promittentes fide interposita corporali quod adversus venditionem non venient memoratam, nec in dictis nemore et prato aliquid de cetero per se vel per alios reclamabunt. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus sigillari. Actum anno Domini M° CC° tricesimo primo, mense februario.

Digitized by Google

VIII

1239, février

Vente par la communauté de Ludes à l'abbaye de Saint-Remi du quart d'un bois situé à Chigny.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 70, n° 1.

Magister Adam de Maffleto, officialis magistri Henrici Remensis ecclesie archidiaconi omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod communitas de Luidia coram clerico fideli curie ad hoc specialiter misso recognovit se vendidisse et quictasse, de assensu et voluntate curie et magistri domus milicie Templi Remensis patroni ecclesie de Luidia et presbyteri ejusdem ville, ecclesie Sancti Remigii Remensis quartam partem cujusdam nemoris siti supra Chagni, in loco qui dicitur Maiserueles, et quicquid juris habebat in eodem, precio sex librarum remensium, de quibus recognovit sibi esse plenius satisfactum in pecunia numerata, promittens quod in eodem nemore per se vel per alium nichil de cetero reclamabit, sed adversus omnes juri vel legi parere volentes legitimam portabit garandiam ecclesie supradicte. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie domini nostri feci roborari. Actum anno Domini millesimo cc° tricesimo octavo, mense februario.

Digitized by Google

IX

1242, avril

Don par Waucher de Rilly à l'abbaye de Saint-Remi d'une grange et d'une masure, et reprise en fief de tout ce qu'il tenait en alleu à Rilly.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 145, n° 2.

Magistri Drogo de Altovillari et Johannes de Perona, canonici et officiales Remenses, universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod constitutus coram clerico fideli curie ad hoc specialiter misso Walcherus de Rilleio armiger recognovit se emisse a Jaqueto et Alberico Chauvel [1] hominibus de Rilleio quandam masuram et grangiam sitas apud Rilleium, ut dicitur, quarum grangia sita est juxta domum Guillermi de Chemereio et masura sita est juxta domum Chautemosart, in meso dominico Sancti Remigii Remensis, super qua masura lis sive causa pendebat, inter ipsum ex una parte et ecclesiam Sancti Remigii ex altera, in curia domini Henrici Remensis ecclesie archidiaconi, ut dicitur. Quas vero masuram et grangiam et omne jus, si quod habet in eisdem, Walcherus dicte ecclesie Sancti Remigii libere et absolute quitavit et in elemosinam puram dedit et perpetuam. Item recognovit dictus Walcherus coram predicto clerico se recepisse in feodum et homagium a dicta ecclesia duo falcata prati vel plus et triginta jornalia terre arabilis vel plus, que tenet in alodio in dicta villa de Rilli et territorio ejusdem, ut dicitur, et quicquid aliud tenet similiter in

[1] Ou peut-être *Chaunel*. Il semblerait que dans ce texte l'*n* diffère de l'*u*; cependant *Chauvel* est plus satisfaisant pour l'onomastique.

Digitized by Google

alodio in dicta villa et territorio ejusdem, exceptis duobus solidis censualibus, quos proponit dictus W. dare in elemosinam, ut dicebat. Cujus Walcheri devotionem benignitatem et liberalitatem attendens ecclesia predicta, in omnium predictorum recompensationem sive remunerationem eidem W. triginta libras fortium dedit et concessit ecclesia memorata. Promisit etiam dictus W. fide prestita corporali in manu dicti clerici quod contra premissa vel aliqua premissorum ratione hereditatis vel alia quacumque ratione nullatenus veniet in futurum, sed contra omnes juri parere volentes legittimam super premissis portabit garandiam ecclesie prenotate. Hec autem omnia predicta et singula laudavit et approbavit Matildis uxor dicti W., et de non contraveniendo ratione dotis vel alia quacumque ratione in manu sepedicti clerici fidem pariter prestitit corporalem. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo sedis metropolis Remensis vacantis fecimus roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo secundo, mense aprili.

X

1247, 25 janvier

Vente par Waucher de Rilly à l'abbaye de Saint-Remi de tous ses droits à Chigny.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 70, n° 2.

Magistri Johannes de Blesis canonicus et Gerardus de Menescio officiales Remenses omnibus presentes litteras visuris in Domino salutem. Noverint universi quod coram nobis constitutus Walcherus de Rilli vendidit et recognovit se vendidisse viro religioso abbati Sancti

Digitized by Google

Remigii Remensis tres quartellos avene ad mensuram Remensem annui redditus et viginti denarios parisienses census, duos mansionarios et quicquid habet idem Walcherus in villa de Chagni tam in banno et justitia quam in omnibus aliis, que omnia vendidit dictus Walcherus prefato abbati franca et libera ab eodem abbate percipienda in perpetuum et habenda, pretio quadraginta solidorum parisiensium, de quibus recognovit idem W. creantum suum habuisse a dicto abbate in pecunia numerata, promittens idem Walcherus fide data quod contra dictam venditionem non veniet in futurum, nec in dictis rebus venditis per se vel per alium aliqua ratione reclamabit seu faciet reclamari, sed adversus omnes juri parere volentes legitimam exinde portabit garandiam abbati supradicto. Promisit etiam sepedictus Walcherus quod venditionem istam laudari et approbari a domina Mathildi uxore sua faciet et super hoc haberi litteras curie Remensis, quotiens ex parte dicti abbatis super hoc idem Walcherus fuerit requisitus. Que omnia firmavit prefatus Walcherus fide prestita corporali se quantum ad hoc jurisdictioni curie Remensis supponendo. Actum anno Domini M° CC° XL° sexto, in die conversionis sancti Pauli.

XI

1277, décembre

Vente par Gérardon et Jesson Cauchon à l'abbaye de Saint-Remi de tous leurs droits à Rilly et Chigny.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 70, n° 3.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Hugo de Amolio cancellarius Rothomagensis et Ruffinus de

Digitized by Google

Ficeclo officiales Remenses salutem in Domino. Noverint universi quod in curia Remensi, coram fideli clerico ejusdem curie ad officium recognitionum deputato propter hoc personaliter constituti Gerardonnus dictus Cauchon filius quondam Ade dicti Cauchon et Jehessonnus fratres vendiderunt et se vendidisse recognoverunt ecclesie Sancti Remigii Remensis omnes redditus exitus et proventus, quos habebant iidem fratres apud Chaigni et apud Rilli et quos tenebant in francum alodium ut dicebant, videlicet duodecim solidos et unum denarium parisiensium censuales, quos habebant ut dicebant apud Rilli, et quatuor solidos et quatuor denarios et obolum et tres minas avene annui redditus, quos habebant ut dicebant apud Chaigni, cum ventis et vestituris, banno et justicia provenientibus ex eisdem, et quicquid habebant in eisdem villis et locis dicti fratres. Et facta fuit dicta venditio mediante precio viginti quatuor librarum parisiensium, de quibus ipsi venditores recognoverunt se habuisse creantum suum... quitantes... et promiserunt... et pro dicta garandia portanda assignaverunt... renuntiantes... In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras, ad petitionem et requisitionem dictorum fratrum, fecimus sigillo curie Remensis sigillari. Datum anno Domini M° CC° LXX^mo^ septimo, mense decembri.

XII

1331, 7 juin

Sentence arbitrale réglant des démêlés entre l'abbaye de Saint-Remi et le seigneur de Louvois sur la justice

Digitized by Google

de Vaudemange, la justice des chemins et la tenue des plaids généraux à Rilly et Chigny.

Orig. scellé de deux sceaux de cire verte [1] sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 173, n° 1.

A tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront Phelippes par la permission de Dieu abbés de Saint Nichaise de Reins et Henris de Bainne prieur de Senu [2] salut. Comme debas et matiere de descorde fussent meu entre religieuses personnes l'abbé et le couvent de Saint Remi de Reins d'une part et noble homme et puissant monsigneur Mile de Nouyers chevalier d'autre part, c'est assavoir seur ce que li dit religieus de Saint Remi de Reins disient maintenient et affermient, dient maintiennent et afferment euls et leur dicte eglise estre et avoir esté seul et pour le tout en saisine et en possession paisible de avoir et de excercer toute justice haute basse moienne en certainne partie de la ville et dou terrouir de Vaudoumange [3], la quele partie est appellée ban Saint Remi, sens ce que li dis sires de Nouyers n'i a que penre ne que cognoistre et que aus dis religieus et a leur eglise appartient toute la dicte justice es lieus dessuz dis et non

[1] Ce sont les sceaux de l'abbé de Saint-Nicaise et du prieur de Senuc. Ce dernier, dont les reliefs sont assez effacés, paraît représenter le martyre de saint Oricle : le saint nimbé tient son chef dans ses mains ; à ses pieds deux petites lignes ondulées surmontées d'une croix figurent l'eau jaillissante et rappellent le puits où le saint alla laver sa tête et la croix qu'il traça de son sang sur la margelle ; au-dessus et à droite du saint est figurée une fleur de lys ; la scène est encadrée dans un petit édicule qui représente l'église priorale de Senuc, consacrée à saint Oricle. Au-dessous et à droite, un moine est à genoux, les mains jointes devant cette scène : c'est le prieur lui-même. Le tout est encadré dans la légende : S[IGILLUM HE]NRICI PRIORIS DE SENUCO.

[2] Senuc, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré. Prieuré dépendant de Saint-Remi.

[3] Vaudemange, Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes.

Digitized by Google

au dit seigneur de Nouyers. Item seur ce que dient et maintiennent li dit religieus eus et leur dicte eglise estre et avoir esté par tel temps qu'il n'est mémoire dou contraire en saisine et en possession paisible de avoir et de exercer par euls ou par leurs gens toute justice haute basse et moyenne es villes de Rilli et de Chaingny et es terrouirs de ycelles, tant es chemins communs comme es autres termes de viconté, et avec ce de faire tenir ou tenir par euls ou par leur gens avec les gens dou dit monsigneur de Nouyers les plais generés qui sont acoustumé estre tenu aucunes fois des dictes villes de Rilli et de Chaingny, et de penre avoir et recevoir la moitié de tous les profis et emolumens qui issent et puelent issir et venir pour cause des dis plais generés. Le dit monsigneur de Nouyers disant et affermant au contraire, c'est assavoir que il a cause de Louvoies est en saisine et possession paisible de avoir et de exercer toute justice et signourie en la dicte partie de Vaudoumange et dou terroir d'icelie ; item que a cause de Louvoies est et a esté par lonc temps seul et pour le tout en saisine et en possession de avoir toute justice et signourie a cause de viconté en tous les chemins communs et es autres termes de la viconté assis es dictes villes de Rilli et de Chaingny et es terroirs d'icelles. et avuec ce de tenir ou faire tenir par ses gens les dis plais generés et de avoir tous les profis et les emolumens d'iceuls, sens appeller et sens estre les dis religieus de Saint Remi ne leurs gens et sens penre yceuls religieus aucuns profis ou emolumens des plais generés dessuz dis. Et seur tous ces débas et descordes les dictes parties pour bien de pais se soient mises en nous Phelippe et Henri dessuz dis et nous aient pris et esleus quant a ce comme arbitres arbitrateurs ou amiables appaisenteurs seur painne certainne et par compromis fait seur ce seellé des seauls des dictes parties, si comme il appert plus plainnement par la teneur dou dit compromis. Sachent tuit que par devant nous se comparurent dans Jehans de

Digitized by Google

Compiengne moinnes de la dicte église de Saint Remi de Reins et prevos de la montaingne, procureres des dis religieus et Guios fiex Jehan jadis de la Grange procureres pour le dit signeur de Nouyers, fondez souffisanment par procurations seellées des seauls des dictes parties, et nous requirent a grant instance que nous suz les dis descors ou dissensions deissiens et prononcissiens nostre sentence nostre dit ou amiable prononciation. Et nous veus et considerez tous les articles et les raisons proposées seur ce d'une partie et d'autre, veues aussi et considerées les depositions des tesmoins trais et produis des dictes parties seur toutes ces choses et avuec ce certainnes chartres faisans a ce monstrées a nous de par les dis religieus, heu conseil et deliberation seur toutes ces choses, disons prononsons ordenons et declairons, avons dit prononciet ordenet et declairiet seur les debas et descors dessuz dis en la mannière et en la fourme qui s'ensieut. Premiers quant a la justice de la dicte partie de Vaudoumange et dou terroir nous disons prononsons ordenons et declairons que toute la justice haute basse et moyenne d'icelie partie de la ville et dou terroir de Vaudoumange appartient et doit appartenir au dis religieus et a leur eglise seul et pour le tout, et de ce sont et demouront en saisine li dit religieus, ne li dis sires de Nouyers n'i a ne ara que cognoistre, se ce n'est en cas de ressort et de souverainneté, li quelz ressors et souverainnetez appartiennent et appartenront au dit signeur de Nouiers pour cause dou chastel de Louvoies avuec le sauvement que il y a acoustumé a avoir, c'est assavoir un setier d'avainne a la mesure de Reins sur chascun feu. Item quant a la justice des dictes villes de Rilli et de Chaingni, des terroirs et des appartenances de ycelles, nous disons prononsons et declairons que toute la justice haute basse et moyenne d'icelles villes de Rilli et de Chaingni, des terroirs et des appartenances d'icelles, hors mis les chemins communs et les termes de viconté, appar-

Digitized by Google

tient appartenra et doit appartenir au dis religieus de Saint Remi de Reins et a leur eglise, et de ce sont et demouront en bonne saisine et possession seul et pour le tout, et avuec ce auront li dit religieus seul et pour le tout toute justice quelconque en lieu que on dit la terre de l'Aitre, en la quele terre de l'Aitre ne porront exercer justice nulle ne faire adjournement nul pour quelconque cause que ce soit li sires de Nouyers ne ses gens. Item nous disons prononsons et declairons que la justice des dis chemins communs et de tous les termes de la viconté assis es dictes villes de Rilli et de Chaingni et es appartenances d'icelles, exceptée la dicte terre de l'Aitre, appartient demourra et appartenra tant au dis religieus et leur eglise comme au dit signeur de Nouyers, et porront penre et justicier es dis chemins et termes de la dicte viconté tant conjoinctement ensamble comme deviseement et chascuns par lui, et cils qui premiers y penra ou porra penre et arrester joira paisiblement et aura la court, la cognoissance de tout l'emolument de sa dicte prise. Item li dis plais generels, qui ont esté acoustumé estre tenu chascun an des bourjois des dictes villes de Rilli et de Chaingni, seront tenu dorenavant conjoinctement ensamble tant par les dis religiex ou leurs gens comme par les gens le dit monsigneur de Nouyers en la fourme et en la maniere qui s'ensieut. C'est assavoir que les gens dou dit monsigneur de Nouyers a cause de Louvoies feront crier trois fois l'an quant il leur plaira les diz plais generelz et les certefieront et seront tenu a certefier au dis religieus, les quels plais generels tenront conjoinctement ensamble les parties dessuz dictes ou leurs gens, et aront avuec euls deus eschevins communs de la viconté et lors seront rapportées toutes eschoites de la dicte viconté tant en mouchectes, trueves, estraieres espaves roages comme en autres choses et amendes quelconques, les queles choses estraieres et

Digitized by Google

amendes enqui[1] rapportées et jugiés seront parties par la main des gens dou dit monsigneur de Nouyers, et de tout ce aront la moitié li dit religieus, la quele moitié penront par la main des gens monsigneur de Nouyers, et l'autre moitié demourra devers le dit signeur. Et au darrien plait generel seront esleus deus eschevins par les bourjois des deus dictes villes, c'est assavoir de chascune de ces deus villes uns, li quel eschevin ainssis esleu feront sairement au gens dou dit monsigneur de Nouiers tant au profit d'icelui signeur comme au profit des dis religieus et de leur eglise et en la presence des gens yceuls religieus. Item assavoir est que li esbonnages des eschevins de la dicte viconté se feront et seront fait par les dis eschevins communs des dictes villes de Rilli et de Chaingny. Et avuec ce li prevos de Louvoies ou cil qui aroient mandement de lui porront adjourner ou faire adjourner par devant euls dedens les termes de la viconté des dictes villes de Rilli et de Chaingny et non ailleurs toutes fois que il leur plaira, soit a requeste de partie soit de office de juge les habitans des dictes villes de Rilli et de Chaingny, c'est assavoir ceus de Rilli a Rilli et ceus de Chaingny a Chaingny et enqui seront tenu a respondre as dis adjournemens li habitant dessuz dit et non ailleurs. Et toutes les choses dessus dictes en la fourme et en la maniere que elles sont dessuz devisées nous Phelippes abbes de Saint Nichaise de Reins et Henris de Bainne prieurs de Senu dessuz dit par nostre sentence de arbitre disons prononsons ordenons et declairons et parmi ce volons et enjoingnons que se contre nostre ordenance dessuz dicte aucunes choses ont esté faites de nouvel es lieus dessuz dis de par les gens le dit monsigneur de Nouyers que elles soient remises en estat deu selont la fourme de nostre ordenance et prononciation dessuz dicte, sauf ce que se aucune chose estoit a declairier en nostre

[1] *Enqui* = là.

Digitized by Google

dicte pronontiation et ordenance, la quele fust douteuse ou obscure, nous pour bien de pais la retenons et reservons par devers nous dusques au terme de nostre pooir pour declairier et interpreter se besoins est, et de ceci se feront chartres seellées des seauls des dictes parties. En tesmoingnage des queles choses nous Phelippes et Henris dessuz dit avons seellées ces presentes lettres de nos propres seauls, qui furent faites l'an de grace mil trois cens trente et un, le venredi devant feste saint Barnabé apostre[1].

[1] Sous la même cote que cette pièce est conservée une homologation par les officiaux de Reims, du 17 juillet 1331, dans laquelle sont transcrites les chartes suivantes : un compromis de Jean abbé de Saint-Remi et de Milon de Noyers, du 24 mars 1327 ; une charte des mêmes, du 12 janvier 1328, prorogeant les pouvoirs des arbitres ; une seconde prorogation, du 13 novembre 1328 ; une troisième prorogation, du 17 décembre 1330 ; une rédaction de la sentence arbitrale par devant notaires, datée du 17 juillet 1331 ; dans celle-ci sont insérées les procurations 1° des abbé et couvent de Saint-Remi à Jehan de Compiègne, prévôt de la Montagne, Gobert de Lapion enfermier, Remi de Condé aumônier, Baudouin châtelain, Jehan d'Epernay, moine de Saint-Remi, Colart de Doys, clerc, Henri de Champagne et Gérard le Jardinier, maire du ban Saint-Remi, du 25 mai 1331, 2° de Milon de Noyers à Guiot, fils de Jehan de La Grange, du 22 janvier 1331. La sentence arbitrale est identique à l'original que nous publions, mais elle renferme en plus, avant l'annonce des signes de validation : « item quant a la prise qui fut faite en terrouir de Villers en Selve, que cilz de Louvoies maintiennent qui estoit faite en chemin de Louvoye, il est trouvé par les tesmoins que la dicte prise fut faite en terrouir de Villers en Selve et hors dou chemin, si sera li lieus ressaisis des gens de Louvoyes et amendé ».

Digitized by Google

XIII

1353, 10 janvier

Extrait relatif à Rilly et Chigny d'un aveu d'Eudes de Grancey à Jeanne, reine de France et de Navarre, pour la châtellenie de Louvois.

Orig., *Archiv. Nation.*, P. 181, n° 1166 [1].

Item elz villes de Chaingny et de Rylli dou dit ressort par an a la feste saint Baule [2] ou mois d'octobre XII s. VI d., a Noel XII s. VI d. [3], et a Pasques XII s. VI d., et les doit on apointer [4] et paiier a Louvoix. Item V s. III d. par an pour les cens appellez les cens de la vicontey de Wausillon. Item LX s. tournois par an pour la mairie des dites villes croissant et descroissant, et ne prend li maires que II s. VI d. tournois d'amende. Item la haute justice moienne et basse de la vicontey des dites villes. ...Item le fief que tiennent de moy li enfant Humbert de Rilly [5], seant elz apartenances de Rilly, et puet valoir pour an a pris de terre environ X livres tournois. Item le fief que tient de moy Perrars de Tours sur Marne [6], qui puet valoir pour an environ LXX s. Item le fief que tient [7] de moy messires Gautiers d'Arzillieres elz villes

[1] Le n° 1178 est un aveu de Jean, sire de Chateauvillain et de Louvois, au duc d'Orléans, daté « le huitième jour du mois d'avril l'an mil trois cens quatre vins et treze ». Nous indiquerons en note les variantes intéressantes de ce texte, que nous appellerons B.

[2] B : *Baale.*

[3] B. ajoute *tournois.*

[4] B donne *apporter*, leçon préférable.

[5] B : *la femme et enfans Coleçon Humbert de Rilli.*

[6] B : *que tient de nous a Rilly et a Chaingny la femme de feu Jehan Perrard de Tours sur Marne.*

[7] B : *que souloit tenir.*

Digitized by Google

finaiges et appartenances de Treppail et de Chaingny [1], qui puet valoir pour an environ xxv livres tournois a pris de terre.

XIV

1367, 14 mars

Vente par Raoul Gourdin à l'abbé de Saint-Remi d'une pièce de bois sise à Rilly, au lieu dit la Fortelle, dans la seigneurie de Colesson Hubert.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 145, n° 3.

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie domini Remensis archidiaconi salutem in Domino. Noverint universi quod coram Jacobo de Bellomonte, clerico fideli curie predicte vocato et jurato ad hoc a nobis specialiter deputato et evocato, propter hoc presentialiter constitutus Radulphus dictus Gourdins de Rilly clericus vendidit et se vendidisse bene et legitime fide data recognovit religioso et honesto viro domino abbati ecclesie seu monasterii Sancti Remigii Remensis quandam peciam bosci seu nemoris, continentem semi journalem vel circiter, quam habebat predictus Radulphus venditor, ut dicebat, sitam in territorio de Rilly, in loco dicto en la Fortelle, inter tenuram seu boscum heredum Huberti quondam de Luporumviis ex una parte et tournerias ex parte altera... quittam et liberam ab omni jugo onere servitute et redibenciis quibuscumque, exceptis tamen tribus obolis turonensibus, in quibus dicta pecia bosci

[1] B insère ici : *que tiennent a present venerablez et discretes personnez doien et chappitre de l'église Saint-Estiene de Chaalons.*

Digitized by Google

tenetur singulis annis Colessonno dicto Hubert, domino temporali loci in quo dicta pecia bosci consistit, onerata in festo beati Remigii in capite octobris... Et facta fuit et est presens venditio mediante precio et summa quatuordecim florinorum auri nuncupatorum frans, cum duodecim solidis ad vinum in contractu dicte venditionis appositum, de quo precio..., de qua pecia bosci seu nemoris predicta dictus Radulphus venditor, ad majorem et firmiorem securitatem a dicto emptore, se devestivit in manu predicti Colessonni Hubert, domini temporalis dicti loci in quo dicta pecia bosci consistit. Qui Colessonnus Hubers, ad requisitionem et suplicationem predicti Radulphi venditoris, investivit donnum Theobaldum de Bodillo, monacum ac camerarium predicte ecclesie Sancti Remigii Remensis pro dicto domino abbate et nomine ipsius, salvo jure alieno, omnibus sollempnitatibus adhibitis que in talibus et consimilibus debent et consueunt adhiberi. Promittens... renuncians... In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie predicte duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo cccmo sexagesimo sexto, dominica qua cantatur in sancta ecclesia *Reminiscere*.

J. DE BELLOMONTE.

XV

1377, 5 septembre

Accensement par l'abbé de Saint-Remi à Jean Cossier et Jean Marchant d'un savart à Rilly.

Vidimus par les échevins de Reims, du 20 septembre 1412, fonds de Saint-Remi, renseign., liasse 115, n° 3.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Pierres, par la pacience de Dieu abbes de l'eglise Saint

Digitized by Google

Remy de Reins, et tous li couvens de ce meisme lieu, salut en Nostre Seigneur. Sachent tuit que nous, pour l'evident utilité et proffit de nous et de nostre eglise, avons baillié a nos bien amez Jehan Cossier autrement dit Gauchelet et Jehan Marchant de Rilly, et baillons par ces presentes a chascun d'iceulx un jour et demi et une perche de un savart, que nous aviens en nostre terroir de Rilly, en lieu que on dit *en clau Huon*, a roye de Pierre Langle de Rilly d'une part, et des enfans Jehan Quoquot d'autre part, et aux royes des tournieres devers Chaingny d'autre part, a ycellui tenir et possider des dessus dis, de leurs hoirs et de ceulx qui de eulx averont causes des la date de ces presentes comme leur propre heritage perpetuelment et a tous jours, parmi la somme de trois deniers de droit cens et de quatre solz parisis de surcens pour chascun jour doudit savart, que les dessus dis leurs hoirs ou ceulx qui de eulx averont cause paieront chascun an au jour de feste Saint Martin d'yver en nostre maison de Chaingny, le premier paiement commençant au jour de feste Saint Martin d'yver prochain venant, et ainsy de an en an et de terme en terme consequenment perpetuelment et a tous jours. Et se il avenoit que les dessus dis, leurs hoirs ou ceulx qui de eulx averont cause fussent deffaillans de paier les cens et sorcens ou partie d'iceulx au jour et au lieu dessus dis en temps present ou advenir, il paieront cincq solz parisis pour debte recongnue en jugement. En tesmoing de ce, nous avons seellé ces presentes lettres de nos seaulx, qui furent faites et données à Reins le samedi devant feste de la nativité Nostre Dame, l'an mil trois cens soixante dix sept.

Digitized by Google

XVI

1399, 11 novembre

Extrait relatif à Rilly et Chigny d'un aveu d'Amé de Sarrebruck au duc d'Orléans pour la châtellenie de Louvois.

Vidimus du 26 décembre 1399 par Jehan Legay d'Ay, bailli du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et de Brie, *Arch. dép. de la Marne*, E. 577 [1].

Item es villez de Chaingny et de Rilly, qui sont du dit ressort, par an pour les trescens des ditez villes que doient les habitans d'icelles villes, et se paient par la main des eschevins des ditez villez sur peinne d'amende, c'est assavoir dix solz parisis au jour de Pasques, dix solz parisis au jour de la Saint Baale et dix solz parisiz au jour de Noel valent pour an trante sept solz six deniers tournois. Item pour les cens de la viconté de Vaucillon paiens par les dis eschevins chascun an audit Loupvois six solz trois deniers tournois. Item pour les deniers du cran que les eschevins paient au jour de la Saint Remy douze deniers croissent et descroissent. Item la haulte justice moienne et basse a cause de la viconté des ditez villez...

Item tient de moy en fié Jehanne jadis femme de feu Colesson Hubert de Rilly [2] une maison ainssin comme

[1] Il existe en orig. aux *Arch. Nat.*, P. 182, nos 7 et 10, deux autres aveux de la châtellenie de Louvois, des 1er mars 1401 et 18 décembre 1410. Ils ne diffèrent de l'aveu de 1399 que par des variantes orthographiques. Au contraire l'aveu du 10 juillet 1446 (*Arch. dép. de la Marne*, E. 577) présente des différences plus importantes, que nous signalerons.

[2] Aveu de 1446 : « Item tient de moi en fied Jehan du Bois demourant a Rilly a cause de Jehanne, jadis femme de feu Collesson Hubert de Rilli... »

Digitized by Google

elle se comporte devant et derrier jusques a la Caurre, avec vint deux arpens de bois ou environ tenans a la dite maison, seans au chief de la dite ville de Rilly, a roye de la voye dosart[1] d'une part et de la teneure Marguerite fille feu Jehan Perrart d'autre part. Item tient de moy en fié la dite Jehanne la moitié du boschetet les Cornigaux, tenant a la teneure de la dite Marguerite d'une part[2]. Item tient de moy en fié la dite Jehanne une maison seant au chief d'amont de Rilly, a roye du chemin d'une part, la quelle maison doit trois solz et une poulle de seurcens. Item les gerbes que on doit à Rylli, a Cheingny, a Mailli et a Versenay, es quellez gerbes la dite Marguerite a le quart. Item tient de moy en fié la dite Jehanne les cens et rentez que on doit a Tauxierez, qui souloient valoir cinq solz tournois et trois boisseaulz d'avoine, lesquelz on doit chascun an, esquelz cens et avoinne la dite Marguerite a le quart, mais on n'en lieve riens. Item tient de moy en fié la dite Jehanne huit soldéez de cens que seurcens, que on doit en la ville de Rilly chascun an, esquelz la dite Marguerite a le quart. Et puent valoir toutez les choses dessus ditez chascun an sept livrez tournois[3].

Item tient de moy en fié Marguerite[4] fille de feu Jehan Perrart de Tours sur Marne sept arpens un quartier de bois[5] assis ou terrouir de Rilly en lieudit au Chesnoy, a

[1] L'aveu de 1523 donne : *du cerf. (Arch. dép. de la Marne*, E. 592.)

[2] L'aveu de 1446 insère ici : « Item tient de moy en fied ledit Jehan du Bois a la cause dessus dite le bois de la Fortelle, contenant environ IIII arpens et III quartiers, ou ledit Jaquez de Beauffort prent le quart. »

[3] Au lieu de cette phrase, 1446 donne : « Et souloient valoir toutez les choses dessus dites sept livres, mais elles ne valent a present que IIII livres tournois ou environ, lesquelles choses dudit Jehan du Bois je tien en ma main par deffault de homme. »

[4] Aveu de 1446 : « Item tient de moy en fied Jaques de Beauffort, a cause de ladite dame d'Inaumont sa femme, que souloit tenir Marguerite... »

[5] L'aveu de 1446 ajoute : « Lesquelz souloient valoir sept livrez tournois, et ne valent a present que XXXVI s. ou environ. »

Digitized by Google

roye des enfens Coleçon Humbert d'une part et des batteis de Rilly d'autre part. Item tient de moy en fié la dite Marguerite la moitié du boschetet du Cornigaut. Item tient de moy en fié la dite Marguerite un arpent de bois ou lieudit a la Foretelle, tenant aux enfens Colesson Humbert d'une part, et puent valoir les dis bois par an environ soixante solz tournois. Item tient de moy en fié la dite Marguerite une masure et ung jardin joingnant a la dite ville de Rilly ainssin comme tout ce comporte jusques a la Caurre, tenant au enfens Coleçon Humbert, et puent valoir pour an environ douze solz tournois. Item tient de moy en fié la dite Marguerite le quart des rentez des gerbes de Rilly, de Cheingny, Mailly et de Verzenay, et puet valoir pour an un sextier fromment a la mesure de Reins. Item tient de moy en fié la dite Marguerite le quart des cens et seurcens de messire Pierre de Rilly, et puent valoir pour an environ quatre solz tournois. Item tient de moy en fié la dite Marguerite le quart des cens de messire Pierre a Maucourt en la ville de Tauxierez, ne scet la dite damoiselle qu'il valent, quar elle n'en leva onques riens.

XVII

1450, 20 janvier

Exploit d'un sergent royal maintenant à l'abbé de Saint-Remi toute justice en sa maison de Chigny, et le droit d'exiger trois corvées par an des laboureurs de ce village.

Orig. jadis scellé sur simple queue de parchemin passée dans une incision, fonds de Saint-Remi, liasse 70, n° 5.

A noble et puissant seigneur mon tres chier et honnouré seigneur monseigneur le bailli de Vermendois ou son

Digitized by Google

lieutenant commissaire du roy nostre sire en ceste partie, Jehan de Montlehery, sergent a cheval d'icellui seigneur en son chastellet de Paris et le vostre, honneur, service et reverance avec toute obeissance. Mon tres chier et honnouré seigneur, plaise vous savoir que par vertu de certaines lettres de commission données de honnourable homme et saige maistre Jehan Lescuier, jadis lieutenant dudit monseigneur le bailli, esquelles les lettres du roy nostre dit seigneur sont incorporées, ensamble des lettres de commission données de honnourable homme et sage maistre Pierre de Pylory vostre lieutenant general, infixées parmi lesdites lettres, de toutes les quelles les teneurs s'ensuit[1]... je le dix nuef^me^ jour du mois de janvier l'an mil quatre cens quarante nuef, a la requeste de messigneurs les religieux abbé et couvent de l'eglise et monastere de Saint Remi de Reins impetrans desdites lettres dessus dites transcriptes, me transportay en la ville de Chaingny en la montaingne de Reins, et illec present justice du lieu pour ce avec moy appellée de par le roy nostre dit seigneur adjournay Jehan Regnault, Jehan Blondel, Jehan Hourel, Jesson Citry, Person Cholet, Jehan Lambin, Simonnet Huot, Jehan Euget, Jehan Chauvel, petit Jehan Lepitre, Jehan Lepertois, Jehan Fortier, Jehan Anceau, Jesson Le Cannardel, Colleson Chauvel, Henry Dominengin, Simonnet Luternot, Perrot de Billy, Jehan Regnaudin, Gilet de Villers, Perrenet Michelet, Perrenet Baudeçon, Moreau Cordelot, Guillemin Baudeçon et Oury Bourfaut, tous manans et habitans et demourans en ladite ville de Chaingny, tant a leurs personnes comme en leurz hostelz et domiciles aux personnes de leurz femmes, tous a estre et comparoir par devant moy au mardi ensuivant vintiesme jour dudit

[1] Ici sont insérées les lettres de Jean Lescuier du 21 mai 1434, renfermant les lettres de garde gardienne de Charles VII du 9 juillet 1433, puis les lettres de Pierre de Pilory du 3 juillet 1449.

Digitized by Google

mois de janvier a heure de midi en l'ostel desdis religieux audit Chaingny, pour lors veoir par iceulx religieux ou leur procureur pour eulx ramener a fait certaine complainte en matiere de nouvelleté, que ledit procureur avoit entencion de faire a l'encontre desdis habitans ou autrement proceder selon raison. Ausquelx jour lieu et heure dessus declarées comparurent et se presenterent par devant moy mesdis seigneurs les religieux par Jehan Hermant leur procureur souffissamment fondé d'une part. et les dessus nommés habitans et chascun d'eulx en leurz personnes d'autre part. Par le quel procureur a iceulx religieux fut dit et proposé a l'encontre d'iceulx habitans dessus nommés et de chascun d'eulx tant conjoinctement comme divisement et pour tant que a chascun d'eulx puet touchier, que iceulx religieux a cause de la fondacion dotacion et augmentacion de ladite eglise et aussi monseigneur l'abbé d'icelle a cause de sa dignité abacial avoient et ont plusieurs beaux drois seignouriaux et preeminances, et entre les autres est mondit seigneur l'abbé a la cause dessus dite seigneur et hault justicier moyen et bas de ladite ville et terroir de Chaingny meismement en son dit hostel et es prés bois vignes jardins et autres heritages a lui appartenans a cause de sa dite dignité, et en iceulx biens a monseigneur l'abbé toute justice haulte moyenne et basse seul et pour le tout soubz la souverainneté du roy nostre dit seigneur, et pour icelle justice garder et gouverner et excercer a ses bailli procureur sergens et autres officiers en justice, sans ce que nul autre seigneur y ait que veoir ne que congnoistre; en possession et saisine de prendre et avoir la congnoissance juridicion correccion et pugnicion de tous les delinquans en son dit hostel et sur ses autres heritages, et les traictier a amende ou amendes selon l'exigence des cas toutes et quantes fois qu'ilz sont advenus ; en possession et saisine qu'il ne loist a aucun de quelque [povoir] qu'il use y exploitier, sans a ce appeller ses officiers pour justice moyenner, meismement a Gilet de Villers et Per-

Digitized by Google

renet Michelet eulx disans lieuxtenans du prevost de la Montaingne ou autrement officiers, sans la permission et consentement de mon dit seigneur l'abbé; en possession et saisine, que se lesdis Gillet de Villers, Pernet Michelet ou autres ont fait le contraire, de tout faire reparer et amender par justice; en possession et saisine aussi de tenir sa dite maison jardins lieux et pourpris d'icelle clos et fermés de murs hays ou autres fermetés, sans ce que les habitans de ladite ville de Chaingny y puissent ne leur loise aler venir ou traverser sans le gré et consentement de mon dit seigneur l'abbé; en possession et saisine que tous lesdis habitans et chascun d'eulx ayans et tenans chevaulx de labour sont tenus et redevables chascun an envers mon dit seigneur chascun laboureur de trois corvées de leurs dis chevaulx, c'est assavoir une corvée en mars, une autre en la saison de l'ahan des fromens, et l'autre en la saison des versaines, se toutefois iceulx laboureux ne sont clers ou nobles; desquelles possessions et saisine dessus declairées et de chascune d'icelles ledit procureur disoit mon dit seigneur l'abbé a la cause dessus dite avoir joy et usé paisiblement, tant par lui comme par ses predecesseurs, de tel et si long temps qu'il n'est memoire du contraire, et qu'il souffisoit et devoit souffire a bonne possession et saisine avoir acquise garder et retenir. Neantmoins, mon dit seigneur l'abbé estant en ses dites possessions et saisines, depuis ung an en ça lesdis Perrenet Michelet et Gilet de Villers, lieuxtenans dessus dis ou autrement officiers, de leur voulenté et sans auctorité valable, ont exploitié en l'ostel de mon dit seigneur, et en icellui ont prins et constitué prisonnier un nommé Gilet Lainssel et ses biens, et se sont efforcez de le vouloir traictier a amende, soubz couleur de ce qu'ilz disoient avoir prins le dit Ainssel en present meffait. Et aussi lesdis habitans se sont ingerés et efforciez de aler venir passer rappasser et leur bestail ossi de jour et de nuit a piet, a cheval, a charroir ou autrement ainsi que bon leur a samblé parmi

Digitized by Google

la court jardins et hostel de mon dit seigneur audit Chaingny, disans ou voulans dire et maintenir que faire le povoient et leur loisoit, et paraillement lesdis Jehan Houré, Oury Bourfaut et Jehan Eget, laboureurs non clers et non nobles ayans et tenans chevaulx en ladite ville de Chaingny, ont contredit et reffusé a payer a mon dit seigneur ou ses commis lesdis trois corvées de leurs dis chevaulx, eulx sur ce plusieurs fois sommés et requis souffissamment, lesquelles choses ledit procureur disoit avoir esté faites par les dessus dis habitans et autres particuliers dessus nommés ou tres grant grief prejudice et dommage et en entreprenant contre les drois seignouriaux, possessions et saisines de mon dit seigneur l'abbé et de sa dite eglise a tort sans cause indeuement et de nouvel, en me requerant par icellui procureur que par vertu desdites lettres il fust par moy maintenu et gardé de par le roy nostre dit seigneur es dessus dites possessions et saisines par lui cy dessus pretendues et alleguées. Ce fait, en la presence de tous les dessus nommés illec presens, tins garday et maintins de par ledit seigneur ledit procureur es dessus dites possessions saisines, en leur faisant et a chascun d'eulx tant conjoinctement comme divisement commendement de par icellui seigneur que d'icelles possessions et saisines et de chascune d'icelles ilz souffrissent et laissassent mon dit seigneur a la cause dessus dites *(sic)* joir et user plainement et paisiblement, et ostassent et meissent au neant tout ce que fait avoient et entreprins au contraire, et amendassent la nouvelleté et empeschement selon raison. Par tous les quelx cy dessus nommés et par chascun d'eulx me fut dit et respondu que aux commandemens a eulx par moy fais vouloient obeir, et que contre les drois possessions et saisines cy dessus declairées ne aucuns d'iceulx ne vouloient aucune chose dire alleguer ou proposer, et de chascun d'eulx fu de rechief le dit procureur par moy maintenu et gardé es dites possessions et saisines, en les

Digitized by Google

confessant par iceulx dessus nommé estre vrayes par la fourme et maniere cy dessus declairées. Et tout ce mon tres chier et honnouré seigneur vous certiffie je avoir esté et estre fait par la forme et maniere cy dessus. Tesmoing le seel et seing manuel de moy cy mis les jour et an dessus dis.

J. DE MONTLEHERY.

XVIII

1452, 3 mars

Sentence du bailliage de Vermandois condamnant Jesson Le Cannardel, de Ludes, à payer à Saint-Remi la dîme de vin pour ses héritages de Chigny.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, renseignements, liasse 72.

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront ou orront Pierre de Pilory, licencié en loys, lieutenant general de monseigneur le bailly de Vermendois, commissaire du roy nostre sire en ceste partie, salut. Comme proces soit pieça meu et pendant en la court du roy nostre sire a Laon par devant ledit monseigneur le bailly de Vermendois ou son lieutenant, entre religieuses et honnestes personnes les religieux abbé et couvent de Saint Remy de Reims, impetrans de certaines lettres royaulz portans committimus general et demandeurs en cas de saisine et de nouvelleté d'une part, et Jesson Le Cannardel demourant a Ludes, deffendeur oudit cas d'autre part, sur ce que lesdis demandeurs disoient et maintenoient a l'encontre dudit Jesson Le Cannardel que iceulz religieux abbé et

Digitized by Google

couvent de Saint Remy de Reins a cause de leur ditte eglise estoient haulx justiciers moyens et bas de la ville de Chaingny en la montaigne de Reims, en laquelle ville et terroir de Chaingny ilz avoient et ont plusieurs beaulx drois seignouriaulz et prerogatives et entre les autres leur compettoient et appartenoient toutes les dismes grosses et menues tant de vin comme grain et autres choses venues et concreues en icelle ville et terroir de Chaingny. Disoient aussi iceulz demandeurs avoir droit, du moins estre en bonne possession et saisine de prendre recevoir et parcevoir chacun an pour droit de disme de vin de chacune queue de vin venu et concreu en laditte ville et terroir de Chaingny deux sextiers et demy de vin, et les appliquer a leur prouffit ou autrement en disposer a leur plaisir et voulenté, en possession et saisine que se ledit Jesson Le Cannardel ou autre contredisoit ou reffusoit de paier les dismes en la maniere dessus ditte de tout faire reparer et amender par justice et tout ramener et remettre au premier estat et deu, desquelles possessions et saisines et autres pertinens au cas iceulx religieux avoient et ont joy et usé paisiblement par tel et sy long temps qu'il n'est memoire du contraire et qu'il souffisoit et devoit souffir a bonne possession et saisine avoir aquise garder continuer et retenir. Ce non obstant lesdis demandeurs estans en leurs dittes possessions et saisines, ledit Jesson Le Cannardel depuis ung an en ça eu regard a certain consentement fait par ledit Cannardel de le povoir poursuir pour les causes dessus dittes par lesdis demandeurs et eulx complaindre de lui en matere (*sic*) de nouvelleté dedans l'an apres la datte de certaines lettres d'instrument faittes dudit consentement par devant certain tabellion royal avoit et a contreditt (*sic*) et reffusé de paier ausdis demandeurs ledit droit de disme de vin, c'est assavoir es vendanges de l'an mil cccc quarante et huit et quarante nuef pour trois queues de vin venues et concreues pour chacune desdittes deux années

Digitized by Google

sur une piece de vigne appartenant audit Cannardel, assise au terroir dudit Chaingny ou lieu dit *empres la Warde*, tenant d'une part a Perrart Couillette et Jehan Le Jossetel et d'autre part aux enffans Le Membru en aboutissant, montant chacun sextier dudit vin de disme en extimacion a l'argent a la somme de quatre solz parisis pour chacun an ou autre raisonnable, lequel droit de disme deu par ledit Jesson Le Cannardel pour chacune d'icelles deux années et pour chacune desdittes queues de vin creues en laditte vigne icellui Jesson avoit et a reffusé de paier comme dit est dessus, lui sur ce pluisieurs foys sommez et requis, ou grant prejudice et dommaige desdis demandeurs et en les tourblant et empeschant en leurs dittes possessions et saisines. Pour lesquelles causes iceulx demandeurs avoient par vertu de leurs lettres de garde portans committimus fait adjourner par certain sergent royal ledit Jesson Le Cannardel a estre et comparoir par devant ledit sergent a certain jour et heure passez au devant de l'eglise dudit Ludes pour tous lieux contencieux, pour veoir par lesdis demandeurs ou leur procureur ramener a fait certaine complaincte en matere de nouvelleté, que lesdis demandeurs voulroient faire et intenter touchant lesdittes dismes de vin a l'encontre dudit Jesson Le Cannardel et proceder en oultre selon raison. Ausquelx jour heure et lieu lesdittes parties ou procureurs pour elles comparans par devant ledit sergent, pour lesdis demandeurs furent proposez les fais possessions et saisines dessus dittes et requis estre maintenus et gardez en icelle par ledit sergent. Lequel sergent eust maintenu et gardé lesdis demandeurs en leurs dittes possessions et saisines et fait commandement de par le roy nostre sire sur certaines paines audit Cannardel qu'il souffrist et laissast lesdis demandeurs joir et user desdittes possessions et saisines, cessast doresenavant des troubles et empeschemens par lui sur ce fais et mis et leur rendist payast et delivrast ce qu'il avoit contredict et

Digitized by Google

reffusé a paier dudit droit de disme de vin par la maniere dessus ditte et amendast au roy nostre sire et ausdis demandeurs laditte nouvelleté selon raison. A quoy par ledit Jesson Le Cannardel fut dit et respondu que contre les drois desdis demandeurs et de leur ditte eglise il ne vouloit en aucune maniere entreprendre sans autrement declairier ne lui vouloir opposer ne aussi faire aucun restablissement ou paie de ce qui estoit contencieux. Et pour ce que lesdittes parolles samblerent reffus delay ou opposicion, fu la chose contencieuse prinse et mise en la main du roy nostre sire et commis au gouvernement d'icelle et au seurplus jour assigné ausdittes parties a certain jour passé en la court du roy nostre sire a Laon par devant ledit monseigneur le bailli ou son lieutenant, pour dire par ledit Le Cannardel la cause de son reffus delay ou opposicion, respondre ausdis demandeurs ou leur procureur pour eulx sur les choses dessus dittes et leurs deppendances, proceder et aler avant en oultre selon raison. Et lesdittes parties ou procureurs pour elles comparans audit jour en jugement en laditte court pour lesdis demandeurs fu faitte demande a l'encontre dudit deffendeur, en proposans les fais possessions et saisines dessus declairiés et prenans sur ce toutes conclusions pertinens en matiere de nouvelleté, offrans a prouver de leurs dis fais qu'il souffiroit et requerans despens. Sur quoy par ledit Le Cannardel furent prins et eux pluisieurs delays tant de vision de lettres et explois comme jour de garand et autres. Saichent tuit que comparans par devant nous au jour d'uy en jugement en laditte court Pierre Robin, procureur desdis demandeurs d'une part et Jehan Champion procureur dudit deffendeur d'autre part, apres ce que par ledit procureur dudit deffendeur ont esté congnues et confessées lesdittes demande, possessions et saisines desdis demandeurs estre vrayes et consenty icelles a eulx estre adjugiés, nous a iceulz demandeurs avons adjugiés et adjugons leurs dittes possessions et

Digitized by Google

saisines par la maniere dessus declairié et en icelles les maintenons et gardons de par le roy nostre sire, et condempnons ledit deffendeur de son consentement a en souffrir et laissier joir et user lesdis demandeurs doresenavant paisiblement, a cesser des troubles et empeschemens par lui sur ce fais et mis au contraire, et a rendre paier et restituer audit demandeurs (*sic*) ledit droit de disme de vin par lui deu pour lesdittes deux années pour et a cause dudit vin creu en la vigne dessus declairiée, et partant licenciasmes et licencions de court icelles parties de leur consentement sans despens. En tesmoing de ce nous avons scellé ces presentes lettres de nostre seel. Ce fu fait le troisiesme jour de mars l'an mil cccc cinquante et ung [1].

Signé sur le repli : J. DE LUZILLY.

XIX

1499, 17 janvier

Permission accordée par l'abbé de Saint-Remi à Jean Frizon d'exploiter un pressoir à Chigny, en payant tous les ans une demi-livre de cire.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 70, n° 6.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront ou orront Gobert Doulcet escuier, licencié en loix, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermandois a

[1] A cette charte est attachée l'authentication du sceau et du seing par Gobert Fournet, garde du scel de la baillie de Vermandois, du 6 février suivant.

Digitized by Google

Laon estably de par icellui seigneur, salut. Savoir faisons que par devant nostre amé et feal Jehan Pussot, clerc demourant à Reims, commis et estably de par nous pour oyr recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, furent presens en leurs personnes tres reverend pere en Dieu monseigneur l'arcevesque de Tours, abbé commandataire de l'eglise et archimonaster monseigneur saint Remy de Reims apostre de France, d'une part, et Jehan Frizon marchant apothicaire demourant à Reims d'autre part, disans lesdictes parties comme proces soit esperé a mouvoir entre elles sur ce que mondit seigneur l'arcevesque disoit et maintenoit qu'il estoit seigneur hault justicier moyen et bas a cause de sa dicte abbaye du village de Chaingny en la montaigne de Reims, a cause de laquelle seignourie il avoit ce droit et estoit en ceste possession et saisine qu'il n'estoit loisible a aucun quel qu'il feust eriger ne dresser pressoir en icelle, pour pressoirer pour autre que pour luy et en prendre proffit sans son congié et licence, et s'aucun avoit fait le contraire il luy estoit loisible desmolir ou faire desmolir et abatre ledit pressoir et le contraindre a luy amender d'amende convenable. Pareillement il ne avoit esté loisible a icelluy Frizon copper abatre ne faire copper prendre et transporter es battis dudit Chaingny aucuns arbres comme chesnes ou autres qui anciennement avoient esté baillez aux habitans dudit Chaigny par ses predecesseurs abbez dudit Saint Remy pour reparer le lieu qui lors estoit fort ruyné et afin que les gens eussent plus grant occasion d'y venir demourer et resider. Et neantmoins icellui Frizon de son auctorité et sans le sceu congié ou consentement dudit seigneur avoit pris coppé et abbattu plusieurs arbres esdiz aisemens, dont il avoit fait construire et esdiffier ledit pressoir et si en avoit degasté et delaissé ou bois grande quantité, a occasion de quoy ledit seigneur se disoit grandement endonmagé et interressé. A ceste cause ledit seigneur avoit fait signiffier audit Frizon

Digitized by Google

qu'il reparast ladicte entreprise lui amendast d'amende convenable et avec ce lui rendeist ses dommaiges et interrestz de la coppe prise ou transport des bois pris et coppez esdiz batis et avec ce lui amendast. A quoy respondoit ledit Jehan Frizon qu'il confessoit bien mondit seigneur l'arcevesque a cause de sadicte abbaye de Saint Remy estre seigneur hault justicier bas et moyen dudit Chaingny, mais toutefoys qu'il ne lui povoit empescher a faire ne avoir fait tenir illecq pressoir pour pressoirer tous ceulx qui y vouldroient venir et en prendre proffit, actendu que c'estoit sur et dedans son heritaige, et n'estoit tenu d'en prendre congié, et pareillement qu'il lui estoit loisible et a tous ayans heritages audit Chaingny prendre des bois des batis d'ilecq pour employer en ediffice en ladicte ville, et neantmoins ce qu'il en avoit employé a faire ledit pressoir les habitans d'ilecq luy avoient baillé, par quoy ne pansoit avoir en riens forfait et n'estoit tenu d'aucuns interrestz et dommaiges. Sur quoy fut respondu par mondit seigneur au contraire que ce droit n'estoit pas particullierement audit Chaingny, mais en toutes les terres et seignouries de sadicte abbaye, et en avoit joy et ses predecesseurs de tel et si long temps qu'il n'estoit memoire du commencement ne du contraire ; et mesmement que les pressoirs qui avoient esté erigez par cy devant audit Chaingny avoient esté faiz du congié et permission de ses predecesseurs abbez. Et sur ce estoient lesdictes parties en voye d'en cheoir et tomber l'ung contre l'autre en grande involucion de proces, pour lesquelz eschuer ilz avoient et ont recongnu avoir traicté accordé transcigé et pacifflié ensemble en la forme et maniere qui s'ensuit, c'est assavoir que ledit Jehan Frizon, informé du droit de mondit seigneur l'arcevesque, a recongnu et confessé qu'il ne luy avoit esté ne estoit loisible eriger ne dresser pressoir audit Chaingny pour pressoirer pour aultruy et en prendre proffit, ne prendre bois es batis d'illecq sans le congié dudit seigneur et

Digitized by Google

amender l'amende telle qu'elle seroit trouvée de raison. Et ce fait ledit seigneur, en faveur des services que ont faitz par cy devant ledit Jehan Frizon et ses amis a ladicte eglise, apres les remonstrances faictes par ledit Frizon que ledit pressoir luy avoit beaucop cousté et luy seroit doresenavant inutile, a sa tres instante priere et requeste a permis consenti et accordé, permet, consent et accorde par ces presentes a icellui Jehan Frizon que luy ses successeurs et ayans cause puissent tenir et entretenir perpetuellement audit Chaingny ledit pressoir, pressoirer a chacun et prendre proffit de tous ceulx qui y vouldront aler pressoirer, sans ce qu'ilz puissent estre contrains cy apres a le transporter ou desmolir, moyennant et parmy ce que icellui Jehan Frizon ses hoirs et successeurs et les detenteurs dudit pressoir seront tenus d'en rendre et payer chacun an perpetuellement a mondit seigneur ou son chambrier et a ses successeurs abbez dudit Saint Remy tant et si longuement que ledit pressoir sera en nature au jour de feste Saint Martin d'iver la quantité de demye livre de cire, dont le premier payement sera et commancera audit jour de Saint Martin prochainnement venant, et ainsi en continuant d'an en an chacun an a tousjours perpetuellement. Et au regard des amendes dommages et interrestz en quoy ledit Jehan Frizon povoit estre tenu envers ledit seigneur a la cause dessus dicte, icellui seigneur les lui a quictez donnez et remis de grace especial, sans prejudice a ses drois, si comme toutes ces choses lesdictes parties et chacune d'elles dirent reconguurent et affermerent estre vrayes et dont elles se tindrent pour bien contentes par devant nostre dit commis. Et promisrent icelles parties... et renoncerent... En tesmoing de ce nous au rapport de nostre dit commis avons mis a ces lectres le seel de ladicte baillie. Ce fut fait le jeudi dix septiesme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingtz et dix huit.

PUSSOT.

Digitized by Google

XX

1508, 10 août

Congé donné par l'abbaye de Saint-Remi à la communauté de Rilly de construire un quatrième pressoir pour son usage.

Orig. scellé de cire rouge sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 2.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront ou orront Jacques Fillette escuier, licencié en loix, seigneur de Ludes, bailly ou garde de la justice et juridicion temporelle de l'eglise et abaye de Saint Remy de Reims salut. Conme nagueres les habitans du village de Rilly subgectz de ladicte eglise se soient tirez par devers tres reverend pere en Dieu monseigneur l'arcevesque de Tours commandataire d'icelle eglise et abaye de Saint Remy, et luy ayent remonstré que par chacun an au temps des vendanges ilz ayent par cy devant pressoiré a tres grande peine leurs vendanges es trois pressoirs, qui sont faictz audit Rilly a eulx apartenans, et que par faulte d'avoir pressoirs a souffisance lesdictz habitans y ont eu grant dommage de leurs aisnes et vins qu'ilz n'y ont peu pressorer, tant pour la grande quantité de vins qu'ilz ont eu par aucunes années chaudes et hastives que l'en ne povoit garder lesdictz vins es cuves, comme aussi pour le grant nombre d'habitans qui sont demourans audit lieu et village de Rilly. Par quoy lesdictz habitans ayent suplié et requis a mondit seigneur que en ayant par luy regard a ce que dit est, et afin que cy apres es vendanges ilz puissent plus diligemment et mieulx pressorer leurs vins et aisnes et les garder d'estre perduz et qu'ilz en puissent faire leur proffit, son plaisir fut accorder, consentir et permetre ausdictz habitans qu'ils peussent

Digitized by Google

de nouvel faire et tenir audit Rilly ung pressoir nuef qui leur aparteint, comme font les autres trois pressoirs dudit Rilly, a la charge d'en rendre et payer par chacun an a mondit seigneur quelque redevance de cire et argent par iceulx habitans de Rilly. Sur laquelle suplicacion inclinant par luy liberalement a leur requeste, mondit seigneur a consenty accordé et permis ausdictz habitans de Rilly qu'ilz peussent faire de nouvel ung pressoir nuef audit lieu, qui leur apartiendra avec les autres trois pressoirs qui de pieça y sont faictz, a la charge et parmy ce que lesdictz habitans de Rilly seroient tenuz luy en rendre payer bailler et delivrer ou a son chambrier ou receveur chacun an au jour de feste Saint Martin d'iver la quantité de quatre livres de cire et la somme de seze deniers parisis aussi chacun an au jour de sainctes Pasques, dont lesdictz habitans ont esté depuis contens et promis en passer lectres et recongnoissance au prouffit de mondit seigneur et de son eglise pour seureté de paye pour le temps advenir. Et ce jourdhuy, aux plaiz generelz par nous tenuz audit lieu de Rilly, presens religieuses personnes damp Jehan Maussenet chambrier, damp Gerard Cochart enfermier de ladicte eglise, Pierre Boulet procureur dudit Saint Remy, Jehan Frizon prevost, Nicolas Noel le jeune mayeur dudit Rilly, maistre Jehan Hennequin, maistre Ponce Petit licenciez es loix et plusieurs autres, sont comparuz tous lesdictz habitans de Rilly, lesquelz apres remonstrance a eulx faictes de ce que dit est, ilz ont confessé les choses dessus dictes avoir esté ainsi par eulx remonstrées, suplié requis et aussi les promesses cy dessus declairées. Et ont recongnu et confessé tous lesdictz habitans que pour ledit pressoir par eulx ainsi accordé a faire et pour les trois autres qu'ilz y avoient, faisans en nombre quatre pressoirs qui leur apartiennent, ilz ont promis et sont tenuz en rendre et payer par chacun an a tousjours a mondit seigneur ou a son chambrier et receveur ou au porteur de ces

Digitized by Google

presentes la quantité de quatre livres de cire au jour de feste Saint Martin d'iver, et que le premier payement sera et escherra au jour de feste Saint Martin d'iver prochain, sur peine de cincq solz parisis d'amende pour chacun deffault de paye de ladicte cire audit jour, et se sont aussi tenuz et ont promis en rendre et payer comme dit est chacun an au jour de sainctes Pasques la somme de seze deniers parisis aussi a tousjours sur pareille peine que dessus, et dont le premier payement desdictz seze deniers parisis sera au jour de sainctes Pasques prochain venant, et ainsi en continuant de la en avant chacun an a tousjours lesdictes redevances de cire et argent ausdictz jours et sur les peines dessus declairées. Et a tout ce tenir, entretenir, rendre, payer, faire et fournir par lesdictz habitans ainsi que dessus est declairé nous avons condempné et condempnons lesdictz habitans de Rilly de leur consentement. En tesmoing de ce, nous avons seellé ces presentes lectres de nostre seel. Ce fut fait audit lieu de Rilly le jeudy dixiesme jour d'aoust, l'an mil cincq cens et huit.

PUSSOT.

XXI

1519, 12 septembre

Plaids généraux tenus à Rilly par le bailli de Saint-Remi

Orig., fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 5.

Plais generelz tenus a Rilli le lundi XIIe jour de septembre l'an mil V^c dix nuef par nous Andrieu Dorigny, licencié en loix, bailli ou garde de la justice et juridicion temporelle de l'eglise et abaie de Saint Remi de Reims,

Digitized by Google

presens Me J. Le Blanc chambrier, Pierre Boulet procureur et moy Pussot greffier.

Apres evocacion faite des habitans du lieu ilz sont tous comparans excepté Thevenette vesve de feu Didier François, contre laquelle a esté donné deffault.

Les ordonnances, commandemens et deffenses ont esté leues et commandé aux habitans les entretenir sur les peines contenues en icelles.

Ordonné a esté aux habitans que dedens huit jours prochains les chemins du lieu et terroir de Rilli[1]

Jehan Prioulet eschevin est demouré oudit office pour l'exercer durant l'année qu'il y est.

Sur la requeste faite par Gobin Duchastel de Rilli a ce que deffenses soient faites par nous a tous les habitans de Rilli de n'aler ne venir, passer ne repasser par dedens la court de sa maison seant a Rilli en la grant rue, tenant a Regnault Duchastel d'une part et aux aisances de ses parçonniers d'aultre part, deffenses ont esté faites ausdiz habitans de n'y passer ne rapasser sur peine de l'amende ordinaire.

Sur la requeste faite par le procureur de monseigneur de Saint Remi deffenses ont esté faites a sa requeste a Gobin Duchastel le jeune de Rilli ses consors et autres habitans dudit lieu estans aux plaiz de ne charrier d'ores en [avant] ne faire charrier ou passer a charroy par une sente a pied estant en la maison dudit Gobin sur peine de l'amende ordinaire. Ausdites deffenses le dit Gobin s'est opposé et pour dire ses causes d'oposition jour lui a esté assigné a jeudi prochain en l'auditoire de Saint Remi pour oyr la demande du procureur et pour dire par ledit oposant ses causes d'opposicion a jeudi prochain

Sur la requeste faite par Jehan Quenardel de Rilli et Toussains Pertois et Xristofle Pertois gouverneurs de Rilli advouez par les habitans dudit Rilli, deffenses ont

[1] La phrase est restée inachevée.

Digitized by Google

esté faites a Estienne Gennard dudit lieu de ne porter ne faire porter ne metre fyens terras ne autres choses empeschans le chemin devant sa maison assise a Rilli et le guetz dudit lieu sur peine de l'amende ordinaire.

Pareilles deffenses ont esté faites a requeste du procureur a Jehan Quenardel de Rilli comparant aux plaiz a sa personne de ne metre ne faire metre fyens terras ne autres choses empeschans le chemin devant le cymetiere et la fosse a fyen dudit Quenardel et a tous les habitans dudit lieu de n'empescher ne faire empeschement aux chemins et rues publiques dudit Rilli et du terroir, sur peine de l'amende ordinaire et acoustumée et leur est baillé congié de oster dedens VIII^{ne} lesdiz empeschemens.

Le procureur a conclud a fin d'amende contre Jehan Jamelet de Rilli, c'est assavoir qu'il soit condampné a prier merci a Dieu, a monseigneur, a ses officiers au lieu les parolles injurieuses par lui proposées et ce a genoulz nue teste et nudz piedz tenant une torche de cire ardant et la offrir et presenter a l'eglise Saint Remy, pour avoir dit en public a Rilli devant les prevost et officiers que s'estoit une court orde et qu'il n'avoit point trouvé de raison. Il a nyé et baillera le procureur sa demande par escript a jeudi prochain en l'audience de Saint Remi.

Perrart Gobert contre lequel le procureur a exposé que de nuyt il va avec autres faire des insolences aux femmes et filles qui vont a la seyne et conclud a fin d'amende. Il s'est advoué clerc et comme tel a esté delaissé.

Jehan Lacouille le jeune, Colesson Gauteron, Guillaume Lacouille le jeune, Jehan Beuzart ont esté esleuz par les habitans sergens audit Rilli et ou terroir et es bois de monseigneur et ont esté instituez et pour l'excercer ont fait le serment.

Sur la requeste faite par le procureur a ce que d'ores en avant y ait ung greffier qui escripve et face les registres des causes et proces qui sont et seront pendans par devant les prevost et eschevins de Rilli et Chaigny,

Digitized by Google

ordonné a esté a Jehan Huot prevost dudit Rilli qu'il ait ung greffier pour faire ce que dessus.

Ordonné a esté aux habitans de Rilli ayans chiens qu'ilz gouvernent et qui vont par les vignes et heritages que d'ores en avant chacun habitant ayant chien mette a son chien ung gambillon de bois pour empescher qu'ilz n'aillent plus aux vignes et qu'ilz ne mengent ou gastent les raisins.

PUSSOT.

Congié est donné aux habitans de Rilly ce requerans et comparans aux plaiz generelz audit lieu en presence et du consentement du procureur de Saint Remi de geter asseoir imposer et lever sur eulx une taille de la somme de trente six livres tournois pour soustenir lesdiz habitans frais de gens d'armes qui ont esté logez et qui ont passé et rapassé par ledit lieu de Rilli a la charge d'en rendre le compte quant lesdiz habitans en seront requis.

PUSSOT.

XXII

1528, 16 mai

Vente d'un jardin par Droin Pingault aux coûtres de l'église de Chigny.

Orig. aux *Arch. dép. de la Marne*, G. 1826.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Estévenin Pertois, lieutenent de honneste homme Jacquet Bugnicourt mayeur de Chaigny et Rilly de par messeigneurs les relligieux abbé et couvent de St Remy de

Digitized by Google

Reims, salut. Savoir faissons que par devant nous, es presences [1] de Jehan Bertherand dit Droin et Hubert Chauvel demourant a Chaigny testmoing a ce appellé, ffut *(sic)* present en sa personne Droin Pingault, vigneron demourant a Chaigny, et recongnut de sa bonne voulenté sans force que pour son cler et evidant pourffit en ce apparant, sy comme il disoit, avoit vendu cedé et quitté delaissé octtroié et transporté en seissine et proprietté a Jessonnet Huot et Estevenin Chauvel, vignerons demourans audit Chaigny, es noms comme coustre et ministres de l'esglise dudit Chaigny achetteurs pour et au nom des parochiens de l'esglise dudit Chaigny pour leurs hoirs et aians cause unne piece de jardin contenent unne ommée ou environ la piece comme elle ce comport, sittué et assise en la ville dudit Chaigny en lieudit en Ruelle, roié Nicolas Pingault d'une part et lesdiz Ruelle d'autre part, abouttissant a Claude Pertois avecq touttes les aisances quy appartient audit jardin pour il aller et venir a pied et a harnoys par le jardin qùy fut Jabion et par lesdiz Ruelle, chargiez de cens acoustumez de paier d'anciennetté, ce present vendaige faict moiennant et parmy le pris et somme de quarante livres tournois pour le principal marchiez et vingt solz tournois de vin dudit marchiez, que pour ce ledit vendeur en a confessé avoirs eu et receu desdiz achetteurs, et dont il scestz tenu pour bien content et en a quittez et quitte lesdiz achetteurs leurs hoirs et tous autres a tousjours. Et de laditte piece de jardin dessus decleré ainsin vendu comme dit et scestz ledit vendeur desmis devestu dessesy en nostre main, et de son consentement en avons vestu lesdiz achetteurs pour et au nom que dessus par le baille et tradicion d'unne plume a escripre, saufz tout droit, prommettant... et renonça... En testmoing de [ce] nous lieutenent dessus nommée avons seignés celles ces presenttes lettres de

[1] Ms. *presens*.

Digitized by Google

nostre seing et sel, du quelle nous ussons en nostre ditte marriez. Ce fut faict et passée le seizieme jour du moy de may l'an mil cincq cens vingt huitz.

E. Pertois.

XXIII

1543, 25 juin

Collation de l'office de prévôt à Pernet Wyart par le bailli de Saint-Remi.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 144, n° 4.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront ou orront André Dorigny licencié en loix, bailli et garde de la jurisdicion temporrelle de l'eglise et abbaye de Sainct Remi de Reims, salut. Sçavoir faisons que nous, deuement informé des sens prodhommie et bonne experience de la personne de Pernet Wyart, demeurant a Rilli, icelluy pour ces causes avons institué, commis et estably, et par ces presentes instituons, commettons et establissons en l'office de prevost en la terre et seigneurie de Rilly pour et de par messeigneurs dudict Sainct Remy, pour d'icelle office de prevost joyr et possesser par ledict Wyart en tous droictz, honneurs, prouffictz et esmolumens accousteumez d'anciennetté, durant le terme de trois ans commençans le jour de feste Nativité Sainct Jehan Baptiste mil v^c^ quarante trois et finissans a pareil jour Sainct Jehan lesdictz ans revoluz. Et luy avons donné et donnons puissance et auctorité de seoir en jugement avec les eschevins en justice dudict Rilly, et faire tous actes de justice que a

Digitized by Google

office de prevost appartient, et en tout et partout garder les droictz et auctoritez de mesdictz seigneurs de Sainct Remy, de leurs bourgois et subgectz et l'aultruy, et pour ce faire bien et deuement avons dudict Pernet Wyart prevost dessus nommé prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé. Sy mandons a tous les justiciers officiers et subgectz dudict Sainct Remy, prions et requerons tous autres en ayde, que audict Pernet Wyart en excerçant par luy ladicte prevosté de Rilli ilz obeissent, et lui prestent baillent et donnent conseil confort ayde et prisons, sy mestier est et requis en sont. En tesmoing de ce, nous avons seellées ces presentes lectres de nostre seel. Ce fut faict le vingt cincquiesme jour de juing, l'an mil cincq cens quarente trois.

BRILLET.

Digitized by Google

Une œuvre d'Enlumineur

Communication de M. Lucien POIROT,

membre correspondant

A LA SÉANCE DU 14 JUIN 1912

Monsieur le Président,

Messieurs et chers Collègues,

Ayant l'honneur de prendre place pour la première fois au milieu de vous, permettez-moi tout d'abord d'adresser un salut, respectueux à M. le Président, et bien cordial à tous les membres de l'Académie, et, en particulier à notre dévoué secrétaire général, M. Jadart, dont j'ai déjà eu l'occasion de mettre la complaisance si connue à l'épreuve.

Chacun, ici, apporte par ses travaux, une large contribution soit à la littérature, soit à l'histoire, soit encore à la reconstitution de la vie, des mœurs, des institutions ou des monuments de la vieille France : l'archéologie est chère à beaucoup.

Or, l'étude de nos vieux manuscrits historiés m'a conduit à vouloir faire revivre cet art si estimé autrefois de l'enluminure qui eut son heure de gloire du IXe au XVe siècle, et même un peu plus tard encore aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Les Epîtres pour la chapelle du Roi à Versailles; — Les Grandes Heures de Louis XIV pour la chapelle des Invalides* et vos splendides antiphonaires de Saint-Nicaise en sont témoins.

Digitized by Google

Oui, je suis un vieil enlumineur dans toute la force du terme, aimant son art pour l'art lui-même, et qui voudrait voir renaître le goût pour les peintures anciennes si pleines de grâce naïve, si attrayantes par la diversité des motifs et des styles, si brillantes par la combinaison et l'alliance des ors, des couleurs et des miniatures.

C'est le but que je poursuis en produisant mes œuvres dans les diverses expositions et c'est cette œuvre que j'ai désiré soumettre à votre appréciation.

J'ai dû, pour aujourd'hui, restreindre la présentation de mes enluminures à quelques pages, et j'attendrai le prochain Concours pour vous soumettre mon œuvre complète, au moins ce qu'il en reste encore entre mes mains.

Vous trouverez donc ici :

1° *Le coffret de Nostre Dame*, XIVe siècle, dont les ferrements et la monture sont une reproduction de ceux d'un coffre de même époque du Musée de Cluny.

Le coffret est orné de huit miniatures représentant les quatre actes principaux de la vie : le baptême, la communion, le mariage, la mort. Sur le côté gauche, les arts, peinture et musique ; — sur le côté droit : une âme sauvée par Notre-Dame et l'apothéose de Notre-Dame.

Le couvercle est formé de huit quadrilobes d'or en relief contenant chacun une chimère sur fonds émaillé, le tout sur fonds quadrillés or mat ou de couleur.

Une devise ceint le haut de la partie inférieure du coffret.

« *Moult doit avoir le cuer noirci qui ne l'adore et qui ne l'aime.*

Digitized by Google

2° Les deux plats d'une *Couverture de missel*, destinée au manuscrit des *Très Belles Prières de Gaston Phœbus, comte de Foix*, XIVe siècle. Vélin tendu sur bois, enrichi d'incrustations de pierreries sur or et argent en relief ;

3° *Le triomphe de Jehanne d'Arc*, XVe siècle ;

4° *Le Cabaret de la Pomme d'Eve*, XVe siècle ;

5° *Louis XI à la Bastille*, XVe siècle ;

6° *Le Prie-Dieu de saint François d'Assise*, XIIIe siècle, comprenant trois pièces :

Rétable.
Plaque d'autel portatif (pour le pupitre).
Plaque de bahut.

Enfin, j'aurais encore à vous présenter trois manuscrits :

Un *Missel* sur wathmann, vaste compilation des plus beaux modèles de nos beaux manuscrits du IXe au XVIIe siècles, et contenant 156 vignettes dont 5 hors-texte, sur vélin, avec lettres historiées et plusieurs pages originales.

Les Très Belles Prières de Gaston Phœbus, comte de Foix, XIVe siècle, manuscrit sur vélin, écrit et enluminé par moi, et renfermant 98 compositions originales et nombre de lettres historiées. Cet ouvrage a été récompensé d'une mention honorable au Salon des Artistes Français, 1906.

Un Mystère de Nostre Dame d'Amis et Amille,

Digitized by Google

XIVe siècle, orné d'une vingtaine de miniatures et de lettrines en couleur (sur vélin).

Ils figureront au prochain Concours. Il suffit de dire que ces ouvrages m'ont demandé huit ans de travail.

Vous pourrez peut-être vous étonner qu'un enlumineur, parce qu'il est du XXe siècle, siècle de progrès et d'activité par excellence, ne puisse vous apporter plusieurs monuments comme *Le Bréviaire de Belleville* ou *les Grandes et Petites Heures du duc de Berry*. Mais, en y réfléchissant bien, vous vous rendrez facilement compte que l'enlumineur, travaillant seul, ne peut produire comme Honoré, comme Jean Pucèle, qui étaient *chefs d'atelier*, payant leurs collaborateurs. L'un écrivait le texte, y laissant les blancs à décorer : un autre dessinait légèrement ou indiquait en quelques mots le sujet à historier : le troisième dessinait. Le maître enluminait tout ou partie, ce qui explique souvent les différences notables de manière que l'on remarque dans certains manuscrits, même dans ceux des Limbourg qui ont enluminé le roi des manuscrits, je veux dire *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, de Chantilly.

Jean Fouquet lui-même travaillait avec son frère Nicolas, et Jean Bourdichon qui a signé le testament de l'art de l'enluminure, collaborait avec Jean Payet et d'autres auxiliaires en peignant les *Heures d'Anne de Bretagne*, vers 1508.

A titre d'indication, je joins ici les titres de diverses œuvres qui ne sont plus entre mes mains ; ce sont les principales :

Une Expulsion au XVe *siècle.*

Digitized by Google

Olim-Cras-Hodie, xve siècle (Jugement des Congrégations) ;

Un Baiser de Paix, xive siècle (Baronne de Rochetaillée) ;

La Librairie de Charles V, xive siècle, dédiée à M. Léopold Delisle ;

Assassinat de Charles le Bon, comte de Flandre, xiiie siècle (Exposition de Copenhague), dédiée à S. M. la Reine de Danemark [1] ;

La Reine Ingeburge, xive siècle (Exposition de Copenhague), dédiée à S. A. R. la princesse Marie Valdemar ;

La Vie de Jésus, xiiie siècle, Tryptique ;

Les Cloches de Possesse, xve siècle, appartient à M. Brouillon, membre correspondant de l'Académie de Reims ;

Canons d'autel, style Louis XIV, appartiennent à Mme la baronne de Rochetaillée.

[1] Voir sur cette œuvre : *La Revue Moderne*, 25 octobre 1909, p. 8, sous ce titre : *Un Enlumineur à l'Exposition de Copenhague.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

SÉJOURS A REIMS DU CARDINAL MAZARIN

Pendant la Fronde

Communication par M. Albert CANS, docteur ès lettres,

membre titulaire.

Pendant la Fronde, les nécessités de la guerre et les hasards de la politique amenèrent plusieurs fois Mazarin en Champagne. Province frontière et en même temps proche de Paris, la Champagne était un théâtre tout désigné pour les guerres espagnoles et pour les luttes civiles ; elle était aussi, pour le cardinal, le chemin de l'exil où il dut, à deux reprises, se réfugier. Reims, en particulier, lui offrait une base d'opérations militaires, un lieu d'étape et de refuge momentané dans les troubles civils. Dans quelles circonstances y est-il passé ? Combien de temps et pourquoi y a-t-il séjourné ? Quelles y ont été ses besognes et ses préoccupations ? Surtout quel accueil y a-t-il reçu ? Les Rémois ont-ils vu en lui le cardinal-ministre, tout-puissant sur l'esprit et sans doute aussi sur le cœur de la reine, l'habile diplomate qui représentait vraiment la France et la royauté vis-à-vis de l'étranger, ou n'a-t-il été à leurs yeux, comme à ceux

Digitized by Google

de tant de leurs contemporains que le « gredin de Sicile » méprisé pour son avidité et ses intrigues, le fugitif détesté dont le Parlement mettait la tête à prix et la bibliothèque aux enchères ? Mazarin a-t-il été satisfait de l'accueil des Rémois ? A-t-il été au contraire, comme l'affirme un pamphlet contemporain, l'objet d'une tentative d'assassinat lors d'un de ses passages à Reims ? Telles sont les questions, aussi négligées jusqu'ici par l'histoire locale que par l'histoire générale, auxquelles nous voudrions répondre dans cette étude [1].

*
* *

Ce fut la guerre contre l'armée des Frondeurs, commandée par Turenne, qui amena pour la première fois Mazarin en Champagne dans l'hiver de 1650, après qu'il avait, au printemps, parcouru la Normandie, et à l'automne obtenu la soumission de Bordeaux. A peine revenu de Guyenne, il songea à aller stimuler par sa présence le zèle de l'armée du maréchal du Plessis, chargé d'opérer contre Turenne en Champagne [2], mais il hésitait à quitter Paris, où son absence pouvait amener bien des difficultés : les chefs des Frondeurs, comme Retz et Beaufort, tâchaient d'attirer le versatile duc d'Orléans au parti des princes prisonniers en

[1] Je tiens à remercier ici pour leur parfaite obligeance, M. L. Demaison qui a bien voulu lire pour moi les *Conclusions du Conseil de Ville*, et M. Jadart qui m'a fourni plus d'un renseignement intéressant.

[2] Sur les opérations militaires, voir le travail de M. de Piépape, *Turenne et l'invasion de la Champagne. Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIII, p. 295.

Digitized by Google

faveur de qui s'agitaient déjà les nobles, le Parlement et l'Assemblée du clergé. Dès les premiers jours de novembre, alors que la Cour revenue de Guyenne était à peine arrivée à Fontainebleau, le bruit courait à Reims de l'arrivée prochaine du cardinal, mais on ne savait s'il passerait par Reims ou par Châlons[1]. Le 21 novembre, informé que Mazarin devait partir le lendemain de Paris pour « s'acheminer en cette ville », le Conseil de Ville prit la décision suivante[2] :

« Conclu a été que le dit seigneur cardinal sera reçu en ladite ville avec le plus grand applaudissement que faire se pourra, que M. le lieutenant montera à cheval avec des archers pour aller au devant de lui et le canon tiré en son entrée;

« Que MM. Leclerc, Levesque, Ballet, et Bachelier se transporteront au devant de lui jusqu'à Fismes pour le recevoir et lui présenter un logis[3] de la part de la ville;

« Et depuis, sur le rapport qui a été fait qu'on préparait le Palais pour le recevoir, ainsi que M. l'Arche-

[1] O. Coquault. *Mémoires*, I, 163.

[2] Nous avons modernisé l'orthographe de ces citations.

[3] Ce logis était sans doute la « maison d'Acy », c'est-à-dire le riche hôtel possédé par Ch. Thiret, seigneur d'Assy (aujourd'hui rue Eugène-Desteuque, n° 19). Cet hôtel luxueusement meublé et décoré de belles tapisseries était occupé en temps ordinaire par le marquis de Rothelin, gouverneur pour le roi à Reims; la ville, qui en était locataire, en disposait pour y loger ses hôtes de distinction; c'est ainsi que Richelieu y avait passé quinze jours en juillet 1641. (Voir H. Jadart, *Un hôtel de Reims du XIIIe siècle à nos jours;* communication au Comité des Travaux historiques, 1887; et *Louis XIII et Richelieu à Reims,* communication au Congrès des Sociétés savantes, 1885.)

Digitized by Google

vêque[1] l'avait mandé, conclu a été qu'il y sera logé[2]. »

Mais les bruits qui couraient sur la date du voyage du cardinal et sur son itinéraire étaient prématurés : à cette date du 21 novembre, Mazarin lui-même n'était pas encore fixé. On pensait dans son entourage que la maladie de la Reine et la crainte du Parlement le retiendraient à Paris, mais il résolut de partir quand même pour l'armée, estimant qu'on n'y entreprendrait rien de décisif tant qu'il n'y serait pas présent. Parti le 30, il marcha à petites journées : alors qu'il eût pu gagner Reims en trois jours, il n'était encore le 3 décembre qu'à Château-Thierry, et il arriva le 4 à Damery[3]; c'est de là qu'on eut brusquement à Reims la nouvelle qu'il « quittait le chemin de Châlons[4]. » Les quatre conseillers désignés partirent en hâte pour le saluer; arrivés tard à Damery, ils furent bien accueillis ; repartis à cheval, ils firent diligence pendant la nuit, et le lendemain matin 5 décembre, de retour à Reims, ils annoncèrent que le cardinal arri-

[1] L'archevêque était d'Etampes de Valençay. On voit qu'il s'empressa de faire plaisir à Mazarin, bien qu'il ne fût pas toujours en bons termes avec lui en sa qualité de président de l'Assemblée du clergé. Le 27 novembre, au moment même où il faisait préparer son palais pour y recevoir le cardinal, l'archevêque avait renouvelé à l'Assemblée du clergé des plaintes assez vives au sujet du refus d'audience que le ministre avait opposé le mois précédent à la députation du clergé venue en Saintonge pour lui demander la mise en liberté des princes.

[2] *Conclusions du Conseil de Ville*, XLIII, 385.

[3] *Lettres de Mazarin*, III, 929. Mazarin explique à Le Tellier, dans sa lettre du 5 écrite de Reims, qu'il a mis six jours pour venir à Reims, afin de tromper les ennemis et de leur faire croire qu'on n'avait pas l'intention d'assiéger Rethel.

[4] O. Coqueault. *Mémoires*, I, 164.

Digitized by Google

verait dans l'après-midi vers les trois heures. Pris un peu au dépourvu, les conseillers eurent tout juste le temps de faire faire à la hâte deux écussons aux armes de leur hôte : l'un fut mis au devant du corps de garde à la porte de Vesle par où le cardinal entra en ville, l'autre à la porte du palais archiépiscopal où il logea. Mazarin, arrivé vers les deux heures, fut reçu par les habitants « de la même façon qu'ils reçoivent le roi, sans aucune différence[1] ». Ils sortirent au-devant de lui : la cavalerie, environ cent cinquante hommes, était formée en deux escadrons l'un de gentilshommes, l'autre de bourgeois, et il y avait aussi six cents hommes d'infanterie. Le lieutenant et les conseillers lui firent une harangue aux portes et dans son logis, et ensuite tous les autres corps de la ville. Le canon tira, les pétards éclatèrent et les cloches sonnèrent à l'arrivée du ministre et à l'heure de son coucher.

Ainsi les Rémois, très éprouvés par la guerre, et sentant bien qu'une victoire de l'armée royale leur donnerait quelque répit, avaient accueilli Mazarin sinon comme le roi lui-même, du moins comme son représentant : « Son Eminence », dit Colbert, « est très satisfaite de leur affection et de leur joie. » Cette satisfaction, Mazarin lui-même l'exprimait à Le Tellier le 6 décembre : « J'ai été très bien reçu[2]. »

[1] Lettre de Colbert, qui accompagnait son maître à l'armée, dans Clément, I, 59-60. Cette lettre permet de compléter la relation d'O. Coquault. Datée du 11, elle dit par erreur que Mazarin est entré à Reims le 10 : c'est le jour où il en partit.

[2] *Lettres* de Mazarin, III, 931. — Voir aussi Coquault : « Il fait grand état de l'honneur que les corps lui font. Nous sommes en bonne odeur à présent à la Cour. » (Allusion à l'émeute de mars 1649 contre le gouverneur La Vieuville, qui avait dû faire regarder les Rémois comme des frondeurs.)

Digitized by Google

L'après-midi même de son arrivée, cinquante ou soixante cavaliers de Rethel venus jusque dans le faubourg Cérès et capturant des paysans et des chevaux sur les fossés[1], rappelaient au cardinal qu'il fallait songer sans tarder aux opérations militaires projetées. Mazarin avait fait préparer à Reims « la plupart des choses », dit-il, « dont nous avons besoin » ; et il prit plaisir à constater la bonne volonté des habitants : « Vous ne sauriez croire à quel point les peuples de cette frontière qui souffrent davantage redoublent leur zèle dans cette conjoncture et témoignent de fermeté pour le service du roi. » Si l'on en croit Colbert, la besogne n'était pas aussi avancée que Mazarin l'eût désiré : « aucuns préparatifs ni de provisions, ni d'hôpital, ni de charrois. » Les munitions d'artillerie étaient restées à Soissons : « Son Eminence travaille à présent par son inquiétude, son chagrin[2] et sa confusion à réparer ces désordres. »

Mazarin resta cinq jours à Reims ; tout en surveillant

[1] Sur cet incident, voir Coquault et la lettre de Mazarin du 6 décembre, III, 931.

[2] Ce mot de « chagrin » se retrouve dans une lettre de Mazarin au duc d'Orléans datée du 10 décembre et mentionnée seulement dans la *Correspondance* (IV, 640) ; voici le passage :

« Votre Altesse Royale aura su par M. Le Tellier le peu que j'ai fait depuis que je suis arrivé en ces quartiers-ci, où elle ne saurait croire combien j'ai trouvé en arrière toutes les choses nécessaires pour l'exécution de notre entreprise, après tous les ordres que l'on avait donnés depuis si longtemps pour les préparer. Votre Altesse Royale jugera bien que cette négligence m'a causé beaucoup de chagrin et de peine pour la réparer, mais j'espère qu'à la fin, pour ce qui est des munitions nécessaires pour le siège, [il] ne manquera rien. » *Archives Nationales*, KK 1075, f° 105.

Digitized by Google

de loin l'attitude du duc d'Orléans, fort travaillé par le parti des princes, il s'occupa surtout de réparer les fautes commises et d'encourager le zèle dont les habitants, par leur accueil chaleureux, lui avaient donné un si éclatant témoignage. Il reçut le 6 décembre une délégation des Rethélois qui le priaient de venir délivrer leur ville. Il répondit que telle était bien son intention, mais qu'il fallait d'abord chasser les ennemis du royaume. Il demanda à la ville de Reims des hallebardes et des canons, et à MM. du clergé leurs prières, assurant qu'il ferait tout son possible ; il n'épargna ni les politesses ni les promesses : Non seulement la reine, disait-il, « faisait grand état » de la Champagne et de Reims dont elle regrettait la désolation, mais le roi n'oublierait pas l'accueil fait à l'armée et viendrait bientôt se faire sacrer, dès que l'ennemi serait chassé. Le chroniqueur Coquault note que Mazarin « paraît être touché des maux de la guerre et chargé de grands soins », mais que « en sa conduite il paraît timide ; pour Rethel il ne se promet rien » ; qu'il a aussi cru devoir s'excuser devant les Rémois de la rupture des négociations de Munster avec l'Espagne, et de la durée de la guerre, rejetant tous les torts sur Condé.

C'est le 10 décembre que Mazarin quitta Reims précipitamment, sur la nouvelle que sa présence était nécessaire au camp devant Rethel ; il n'y revint que le 21, après la bataille dite de Rethel. Dans l'intervalle, tout en félicitant ses officiers de leur victoire, en adressant ses condoléances aux familles des morts et des blessés, en s'occupant de trouver du pain, du vin, des linges, des médicaments, des chirurgiens et de l'argent, il pensait au rôle utile que Reims pourrait

Digitized by Google

jouer pour procurer toutes les ressources nécessaires et pour garder les prisonniers. Le 16, le lendemain même de la bataille, il prêtait deux de ses carrosses pour conduire à Reims les blessés de condition de l'armée royale et les principaux prisonniers [1]. Le 18, il exprimait à Le Tellier qu'il avait dépêché à Reims son espoir qu'on lui prêterait de l'argent pour que le pain ne manquât pas ; et le 21, il écrivait du camp de Sommepy : « Je m'en vais présentement à Reims pour donner ordre à tout ce qui reste à faire [2]. » Ce même jour, le Conseil de Ville s'assembla. Les délégués qui avaient été féliciter le cardinal de sa victoire [3],

[1] Les blessés arrivèrent le 17 à l'Hôtel-Dieu de Reims (*Conclusions*, XLIII, 407).

[2] Le bruit courut à Paris, parmi les ennemis de Mazarin, qu'il était resté à Reims, loin du champ des opérations : « Tandis que cette bataille se donnait, dit Guy Patin (lettre du 30 décembre, éd. Réveillé-Parise, II, 66), le Mazarin était dans Reims couché dans son lit sous ombre d'avoir la goutte. » Il est vrai que Mazarin souffrit cruellement de la goutte à ce moment, mais il n'en fut pas moins présent sur le théâtre des hostilités.

[3] Mazarin écrivit au Conseil de Ville, probablement en réponse à ces félicitations, la lettre suivante non datée, mentionnée par la *Correspondance* (IV, 640), et dont nous donnons le texte d'après le brouillon raturé et assez indéchiffrable conservé aux *Archives Nationales* (KK 1075, f° 106) :

« MM. les lieutenants et gens du Conseil de la Ville de Reims ;

Messieurs,

Je ne doute point de la joie que vous avez des progrès des armées du roi en cette province. Quand vous n'y auriez pas tant d'intérêt je suis assuré que vous ne laisseriez pas d'y prendre autant de part que qui que ce soit a... Je suis ravi de l'avantage que les villes de Champagne et particulièrement Reims recevront

Digitized by Google

MM. Ballet et Bachelier, annoncèrent son arrivée immédiate, et on régla la réception à faire aux vainqueurs :

« Conclu a été que la compagnie se transportera jusques à la Porte pour y recevoir le dit seigneur cardinal, et qu'à son arrivée et le soir on tirera les canons et pétards ; auquel sera présenté du vin en brocs, et à M. du Plessis, général de l'armée, et aux autres généraux, en bouteilles [1]. »

C'est ainsi que le 21 décembre [2], les Rémois fêtèrent dignement avec leurs meilleurs crus les vainqueurs de la bataille dite de Rethel, qui, pour un temps, dégageait la Champagne. Pendant ce second séjour à Reims, Mazarin s'occupa d'abord des questions matérielles. Il fallait expédier les prisonniers et surtout trouver de l'argent pour remettre l'armée en état et continuer la guerre. La ville allait être de nouveau mise à contribution. Le 23, le Conseil, ayant reçu du cardinal une demande d'argent pour les gens de guerre,

de ces bons succès et que n'étant venu en ces quartiers que pour le repos de la province, j'aie été assez heureux pour y contribuer par mes soins. Je les employerai encore (?) bien volontiers pour profiter des occasions où il s'agira de vous faire connaître que je suis,

Messieurs,

Votre très affné ami et serviteur.

a Ce passage remplace le suivant qui a été biffé : « Je suis assuré dans la connaissance que j'ai de votre zèle qu'il n'y a point de ville dans le royaume qui y prit plus de part que Reims. »

[1] *Conclusions*, XLIII, 411.

[2] Coquault dit par erreur le 20.

Digitized by Google

se montra désireux de ménager les contribuables, déjà très éprouvés :

« Conclu a été, avant rendre réponse... que Monseigneur le cardinal sera vu pour lui représenter les grands frais que la ville a souffert durant les armées, la perte que les habitants ont souffert par les champs et la pauvreté des habitants. »

Le lendemain 24, le lieutenant des habitants eut une entrevue avec le cardinal en présence du maréchal du Plessis qui prit la défense des contribuables rémois, tout en leur demandant quelque argent : « Le dit sieur du Plessis a témoigné le service que la ville a rendu au roi et la perte qu'elle a souffert pour le soutènement des armées, et en cette considération le dit sieur cardinal a promis de décharger la ville de garnison du quartier d'hiver, même de faire passer outre les prisonniers espagnols qui sont en cette ville, et néanmoins remontra qu'il fallait que la ville donnât quelques deniers pour les ustensiles de la garnison qui eût pu demeurer en cette ville. » Le Conseil, quand il eut connaissance de cet entretien le lendemain 25 (jour de Noël), ne se tint pas pour battu : « Conclu a été qu'il ne sera offert aucuns deniers, attendu la charge que la ville a souffert, et néanmoins si le dit seigneur cardinal ou autre fait quelque ouverture de la somme qu'ils prétendent, qu'il en sera délibéré.[1] »

Les délibérations suivantes ne portant pas trace de cette affaire, nous ne savons dans quelle mesure Mazarin prit en considération les plaintes du Conseil de Ville.

[1] *Conclusions, ibid.*, 415.

Digitized by Google

Le 27, jour de saint Jean l'Évangéliste, le cardinal se rendit à la grand'messe à la cathédrale et y reçut des officiants et du corps de ville les honneurs accoutumés [1]. L'après-midi, il alla visiter l'Hôtel-Dieu, comme il l'avait promis aux « maîtres gouverneurs » de cet établissement. Il vit, « sans dégoût ni aucune répugnance, » tous les malades et blessés, au nombre de 700, et laissa d'abondantes aumônes : 1,000 livres données au receveur, et 600 distribuées de sa main aux malades « d'après leur état ». Bien que peu porté à admirer le cardinal, Coquault ne marchande pas ses éloges à cette « action de grand exemple ». Le lendemain 28, le cardinal quittait Reims, après un séjour d'une semaine.

Il semble qu'il aurait pu abréger ce séjour et profiter de l'effet moral obtenu par la victoire de Rethel pour venir rapidement confondre ses ennemis à Paris. Selon Coquault, le bruit fait à Paris par les partisans des princes « est cause de son retard ici, feint sur quelque indisposition ». Les lettres de Mazarin nous montrent que le chroniqueur rémois est, sur ce point, très bien

[1] O. Coquault, *Mémoires*, I, 172. C'est sans doute à cette cérémonie que se rapporte le passage suivant, extrait d'un *Recueil des cérémonies extraordinaires faites en l'église de Reims*, (ms de la Bibliothèque de l'Archevêché) communiqué par M. Jadart :

« Au mois de décembre de l'année 1650, M. le cardinal Mazarin étant à Reims et ayant souhaité assister à la grand messe dans l'église de Reims, on pria M. le grand archidiacre de célébrer la grand messe qui fut chantée solennellement en musique avec l'orgue comme à un grand double; les reliques furent mises sur l'autel, les vingt cierges allumés et M. le Doyen, revêtu de chape et d'étole le reçut avec la vraie croix qu'il lui donna à baiser, et lui présenta l'eau bénite. »

Digitized by Google

informé; il n'y est plus question de la goutte dont le cardinal avait cruellement souffert dans la quinzaine précédente, mais on y voit très bien les raisons d'ordre politique pour lesquelles il prolongea son séjour à Reims.

D'abord décidé à y rester très peu de temps[1], il changea d'avis quand il sut que ses ennemis, un instant décontenancés par leur échec à Rethel, s'étaient vite ressaisis, et qu'à Paris on faisait contre lui « plus de cabales que jamais ». Trop lentement et trop succinctement renseigné (il s'en plaignit plusieurs fois à Colbert[2]), il sentait autour de lui des donneurs de conseils en qui il n'avait pas confiance. Le Tellier lui écrivait de rentrer à Paris « en diligence »; le garde des sceaux lui disait de retarder son retour en attendant des nouvelles. Le conseil de ne pas rentrer à la Cour lui était donné par des amis dévoués aussi bien que par des ennemis perfides. On comprend qu'au milieu de ces nouvelles incertaines et de ces avis contradictoires, Mazarin ait hésité : « Je prendrai quelque prétexte, » écrivait-il à Le Tellier, « pour m'arrêter ici ou aller à Châlons pour m'approcher de Bar. » Ses hésitations se prolongèrent encore après son départ de Reims qui eut lieu probablement le 28 décembre. Ainsi s'explique, par des raisons politiques, plus que par une besogne nécessaire mais qui

[1] « Je fais état de partir après demain pour aller coucher à la Fère-en-Testenois » *(sic)*, dit-il dans une lettre qui est vraisemblablement du 22, puisqu'il y annonce qu'il fera partir le lendemain « les prisonniers français les plus considérables », et que le 24 la ville ne demandait plus au maréchal du Plessis que le départ des prisonniers espagnols. Mazarin ne comptait donc d'abord rester à Reims que jusqu'au 24 décembre.

[2] Lettre de Colbert à Le Tellier, du 26 décembre (Clément, I, 64).

Digitized by Google

aurait pu être expédiée plus rapidement, le séjour d'une semaine que Mazarin fit à Reims après la bataille de Rethel [1].

*
* *

Deux mois plus tard, quand Mazarin partit pour son premier exil (février-mars 1651), il traversa la Champagne du nord-ouest au sud-est, mais sans passer par Reims [2]. A la fin de cette même année 1651, jugeant les circonstances favorables, le cardinal rentrait en France. Un examen superficiel de sa *Correspondance* [3] pourrait faire croire qu'il a passé à Reims le jour de l'an de 1652 : deux lettres de ce jour sont datées de Reims, et placées entre le passage à Rethel (31 décembre) et l'arrivée à Epernay (2 janvier) ; et la correspondance de Colbert, qui accompagnait le cardinal,

[1] Le maréchal du Plessis dans ses *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat, série III, tome VII, p. 241), confirme que les mêmes conseils étaient donnés à Mazarin « par des gens qui étaient dans ses intérêts et par d'autres qui voulaient sa perte ». Du Plessis quitta Reims dès le 24 décembre, le jour même de son entretien avec le lieutenant des habitants; quant au cardinal, dit-il, « il pourvoyait à la sûreté de la frontière, aux logements de l'armée pour l'hiver, à disperser les prisonniers dans les villes et à loger ce qu'il y en avait de qualité aux lieux où ils pourraient être mieux traités. »

[2] Après avoir délivré les princes au Havre, il fit un long crochet vers le nord, par la Picardie, puis passa à Rethel, remonta l'Aisne, alla au sud par Epense (Marne) jusqu'à Ligny-en-Barrois, parce qu'il pensait à ce moment à se réfugier en Alsace ou en Suisse, puis il revint au nord en longeant l'Argonne et sortit de France par Bouillon.

[3] Tome IV, p. 707.

Digitized by Google

contient une lettre datée de Reims, 2 janvier [1]. Mais d'abord les deux lettres de Mazarin éveillent des doutes, puisque l'une d'entre elles porte aussi la mention « écrite d'Epernay, le 1er janvier », et qu'une autre copie donne, au lieu de la date du 1er, celle du 2. Or, le 2, Mazarin passait à Sept-Saulx, comme en fait foi une lettre datée de Sestau (*sic*), 2 janvier, et comme le prouve la lettre du même jour de Colbert à Le Tellier : « Je vous écris plus amplement que ce matin à Sept-Saulx, où nous avons passé la rivière de Vesle. M. le cardinal est, ce soir, à Epernay, où il passe la Marne. » Et Coquault confirme cette indication à peu près dans les mêmes termes : « Il a traversé notre rivière à Sept-Saulx [2]. » Mazarin n'est donc pas passé par Reims à ce moment ; et si lui et Colbert ont daté des lettres de Reims, c'est parce qu'ils se trouvaient dans de petites localités des environs immédiats dont les noms étaient peu connus : les deux lettres du 1er janvier ont dû être écrites entre Rethel et Sept-Saulx, peut-être vers Pontfaverger, si c'est là que le cardinal a « passé la rivière » de Suippe ; et si, le 2, Mazarin a daté une lettre de Sept-Saulx, en estropiant le nom, Colbert a préféré dater de Reims la lettre écrite dans ce village.

Reims n'était sans doute pas sur le chemin direct de Rethel à Epernay, mais il suffisait d'un léger crochet pour y passer : en réalité c'est à dessein que Mazarin évita Reims. Il y avait été très bien reçu un an avant, quand il se présentait en libérateur, puis en vainqueur ; mais depuis, la situation avait changé. Le cardinal était maintenant regardé par le Parlement comme un

[1] Recueil de Clément, I, 182.
[2] *Mémoires*, I, 209.

Digitized by Google

criminel de lèse-majesté; rentrant en France où sa tête était mise à prix[1], il risquait sa vie; son retour était d'ailleurs encore trop récent pour qu'on sût s'il avait l'agrément du roi : « Pour ces raisons », nous dit Coquault, « le dit cardinal n'a passé dans les villes. » L'attitude du Conseil de Ville confirme bien cette indication :

« Sur ce que le dit sieur lieutenant a représenté qu'on tient que Monseigneur le cardinal Mazarin doit arriver de bref à Châlons, Sept-Saulx ou Saint-Souplet, savoir si on le verra de la part de la ville;

Conclu a été que le dit seigneur ne sera vu[2]. »

Ainsi le 31 décembre, le jour où Mazarin passait à Rethel, le Conseil n'avait même pas à se demander quel accueil il lui ferait puisque le ministre n'était pas très fixé sur son itinéraire[3] et n'avait nullement manifesté l'intention de passer par Reims[4]; mais on peut

[1] Arrêt du 20 décembre défendant aux villes de lui donner passage, arrêt du 29 leur ordonnant de lui courir sus.

[2] *Conclusions*, XLIV, 335. (Séance du 31 décembre.)

[3] D'après SAINT-AULAIRE (*Histoire de la Fronde*, II, 51), le duc d'Orléans aurait dit au Parlement le 29 décembre que Mazarin « marchait sur Reims avec des forces imposantes. » Or le duc, d'après le *Journal des Assemblées du Parlement*, p. 156, donna seulement la nouvelle de l'arrivée de Mazarin à Sedan et de sa marche pour rejoindre la cour, sans indiquer Reims comme étant sur son itinéraire.

[4] Au même moment, les Rémois refusaient de recevoir comme gouverneur du roi le marquis de Rothelin dont le père était mort au mois de mai précédent, et le 31 décembre, un capitaine des portes, le sr de Varimont, refusa d'ouvrir la porte Cérès à un courrier du roi; il fut d'ailleurs blâmé par le Conseil de Ville (séance du

Digitized by Google

s'étonner que le Conseil ne lui ait pas envoyé une délégation qui aurait pu facilement le rejoindre à Sept-Saulx ou dans quelque autre village, pour lui présenter les compliments de la ville. S'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il ne voulait pas se compromettre en allant saluer un banni dont le retour n'était peut-être pas approuvé du roi; mais quelques jours plus tard, le 7 janvier, à un moment où Mazarin était déjà loin de Reims, le Conseil, mieux informé, revint sur sa décision :

« M. le lieutenant a représenté que visitant M. de Vaubecourt de la part de la ville, icelui seigneur lui a dit qu'il avait vu Monseigneur le cardinal, lequel lui avait fait voir lettres du roi[1] comme il est mandé de l'aller diligemment trouver pour reprendre son rang et place qu'il exerçait par ci-devant; et que le dit s^r de Vaubecourt lui a dit qu'il eût été à propos de le voir de la part de la ville, sur quoi vient à délibérer :

« Conclu a été, attendu que ledit seigneur cardinal est ja éloigné de la ville, qu'il ne sera vu ; mais que s'il se rencontre quelque courrier qui l'aille trouver, qu'il lui sera écrit lettre de compliment de la part de la compagnie[2]. »

31 décembre), mais ceci montre que s'il avait voulu passer par Reims, Mazarin risquait à tout le moins de soulever quelque incident fâcheux.

[1] Cette lettre écrite par le secrétaire d'Etat Brienne, était « si pressante qu'elle ne lui laissait pas la liberté de délibérer sur ce qu'il avait à faire, ni d'y former la moindre difficulté. » (*Mémoires* de Brienne, coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, tome III, p. 134.)

[2] *Conclusions*, XLIV, 351.

Digitized by Google

Ainsi les conseillers, sûrs maintenant que la rentrée de Mazarin était approuvée par le roi, manifestaient leur loyalisme de la seule façon possible, étant donné la distance où se trouvait le cardinal ; on peut penser qu'ils regrettèrent alors de n'avoir pas été mieux informés dès le 31 décembre, et de n'avoir pas fait complimenter le ministre dans son trajet si proche de Reims entre Rethel et Epernay.

*
* *

Si Mazarin, au moment de son premier exil, n'avait traversé Reims ni à l'aller ni au retour, il n'en fut pas de même lors de sa seconde retraite en Allemagne, au mois d'août 1652. Il quitta la cour à Pontoise, et par Lagny et la Ferté-sous-Jouarre, il arriva le 26 avril à Château-Thierry d'où il écrivait : « Je pars tout présentement, incertain si j'irai à Damery ou tout droit à Reims sans m'arrêter. J'en prendrai la résolution en marchant[1]. » Cette incertitude s'explique : sans nouvelles de la cour depuis son départ, accompagné par une faible escorte, il était entouré de pillards allemands qui désiraient s'emparer de lui pour le mettre à rançon, et en même temps il tâchait de négocier avec le duc de Lorraine. Il se décida à passer par Damery d'où il écrivait le 27 à Le Tellier : « Je pars pour Reims sans pouvoir vous mander si l'entrevue avec M. de Lorraine se fera. J'ai jugé à propos par beaucoup de raisons de m'avancer à Reims. » C'est ce même jour, 27 août, que Mazarin arriva à Reims. La

[1] *Lettres*, V, 158.

Digitized by Google

veille seulement, le Conseil de Ville avait été prévenu de son arrivée possible :

« Sur ce que M. le lieutenant a représenté qu'il a avis que Monseigneur le cardinal est à Dormans et que dans l'incertitude qu'il passe par cette ville, s'il est à propos de le voir de la part de ladite ville, l'affaire mise en délibération ;

« Conclu a été qu'il sera envoyé homme de cheval diligemment audit lieu de Damery *(sic)*, pour apprendre quel chemin le dit seigneur prendra, pour ce fait aviser ce qui sera à faire [1]. »

Les *Conclusions* ne contiennent rien d'autre sur l'accueil fait à Mazarin et son séjour à Reims. Nous savons par Coquault [2] que le cardinal arriva vers trois heures de l'après-midi, « sans avoir prévenu personne. » Le lieutenant et le Conseil, avisés seulement une demi-heure avant, allèrent à pied le recevoir jusqu'à la *Barbe-aux-Cannes* [3], « n'ayant eu le temps d'y faire autre appareil. » Les quatre lettres écrites par Mazarin, de Reims, les 27 et 28 août, ne disent pas un mot de l'accueil reçu, ni de la durée du séjour, qui fut de deux jours seulement, puisque d'après Coquault le départ se fit le 28.

C'est pendant ce court séjour que le cardinal aurait été l'objet à Reims d'une tentative d'assassinat. Une

[1] *Conclusions*, XLV, 213.

[2] *Mémoires*, I, 243. Coquault donne par erreur le 26 comme date de l'arrivée.

[3] Nom populaire de la Barbacane, ouvrage avancé des fortifications de Reims, en avant de la porte de Vesle.

Digitized by Google

brochure publiée à Paris en 1652 [1] raconte les faits de la manière suivante : Dans un village des environs de Reims, nommé Gisi, un fermier, éprouvé par un incendie, fut reçu avec « mépris et gausserie » de Mazarin à qui il demandait un secours. Il résolut de se venger, et accompagné d'un valet il tenta de poignarder Mazarin. Mais les deux hommes furent bien imprudents : quand ils demandèrent à parler au cardinal, le valet tira son poignard pour en frapper un soldat; on les arrêta. Menés devant Mazarin, ils avouèrent leur projet : Mazarin les réprimanda, les renvoya avec quelque argent, mais les fit rejoindre sur leur route par des gens de sa suite qui les battirent et les laissèrent pour morts.

A première vue, ce témoignage anonyme et unique [2] n'inspire aucune confiance : « Cela peut être vrai, dit Moreau dans sa *Bibliographie des Mazarinades* (n° 3151), mais je ne le garantis pas. » Dans ses notes à la chronique de Coquault, M. Loriquet, remarquant qu'il n'existe aux environs de Reims aucun village du nom de Gizy se demande si ce récit n'est pas « de l'invention de quelque ennemi du ministre ». Nous pouvons aller plus loin et relever dans ce récit des erreurs et des invraisemblances telles qu'on peut sans

[1] Relation du complot formé en la ville de Reims pour poignarder le cardinal Mazarin, et la façon dont il a été découvert avec les noms des complices, à Paris, chez Pierre Valée, au bas de la Montagne Sainte-Geneviève, à la *Croix-d'Or*. (*Bibl. Nat.*, Lb [37], 2986, in-4° de 7 pages.)

[2] Evidemment on ne tenait pas à ébruiter une tentative de ce genre, mais il serait très étrange qu'aucun contemporain, pas même Coquault, si rempli de détails sur tous les événements rémois de cette période, n'en eût eu connaissance.

Digitized by Google

aucune crainte affirmer l'inexactitude du fait[1]. D'abord le titre de la brochure qualifie la tentative de complot formé en la ville de Reims et annonce les noms des complices. Or le récit présentant l'affaire comme un acte de vengeance individuelle est en contradiction absolue avec l'idée d'un complot, et il ne donne d'ailleurs aucun des noms promis. Puis l'auteur de la *Relation* dit que Mazarin est arrivé à Reims « le 23 de ce mois » : or nous savons que cette arrivée n'est que du 27 ; d'après lui il a fallu le temps que le fermier ayant subi un dommage, — sans doute, bien que la *Relation* ne le dise pas, du fait de l'escorte du cardinal, — soit venu le voir, ait été mal accueilli, — ceci nous met au moins au 28, — nous comptons un temps minimum pour préparer le fameux « complot ». Mazarin étant reparti de Reims ce même jour, 28 août, il faudrait admettre qu'il a précipité son départ après l'attentat : or l'auteur de la *Relation* nous dit justement le contraire ; selon lui Mazarin, devenu inabordable depuis la tentative d'assassinat, se fait soigneusement garder dans Reims et attend une occasion favorable pour en sortir : « Il est toujours en cette ville où il attend ou feint d'attendre la commodité de sortir pour se rendre sans risque dans celle de Bouillon. » Ces termes indiquent un séjour assez prolongé à Reims qui ne concorde ni avec la réalité des faits ni avec le récit même du prétendu complot. Ajoutons que

[1] Pour le lieu de l'attentat il ne peut être question de Gizy (Aisne), trop éloigné de l'itinéraire de Mazarin. Il s'agit d'ailleurs d'un village voisin de Reims : on pourrait penser, à la rigueur, comme l'a remarqué M. Loriquet, à Dizy, près d'Epernay, assez proche du chemin suivi de Damery à Reims.

Digitized by Google

d'après ce récit, les habitants auraient refusé l'entrée aux troupes de l'escorte qui, « pour se montrer participantes de l'insolence de leur maître », auraient ravagé jusqu'aux faubourgs de la ville : si le fait était exact, refus et pillages auraient été certainement signalés par Coquault. Le détail du fermier pourvu d'une aumône, puis bâtonné à son retour semble imaginé pour pouvoir accuser Mazarin du vice qu'on lui reprochait le plus volontiers : la fourberie. Si le cardinal, dit l'auteur, a donné de l'argent à « ce pauvre homme », c'est par un faux semblant de clémence et de générosité » ; et s'il l'a fait battre, c'est « par ordre secret, comme il est à présumer. » Nous pensons, nous, que l'auteur a « présumé » bien d'autres choses dans cette relation fantaisiste. Songeons aussi au ton de la diatribe violente qui précède le récit : Mazarin est « l'auteur de la guerre... le raccourci de tous les fléaux qui affligent la France... la Champagne qui a donné autrefois à ce royaume une héroïne pour le délivrer de la tyrannie de l'anglais s'est vue presque au moment d'avoir encore la gloire de la défaite de ce monstre sicilien... » Et nous concluons avec la plus grande vraisemblance que cette relation n'est qu'une mazarinade, un récit incohérent et mal forgé, imaginé pour exciter les Parisiens à renouveler contre Mazarin le soi-disant complot de Reims.

*
* *

Quand Mazarin revint en France de son second exil, à la fin de l'année 1652, il resta d'abord assez loin de Reims, allant de Sedan où il était le 19 novembre

Digitized by Google

à Suippes, où il passa le 24 pour être le 25 à Châlons ; mais un peu plus tard, au milieu du mois de janvier 1653, il fut question d'un passage à Reims. Le 13 janvier, après la prise de Château-Porcien, le lieutenant des habitants vint informer le Conseil de Ville « que Monseigneur le cardinal et tous les généraux de l'armée s'acheminent en cette ville », et dit qu'il fallait aviser « quelle cérémonie on fera en leur arrivée et où on les logera ».

« Conclu a été qu'il sera fait pareil accueil audit seigneur cardinal qu'il lui fut fait quand il est ci-devant venu à Reims pour la prise de Rethel, et que lesdits généraux de l'armée, en cas qu'ils adviennent de compagnie avec ledit seigneur cardinal, qu'ils seront vus en leurs logis ; qu'il sera fait choix de maisons bourgeoises, tant pour loger ledit seigneur cardinal, de la Ferté Senneterre, Turenne, et autres maréchaux de camp et principaux officiers de l'armée ; et pour faire choix des dits logis sont nommés MM. Bourgeois, Coquebert, Bachelier et de la Salle, conseillers, avec le procureur syndic, auxquels est donné pouvoir de ce faire ; et sera le rôle qu'ils en auront dressé, rapporté pour être agréé et autorisé par la compagnie. »

Mais le cardinal, qui était à Balan le 10 janvier, au lieu de se diriger sur Reims, où on l'attendait, alla en Picardie, et le 14 il était à Bony pour s'occuper du siège du Catelet. Le même jour, le Conseil de Ville se réunit encore [1] :

« Sur ce que ledit sieur lieutenant a représenté

[1] *Conclusions*, XLV, 371, 377.

Digitized by Google

qu'il a ouï dire que Monseigneur le cardinal aurait quelque mécontentement contre la ville [1],

« Conclu a été que ledit seigneur sera vu, de la part de la ville, où il est logé à présent pour lever ces suspicions qu'il peut avoir contre la ville, et pour ce faire sont nommés MM. Amé et Ballet. »

Ainsi, dès le 14 janvier, il n'était plus question d'un séjour de Mazarin à Reims, mais on se proposait, à défaut du bon accueil qu'on lui avait réservé, de lui faire une visite pour dissiper quelque malentendu ; nous ignorons si Mazarin reçut la délégation nommée, quand il repassa quelques jours plus tard à peu de distance de Reims (à Cormicy le 17, à Craonne le 20, avant de repartir vers Laon).

Tels sont les séjours que Mazarin a faits à Reims pendant la Fronde. Nous avons vu qu'en décembre 1650, il y a passé plusieurs jours avant et après la bataille de Rethel, très bien accueilli et fort occupé. Les Rémois avaient bien compris, et il leur en a su gré, l'utilité de sa présence pour délivrer la Champagne de la guerre étrangère et civile. Un an après, Mazarin a évité Reims à dessein, et la ville a eu une attitude hésitante, refusant d'abord de le voir quand il était tout près, puis se ravisant quand il était déjà loin ; nous avons expliqué cette attitude et montré qu'elle n'est pas en contradiction avec l'accueil chaleureux de l'année précédente, les circonstances ayant complète-

[1] Il s'agit probablement de contributions de guerre, peut-être aussi des « désordres » dont il est question dans les *Conclusions* aux dates des 15, 20 et 26 janvier.

Digitized by Google

ment changé [1]. En août 1652, partant pour son second exil, Mazarin est repassé par Reims, où il a été bien accueilli, mais avec moins d'éclat qu'en 1650 ; et nous croyons pouvoir rejeter l'histoire du complot ourdi contre lui. Enfin, en janvier 1653, il a été question d'un nouveau passage, qui n'a pas eu lieu, mais l'accueil préparé à Mazarin triomphant eût été le même, nous l'avons vu, qu'en 1650. Nous pouvons conclure que l'attitude de la ville de Reims a varié avec les circonstances, mais qu'elle a toujours été empreinte avant tout de loyalisme ; Mazarin a toujours été bien accueilli quand il arrivait en représentant incontesté de l'autorité royale, et le seul moment où la ville ait paru manquer d'égards envers lui, est celui où elle pouvait légitimement douter qu'il représentât l'autorité du roi.

[1] D'après une tradition locale rapportée par l'abbé Valentin (*Travaux de l'Académie de Reims*, XXXIX, 251), Mazarin exilé aurait séjourné quelque temps, en 1651, au château de Courville, dans la vallée de l'Ardre ; les habitants ont conservé son nom à une chapelle de leur église. Nous ne voyons pas à quel moment ce séjour aurait pu avoir lieu, ni quel document pourrait appuyer cette tradition.

Digitized by Google

NOTES GÉNÉALOGIQUES

tirées des Registres paroissiaux

DU CANTON DE BEINE

Par le Dr Pol GOSSET, membre titulaire

INTRODUCTION

Je rapporte fidèlement ce que je découvre. (CHEVILLARD, historiographe du roi.)

Le registre le plus ancien du canton de Beine est celui de 1558 de Nogent; de cette même année sont les plus vieux registres paroissiaux de Reims et du canton de Bourgogne. On peut donc supposer que dans la région rémoise c'est seulement à cette époque que commencèrent à être exécutées les Ordonnances de 1539 ; elles le furent d'ailleurs bien peu de temps, car c'est au début du XVIIe siècle dans quelques paroisses, et seulement à partir de 1674 dans les autres, que les curés enregistrèrent année par année les baptêmes, les mariages et les décès.

La moisson des noms recueillis dans le canton de Beine est plus abondante que dans le canton voisin de Bourgogne, sans doute parce que le clergé n'y est pas le propriétaire à peu près exclusif du sol : les Goujon de Thuisy possèdent Dontrien, Prosnes, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Souplet, Vaudesincourt, partie de Moronvilliers ; — les Brulart de Sillery ont Prunay ; — les Graillet ont Époye ; d'autres familles ont des parcelles de seigneuries plus ou moins importantes : Selles a trois seigneurs laïques qui résident ; Cernay, Saint-Masmes et surtout Beine sont encore plus divisées, ce qui multiplie les noms propres : Pussort,

Digitized by Google

Coquebert, Dorigny, Rabutin, Vignolles, Lagoille, Béguin, etc.

La négligence des scribes est si grande qu'il ne saurait toujours suffire d'imprimer les noms de personnes ou de lieux, tels qu'on les a lus ; il faut essayer de les rectifier, ce qui n'est pas facile : dans un acte de Saint-Masmes (1738), un même nom d'homme est écrit de trois façons différentes ; laquelle choisir ? Dans un acte de Bétheniville (1755), le parrain Hémart est inscrit comme demeurant à Haay : quel nom pourrait lire celui qui ne serait pas du pays et ne saurait pas que les Hémart habitaient Ay ? Malheureusement certains noms ne sont pas de la région et il sera possible à qui a étudié spécialement une famille ou une commune de trouver un nom incorrect.

A l'exception des actes de baptême, de mariage et de décès, il y a peu à glaner dans les registres du canton. Ceux de Cernay et de Pontfaverger ont fourni à M. Bosteaux et à M. Nicol des renseignements pour la monographie de leur commune. Dans les autres, on peut citer une élection de sage-femme à Nogent en 1694, et une à Berru en 1744 ; dans le registre de Bétheniville de 1724, mention est faite d'une amende infligée à un habitant qui avait interrompu son curé pendant le prône [1]. Le registre de Prunay

[1] « L'an 1724 je soussigné, prestre et curé de Bethniville, certifie que Jean Chapdoye, labour^r et cabartier de ma paroisse m'a interompu publiquem^t pendant le temps de ma predication, lorsque faisois mon prone un jour de dimanche dans le carême dernier pour les disposer à faire de bons Paques. C'est pourquoy il a été condemné par MM^s les grands vicaires et Messieurs les Juges du presidial de Reims de donner à notre Eglise cent francs, laquelle some a été emploïée pour païer la dorure du cadre du tableau qui est derrière l'Autel. » Chapdoye n'était pas un esprit fort ; il mourut chrétiennement dix ans plus tard.

Digitized by Google

de 1693 (Mairie) donne un état des agneaux et des brebis par habitant, et des recettes de médecine populaire : la sauge est recommandée contre la fièvre tierce, et les fèves contre la morsure des chiens. Plusieurs curés ont écrit des listes de confirmés : Bétheniville 1679, etc.

Seules ou à peu près, les couvertures d'une dizaine de registres d'Auberive sont intéressantes ; elles sont faites avec des thèses entières de licence en droit, grands placards imprimés à Reims : 1735, Edmond Couallier de Bouilly ; 1736, Louis-Emmanuel Cottin ; 1738, Nicolas Chenal ; 1739, Charles Pierd'houy (mairie d'Auberive) ; 1736, Remy Fyot ; 1737, Simon-Jacques Oudinet ; 1738, Simon Leleu ; 1739, Nicolas-Claude Féval de Grandcour (greffe de Reims). D'autres années sont couvertes avec des moitiés de thèses.

Il faut espérer qu'une reliure, pourtant utile, de ces minces cahiers n'aidera pas à la destruction de ces imprimés qui sont peu communs ; ce bref catalogue garderait leur trace, comme ces *Notes généalogiques* conservent l'essence des registres.

CHINOIR
Seigneur de Beine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Auberive

Greffe de Reims : 1675, 1677-1683, 1685-1690, 1693-1789.
Mairie d'Auberive [1] : 1671-1674, 1676, 1691-1692.

1678, 19 juin. — Baptême de Jean, fils de Gérard Motte [2], un des chevau-légers de la garde de la reine, et de Louise de Rouvroy.

1689, 27 janvier. — Décès de Louise de Rouveroy, femme de Gérard Motte, brigadier en la Compagnie de M. le chevalier de Mineulle, âgée de 50 ans.

1738, 2 décembre. — Mariage de Pierre-André Salmon, capitaine-général des fermes du roi, fils des défunts Gilbert Salmon, ci-devant conseiller et échevin de Mézières, et Sulpice Bazoteaux, demeurant à Auberive, avec Perette Lepoivre, fille de feu Me Nicolas Lepoivre, receveur général de l'abbaye de Saint-Bertault de La Piscine [3], et de Rose Semide, de la paroisse Saint-Hilaire, de Reims.

De ce mariage naquirent à Auberive :

Jeanne-Catherine, le 20 septembre 1739.

Perette-Rose, le 25 juillet 1741.

Claude-Nicolle-Gabrielle, le 7 mai 1743. Le père était alors affecté au poste de Damvillers (diocèse de Verdun).

Perette Lepoivre, femme de Pierre-André Salmon, mourut le 9 avril 1744.

1765, 10 février. — Décès de damoiselle Catherine de Linage [4], âgée de 59 ans, fille de feu messire Jacques de

[1] Seuls ont été cherchés dans les mairies les registres qui manquent aux collections du greffe.

[2] Il semble avoir été marié en premières noces à Françoise Natié.

[3] Abbaye de Prémontrés, commune de Remaucourt (Ardennes).

[4] *De gueules au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre fleurs de lys de même.*

Digitized by Google

Linage, seigneur de Saint-Hilaire et Moivre[1], capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piémont, et de feue dame Anne de Lanfernay de Marnay[2], épouse de M. Jean-Baptiste Joannès, de la paroisse du Fresne-sur-Moivre, diocèse de Châlons, employé dans les fermes du roi, résidant à Aguilcourt-sur-Suippe, diocèse de Laon. Son fils Hubert Joannès était présent.

1764, 12 octobre. — Baptême de Jeanne-Catherine, fille de Pierre Rouyé de l'Etang, de Sainte-Menehould, brigadier dans les fermes du roi, et d'Élisabeth Corne de Magdebourg. Le père signe l'Etang.

1792. — Une tradition rapportée par M. l'abbé Lauthier, dans sa *Statistique historique de la Paroisse d'Auberive*, veut que le vicomte d'Agoult et son domestique aient été tués à Auberive le 28 septembre 1792, et inhumés dans le cimetière ; en effet, à cette date un corps d'émigrés menaçait Reims. Il ajoute que sa veuve, Anne-Charlotte-Henriette, comtesse de Choisy, mourut à Goritz, en 1841, « compagne depuis quarante ans d'une auguste princesse. » Rien dans les registres paroissiaux d'Auberive ni dans le cimetière ne rappelle le décès du vicomte d'Agoult ; par contre, l'*Annuaire de la pairie et de la noblesse de France* de 1844 (p. 205) dit que Antoine-Jean, vicomte d'Agoult, lieutenant-général, premier écuyer de Mme la Dauphine, gouverneur de Saint-Cloud, pair de France, époux de Anne-Henriette-Charlotte de Choisy, mourut en 1828.

[1] Canton de Marson, arrondissement de Châlons. Château de Saint-Hilaire, à Moivre. *Diocèse ancien de Châlons*, par Ed. de Barthélemy, t. II.

[2] Lanfernal ou Linfernat disent les registres de Châlons (analysés par M. Pélicier, archiviste de la Marne), où elle mourut le 15 mai 1752 sur la paroisse Sainte-Marguerite.

Digitized by Google

Beine [1]

Greffe : 1608-1611, 1613-1620, 1674-1718, 1729-1731, 1737-1789.
Mairie : 1668-1673, 1719-1728, 1732-1736.

CHINOIR [2].

1609, 20 février. — Baptême de Thierry, fils de Jean Chinoir et de Charlotte Dehault. Parrain : Thierry Moët (?) ; marraine : Marie Dehault.

1611, 7 septembre. — Baptême de Françoise, fille des mêmes. Parrain : Nicolas Chinoir.

1613, 6 janvier. — Baptême de Charles, fils des mêmes. Parrain : Nicolas Chinoir ; marraine : Jeanne Dudré, sa femme.

1616, 17 mai. — Baptême de Simon, fils des mêmes.

1618, 29 mai. — Baptême de René, fils des mêmes. Parrain : René Serval ; marraine : Jeanne Wuillot.

1619, 27 août. — Baptême de Jean, fils des mêmes. Parrain : Jean Monbeton ; marraine : Jeanne Wuillot.

1669, 2 mars. — Décès de demoiselle Jeanne Chinoir ; inhumée dans l'église. Témoin : Robert de la Bruyère d'Arsilly.

[1] « Les religieux de S. Remi de Reims ont les trois quarts de la terre de Beine ; l'autre quart est partagé en neuf parts ; les mêmes, encor seigneurs pour deux neuvièmes de ce dernier quart ; les sept neuvièmes restans partagés par égale portion entre M. Graillet, aussi seigneur d'Epoye ; les héritiers de M. le Doïen de S. Symphorien et de M. M. l'assesseur, etc. plus encore tous M. M. les Fremins, enfin Mlle de S. Quentin mariée depuis dix ou douze ans à un sieur de Quintin, ex-chevau leger qui réside en Provence à .... près du château de Grignan.. .. Cette terre de Beine c'est quasi la matiere divisible à l'infini. » Lettre de M. Masson, curé de Beine, à M. Millet, chanoine de Saint-Symphorien, en date du 4 juin 1783. (Collection personnelle.)

[2] Une pierre tombale au nom et aux armes de Jean Chinoir, seigneur de Beine et Chambrecy en partie et du Grand Montfort, est encore dans l'église de Chambrecy.

Digitized by Google

MOET.

1650, 22 mai. — Baptême de Pierre, fils de Gabriel Moët, écuyer, sieur de Fontenel et de Beine, et de Françoise Chinoir. Parrain : Jean Moët, sieur de Brouillet ; marraine : Perrette Lespagnol (Saint-Hilaire)[1].

DE LA BRUYÈRE[2].

1669, 9 janvier. — Mariage en premières noces de Robert de la Bruyère, écuyer, âgé de 26 ans, fils de Christophe de la Bruyère, écuyer, demeurant à Belval, et d'Élisabeth Lempereur, avec demoiselle Jeanne-Françoise Forestié, âgée de 21 ans, fille de feu Pierre Forestié, écuyer, et de demoiselle Jeanne Chinoir. De ce mariage sont nés à Beine six enfants :

Claude, né le 8 janvier 1670 ; mort le 12 et inhumé dans l'église ;

Poncet, fille, baptisée le 9 mars 1671. Parrain : Alexandre de la Bruyère, écuyer ; marraine : Poncet Lesgré ;

Robert, baptisé le 29 mars 1672. Parrain : Robert Langlois, écuyer ; marraine : Jeanne de la Loyauté ;

Laurence, baptisée le 29 mars 1672 ;

Élisabeth-Jeanne, baptisée le 11 décembre 1673. Parrain : Nicolas Graillet ; marraine : Élisabeth Novisse. Elle épousa Nicolas Noizet, écuyer (voir plus loin) ;

Marguerite, baptisée le 9 novembre 1674. Elle mourut le 10, ainsi que sa mère ; elles furent inhumées ensemble dans l'église.

[1] Comme dans les précédents fascicules, les actes trouvés dans les registres de Reims, qui intéressent les communes du canton, sont insérés à leur place avec le nom de la paroisse de Reims entre parenthèses.

M. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, dans *Les Ascendants maternels du bienheureux J.-B. de la Salle*, parle des Moët de Fontenelles, sans dire ce qu'est cette seigneurie.

[2] *D'azur au lion d'or accompagné de trois mouchetures d'hermines 2 et 1.*

Digitized by Google

Le même Robert de la Bruyère, écuyer, sieur de Beine, épousa en secondes noces demoiselle Nicolle de Cosson, dont il eut :

Gabrielle, baptisée le 14 juin 1677. Parrain : Marc de Cosson, écuyer, sieur de Spilly, de la paroisse de Chaumuzy ; marraine : Gabrielle de Cosson, demeurant à Reuil.

Graillet. — Il m'est impossible de dresser une généalogie des Graillet avec les nombreux actes trouvés dans les registres de Reims, de Beine et d'Époye ; la généalogie donnée dans les lettres de noblesse de Guillaume-Mansuet Graillet (1785) nomme longuement les Graillet, seigneurs de la Joubarde, mais passe un peu vite sur Simon et sur Jean, qui étaient marchands [1].

Les Graillet étaient seigneurs de Beine, de Mouchery (village voisin de Beine, détruit vers 1657, d'après M. Longnon) et d'Époye ; les tableaux des pages voisines sont exacts, mais incomplets. Il faudrait les compléter par les actes suivants [2] :

1675, 3 mars. — Décès de demoiselle Jeanne de Bernay, veuve de François Graillet, écuyer, seigneur de Beine ; inhumée dans l'église, au côté droit de l'autel. Présents : Antoine Malartus et François Graillet.

1678, 5 janvier. — Décès de Jean Graillet, seigneur de Beine, âgé de 50 ans ; inhumé dans l'église, chapelle Saint-Nicolas.

[1] Voir à l'*Appendice*.

A remarquer aussi que ces lettres parlent de la première femme du capitaine Graillet, Nicole-Angélique de Vignolles de Selles, mais qu'elles oublient de nommer la seconde femme, Françoise-Martine Renaudin.

[2] Et par les quatre factums cotés au tome I du *Catalogue du Cabinet de Reims* sous le n° 1116 [n°s 14 et 15].

Digitized by Google

SIMON GRAILLET († 1675)
marchand
= ÉLISABETH NOVICE ou NOVISSE († 1692)

- MARIE GRAILLET († 1723)
  677 = JEAN LEQUEUX († 1720)
  marchand épicier en détail,
  puis conseiller du roi,
  maître particulier des Eaux et Forêts
  de Reims et d'Épernay

- JEAN GRAILLET
  marchand
  = MARIE BIDET († 1689)
  - MARIE
    († 1696)
  - PIERRE
    seigneur de Beine et d'Époye
    capitaine au Régiment de Villelongue
    (Voir la suite à *Époye*)
    Une part de Beine lui vient d'Élisabeth Novisse

(D'après les factums cités dans la note de la page 271 et les registres paroissiaux de Reims.)

Digitized by Google

Nicolas GRAILLET,
Procureur à l'officialité du Bailliage,
= Marie JOHIN

Maître Antoine GRAILLET,
conseiller du roi, son avocat au bailliage,
puis subdélégué de l'Intendant,
seigneur de Beine vers 1686 († 1722)
= à Saint-Pierre-le-Vieil, le 1er janvier 1684
Françoise TAUXIER († 1740)

Charles-François,
chanoine de Saint-Symphorien
(1692-)

Nicolas-Louis GRAILLET de Beine
docteur agrégé à la Faculté de Droit de Reims
(1696-1780)

Jean-Baptiste GRAILLET,
seigneur de Mouchery, vers 1690
conseiller du roi,
lieutenant civil et criminel en l'élection
et grenier à sel de Reims,
puis maître particulier aux Eaux et Forêts
= à Saint-Hilaire, le 10 avril 1690
Suzanne HÉDOUIN

(D'après les registres paroissiaux de Reims.)

Digitized by Google

1691, 8 mai. — Mariage de Pierre Savart, maître chirurgien, veuf de Suzanne Ledouart (Laidoir) de la Tour, de la paroisse de Nanteuil-la-Fosse, avec Barbe Graillet, fille de René Graillet, sieur de Mouchery, et de Perette Lelargé (Saint-Symphorien).

1699, 20 août. — Baptême de Pierre Antoine, fils de feu maître Antoine Le Franc et de mademoiselle Anne Graillet de Mouchery (Saint-Martin).

1745, 21 février. — Décès de demoiselle Marie Graillet de Mouchery, âgée de 72 ans ; ont signé : Lequeux et Graillet de Beine (Saint-Denis).

NOIZET DE BARA.

1700, 26 janvier. — Mariage de Nicolas Noizet [1], écuyer, sieur de Bara, un des 200 chevau-légers de la garde du roi, fils de Gilles Noizet, écuyer, sieur de Bara, premier brigadier des dites compagnies, et de demoiselle Collet du Quesnay, avec demoiselle Élisabeth de la Bruyère, fille de messire Robert de la Bruyère, écuyer, seigneur de Beine et d'Aguilcourt, et de feue Jeanne Forestié ; mariage célébré par M. de Bara, prêtre et chanoine de l'église de Saint-Quentin. De ce mariage sont issus :

Nicolle, baptisée le 17 janvier 1701. Le père est dit seigneur de Beine. Parrain : Robert de la Bruyère, seigneur d'Aguilcourt ; marraine : Nicolle de Cosson. Elle mourut en 1701 à Cauroy-les-Hermonville ;

Charles, baptisé le 23 avril 1702. Parrain : Charles Noizet, chanoine de Saint-Quentin ; marraine : Anne Noizet ;

Nicolas-Joseph, baptisé le 6 août 1703. Parrain : Nicolas de Chinoir, écuyer, seigneur de Chambrecy ; marraine : dame Marguerite Levesque, sa femme ;

Marie-Anne, baptisée le 10 juillet 1704. Parrain :

[1] Voir les *Notes généalogiques du Canton de Bourgogne*, pp. 18 et 21.

Digitized by Google

Nicolas Watelet, receveur des biens du roi de l'hôtel de ville de Rethel-Mazarin ; marraine : Marie-Anne de la Chapelle, sa femme. Elle épousa le chevalier Jean-Claude de Saint-Quentin (voir plus loin) ;

Jeanne-Gabrielle, baptisée le 27 mai 1706. Parrain : Jean-Michel Parisot, écuyer, de Pontfaverger ; marraine : Gabrielle de la Bruyère, d'Aguilcourt ;

François-Charles, baptisé le 25 septembre 1710. Parrain : François-Charles Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes ; marraine : Nicolle-Charlotte de Boy (Boisy), son épouse. Dans cet acte la mère est appelée Élisabeth d'Arsiler, du nom, mal orthographié, d'une seigneurie des la Bruyère.

1729, 8 décembre. — Mort de Nicolas Noizet de Bara, maréchal des logis dans les chevau-légers de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, maître de camp de cavalerie, seigneur en partie de Beine ; inhumé dans une chapelle de l'église.

1738, 23 octobre. — Mort d'Élisabeth de la Bruyère, sa femme âgée de 66 ans ; inhumée dans l'église.

De Saint-Quentin [1].

1737, 13 février. — Mariage de M. le chevalier Jean-Claude de Saint-Quentin, capitaine de milice, âgé de 38 ans, fils de messire Antoine de Saint-Quentin, et de défunte dame Françoise de la Fosse, avec demoiselle Marie-Anne Noizet de Bara, citée plus haut ; mariage célébré par le frère de l'épousée, Charles Noizet de Bara, prêtre et chanoine de Saint-Quentin, qui dans un acte de 1740 est dit aussi seigneur de Beine. M. de Saint-Quentin devenait par sa femme, seigneur de Beine. De ce mariage sont issus :

Gilles-Joseph, baptisé le 19 novembre 1737. Parrain :

[1] *D'azur à la fasce d'or chargée d'une souche de bois de gueules accompagnée en chef de trois molettes du second.*

Digitized by Google

Gilles-Joseph de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Lambercy, oncle de l'enfant; marraine : Élisabeth de la Bruyère, dame de Beine;

Guillaume-Charles, baptisé le 12 novembre 1738. Parrain : Guillaume-Mansuet Graillet; marraine : Hélène de Saint-Quentin, tante de l'enfant. Il mourut le 6 octobre 1739 et fut inhumé dans l'église;

François-Charles, baptisé le 22 octobre 1739. Parrain : François Lagoille, seigneur de Selles et Saint-Masmes; marraine : Marie-Charlotte de Saint-Quentin, tante de l'enfant;

Une fille morte peu après sa naissance, le 13 novembre 1740, et inhumée dans l'église, devant l'autel de la Sainte Vierge;

Suzanne-Marie, baptisée le 27 décembre 1741. Parrain : Pierre-Marie Torchet de la Chapelle, un des 200 chevau-légers de la garde du roi, de Corbeny; marraine : Suzanne l'amie (*sic*) de Hangest, son épouse. Elle mourut le 20 février 1757 et fut inhumée dans l'église;

Marie-Michelle-Julie, baptisée le 15 août 1744. Parrain : Michel de Louvercy, seigneur de Selles, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des chevau-légers; marraine: Marie-Charlotte de Saint-Quentin.

1756, 17 janvier. — Décès de demoiselle Marie-Charlotte de Saint-Quentin, originaire de Bétheniville, âgée de 61 ans ; elle était tante du seigneur de Beine.

Fremyn. — Il n'y a rien à ajouter aux renseignements donnés par d'Hozier dans le V° Registre de l'*Armorial général de la Noblesse de France* sur les Fremyn, seigneurs de Beine.

1717, 20 juin. — Décès de Philippe Dorigny, âgé de 16 mois, fils de Rigobert Dorigny, conseiller au présidial de Reims, et de Charlotte Maillefer.

Digitized by Google

Berru

Greffe : 1608-1609, 1674-1680, 1682, 1685, 1692, 1694-1700, 1702-1703, 1706-1713, 1715-1789.

Mairie : 1668-1673, 1681, 1683-1684, 1686-1691, 1693, 1701, 1704-1705, 1714.

1711, 8 mars. — Décès de demoiselle Jeanne Souyn [1], âgée de 96 ans, veuve d'Adam Pinguis [2], écuyer, seigneur de Beaufay, capitaine au régiment de Picardie ; inhumée dans l'église.

1726, 6 juillet. — Décès de Charles Favart, âgé de dix mois, fils de Henri-Louis Favart, seigneur de Richebourg, conseiller au présidial, receveur des décimes, et d'Élisabeth Petit.

1737, 12 avril. — Décès de Henriette-Raoulette-Marie-Anne Maillefer, âgée de sept jours, fille de M. Jean Maillefer, ancien capitaine dans le régiment royal, procureur du roi, syndic de la ville, et de Marguerite Lepoivre.

1737, 27 février. — Décès de Nicolas-Louis Dorigny, âgé de 12 ans, fils de Rigobert Dorigny, conseiller au présidial, et de défunte Charlotte Maillefer.

1752, 28 janvier. — Décès de Marie-Anne-Louise Varlet, âgée de trois mois, fille de Michel-Nicolas Varlet, seigneur de Semeuse, et d'Agathe Jacquesson.

1759, 16 avril. — Décès de Valérien-Jean de Cambrai,

[1] *D'or à trois lions de sable armés et lampassés de gueules.*

[2] *De gueules à une croix ancrée d'argent.*

Dans le recueil Lacourt, n° 1645 des *Manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, il y a une généalogie des Leclerc dits Pinguis. Adam Pinguis était fils de Jean Leclerc dit Pinguis, hérault d'armes du roi, et de Simonne Cocquebert, enterrée à Berru.

L'épitaphe d'Adam Pinguis est au musée lapidaire de Reims ; elle provient du cloître des Cordeliers. Aveuglé par une mousquetade au siège de Montauban, en 1621, il mourut à Reims le 31 juillet 1652.

Digitized by Google

âgé de trois mois, fils de Jacques de Cambrai, commensal chez le roi, et d'Apolline Mansuet.

Bétheniville

Greffe : 1610, 1617-1620, 1675, 1681-1713, 1719-1731, 1734, 1736-1789.

Mairie : 1629-1642, 1644-1656, 1658-1674, 1676-1680, 1714-1718, 1732-1733, 1735.

De Castres. — *D'azur à trois étoiles d'argent posées en fasce surmontées d'un croissant de même.*

I. — Messire Charles de Castres, écuyer, sieur de Barbonval [1], mourut le 10 juin 1655 « le 50e an de son mariage », et fut inhumé dans l'église ; il eut de sa femme demoiselle Marie de Saint-Quentin, morte le 21 mars 1656, âgée de 79 ans, inhumée dans l'église, plusieurs enfants :

II. — Messire Antoine de Castres, prêtre, curé de Bétheniville, mort le 6 mai 1674, âgé de 64 ans, inhumé dans l'église, chapelle Notre-Dame, en présence de son frère Gérard, et de son neveu Charles des Colines.

Gérard de Castres, écuyer, sieur de Barbonval, mort le 16 novembre 1696, âgé de 81 ans, inhumé dans la chapelle Notre-Dame ; il eut de sa femme Jeanne de Paviot, morte le 8 mai 1674, âgée de 67 ans et inhumée dans la même chapelle, plusieurs enfants. (*Voir* III.)

[1] Arrondissement de Soissons, canton de Braisne (Aisne).

Digitized by Google

Françoise, baptisée le 27 octobre 1619. Parrain : noble homme Charles de Saint-Quentin ; marraine : dame Renée de Saint-Paul, femme de noble homme Jacques de Montbeton, de Selles.

Françoise de Castres, qui épousa le 30 novembre 1648 Nicolas de Cabaret, écuyer, sieur des Fortelles. (*Voir plus loin* CABARET.)

III. — Jehan-Antoine, baptisé à Reims (Saint-Hilaire), le 4 novembre 1643. Parrain : messire Jehan-Antoine de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval, vicomte de Venteuil et de Breuil, Cramayel, Lagery, Hourges, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils et direction de ses finances ; marraine : Anne Courtin.

Charles-François de Castres, écuyer, sieur de Barbonval, qui épousa damoiselle Suzanne-Julienne de Chierlé (ou Chirlay), dont huit enfants. En 1683, il est dit seigneur d'Increville ; en 1706, seigneur de Mussy.

IV. — Antoine, baptisé le 30 novembre 1670. Parrain : Antoine de Castres, curé de Bétheniville ; marraine : Françoise de Castres, veuve de Nicolas de Cabaret, écuyer.

Robert, baptisé le 23 octobre 1672. Parrain : messire Robert de Langlois, écuyer ; marraine : demoiselle Nicole de la Mare.

Magdeleine, baptisée le 27 janvier 1675. Parrain : messire Charles des Colines ; marraine : Magdeleine de Cabaret, sa femme. Elle épousa le 21 juin 1706 messire Charles d'Escannevelle, chevalier, seigneur de Berlize [1], fils des défunts Jacques d'Escannevelle,

[1] Canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

Digitized by Google

chevalier, seigneur de Berlize, et Hélène de Bournonville, de la paroisse de Bétheniville. (*Voir plus loin* D'ESCANNEVELLE.)

Charles, baptisé le 19 février 1677. Parrain : Charles de Cabaret ; marraine : Philippe de la Mare, veuve de Saint-Quentin.

Suzanne, baptisée le 31 janvier 1679. Parrain : messire Claude de Rouage, prêtre et curé de Selles ; marraine : demoiselle Suzanne de Vignolles.

Antoinette, baptisée le 5 septembre 1681. Parrain : Antoine de Saint-Quentin ; marraine : Magdeleine de Coustres.

Marie-Charlotte, baptisée le 16 décembre 1683. Parrain : Charles Parisot, écuyer, seigneur de Champbernard, Semide, etc. ; marraine : Marie Thomas, son épouse, de Pontfaverger.

Jeanne, baptisée le 15 avril 1686. Parrain : Jean de Paviot ; marraine : Magdeleine de Paviot, son épouse, de la paroisse de Forest, diocèse de Chartres. Elle mourut le 26 mai et fut inhumée dans la chapelle.

CABARET. — Nicolas de Cabaret, écuyer, sieur des Fortelles, mourut le 28 novembre 1653; il avait eu de sa seconde femme[1] Françoise de Castres, épousée en 1648 :

Charles, qui en 1669 est parrain avec sa sœur Magdeleine d'un enfant de François-Martin de Coustres;

Magdeleine de Cabaret, qui épousa le 16 février 1672 Charles des Colines, écuyer, fils de François des Colines, écuyer, et de demoiselle Marie de la Haye, demeurant

[1] Sa première femme est Suzanne de la Mare. Voir p. 25 un acte de 1671.

Digitized by Google

à Bisseuil. Présents : François des Colines, Archambault de Raymond, écuyer, Charles de Saint-Quentin, grand-oncle, Gérard de Castres, écuyer, oncle, Charles-François de Castres, cousin germain. — Magdeleine de Cabaret mourut le 1er octobre 1686, âgée de 34 ans et fut inhumée dans la chapelle Notre-Dame. *(Voir la suite à* DES COLINES.)

D'ESCANNEVELLE. — *D'argent à six coquilles de gueules 3, 2 et 1.*

I. — Messire Charles d'Escannevelle, chevalier, seigneur de Berlize, mourut le 31 décembre 1717, âgé de 51 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église ; il avait eu de sa femme Magdeleine de Castres, épousée en 1706, plusieurs enfants :

Catherine, baptisée le 28 novembre 1707. Parrain : Pierre d'Escannevelle, seigneur d'Inaumont; marraine : Catherine d'Escannevelle, sa sœur, de la paroisse de Chaumont-Tourcelles ;

Jeanne, baptisée le 28 août 1709. Parrain : Gilles de Dalle ; marraine : Jeanne d'Escannevelle ;

Suzanne-Marguerite, baptisée le 1er août 1712. Parrain : Antoine de Saint-Quentin, seigneur de Dagin de Lambercy ; marraine : Suzanne de Pastoureau ;

Guillaume-Gabriel, baptisé le 7 septembre 1714. Parrain : Guillaume de Rabutin, chevalier, seigneur de Selles; marraine : Gabrielle de Rabutin. Il mourut le 10 décembre 1716 et fut inhumé dans l'église ;

Jacques, qui suit, baptisé le 28 avril 1717. Parrain : Jacques d'Escannevelle, écuyer, seigneur de la Chapelle ; marraine : Reine d'Escannevelle.

Digitized by Google

II. — Jacques d'Escannevelle, dit d'abord (1753) seigneur de Berlize et du fief de Richebourg [1], et plus tard (1761) seigneur de Berlize, Inaumont, Quilly, La Chapelle, Villefranche, Heinylerhof [2], Richebourg, La Grande-Rivière [3], etc., épousa le 1er février 1752, à Ay, Marie-Claude Le Blanc de Blossières, dont postérité à Bétheniville :

Jacques-Nicolas, qui suit, né le 7 mars, baptisé le 16 juin 1753. Parrain : messire Jacques-Nicolas Le Blanc, écuyer, seigneur de Blossières, Vély, chevalier de Saint-Louis, commandant d'un bataillon de Châlons ; marraine : Marie-Magdeleine de Castres, veuve de M. d'Escannevelle de Berlize ;

Eustache, baptisé le 24 septembre 1754. Parrain : Eustache de Dalle, écuyer, seigneur de Ballay, Billecoq, La Morteau, Quilly, pensionnaire du roi ; marraine : Claude Duverger de Cuy de Blossières ;

François, baptisé le 3 novembre 1755. Parrain : François Hémart, officier vétéran de la maison du roi, demeurant à Ay ; marraine : Catherine d'Escannevelle, dame de Leucler, demeurant au Vieux-Virton (duché de Luxembourg) ;

Nicolas, baptisé le 18 décembre 1756. Parrain : Parchappe de Vinay, chanoine de Reims ; marraine :

[1] Le domaine de Richebourg fut érigé en fief par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, en faveur de Charles de Castres, vicomte de Barbonval, à raison de leurs bons rapports ; l'acte est du 12 juin 1640. De Castres habitait Bétheniville depuis 1610.

Ce fief, sis aux village et terroir de Bétheniville, se composait d'une maison et d'un bois appelé le bois Pierret, le tout d'une contenance de 11 arpents 84 verges 2/3. (*Archevêché de Reims*, G. 157, f° 456 (plan) et f° 559.)

[2] En 1782, dans une signature, Eustache d'Escannevelle écrit Delevelerhof.

[3] Ce fief de la Grande-Rivière de Bétheniville consistait en un droit de pêche acquis en 1670. (*Archevêché de Reims*, G. 157.)

Digitized by Google

Marie-Claude de Blossières, femme de François Hémart, officier vétéran. Il mourut le 13 janvier 1757 et fut inhumé dans l'église ;

Simon-Jacques, baptisé le 8 mars 1759 ;

Nicolas-Claude-Louis, baptisé le 21 octobre 1761. Parrain : Nicolas, comte de Roucy, ancien capitaine commandant au régiment de cavalerie de Moustier, chevalier de Saint-Louis, seigneur des Grandes et Petites-Ayvelles, demeurant à Voncq ; marraine : Marie-Madeleine-Nicolle [de] Riencourt, épouse de Roland de Gruthus, seigneur de Leffincourt, Bussy, Châtillon-sur-Bar, Tailly, demeurant à Leffincourt. Il épousa à Ay, le 14 prairial an III, Marie-Jeanne-Julie Testulat ;

Marie-Louise, née à , en , épousa à Reims, dans l'église des dames de Longueau (Saint-Denis), le 7 avril 1788, messire Antoine de Maubeuge, fils de messire Jean de Maubeuge, écuyer, seigneur d'Herbigny, Poilcourt, et de dame Magdeleine de Guérin, de la paroisse de Poilcourt.

III. — Jacques-Nicolas d'Escannevelle, seigneur du fief de Richebourg, épousa Angélique-Julie de Colnet[1], dont il eut :

Julie-Amélie-Jacqueline, baptisée le 21 septembre 1780. Parrain : Jacques d'Escannevelle, seigneur de Quatrechamps, représenté par son fils Nicolas, écolier à Reims, en vacances à Bétheniville ; marraine : Amélie de Colnet Delval, de la paroisse de Huimy (diocèse de Laon). Elle mourut à Pontfaverger le même jour et fut

[1] *D'argent à l'oiseau de proie sur un poing de sable accompagné de deux branches de fougère de sinople.*

Digitized by Google

inhumée dans l'église de Bétheniville vis-à-vis la chapelle de Saint-Nicolas ;

Marie-Anne-Julie-Bonaventure-Eustasie, baptisée le 25 janvier 1782. Parrain : Eustache d'Escannevelle Delevelerhof, seigneur de Vouzy (diocèse de Châlons) ; marraine : Marie-Anne-Bonaventure Noël, son épouse. Elle mourut le 28 février 1782 et fut inhumée dans l'église ;

Nicolas-Louis-Jean, baptisé le 2 août 1783. Parrain : J.-B. de la Tour d'Artaise, seigneur de Méry-les-Attigny, chevalier de Saint-Louis ; marraine : Marie-Louise de Colnet, son épouse, habitant Méry.

Claude-Jean-Nicolas, baptisé le 7 septembre 1784. Parrain : J.-B. de la Tour d'Artaise ; marraine : Marie-Claude le Blanc de Blossières, veuve.

Des Colines. — *D'azur au lion d'or.*

Charles des Colines eut de Magdeleine de Cabaret plusieurs enfants :

Charles, baptisé le 24 octobre 1672. Parrain : Charles de Castres, écuyer; marraine : Philippe de la Mare;

Nicolas, baptisé le 16 novembre 1673. Parrain : Charles de Cabaret, écuyer; marraine : Nicole de la Mare;

Suzanne, baptisée le 24 février 1675. Parrain : Gérard de Castres; marraine : Suzanne de Chierlé, belle-fille de Gérard ;

Magdeleine, baptisée le 14 juillet 1676. Parrain : Jean Pagnon, curé de Bétheniville; marraine : Magdeleine des Colines;

Antoine, baptisé le 5 février 1679. Parrain : Antoine Watelet; marraine : Marie Philippe;

Digitized by Google

Claude, baptisé le 12 août 1685. Parrain : Claude de Vignolles, curé de Selles; marraine : Suzanne de Vignolles, sa sœur.

De Saint-Quentin. — Messire Antoine de Saint-Quentin, fils de messire Claude de Saint-Quentin et de demoiselle Françoise (ou Philippe) de la Mare, de la paroisse de Bétheniville, épousa à Reims (Saint-Hilaire) le 16 juin 1684 demoiselle Françoise de la Fosse, fille de messire Henry de la Fosse, lieutenant de cavalerie, et de demoiselle Marie de Bazicourt, de la paroisse d'Esterbay. Elle mourut le 2 février 1700 et fut inhumée dans la chapelle Notre-Dame. Antoine de Saint-Quentin épousa en deuxièmes noces demoiselle Suzanne de Pastoureau[1], qui mourut le dernier mars 1733, âgée de 65 ans, et fut inhumée dans l'église, vis-à-vis l'autel de la Vierge. Lui-même décéda le 3 mai 1739, âgé de 78 ans, et fut inhumé aussi devant l'autel de la Vierge.

De son premier mariage il eut :

Hélène, baptisée le 16 mai 1688. Parrain : Jean de Lescuyer, seigneur de Chevrier et de Saint-Morel ; marraine : Hélène de la Rivière, sa femme. Elle mourut le 17 février 1743 et fut enterrée au cimetière ;

Guillaume, baptisé le 11 février 1691. Parrain : Guillaume de Rabutin, seigneur de Selles ; marraine : Charlotte de Rabutin, sa sœur. Elle mourut à Pontfaverger en 1691 et fut inhumée dans l'église de Bétheniville ;

Jean-Baptiste, baptisé le 18 octobre 1693 ;

Marie, baptisée le 21 avril 1695. Parrain et marraine:

[1] *D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une coquille de même en pointe* (Mellevile). Bourges.

Digitized by Google

Parisot de Semide et sa femme. Elle mourut à Beine en 1756 ;

Jean-Claude, baptisé le 24 juillet 1696. Parrain : Jean de Villelongue, écuyer, seigneur de Coudray ; marraine: Magdeleine de Coustre (mariage à Beine, 1737);

François, baptisé le 28 janvier 1700. Parrain et marraine : Guillaume et Hélène, ses frère et sœur.

De son second mariage il eut :

Marie-Marguerite, baptisée le 4 juillet 1702. Parrain: Claude de Pastoureau, seigneur de Lambercy et Dolignon ; marraine : Marie-Marguerite de Baralle, dame de Lambercy, représentés. Elle épousa à Reims (Saint-André) le 16 mars 1734 Charles-Antoine de Régnier [1], chevalier, seigneur de Vigneux et autres lieux, de la paroisse de Vigneux (diocèse de Laon);

Charles-Gabriel, baptisé le 5 décembre 1703. Parrain: Charles d'Escannevelle, seigneur de Berlize ; marraine: Gabrielle de Pastoureau, de la paroisse de Lambercy (diocèse de Laon). Il mourut le 28 novembre 1715 et fut inhumé dans l'église ;

Gilles-Joseph, baptisé le 10 mai 1705. Parrain :

[1] M. Henri de Régnier, de l'Académie française, est de la famille des seigneurs de Vigneux ; il a plusieurs fois parlé de ses ancêtres dans ses œuvres. Lire dans le *Bulletin de la Société Académique de Laon* (tome XXXIV, 1912), *Un compatriote à revendiquer : M. Henri de Régnier*, par M. André L'Eleu ; l'article est curieux.

Les armes sont : *d'or au sautoir de gueules accompagné de quatre merlettes de sable.*

Un sonnet de M. de Régnier dit :

Le levrier debout au lévrier couchant
Se joint pour soutenir son blason ; l'or du champ
Aux merlettes de sable ouvre un sautoir de gueules.

Digitized by Google

Gille-Joseph de Dalle, seigneur de Balay ; marraine : Marguerite de Pastoureau [1] ;

Michelle-Gabrielle, baptisée le 18 septembre 1707. Parrain : Michel-Ange Parisot de Louvercy ; marraine : Gabrielle de Rabutin.

1651, 10 septembre. — Décès de demoiselle Gillette de Boucher, femme de M. de Saint-Quentin ; inhumée dans l'église.

1662, 7 février. — Mariage de messire Martin-François de Coustres, écuyer, sieur de Saint-Argis, avec demoiselle Marie de Saint-Quentin, fille de Charles de Saint-Quentin. Dont :

Charles, baptisé le 13 novembre 1669 ;

Charlotte, morte à Reims (Saint-Jacques), le 9 juin 1679, âgée de 12 ans ;

Madeleine, qui épousa en 1699 Jean-Baptiste Parisot, seigneur de Semide. (Voir à *Pontfaverger*.)

Marie de Saint-Quentin mourut le 12 décembre 1671 et fut inhumée dans l'église. Présents : Claude de Harzillemont, son beau-frère (il avait épousé Magdeleine de Saint-Quentin), Gérard de Castres, Charles-François de Castres.

1671, 3 août. — Mariage de Pierre de Saint-Quentin, écuyer, âgé de 20 ans, de la paroisse de Bierme, fils de Charles de Saint-Quentin, écuyer, sieur de Son, et de Louise de la Taste, avec Magdeleine-Louise de Cabaret, âgée de 24 ans, de la paroisse de Bétheniville, fille de Nicolas de Cabaret, écuyer, sieur de Fortelle, et de Suzanne de la Mare, demeurant à Saint-Martin-l'Heureux.

[1] Un Gilles-Joseph de Saint-Quentin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers royaux, mourut à Bétheniville le 30 septembre 1764 et fut inhumé dans l'église, sans indication d'âge. C'est celui-ci plutôt que celui de la p. 275.

Digitized by Google

Présents : Charles de Saint-Quentin, son père, Claude de Harzillemont et Martin-François de Coustres, ses beaux-frères, Gérard de Castres et Charles-François de Castres, ses cousins germains, Françoise de Castres, belle-mère de l'épouse, Robert Langlois, son cousin, Charles de Cabaret, son frère.

1681, 1er janvier. — Décès de messire Claude de Harzillemont, écuyer, sieur de Loupeigne[1], âgé de 81 ans; inhumé dans l'église, chapelle de Notre-Dame. Présents : Magdeleine de Saint-Quentin, sa femme, Charles de Saint-Quentin, son beau-père, Gérard de Castres, sieur de Barbonval.

1684, 7 avril. — Décès de messire Charles de Saint-Quentin, âgé de 87 ans; inhumé dans la chapelle de Notre-Dame.

1690, 2 février. — Décès de Magdeleine de Saint-Quentin, âgée de 60 ans, veuve de Claude de Harzillemont; inhumée dans la chapelle Notre-Dame.

1690, 28 mars. — Décès de demoiselle Philippe de la Mare, veuve de Claude de Saint-Quentin, âgée de 70 ans; inhumée dans la chapelle Notre-Dame.

1756, 11 décembre. — Décès de dame Jacqueline d'Escannevelle, âgée de 80 ans, veuve de M. Jean Mussan.

1763, 27 février. — Décès de messire Charles-François de Saint-Quentin, capitaine aide-major au régiment de Flandres infanterie, fils de feu Jean-Claude de Saint-Quentin et de Marie-Anne Noizet; inhumé dans l'église.

1763, 30 juin. — Décès de Marie-Anne Noizet, âgée de 60 ans, mère du précédent; inhumée dans l'église.

[1] *De gueules à trois pals de vair au chef d'or chargé de trois molettes de gueules.*

Loupeigne, canton d'Oulchy, arrondissement de Soissons (Aisne).

Digitized by Google

Cernay

Greffe : 1674-1692, 1694-1789.
Mairie : 1601-1673, 1693.

1652, 2 avril. — Baptême d'Adrien Frizon, né à Reims de Jean Frizon, conseiller au présidial, et de Suzanne Chrestien.

1669, 20 avril. — Baptême sous condition de Magdeleine Ravineau, fille de Gérard Ravineau, conseiller au présidial, premier assesseur criminel des robes courtes, et de Jeanne Ravault.

1701, 4 octobre. — Décès de Nicolle Lespagnol, fille de M. Lespagnol et de demoiselle [en blanc].

1710, 8 octobre. — Décès de Marie-Thérèse-Louise Varlet, âgée de six semaines, fille de Nicolas Varlet, sieur de la Loge, et de Jeanne Chastelain.

1720, 25 mai. — Mariage de Pierre de Rouchon, lieutenant au régiment d'infanterie de Condé, de la ville de Loumange (Lomagne), diocèse de Lectoure, fils de noble Jean-Antoine de Rouchon, et de demoiselle Jeanne de Bouquié, avec Nicole Leseur, fille de Philippe Leseur et de Marie du Dorée, de la paroisse Saint-Remy de Charleville.

1748, 16 juin. — Décès d'Agathe-Louise-Christine Varlet, âgée de quinze mois, fille de Michel-Nicolas Varlet, seigneur de la Loge et Semeuse, et d'Agathe Jacquesson.

Fief des Chevaliers

A ce fief est attaché le nom des Pussort qui le possédèrent dès le début du XVIIe siècle.

1662, 5 août. — Décès de Nicole Martin, veuve de M. Henry Pussort, sieur de Cernay, âgée de 84 ans ;

Digitized by Google

inhumée dans le cimetière, proche la croix de Magneux. (Reims, Saint-Symphorien.) Elle est la grand'mère de Jean-Baptiste Colbert [1].

Leleu. — La généalogie est donnée en détail dans un tableau annexé au tirage à part ; voici les noms de ceux qui ont été seigneurs de Cernay, trouvés dans les registres de Reims :

I. — Nicolas Leleu, écuyer, conseiller-secrétaire du roi [2], seigneur d'Aubilly, Hourges, Cernay, receveur des tailles en l'élection de Reims, épousa : 1° en 1680, Henriette Billet († 1687) ; 2° Marie Lelarge († 1743). Il mourut en 1723, laissant plusieurs enfants de son second mariage.

II. — Jean-Nicolas Leleu, écuyer, seigneur de Cernay, avocat au Parlement (1695-1720).

Henri Leleu, écuyer, seigneur d'Aubilly, Saint-Étienne-à-Arne, Bourgogne, Lochefontaine, Cernay, receveur des tailles (1696-1785) ; il eut de Marguerite-Antoinette Maugras, « la plus jolie femme de Reims, » chantée par les poètes du cru [3] († 1756) :

[1] H. Menu. *La famille maternelle de Colbert. Recherches biographiques sur les Pussort avec une généalogie, dressée par Paul Pellot.* Sedan, Laroche, 1906. Brochure in-8° de 27 pages, avec portrait de Henry Pussort, oncle de Colbert. Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*

On ne trouve rien dans cette brochure, pourtant bien documentée, qui nous renseigne sur un fait mis au jour par M. Clément dans son grand ouvrage sur Colbert : le roi, pour honorer Colbert et en considération de ses services, lui a donné les biens ayant appartenu à Nicolas (?) Pussort, sieur de Cernay, et à lui confisqués « pour s'être retiré avec les ennemis déclarés de cette couronne et avoir pris party avec eux ». 25 juin 1647.

[2] Voir les lettres de conseiller secrétaire du roi de 1712 aux *Archives de la Marne*, E. 498 et C. 2133.

[3] Madame Leleu était une jolie brune à la peau blanche et aux beaux

Digitized by Google

III. — Jean-Henry Leleu, seigneur d'Aubilly et de Cernay, receveur particulier des finances[1] (1733-1809) ; sa femme était Catherine-Charlotte Coquebert († 1788).

Armes : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois têtes de loup de même.*

Fief d'Agny

Il fut possédé dans le cours des siècles par plusieurs familles rémoises dont les noms avec le titre de seigneur d'Agny sont inscrits dans les registres paroissiaux de Reims.

Claude Coquebert, lieutenant des habitants de Reims de 1678 à 1680, fut seigneur d'Agny; il épousa Nicole Coquebert († 17 avril 1677, Saint-Pierre-le-Vieil) dont il eut plusieurs enfants, et mourut le 29 septembre 1700. Il fut inhumé dans l'église Saint-Pierre-le-Vieil. Son portrait a été gravé en 1678 par J. Colin, d'après une peinture de Ph. Lallemant.

yeux ; Lattaignant disait que l'Amour l'avait mille fois prise pour sa mère.

Ce sont ses yeux, ses regards enchanteurs
Toujours si sûrs de triompher des cœurs,
Son air, son port, ses façons engageantes,
Son doux souris, ses grâces prévenantes.

Un autre ecclésiastique a écrit en vers à un membre de la famille Leleu: *Epître à Monsieur Le Leux de Cernay sur le parti qu'il prend d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique* (*signée :* FOURNEAUX, curé de Saint-Léonard). Paris, Gabriel Valleyr (1762). Une courte citation donnera une idée du ton de la pièce qui aurait fait sourire le chanoine Lattaignant.

De tout tems de la Femme on vit l'Homme idolâtre
. . . . . .
. . . . . *La Tiare et la Mitre*
Pour secouer son joug ne sont qu'un faible titre.

La pièce est au *Cabinet de Reims* de la Bibliothèque municipale, (t. III du catalogue, portefeuille 532 in-4° n° 26).

[1] Encore un poète ; il tournait gentiment le couplet pour ses parents et ses amies, Mme Desjardin, née Tournay de Courcelles, Mme Des Lyons.

Digitized by Google

M. Bosteaux, dans sa monographie de Cernay, a donné une liste des seigneurs d'Agny d'après les papiers du Vidamé de Châlons; un nom nous avait fort intrigué, celui d'Adam-Blanche Barbe : il s'agit de maître Adam Blanchebarbe, seigneur d'Agny et de Montlaurent, conseiller du roi au présidial. *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un lion marin de même* (Ch. D'HOZIER). Baptisé dans l'église Saint-Pierre de Reims, le 29 septembre 1646, il épousa le 15 mai 1672 à la même église demoiselle Françoise Coquebert, fille de Pierre Coquebert, marchand, et de Simone Viscot. Il eut au moins neuf enfants.

1708, 14 septembre. — Décès au château de Forzy de Thomas Coquebert, seigneur d'Agny, âgé de 54 ans; inhumé dans l'église de Forzy (Saint-Michel de Reims).

Adam Dorigny, marchand drapier, plus tard écuyer, conseiller-secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie établie près le présidial de Reims, eut de sa seconde femme, Adrienne de Pinteville, deux fils dont l'un Philippe-Louis, baptisé le 15 novembre 1698 à Saint-Pierre de Reims, fut seigneur d'Agny et procureur-syndic de la ville de Reims ; il mourut le 27 août 1772, et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre.

Il avait épousé à Ludes le 12 novembre 1726 Marguerite de Cambrai († 29 mars 1791 Reims), dont il eut sept enfants ; un seul fut seigneur d'Agny, c'est Adam-Claude, baptisé le 13 octobre 1732 à Saint-Pierre, qui devint capitaine au régiment de Champagne, et épousa Élisabeth de Berle, dame des Planches, Moivre

Digitized by Google

et Saint-Hilaire, à Saint-Éloi de Châlons, le 22 février 1762. Il était aussi sieur de Chaudion [1].

Dontrien

Greffe : 1607-1608, 1619-1623, 1632-1634, 1671, 1673-1675, 1678-1682, 1687, 1695-1698, 1700-1789.
Mairie : 1691-1694, 1699.

1619. — Décès de mademoiselle de la Folye.

1619, 10 septembre. — Baptême de Marie, fille de Nicolas de Villers. Parrain : Jehan Colbert ; marraine : Marie Colbert, sa sœur.

1621, 13 mars. — Baptême de Philippe, fille de Jehan de la Mare. Parrain : M. Augustin Blondel ; marraine : Philippe Colbert.

1681, 21 janvier. — Baptême de Jacques, fils de Jean Moët [2], écuyer, et de Marie-Anne Routier. Parrain : Jacques de Cadar ; marraine : Jeanne Ducrot.

1711, 13 avril. — Mariage de messire François de Brossard, écuyer, sieur de Vrincourt, fils de feu Antoine de Brossard, écuyer, sieur de Vrincourt, et de demoiselle Catherine Lenoir, avec Nicolle Blanchevoix, veuve de Jean Coltier.

[1] Brevet de pension pour retraite de capitaine au profit d'Adam-Claude d'Origny d'Agny, sieur de Chaudion en Champagne. *Signé :* Louis. (1er juillet 1779), n° 1923. *Vente du cabinet de M. de M.*, Paris, Charavay, 1867.

[2] Ce nom est de lecture douteuse ; M. du Pin de la Guérivière, dans *Les Ascendants maternels du bienheureux J.-B. de la Salle*, parle d'un Jean Moët qui habitait Dontrien en 1683 ; il ne connaît pas sa femme.

Digitized by Google

1713, 24 janvier. — Décès de Pierre de Malval, ancien garde du roi exempt, âgé de 67 ans ; inhumé dans l'église.

Époye

Greffe : 1608-1610, 1668-1674, 1676-1679, 1681, 1688-1690, 1692-1789.
Mairie : 1675, 1680, 1682-1687, 1691.

Les registres d'Époye nous renseignent sur les Graillet, seigneurs d'Époye ; mais c'est dans ceux de Reims que j'ai trouvé une branche peu connue de la famille Lespagnol, qui possédait cette même seigneurie.

LESPAGNOL.

1712, 23 février. — Mariage de Claude-Robert Lespagnol, vicomte de Bouilly, seigneur de Poix (Époye), âgé de 60 ans, fils des défunts Louis Lespagnol, conseiller du roi, son procureur au présidial, vicomte de Bouilly, seigneur de Poix (Époye) et de Jehanne de Montbeton avec Marie-Anne Delahaye, fille de Charles Delahaye et de Françoise Jeannart (Saint-Pierre-le-Vieil). Claude-Robert Lespagnol mourut le 15 novembre 1717 et fut inhumé dans le chœur de Saint-Hilaire.

1711, 19 décembre. — Mort de Jean-Charles Lespagnol, seigneur de Bouilly et d'Époye, conseiller du roi au présidial de Reims, conseiller-échevin de la ville, âgé de 68 ans, frère de Claude-Robert ; inhumé dans l'église Saint-Hilaire.

Il avait d'autres frères et sœurs qui seront mentionnés à l'article *Bouilly* (Canton de Ville-en-Tardenois) ; ils ne sont pas dénommés seigneur ou dame d'Époye.

Digitized by Google

GRAILLET.

1718, 22 novembre. — Décès de demoiselle Nicole-Angélique de Vignolles de Selles, âgée de 30 ans, épouse de Pierre Graillet, seigneur d'Époye; inhumée dans la chapelle Notre-Dame de l'église.

Le seigneur d'Époye épousa en secondes noces dame Françoise-Martine Renaudin, dont il eut plusieurs enfants :

Marie-Jeanne-Louise, baptisée le 14 janvier 1720, et morte le 12 novembre 1724; inhumée au pied de l'autel de la Vierge;

Marie-Magdeleine, baptisée le 22 avril 1723, et morte le 21 juin 1778; inhumée dans l'église;

Pierre-Louis, baptisé le 2 août 1726, et mort le 14 août 1727; inhumé dans l'église;

Pierre-Jean-Baptiste, baptisé le 11 janvier 1728, et mort le 15 janvier de la même année; inhumé dans l'église;

Guillaume-Mansuet, baptisé le 28 mai 1729. Parrain : Guillaume Mansuet, prêtre-curé de Sainte-Vaubourg; marraine : sa sœur Marie-Magdeleine.

1743, 8 septembre. — Décès de Pierre Graillet, écuyer, seigneur et vicomte d'Époye, ancien capitaine dans le régiment de Montreau, âgé de 56 ans; inhumé dans l'église.

1785, 23 février. — Décès de Françoise-Martine Renaudin, dame d'Époye, veuve du précédent, âgée de 90 ans; inhumée dans l'église.

Leur fils unique Guillaume-Mansuet Graillet, seigneur d'Époye, en partie de Beine et de Mouchery, était sous-brigadier des gardes de la porte du roi [1] ayant rang de

[1] Brevet de garde de la porte du roi pour le sieur Duval des Blosiers en

Digitized by Google

capitaine d'infanterie, il obtint du roi des lettres d'anoblissement en janvier 1785 et ses armoiries furent réglées par D'HOZIER, telles que sa famille paraissait les avoir toujours portées : *d'azur à un lion d'or tenant de sa patte droite une épée d'argent ayant la garde et la poignée aussi d'or*[1] Écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'or et d'argent.

Moronvilliers

Greffe : 1607, 1622, 1685, 1689-1690, 1692, 1697-1698, 1700, 1714-1738, 1740-1741, 1743-1789.
Mairie : 1694-1695, 1699, 1702-1705, 1707, 1710.

Nauroy

Greffe : 1684-1686, 1688-1716, 1737-1789.
Mairie : 1687, 1717, 1719, 1722-1736.

Pour 1668 et les années suivantes, les registres de Beine donnent les actes de Nauroy.

---

remplacement du sieur de Graillet d'Espoye. *Signé :* LOUIS. (20 novembre 1785.) — Brevet de sous-brigadier des gardes de la porte du roi pour Nicolas-François Le Mineur de Sainte-Livière en remplacement de Mansuet de Graillet d'Époye. *Signé :* LOUIS. (1er janvier 1787.) Nos 1990 et 2026 de la *Vente du Cabinet de M. de M.*, Paris, Charavay, 1867.

[1] Nicolas Bergeat, le premier conservateur du Musée de Reims, avait pris les armes des Graillet parce que son ancêtre Nicolas Bergeat, procureur au présidial, élu en l'élection, avait épousé le 24 novembre 1682 Jeanne Graillet, fille d'Adam Graillet, procureur au présidial, greffier au Conseil de Ville, et de Remiette Pieret. (Saint-Pierre-le-Vieil.)

Digitized by Google

Nogent-l'Abbesse

Greffe : 1558, 1608-1613, 1621, 1674-1689, 1691-1692, 1694-1733, 1737-1789.

Mairie : 1690, 1693, 1734-1736.

1694, 18 mars. — Décès de demoiselle Marguerite Moët de Fontenelle, âgée de 55 ans.

1694, 17 mai. — Décès de maître Charles Bachelier, prêtre et curé de Nauroy, âgé de 32 ans, fils de feu Philippe Bachelier et de demoiselle Remiette Lefricque, de la paroisse Saint-Jacques de Reims ; inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge.

1733, 7 juillet. — Décès de [Paul-François-Simon] Clicquot, fils de Simon Clicquot, juge consul et échevin de la ville de Reims, et d'Élisabeth Blervache, de la paroisse Saint-Hilaire de Reims, âgé de trois semaines. Le registre de Saint-Hilaire appelle le père Victor et le dit marchand.

1735, 28 août. — Décès d'Élisabeth-Flavie Lespagnol, fille d'Adam Lespagnol, élu, et de Madeleine de la Salle, de la paroisse Saint-Jacques de Reims, âgée de 22 mois.

1753, 16 janvier. — Décès d'Antoine-Mathieu Clicquot, fils de Jean Clicquot, seigneur de Coincy, et de Thomasse Clay, de la paroisse Saint-Pierre de Reims, âgé de onze mois ; inhumé dans la nef de l'église.

1758, 15 juin. — Décès de Christine, sœur du précédent, âgée de 13 mois ; inhumée dans l'église.

1767, 5 octobre. — Décès au château de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de respectable et vertueuse dame madame Françoise Nacquart, veuve de messire Pierre-Claude de Montfort, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Beuvron, seigneur de Méry et Prémecy [1], âgée de 67 ans ; inhumée dans l'église

[1] Canton de Ville-en-Tardenois.

Digitized by Google

en présence de madame de Lauzières-Thémines, abbesse de Saint-Pierre.

Pontfaverger

Greffe : 1602-1608, 1609, 1611, 1618-1621, 1674-1717, 1719-1720, 1722-1723, 1737-1789.
Mairie : 1672-1673, 1718, 1721, 1724-1736.

Dix-sept actes inscrits dans les registres paroissiaux de Pontfaverger concernent les Parisot, seigneurs de Champbernard[1] et Semide[2] ; ajoutés à trois actes tirés des registres de Reims et à un acte des registres de Caurel, ils permettent de dresser une généalogie qui complète les renseignements très intéressants donnés sur cette famille par M. Nicol dans sa *Monographie de Pontfaverger* (pp. 61-67).

I. — Messire Charles Parisot, écuyer, seigneur de Champbernard et Semide († 9 mai 1707 à 80 ans et inhumé dans l'église Saint-Médard de Pontfaverger) eut de demoiselle Marie Thomas, sa femme († 18 juillet 1700 à 60 ans et inhumée dans l'église) :

Jean-Baptiste, né vers 1667, capitaine aide-major au régiment de Bourbon, qui épousa à Reims (Saint-Hilaire) le 7 mai 1699, à 32 ans, Magdeleine de Coustres, âgée de 31 ans, fille de Martin-François de Coustres, écuyer, seigneur de Saint-Argier, et de Marie de Saint-Quentin, de la paroisse de Saint-Souplet ;

[1] Ecart de Contreuve, canton et arrondissement de Vouziers.
[2] Canton de Machault, arrondissement de Vouziers.

Digitized by Google

Robert, né vers 1668 [1], prêtre, curé de Caurel, mort le 22 décembre 1741 à 73 ans ;

Gilles, baptisé le 6 novembre 1675. Parrain : messire Gilles de Leigner, écuyer, seigneur d'Inaumont ; marraine : Hélène d'Escannevelle.

Jean-Michel, qui suit.

II. — Jean-Michel, baptisé le 8 juin 1681. Parrain : Jean Thomas; marraine : Michelle Chastelain. Jean-Michel Parisot, écuyer, seigneur de Louvercy, épousa le 20 mai 1710 demoiselle Marie-Anne de Hédouville, fille de messire Hiérôme de Hédouville, écuyer, seigneur de Merval, et de dame Simone de Lalin, des paroisses de Merval et Serval. A sa mort survenue le 1er mai 1755, il est dit chevalier, ancien brigadier des 200 chevau-légers de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Champbernard, Semide, Say, Puiseux, Vuarigny, Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, Vaudétrée en partie; il fut inhumé dans l'église Saint-Médard, ainsi que sa femme, morte le 7 mai 1723. Ils eurent plusieurs enfants :

Marie-Anne; suppléé les cérémonies de baptême le 11 juin 1712. Parrain : Joseph de Villiers, écuyer, fils de feu Jacques de Villiers et de demoiselle Marie de Herseich ;

Marie-Marguerite, baptisée le 29 août 1713. Parrain : Edmond Parisot, écuyer, seigneur de Champbernard, officier de cavalerie; marraine : Marguerite Levesque, femme de Nicolas Chinoir, seigneur de Chambrecy;

[1] Donation à Robert Parisot, par ses père et mère, de la ferme et seigneurie de Warigny, sise sur la paroisse de Cauroy-les-Machault, et mouvant de la chatellenie de Bétheniville, 4 mars 1692. (*Archevêché de Reims*, G. 205, Titres patrimoniaux.)

Digitized by Google

Charles-Guillaume-Gabriel qui suit;

Remy-Charles, baptisé le 7 novembre 1716. Parrain : Antoine de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de Lambercy; marraine : Suzanne de Pastoureau, son épouse, de la paroisse de Bétheniville. Il mourut le 24 avril 1719 et fut inhumé dans l'église;

Jean-Nicolas-Louis, baptisé le 24 juin 1718. Parrain : Nicolas de Hédouville, fils de Jérôme de Hédouville, écuyer, seigneur de Merval; marraine : Louise-Agnès de Hédouville, fille de Louis de Hédouville, écuyer, seigneur de Sapigneul;

Alexandre-Louis, baptisé le 28 octobre 1719. Parrain : Alexandre-Louis de Pavant, chevalier, seigneur de La Croix et Longwé, demeurant au château de Tanon, paroisse de La Croix; marraine : Madeleine de Coustre, son épouse;

Marie-Renée, baptisée le 14 novembre 1721. Parrain : René Pany de la Tour, capitaine général des fermes du roi; marraine : Marie-Marguerite de Saint-Quentin;

Marie-Charlotte, baptisée le 14 avril 1723.

III. — Charles-Guillaume-Gabriel, baptisé le 14 avril 1715. Parrain : Charles de Boïer, écuyer, seigneur d'Ardeuil; marraine : Gabrielle de Rabutin. Écuyer, seigneur de Semide et Puiseux, il épousa en premières noces dame Ursule-Nicole de Villelongue, dont il eut :

Marie-Michel-Marguerite-Ursule, née et baptisée le 12 décembre 1746. Parrain : Jean-Michel Parisot, écuyer, seigneur de Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, Vaudétrée; marraine : Marguerite de Villelongue, veuve de Pierre-Jean Cugnon, seigneur d'Alincourt, Branscourt. Mariée à Reims en 1764 à messire Jean-

Digitized by Google

Nicolas de Hédouville, garde du corps. (Voir plus loin à l'article *Selles.*)

Devenu veuf, Charles-Guillaume-Gabriel se remaria à Reims, en 1761, avec Élisabeth de Julliot. (Voir à l'article *Selles.*)

Cette famille Parisot est-elle la même que celle dont les armes sont : *d'azur à un lion d'argent et une étoile de même, posée au premier canton du chef ?* M. le Dr Vincent, dans ses *Inscriptions anciennes de l'Arrondissement de Vouziers,* semble le croire ; et sur ce témoignage, j'ai donné ces mêmes armes à Robert Parisot, curé de Caurel, dans mes *Notes du Canton de Bourgogne.* Cependant, l'*Armorial général de la noblesse de France,* qui contient une généalogie des Parisot, seigneurs de Santenoges, avec les armes au lion, ne parle pas des Parisot, seigneurs de Champbernard ; et les armoiries de Charles Parisot, seigneur de Champbernard, furent ainsi enregistrées en 1696 : *d'azur à un croissant d'or accompagné de trois molettes de même (ou d'argent).* Celles de sa femme, Marie Thomas, sont : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois merlettes de même, deux en chef, une en pointe.*

Prosnes

Greffe : 1615-1623, 1674-1681, 1698-1699, 1704, 1713, 1737, 1738, 1740-1789.

Mairie : 1700-1703, 1705-1712, 1714-1736, 1739.

1681, 3 février. — Inhumation dans l'église Saint-Remy

Digitized by Google

de Prosnes, de messire Nicolas Le Cerf[1], chevalier, seigneur ci-devant de Prosnes.

Dès cette époque la terre appartenait aux Goujon de Thuisy et à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Les Archives de l'Archevêché de Reims conservent des dénombrements et des actes de foi et hommage, fournis par des membres de la famille Le Cerf, seigneurs de Prosnes et Ardenay (G. 309). Ardenay est un village d'origine gallo-romaine, sis sur le terroir de la commune de Prosnes, qui a été détruit pendant les guerres du XIVe et du XVe siècles.

Prunay

Greffe : 1608-1610, 1612-1620, 1623, 1673-1789.
Mairie : 1668, 1670-1672.

En tête du registre de 1668, il est écrit de la main du curé Gilles Lecomte : « Arrivant à Prunay, je n'ay point trouvé de registre plus reculé que 1669 excepté deux registres informes la plus part non signé depuis 1648 jusqu'à 1669. »

Saint-Hilaire-le-Petit

Greffe : 1607-1609, 1619, 1674-1692, 1694-1696, 1698-1709, 1711-1716, 1723-1734, 1736-1762, 1767-1789.
Mairie : 1763-1766.

1713, 11 octobre. — Baptême de Charles-François, fils

[1] *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.* (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

de maître de Brossart, écuyer, employé dans la brigade du Petit Saint-Hilaire (fermes du roi) et de Nicolle-Blanchevoix.

1715, 7 mars. — Baptême de Nicolas, fils des mêmes ; il meurt le 12 mars.

1737, 7 août. — Baptême de Marie-Simone, fille de messire Louis de Serière de la Devèze et de demoiselle Suzanne de Bagard de Guion ; elle meurt le 24 août.

Saint-Martin-l'Heureux

Greffe : 1607, 1687-1688, 1695-1698, 1700-1789.
Mairie de Saint-Martin : néant.
Mairie de Dontrien : 1693.

Les registres de Dontrien sont communs avec ceux de Saint-Martin pour la plus grande partie du XVIIe siècle ; ils donnent par conséquent les actes qui intéressent Saint-Martin, les suivants par exemple :

1619, 20 octobre. — Baptême d'Antoine, fils de Jacques de la Folye.

1620, 24 mai. — Baptême d'Anne, fille de M. de la Mare et de Claude de la Folye. Parrain : Louys de Léauté ; marraine : mademoiselle Brognon.

1623, 5 janvier. — Baptême de Charles, fils d'Antoine de Léauté. Parrain : M. de Brusy ; marraine : sa sœur.

1625, 26 juillet. — Mariage de Charles de Novion [1], fils

[1] Charles de Novion, écuyer, sieur de la Mothe, fils de Philippe de Novion, écuyer, seigneur de la Fauconnerie de Wez-sur-Vesle, et de demoiselle Françoise Brifault, avec demoiselle Élisabeth de la Léauté, fille d'Antoine de la Léauté, écuyer, sieur de Souain, et de demoiselle Jeanne du Lorin, sa femme (CAUMARTIN, article *Novion*). — *D'azur à la bande d'or accompagnée de trois colombes d'argent.*

Digitized by Google

de Philippe de Novion, de la paroisse de Wez, avec Élisabeth de la Léauté, fille d'Antoine de la Léauté.

Langlois. — Plusieurs actes concernent un habitant de Saint-Martin dont le nom L'Anglois ou Langlois est d'abord écrit comme il se prononçait Langlé; il était écuyer, et quelquefois il est dit messire Charles Langlois, écuyer († le 26 novembre 1729, inhumé au cimetière). Sa femme était Perette Masson († le 27 mars 1727, inhumée au cimetière). Ils eurent plusieurs enfants :

Louise, baptisée le 7 juin 1700.

Suzanne, baptisée le 23 août 1701. Parrain : M. de Saint-Quentin, écuyer; marraine : Suzanne *(sic)* de la paroisse de Bétheniville. Elle épousa le 3 juillet 1736 maître Edme-François Menesson, inspecteur des fermes de Sa Majesté au département de Champagne sur la ligne de Suippe, fils de François Menesson, procureur en la prévôté royale de Wassy, et de Marie Morand, dont : plusieurs enfants. Il mourut à 78 ans, juge du comté de Saint-Souplet, le 15 février 1784; elle était morte le 1er avril 1753 et avait été inhumée dans l'église, vis-à-vis la plaque de cuivre.

Un enfant non dénommé, baptisé en janvier 1704 et qui est sans doute Marguerite, morte âgée de 34 à 35 ans, le 5 décembre 1739; inhumée dans le cancel du nord de l'église, entre l'autel de Sainte-Barbe et le pilier. Marguerite est, d'ailleurs, le prénom de la marraine.

Jeanne-Françoise, baptisée le 18 décembre 1706; décédée le 7 novembre 1708 et inhumée dans l'église.

Nicaise-Charles, baptisé le 16 mars 1711; mort le 28 mars de la même année.

Messire Charles Langlois eut une fille naturelle de Claudine Boham; Anne, née en 1714, mariée en 1736 à un domestique Jacques Brodel, et morte en 1745.

Digitized by Google

De Malval.

1705, 6 juillet. — Mariage de Pierre de Malval, ancien officier du roi (lire : ancien garde), de la paroisse de Mars *(sic)*, fils des défunts Nicolas de Malval et Barbe Aubert, avec Marie Regnault, fille de Jean Regnault[1] et de Remiette Féry, de la paroisse de Saint-Martin. Il mourut à Dontrien (voir plus haut) ; elle mourut à 35 ans, le 19 juin 1716 et fut inhumée dans l'église à l'entrée de la nef, vis-à-vis l'autel de Sainte-Barbe. Ils avaient eu une fille Marie-Jeanne, baptisée le 18 avril 1706.

1741, 23 septembre. — Inhumation de messire Charles de Noël, écuyer, seigneur de Germinon, inspecteur dans les fermes de Sa Majesté, âgé de 77 ans, veuf en secondes noces d'Élisabeth Camus.

Saint-Masmes[2]

Greffe : 1678-1688, 1690-1691, 1694-1710, 1717-1789.

Mairie : 1627-1638, 1642-1674, 1676-1677, 1689, 1692-1693, 1711-1716.

1631, 12 juillet. — Baptême de Jacques de Montbeton, fils de Jean de Montbeton et d'Anne [en blanc].

[1] Jean Regnault, mourut le 13 juillet 1716, âgé de 83 ans, et fut inhumé dans l'église, dans la nef du bas-côté, proche la porte qui donne entrée dans la chapelle de Saint-Sébastien.

Gilles Regnault, prêtre et curé de Saint-Martin, mourut en 1708, âgé de 85 ans et fut inhumé dans l'église.

[2] Ancien membre de la châtellenie de Bétheniville, aliéné par l'archevêque de Reims, Léonor d'Etampes, le 4 octobre 1644, en faveur de Jean de Rabutin, seigneur de Perthes, en même temps qu'Heutrégiville et Selles. (*Archevêché de Reims*, G. 257 et 309).

Les Enseignes de Reims, copieuse monographie publiée par M. Jadart dans les *Travaux de l'Académie de Reims* (tome CXIV), donnent à la

Digitized by Google

1738, 17 février. — Mariage de Jacques Coulomier (*sic*), fils des défunts maître Pierre Coulommier (*sic*), conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Sainte-Menehould, et demoiselle Manhoult d'Hortie, de la paroisse de Sainte-Menehould, à présent employé dans la brigade de Sa Majesté, avec Marie-Madeleine-Petronille de Reinville, fille du sieur Marc-Antoine de Reinville, écuyer du roi, ancien lieutenant du régiment de Brancas-infanterie, de présent habitant Lavaur, et de feue demoiselle Marie-Magdeleine de Guillemaire de Ducoudray, de la paroisse de Saint-Masmes. Le marié signe Couloumier.

Saint-Souplet

Greffe : 1622-1623, 1692-1693, 1735-1741, 1743-1789.
Mairie : 1650, 1664-1691, 1694-1709, 1712-1734, 1742.

1675, 24 février. — Décès du sieur de la Haye, lieutenant de cavalerie, de la compagnie du sieur de Bouschot.

1681, 25 juin. — Mariage de Robert Vuyart, fils de feu Jean Vuyart et d'Élisabeth Drouet, de la paroisse de Sainte-Marie-à-Py, avec Christine Blondeau, fille de feu Pierre de Blondeau, écuyer, et de Jeanne Valet. Dans un acte de 1676, on voit damoiselle Christine de Blondeau, marraine.

page 219 le curieux renseignement suivant : « 5 octobre 1644. M^ire^ Jean de Rabutin, chevalier, s^gr^ de Selles, Vonc, dem^t^ audit Selles, logé à Reims en lhostellerie du *Petit s^t^ Hilaire* en son nom et celui de Françoise de Montbeton, sa femme, constitue à Lancelot de la Salle, bourgeois de Reims, 256 livres de rente moyennant 4608 livres pour payer l'acquisition faite hier de Mr Leonor d'Etampes, archevèque, des terres et seigneuries de Saint-Masmes et Heutrégiville (Viscot, notaire). »

Digitized by Google

1683, 9 janvier. — Décès de demoiselle Françoise d'Assigny, domestique de madame la comtesse de Saint-Souplet, âgée de 42 ans ; inhumée dans la nef.

1697, 7 décembre. — Trouvé mort dans la neige messire Claude de la Trollière, âgé de 22 ans, fils de messire Antoine de la Trollière, chevalier, seigneur de Gauzinière, et de demoiselle Magdelaine Descart, de la paroisse de Teneville (*Theneuille*) diocèse de Bourges, suivant un extrait baptistaire trouvé dans ses papiers.

1700, 4 mai. — Décès de demoiselle Magdelaine Dugeay, âgée de 46 ans, inhumée dans l'église.

1715, 4 novembre. — Décès de madame Anne-Henriette de Vergeur [1] de Saint-Souplet, âgée de 58 ans, fille de feu messire Guillaume de Vergeur, seigneur de Saint-Souplet et de dame Marie de Mainville [2], inhumée dans le cimetière en présence de A. de Mainville, prêtre de l'Oratoire.

1719, 27 juin. — Décès de dame Marie de Mainville, âgée de 84 ans; inhumée dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église de Saint-Souplet. Présents : De Mainville, prêtre; de Vergeur de Gournay

Haut et puissant seigneur messire Louis-François de Goujon, marquis de Thuisy [3], comte de Saint-Souplet, baron de Passy-en-Valois, seigneur de Challerange,

[1] *D'azur à la fasce d'argent chargée de trois mouchetures d'hermines de sable, accompagnée de trois étoiles d'or surmontées chacune d'une couronne de même.*

[2] *De gueules à un chevron d'argent surmonté d'un lion passant de sable et accompagné de trois harpes d'or.*

[3] *Écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même* qui est DE GOUJON ; *aux 2 et 3 de gueules au sautoir engrêlé d'or cantonné de quatre fleurs de lys d'argent*, qui est DE THUISY.

De Courcelles a donné en 24 pages in-4° la généalogie des Goujon de Thuisy; les actes analysés ici la complétent. Voir aussi les *Notes généalogiques du canton de Verzy*, pages 26 et 27.

Passy-en-Valois, canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne).

Challerange, commune de Taissy (Marne).

Digitized by Google

Prosnes, le Grand-Saint-Hilaire, etc., conseiller d'honneur au Parlement de Paris, mourut à Châlons le 2 janvier 1777, âgé de 65 ans; il fut ramené dans sa terre de Saint-Souplet et déposé dans la chapelle de Sainte-Catherine, lieu de sépulture des seigneurs jusqu'à ce que fut construit un caveau dans la nef. Il y fut inhumé le 17 mars 1777 [1] en présence de son fils aîné Louis-Jérôme Goujon de Thuisy, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de dragons au régiment de Monsieur.

Sa femme haute et puissante dame Marie-Louise Le Rebours [2] mourut à Paris le 1er août 1785 dans son hôtel de la rue Guénégaud, âgée de 70 ans et fut inhumée le 13 août suivant dans le caveau de l'église de Saint-Souplet.

Dix actes des registres de Saint-Souplet concernent leurs enfants :

1781, 11 mai. — Décès de haute et puissante demoiselle Marie-Angélique de Goujon de Thuisy, dame de Moronvilliers, Vaudesincourt et Saint-Pierre-à-Arne [3], âgée de 37 ans.

1747, 6 novembre. — Décès de Jérôme-François, âgé de 16 mois [4] ; inhumé dans la chapelle des seigneurs comtes de Saint-Souplet. Présents : Louis-Guillaume de Chubère, chevalier, conseiller du roi en sa cour de Parlement, oncle maternel, et Hiérôme-François Goujon de Thuisy, chevalier, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, baron de Challerange, oncle paternel.

1748, 20 février. — Baptême de Jérôme-Guillaume-Emile ; ses père et mère, qui demeuraient à Paris, rue du Bac, étaient alors à leur château de Saint-Souplet. Parrain : Guillaume-Louis Chubèré, son grand-oncle maternel ;

[1] A cette date longs détails sur le caveau

[2] *De gueules à sept losanges d'argent, 3, 3 et 1.*

[3] Canton de Machault, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

[4] Il était né à Paris le 8 juillet 1746. *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*, par le comte DE CHASTELLUX.

Digitized by Google

marraine : dame Marie-Jeanne Yonnet, veuve de messire Louis-Emile d'Ernecourt, chevalier, baron de Montreuil, seigneur de La Neuville-aux-Bois, cousin paternel, demeurant à Châlons. Devenu conseiller en la première chambre des requêtes du palais du Parlement, il mourut le 22 août 1772 et fut inhumé devant l'autel de sainte Catherine. Présents : Jean-Baptiste-Charles Goujon de Thuisy, enseigne à pique au régiment des gardes. Charles-François Goujon de Thuisy, sous-lieutenant au régiment de Noailles cavalerie, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, ses frères ; messire Nicolas-Pierre-Joseph Regnault d'Irval, prêtre chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

1749, 13 juin. — Baptême de Louis-Jérôme [1]. Parrain : Louis-Joseph Goujon de Thuisy, chevalier, comte d'Autry, son grand-oncle paternel, demeurant à Paris ; marraine : dame Marguerite-Mélanie le Feron, épouse de messire Jean-Baptiste Le Rebours, chevalier, conseiller du roi en sa cour de parlement, tante maternelle ; tous deux représentés.

1751, 8 janvier. — Baptême de Jean-Baptiste-Charles [2]. Parrain : haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Le Rebours, ... oncle maternel, représenté par messire Jérôme-Charles de Goujon, marquis de Thuisy ; marraine : Charlotte-Émilie le Fèvre de Caumartin, épouse de haut et puissant seigneur Nicolas-Alexandre de Ségur, chevalier, seigneur de Frans, etc., président à mortier honoraire au parlement de Bordeaux, tante à la mode de Bretagne du côté paternel, représentée par Marie-

[1] Commandeur de l'ordre de Malte. Auteur des *Papiers du chevalier de Thuisy* (1775-1777), publiés par la *Revue rétrospective* dans son numéro du 1er février 1890.

[2] Lettres de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis en faveur du sieur Jean-Baptiste-Charles Goujon de Thuisy, lieutenant en second dans le régiment des gardes françaises. Versailles, 23 avril 1786. (Collection personnelle.)

Digitized by Google

Angélique de Goujon. Jean-Baptiste-Charles de Goujon de Thuisy, chevalier, marquis de Thuisy, chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem, sénéchal héréditaire, seigneur de Saint-Souplet, baron de Passy, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant de grenadiers au régiment des gardes françaises, épousa Catherine-Philiberte-Françoise de Bérulle, dont il eut une fille à Saint-Souplet, Albertine-Louise-Mélanie, baptisée le 17 octobre 1785.

1753, 14 novembre. — Baptême de Charles-François [1]. Parrain : Charles Le Clerc de Lesseville, chevalier, baron d'Auton, conseiller du roi en ses conseils, président en sa cour de parlement, oncle maternel à cause de sa femme, née Le Rebours ; marraine : Élisabeth de Fieubet, veuve d'Antoine-Louis-François Lefèvre de Caumartin, chevalier, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, représentée.

1755, 17 juillet. — Baptême de Marie-Renée-Mélanie [2]. Parrain : très haut et très puissant seigneur messire René Louis de Voyer de Paulmy, chevalier, marquis d'Argenson, ministre d'état, oncle paternel à la mode de Bretagne ; marraine : haute et puissante dame Marie-Jeanne-Élisabeth Rouillé de Fontaine, tante maternelle à la mode de Bretagne ; tous deux représentés.

1762, 7 septembre. — Décès de Pierre-Augustin-Louis de Goujon de Thuisy, né à Paris le 4 juin ; inhumé dans la chapelle des seigneurs.

[1] *Notice historique sur M. le chevalier de Thuisy, contenant l'histoire de la persécution des cardinaux noirs*, par M. L.-G. Michaud, éditeur et auteur de la *Biographie universelle*. Paris, 1855. 13 pp. in-8°.

Le peintre rémois Germain a peint et lithographié le portrait du chevalier Charles de Thuisy de Vergeur.

[2] Dispense de bans en faveur de Alexis-Balthazar-Jean-Charles de Ricouart d'Hérouville, de la paroisse Saint-Paul, de Paris, et de Marie-Renée-Mélanie de Goujon de Thuisy, ci-devant de la paroisse de Saint-Souplet. 25 avril 1775. [*Archevêché de Reims*, G. 246, f° 315.]

Digitized by Google

1769, 14 décembre. — Décès de Jean Darsonval, ancien lieutenant de cavalerie au régiment de ci-devant Salm.

Selles

Greffe : 1607-1609, 1615-1620, 1674, 1678-1690, 1696-1698, 1737-1742, 1747-1789.
Mairie : 1676-1677, 1691-1695, 1699-1736.

La seigneurie de Selles a appartenu à la famille de Montbeton dont un membre est cité plus loin.

En janvier 1882, la *Revue de Champagne* annonça qu'on avait trouvé sur le terroir de Prosnes un sceau en cuivre du XIVe siècle au nom et aux armes de Gaucher de Mothelon « *3 losanges 2-1 sur le champ, lambel en chef* ». En mars suivant, une seconde note dit qu'il fallait lire S. de Gaucher de Mobeton, et que Montbeton était un fief du terroir de Cruny *(sic)*. Il est dommage qu'une empreinte du sceau n'ait pas été envoyée à la bibliothèque de Reims ; il s'agissait certainement de Gaucher de Montbeton dont le nom et les armes sont à la clef de voûte d'une chapelle de l'église de Selles, ou d'un de ses ancêtres.

Le dessin de cette pierre sculptée, dont on ne saurait contester la valeur documentaire, montre que les armes de la famille de Montbeton ne sont pas celles que lui attribue un article, intéressant d'ailleurs, paru dans la *Revue historique ardennaise* de 1896.

De Fermont. — *De gueules bordé de sable à trois tours d'or deux et un.*

Digitized by Google

1616, 18 avril. — Baptême de Marie, fille de noble homme Claude de Fermont et de demoiselle Françoise de Tige. Parrain : noble homme Charles de Castres ; marraine : demoiselle Nicole de Corbon, sa grand-mère.

1617, 4 décembre. — Baptême de Jean, fils des mêmes. Parrain : noble homme Jean d'Aspremont, sieur de Vandy ; marraine : madame de Vandy, sa femme.

Rabutin[1]. — *Cinq points d'or équipollés à quatre de gueules, écartelé d'azur à la croix dentelée d'or,* qui est Balorre. Famille du fameux Bussy-Rabutin qui s'arrêta à Selles en venant de Liesse et qui l'écrivit à Madame de Sévigné le 12 août 1680.

1678, 3 novembre. — Décès de dame Françoise de Montbeton, femme de M. Jean de Rabutin, seigneur de Selles, âgée de 63 ans. Inhumée dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Selles, lieu de sa naissance. C'est elle qui, par son contrat de mariage du 15 février 1642 (Charlier et Rogier, notaires à Reims), apporta Selles aux Rabutin.

1704, 19 juillet. — Mort à Saint-Thierry de demoiselle Charlotte de Rabutin, âgée de 58 ans, fille des précédents ; inhumée dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Selles.

1721, 17 septembre. — Décès de mademoiselle Gabrielle de Rabutin, dame de Selles, âgée de 63 ans, fille des précédents ; inhumée dans la chapelle du Rosaire, lieu de sépulture de ses ancêtres.

[1] On lit dans l'*Estat général de la province de Champagne le tout recueilly suivant les ordres et instructions données par Sa Majesté au sieur de Machault, maistre des requestes* (1665) que M. Cans a fait connaître aux curieux d'histoire locale : Selles. — « Le Terroir de ce lieu est assez bon pour seigle et de grande estendue. Les seigneurs dud. Selles qui sont au nombre de trois (de Rabutin, de Vignolles et de Maizieres) y font leur résidence, font valoir leurs biens par leurs mains et jouissent du privilège des nobles, l'un d'iceux qui est le sieur de Mézieres a servy dans les trouppes. » (*Bibliotheque Nationale*. Cinq cents de Colbert. 273.)

Digitized by Google

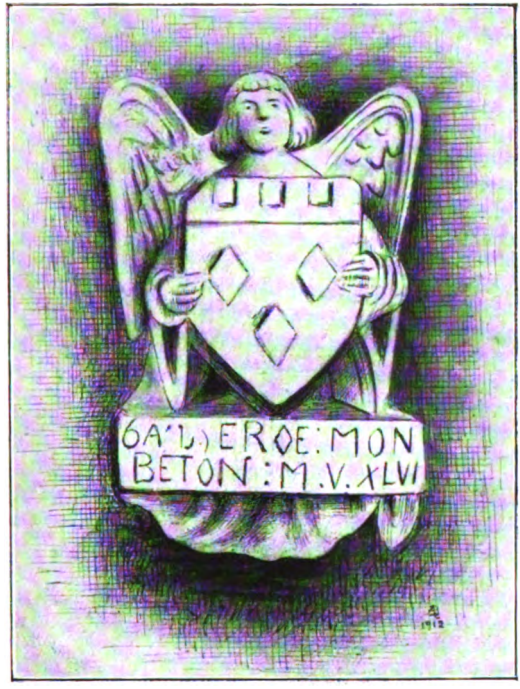

Clef de voûte d'une chapelle de l'église de Selles au nom et aux armes de Gaucher de Montbeton

M . V . XLVI

Digitized by Google

Digitized by Google

1728, 11 septembre. — Décès de messire Guillaume de Rabutin, seigneur de Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, ancien lieutenant-colonel du régiment de Catinat, chevalier de Saint-Louis, âgé de 77 ans ; inhumé dans la chapelle du Rosaire en présence de messire de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Lambercy, et de Simon Deperthes, avocat en Parlement.

VIGNOLLES [1]. — *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois coquilles d'or*, d'après l'armorial de Ch. d'Hozier et d'après l'armoirie sculptée sur le socle d'un saint Jean-Baptiste de l'église de Selles. Caumartin dit : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois coquilles d'or deux en chef et l'autre en pointe.*

1688, 1er mai. — Décès de demoiselle Charlotte de la Bulte, veuve de messire Pierre de Vignolles, chevalier, seigneur de Saint-Masmes et de Selles, âgée de 64 ans ; inhumée dans l'église, en présence de maître Claude de Vignolles, prêtre et curé de Selles et de Saint-Masmes, seigneur de ce lieu, et de messire Théodore de Vignolles, chevalier, seigneur de Selles

1690, 22 juillet — Baptême de Claude, fils de messire Théodore de Vignolles, seigneur de Selles, et de demoiselle Angélique Titeux. Parrain : Claude-Vespasien Titeux, avocat en parlement de la paroisse de Rethel; marraine : demoiselle Suzanne de Vignolles, dame de Selles.

[1] Cette famille était nombreuse; nous aurons l'occasion de la rencontrer dans des communes du canton de Fismes et du canton de Châtillon, à Crugny par exemple : Messire Antoine de Vignolles, seigneur en partie de Selles, ancien capitaine au régiment royal des carabiniers, chevalier de Saint-Louis, mort le 30 septembre 1709. — Messire Antoine-Guillaume de Vignolles, seigneur du fief de Monbethon, maréchal des logis des mousquetaires de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, mort le 12 mars 1753.

M. J.-B. CARUEL l'a aussi trouvée à Rethel. *Essai sur Rethel.* Rethel, 1891.

Digitized by Google

1690, 6 août. — Décès de demoiselle Jeanne de Vignolles, veuve de [en blanc], âgée de 63 ans ; inhumée au cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil, en présence de messire Etienne de Séquigny, chevalier, seigneur de Périgal, allié. (Paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, de Reims.)

1711, 25 octobre. — Décès de demoiselle Suzanne de Vignolles, second seigneur (*sic*) de Selles, âgée de 62 ans ; inhumée dans une chapelle de l'église.

1715, 2 novembre. — Décès de demoiselle Marie de Vignolles, dame en partie de Selles, âgée de 60 ans ; inhumée dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

1727, 17 août — Décès de messire Théodore de Vignolles, seigneur de Selles, âgé de 69 ans ; inhumé dans la même chapelle.

1769, 23 mai. — Mariage de M. Louis-Marie Mansienne [1], avocat en Parlement, exerçant à Reims, de la paroisse de Saint-Hilaire, fils de Jean-Louis Mansienne, bourgeois de Paris, et de Marie-Marguerite Saulnier, avec demoiselle Marie-Louise de Vignolles, fille de messire Claude de Vignolles, écuyer, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Selles et Arnicourt, et de feue demoiselle Marie-Magdeleine Beck.

De ce mariage naquirent à Reims deux enfants :

[1] M. Mansienne chercha de bonne heure à se défaire de Selles. On lit dans les *Affiches... de Reims*, du 10 août 1772 :

« Biens à vendre. — Une septième partie dans la totalité des Droits Seigneuriaux, des Fiefs, Terres en vicomté de Selle, Couppeville et Gaucher-Monbethon, formant trois Fiefs, dont le second relève du premier, et le troisième du second ; lesquels droits consistent en haute, moyenne et basse justice, droits de chasse et de pêche dans l'étendue dudit Selle et lieux en dépendants, droits de Vicomté, de reprise des biens des vassaux décédés, d'afforage, consistant en sept chopines de vin dues par tous Cabaretiers sur chacune pièce de vin ; de lods et ventes de vingt deniers pour livre sur tous ceux qui acquièrent maisons, terres et héritages audit terroir de Selle, ban et terroir d'icelui, et droits de cens et surcens expliqués aux procès-verbaux d'assises dudit Selle, signés des censitaires et redevables, etc. » S'adresser à M. Mansienne, rue Cotta.

Digitized by Google

Louis-François, baptisé le 15 mai 1772 (paroisse Saint-Hilaire) ;

Étiennette-Marguerite, baptisée le 6 février 1774 (paroisse Saint-Hilaire).

Sur les deux actes, le père est dit seigneur de Coupeville et en partie des fiefs, terres et vicomtés Gaucher-Monbethon, Selles, Arnicourt, etc.

1776, 15 novembre. — Décès de messire Claude de Vignolles, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Selles, veuf de Marie-Magdelaine Beck, âgé de 86 ans ; inhumé dans l'église en face de la chapelle de saint Jean, en présence de son fils, capitaine d'infanterie, de M. Graillet, seigneur d'Époye, de messieurs de Sausseuil, père et fils, seigneurs de Selles.

1789, 4 juillet. — Décès de messire Jean-Baptiste de Vignolles, écuyer, seigneur de Selles en partie, capitaine au régiment de Soissons-grenadiers, chevalier de Saint-Louis ; inhumé au cimetière en présence de M. Graillet, écuyer, seigneur d'Époye, chevalier de Saint-Louis, de M. Béguin, seigneur de Sausseuil, etc...

1712, 25 mars. — Baptême de Marie-Jeanne, fille de M. François Brossart, écuyer, seigneur de Vrencourt, garde employé sur la rivière de Suippe, et de Nicole Blanchevoix. (Voir *Dontrien*, 1711.)

1725, 26 juin. — Décès de Marie Fremyn de Sainte-Euphraise, âgée de 70 ans ; inhumée dans la chapelle Notre-Dame du Rosaire.

1730, 9 avril. — Baptême de Charles, fils de François de Fourain de Dureu, brigadier dans les fermes du roi, et de Nicole Rougaux.

1745, 29 juin. — Mariage de Louis-Charles Béguin [1],

[1] *D'azur à un cygne d'argent becqué et membré de sable et surmonté d'un croissant d'argent accosté de deux roses de même.* Voir la généalogie dans le Registre VI de l'*Armorial* de D'HOZIER.

Digitized by Google

écuyer, seigneur de Sausseuil, Coucy, Branscourt, fils des défunts Remy-François Béguin, écuyer, seigneur de Sausseuil, et Jeanne Lombart, avec Marie-Antoinette Lagoille, fille de François Lagoille, écuyer, seigneur de Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville et de défunte Barbe-Louise Lefranc.

1745, 17 juillet. — Décès de François Lagoille [1], seigneur

EX-LIBRIS DE CLAUDE-JOSEPH LAGOILLE DE SELLES
CAPITAINE AU RÉGIMENT DE BRIQUEVILLE
1er état : avant la croix de chevalier de Saint-Louis

de Selles, Saint-Masmes et Heutrégiville, âgé de 53 ans ; inhumé dans l'église.

[1] Il eut six enfants dont une fille qui porta Selles aux Béguin, — et un fils Claude-Joseph Lagoille de Selles né à Reims en 1723 capitaine au

Digitized by Google

1746, 5 avril. — Baptême de Marie-Louis-Joseph Béguin, fils de Louis-Charles Béguin..... et de Marie-Antoinette Lagoille. Parrain : Claude-Joseph Lagoille, écuyer, seigneur de Selles, capitaine au régiment de Segure ; marraine: Marie-Catherine Lefranc, veuve de Louis Lagoille de Courtagnon, conseiller du roi, grand-maître des eaux et forêts. (Paroisse Saint-Hilaire, de Reims.) Il émigra et mourut célibataire.

1747, 2 Avril. — Baptême de deux enfants jumeaux, Claude et François, fils de Louis-Charles Béguin.. ... et de Marie-Antoinette Lagoille ; ils moururent le même jour, et furent inhumés au cimetière. Parrain : Claude de Vignolles, écuyer, seigneur de Selles, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans le régiment des carabiniers.

1747, 11 avril. — Mort de leur mère dame Marie-Antoinette Lagoille de Montbeton, âgée de 24 ans ; inhumée dans l'église.

1782, 22 janvier. — Décès de messire Louis-Charles Béguin, écuyer, seigneur de Sausseuil, Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, Châlons-sur-Vesle, âgé de 83 ans, veuf de Marie-Antoinette Lagoille de Montbeton. Inhumé dans l'église vis-à-vis l'autel de la Sainte Vierge, en présence de plusieurs membres des familles Béguin, Lagoille et de Récicourt.

1761, 14 janvier. — Mariage de messire Charles-Guillaume-Gabriel de Parisot, chevalier, seigneur de Semide, Sçay, Puiseux, Warigny, Champbernard, Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, Vaudétrée en partie, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, veuf de dame Nicole-Françoise-Ursule de Villelongue, de la paroisse de Semide, avec demoiselle Élisabeth de Julliot, fille des défunts François de Julliot, écuyer, et Françoise Desguiot,

régiment de Briqueville, chevalier de Saint-Louis, mort à Reims le 22 mai 1816 ; il avait épousé à Châlons en 1766 Jeanne Périer de Savigny.

Digitized by Google

de la paroisse de Semide [1]. (Paroisse Saint-Symphorien, de Reims.)

1764, 18 août. — Mariage de messire Jean-Nicolas de Hédouville, garde du corps, fils de messire Nicolas de Hédouville, chevalier de Saint-Louis, maître de camp de cavalerie, ancien exempt, aide-major dans la 1re compagnie des gardes du corps, et de dame Jeanne-Magdeleine de Hédouville, de la paroisse de Pargny, avec demoiselle Michelle-Marguerite-Ursule de Parisot, fille de messire Charles-Guillaume-Gabriel de Parisot, chevalier, seigneur de Semide, Sçay, Puiseux, Champbernard, Vuarigny, Selles, Saint-Masmes, Heutrégiville, Vaudétrée, etc., ancien chevau-léger, et de dame Ursule-Françoise-Nicolle de Villelongue, de la paroisse de Semide. (Paroisse Saint-Symphorien, de Reims.)

1751, 3 octobre. — Décès de Pierre Fabre, sieur du Clos, ancien brigadier et employé dans les fermes du roi, âgé de 74 ans, fils de défunt noble Pierre Fabre, sieur du Lombart, habitant du lieu de Mazel, paroisse de Saint-Martin-de-Boubaux [2], au diocèse de Mende (Languedoc), et de demoiselle Cassandre de Gabriac, fille elle-même de feu noble Annibal de Gabriac et de feue demoiselle Marie Fourcoal, de la paroisse Saint-Michel-de-Dixeis (Saint-Michel de Dèze), au dit diocèse [3].

1763, 6 janvier. — Décès de Nicolle Colignon, veuve du précédent, âgée de 83 ans.

1782, 2 octobre. — Décès de Thierry Guyot, veuf de François Fabre du Clos.

1771, 14 avril. — Naissance de Nicolas, fils de Jean

[1] Messire de Parisot épousa à Semide en 3es noces, le 7 juin 1762, Marguerite-Nicolle de Hédouville, fille du seigneur de Merval. Elle mourut à Semide en 1779. (*Inventaire des Archives des Ardennes*, rédigé par M. Laurent, t. VI. Article *Semide*, p. 326.)

[2] et [3] Canton de Saint-Germain-de-Calberte, arrondissement de Florac (Lozère).

Digitized by Google

Vuitry, laboureur, et de demoiselle Marie-Claude de Mecquenem; il meurt quatre jours après sa naissance.

Vaudesincourt

Greffe : 1607, 1622, 1685, 1689-1690, 1724-1736.
Mairie : 1700-1718, 1720-1723, 1737-1789.

Dans *Les Enseignes de Reims*, de M. Jadart, on lit page 35 : « 12 juin 1527. Guillaume Le Vergeur, écuyer, élu en l'élection de Reims, seigneur en partie de Vaudesincourt et Jehan de Fermont, écuyer, seigneur de Selles et dudit Vaudesincourt font échange d'héritages... »

GOUJON DE THUISY
Comte de Saint-Souplet.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Lettres de noblesse de Guillaume-Mansuet GRAILLET
janvier 1785

(*Archives de la Marne*, C. 2508, f° 57)

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut.

Notre cher et bien amé le Sr Mansuet Graillet, seigneur d'Époye et en partie de Beyne et de Mouchery en Champagne, sous-brigadier de nos gardes de la porte, ayant rang de capitaine, nous a fait représenter qu'il a l'avantage d'être issu d'une ancienne famille noble de notre province de Champagne ; il descend de Pierre Graillet, seigneur de la Joubarde qui vivait en quinze cent cinquante huit et qui prenait les qualifications nobles. Le fils dud. Pierre Graillet, aussy seigneur de la Joubarde, prenoit les mêmes qualifications ; il a été gentilhomme ordinaire de la maison du cardinal de Guise et capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service du Roy ; il a eu trois fils. Simon, François et Jean. Simon a formé une branche qui est établie à Chaumont en Bassigny et qu'un arrêt de la cour des Aydes du mois d'août 1778 a maintenu dans sa noblesse, sur le vû de ses titres remontant à Pierre Graillet. François a été capitaine au régiment de Biscara ; il a eu deux fils. Le sieur de Caumartin, intendant de Champagne, les avait déclarés usurpateurs de noblesse en 1666 ; mais l'un d'eux, capitaine au Régiment du duc de Guise et ensuite garde du corps du Roy, s'étant pourvu au Conseil, a

Digitized by Google

obtenu en 1669 un arrêt de maintenue et il avait déjà même été renvoyé en 1661 d'une assignation donnée à la Chambre souveraine établie pour les francs fiefs. Enfin Jean Graillet qui était seigneur en partie de Beine et de Mouchery a reçu conformément à sa naissance et prenait les qualifications nobles. Simon et Jean Graillet, ses fils et petit-fils, Bisayeul et ayeul de l'exposant, ont été comme leur père et comme l'est encore l'exposant, seigneur en partie de Beyne et de Mouchery. Tout fait présumer qu'ils ont vécu aussy noblement [1] ; mais les titres que l'exposant a pu se procurer jusqu'icy sur leurs degrés ne paraissent point assez établir leur possession de noblesse. Le père de l'exposant a été capitaine au régiment de Villelongue, il ne s'est retiré que pour cause d'incommodite et après avoir servi avec distinction, ainsi qu'on le voit par le certificat du colonel. Il a epousé en 1718 une demoiselle noble, fille du Sr de Vignolle, chevalier, seigneur de Selles, ancien lieutenant des carabiniers. L'exposant nous sert depuis plus de quarante ans dans la compagnie de nos gardes de la porte ; il se flatte d'avoir toujours vécu aussi noblement que ses ancêtres, mais un arrêt de la cour des aides de 1777 l'ayant déclaré duement imposé à la taille, faute d'avoir suffisamment prouvé la possession de noblesse de son bisayeul et de son ayeul, il nous a supplié de vouloir bien en considération de ses services et de ceux de ses pères lui accorder des lettres d'annoblissement pour le rétablir dans l'ancien état de sa famille. Nous nous y portons d'autant plus volontiers qu'il nous a été rendu les témoignages les plus avantageux tant de ses services

[1] Sauf que les registres paroissiaux de Reims leur donnent à tous les deux la qualité de marchand. Par exemple :

Marie Graillet, fille de « défunt Simon Graillet, marchand, et d'Élisabeth Novisse », épousa le 2 août 1677 Jean Lequeux, marchand. (Saint-Martin.)

1685, 31 janvier. — Baptême de Marie, fille de Monsieur Jean Graillet, marchand en gros et de demoiselle Marie Bidet. (Saint-Symphorien.)

Digitized by Google

que de ses qualités personnelles, et que nous donnerons dans cette circonstance une nouvelle marque de la protection que nous accordons à la plus ancienne garde militaire de notre personne. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons le dit sieur Guillaume Mansuet Graillet, voulons et nous plaît qu'il soit tenu, censé et réputé pour noble, tant en jugement que hors, ensemble ses enfans, postérité et descendans mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage ; que comme tels ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'écuyer et parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités, réservés à notre noblesse ; qu'ils soient inscrits dans le catalogue des nobles et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives, franchises, libertés, avantages, préeminences et immunités dont jouissent et ont coutume de jouir les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance ; comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles de quelques titres et qualités qu'ils soient ; permettons en outre audit Sr Mansuet Graillet, ses enfans, postérité et descendans, de porter des armes timbrées, telles qu'il peut déjà les avoir et que sa famille paraît les avoir portées jusqu'à présent, lesquelles seront réglées par le S^r d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, et ainsy qu'elles seront figurées dans ces présentes, auxquelles son acte de règlement sera attaché sous le contre-scel de notre chancellerie et icelles faire graver peindre et sculpter en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries, que bon leur semblera, le tout de même que si ledit sieur Guillaume Mansuet Graillet, ses enfans, postérité et descendants, fussent issus de noble et ancienne race ; voulons que pour raison

Digitized by Google

de ce que dessus, led. sieur Graillet, ses enfans, postérité et descendants, ne puissent être tenus de nous payer et à nos successeurs rois aucune finance ny indemnité, dont à quelque somme qu'elles puissent monter, nous leur avons fait don et remise par ces présentes, sans qu'ils puissent être troublés, ny recherchés, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit ; si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, les gens tenant notre Chambre des comptes en lad. ville, les gens tenans notre Cour des aides à Paris, les Présidents trésoriers de France et généraux de nos finances à [en blanc] et autres, nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que les présentes ils aient à faire registrer et de leur contenu faire jouir et user led Sr Guillaume Mansuet Graillet, ses enfans, postérité et descendants, nés et à naître en légitime mariage pleinement paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens à ce contraires, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dittes présentes. Donné à Versailles au mois de janvier, l'an de grâce mil sept cens quatre vingt cinq et de notre règne le unzième. *Signé :* Louis et plus bas par le Roy Gravier de Vergennes.

A côté est écrit : Visa pour annoblissement en faveur de Guillaume Mansuet Graillet, *signé :* Hue de Miromesnil, et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.

Suivent les visa d'enregistrement par les diverses Cours et le règlement d'armoiries par d'Hozier de Sérigny :

D'azur à un lion d'or tenant de sa patte droite une épée d'argent ayant la garde et la poignée aussi d'or.

Ecu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur et d'argent.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

cités dans les actes, à l'exception des noms des Témoins

avec renvoi aux pages

Agoult (d'), 268.
Assigny (d'), 307.
Aubert, 305.
Bachelier, 297.
Bagard (de), 303.
Bazicourt (de), 285.
Bazoteaux, 267.
Beck, 314, 315.
Beguin, 315, 316.
Bergeat, 296 (note).
Berle (de), 292.
Bernay (de), 271.
Bérulle (de), 310.
Bidet, 272.
Billet, 290.
Blanc (le), 282.
Blanchebarbe, 292.
Blanchevoix, 293, 303, 315.
Blervache, 297.
Blondeau, 306.
Boham, 304.
Boucher (de), 287.
Bouquié, 289.
Bournonville (de) 280.
Brodel, 304.
Brossard (de) 293, 303, 315.
Bruyère (de la), 270, 271, 274, 275.
Bulte (de la), 313.
Cabaret (de), 279 à 281, 284, 287.
Cambrai (de), 277, 292.
Camus, 305.
Castres (de), 278 à 281.
Cerf (le), 302.
Chapdoye, 264 (note).
Chastelain, 289.
Chierlé (de), 279.
Chinoir, 269, 270.
Choisy (de), 268.
Chrestien, 289.
Clay, 297.
Clicquot, 297.
Colignon, 318.
Collet du Quesnay, 274.
Colines (des), 280, 284.
Colnet (de), 283.
Coltier, 293.
Coquebert, 291, 292.
Corne, 268.
Cosson, 271.
Coulomier, 306.
Coustres (de), 287, 298.
Darsonval, 311.
Dehault, 269.
Delasalle, 297.
Descart, 307.
Desguiot, 317.
Dorée (du), 289.
Dorigny, 276, 277, 292.
Drouet, 306.
Dugeay, 307.
Escannevelle (d'), 279, 281 à 284, 288.

Digitized by Google

Fabre, 318.
Favart, 277.
Fermont (de), 311, 312, 319.
Féry, 305.
Folye (de la), 293, 303.
Forestié, 270, 274.
Fosse (de la), 275, 285.
Fourain (de), 315.
Fourcoal, 318.
Fremyn, 276, 315.
Frizon, 289.
Gabriac (de), 318.
Goujon (de), 307 à 310.
Graillet, 271 à 274, 294, 295.
Guérin (de), 283.
Guillemaire (de), 306.
Guyot, 318.
Harzillemont (d'), 288.
Haye (de la), 280, 294, 306.
Hédouin, 273.
Hédouville (de), 299, 301, 318.
Hortie (d'), 306.
Jacquesson, 277, 289.
Jeannart, 294.
Joannès, 268.
Johin, 273.
Julliot (de), 301, 317.
Lagoille, 316, 317.
Laidoir, 274.
Lalin (de), 299.
Lanfernay (de), 268.
Langlois, 304.
Lefranc, 274.
Lefrique, 297.
Lelarge, 274, 290.
Leleu, 290.
Lempereur, 270.
Lenoir, 293.
Lepoivre, 267, 277.
Lequeux, 272.
Leseur, 289.
Lespagnol, 289, 294, 297.
Linage (de), 267.
Lombart, 316.
Loyauté (de la), 303, 304.
Maillefer, 276, 277.
Mainville (de), 307.
Malval (de), 294, 305.
Mansienne, 314.
Mansuet, 278.
Mare (de la), 285, 287, 288, 293, 303.
Martin, 289.
Masson, 304.
Maubeuge (de), 283.
Maugras (de), 290.
Mecquenem, 319.
Menesson, 304.
Moët, 270, 293, 297.
Montbeton (de), 294, 305, 311, 312.
Montfort (de), 297.
Morand, 304.
Motte, 267.
Mussan, 288.
Nacquart, 297.
Noël (de), 305.
Noizet, 270, 274, 275, 288.
Novion, 303.
Novisse, 272.
Parisot, 287, 298 à 301, 317, 318.
Pastoureau (de), 285.
Paviot (de), 278.
Périer de Savigny, 317 (note).
Petit, 277.
Piéret, 296 (note).
Pinguis, 277.
Pinteville (de), 292.
Pussort, 289
Rabutin (de), 312, 313.
Ravault, 289.
Ravineau, 289.
Rebours (Le), 308.
Regnault, 305.
Régnier (de), 286.
Reinville (de), 306.
Renaudin, 295.
Ricouart (de), 310 (note).
Rouchon, 289.

Digitized by Google

Routier, 293.
Rouvroy (de), 267.
Rouyé, 268.
Saint-Quentin (de), 275, 276, 278, 285 à 288, 298.
Salle (de la), voir Delasalle.
Salmon, 267.
Saulnier, 314.
Savart, 274.
Semide, 267.
Serière (de), 303.
Souyn, 277.
Taste (de la), 287.
Tauxier, 273.
Testulat, 283.
Thomas, 298.
Tige (de), 312.
Titeux, 313.
Trollière (de la), 307.
Valet, 306.
Varlet, 277, 289.
Vergeur (de), 307, 319.
Vignolles (de), 295, 313 à 315.
Villers (de), 293.
Villelongue (de), 300, 317, 318.
Viscot, 292.
Vuitry, 319.
Vuyart, 306.

COQUEBERT D'AGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION 263
Auberive 267
Beine 269
Berru 277
Bétheniville 278
Cernay-les-Reims 289
Dontrien 293
Époye 294
Moronvilliers 296
Nauroy 296
Nogent-l'Abbesse 297
Pontfaverger 298
Prosnes 301
Prunay 302
Saint-Hilaire-le-Petit 302
Saint-Martin-l'Heureux 303
Saint-Masmes 305
Saint-Souplet 306
Selles 311
Vaudesincourt 319

APPENDICE

Lettres de noblesse de Guillaume-Mansuet Graillet 321

Index alphabétique des noms de personnes 325

Digitized by Google

PLANCHE HORS-TEXTE

Pages

Clef de voûte aux armes des Montbeton 312

CLICHÉS DANS LE TEXTE

Armes des Chinoir, seigneurs de Beine. 265

Ex-libris de Claude-Joseph Lagoille de Selles. 316

Armes des Goujon de Thuisy, comtes de Saint-Souplet 319

Armes de Coquebert d'Agny 327

Digitized by Google

LA BASOCHE DE REIMS

EN 1784

Lettres d'érection de la Basoche
Son existence antérieure au Bailliage royal
et ses dérivés modernes

Communication par M. Henri JADART, secrétaire général

« La *bazoche*, d'après Denisart, est un corps composé de clercs de procureurs au Parlement de Paris, qui prétend avoir une origine également illustre et singulière..... Si l'on en croit ce que disent les officiers de la *bazoche*, c'est une Cour souveraine dont les suppôts ont autrefois donné des inquiétudes à nos Rois, mais tout cela n'a rien de réel. Ce qu'on appelle *bazoche* est composé de chefs de la communauté des clercs de procureurs, qui prennent le nom de chancelier, maître des requêtes, procureur général, etc.[1] »

Nous allons voir tous ces titres pompeux étalés à propos de la résurrection de la Basoche à Reims à la fin du XVIIIe siècle, car cette institution y avait été précédemment établie et fonctionna parmi les clercs

[1] *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la Jurisprudence actuelle*, par Me J.-B. Denisart, procureur au Châtelet de Paris, 7e édition, 1771, t. I, p. 304.

Digitized by Google

des procureurs au bailliage royal et au présidial, peut-être dès le XVIe ou le XVIIe siècle, certainement au milieu du XVIIIe siècle, comme une émanation de la célèbre corporation parisienne. Mais ses archives avaient disparu, ses règlements avaient été oubliés, sa gloire était anéantie. Tout cela fut remis au jour à la veille de la Révolution dans un document assez curieux, qu'il importe de publier d'après le texte original de la Bibliothèque de Reims [1].

*
* *

Nul autre document, à notre connaissance, ne concerne la Basoche rémoise dans les Archives communales, les Archives judiciaires ou les manuscrits de la Bibliothèque de Reims. Et cependant Louis Paris, dans un spirituel article où il retraçait les péripéties présumées ou connues de lui sur la corporation, citait et reproduisait un règlement de 1748, sans indiquer où il se trouvait alors. Il reproduisait aussi le sceau de la compagnie comme existant au Musée de Reims, où l'on n'en a plus de trace aujourd'hui [2]. Nous parlerons donc, d'après lui, de ces souvenirs du XVIIIe siècle, maintenant disparus, à titre de préambule aux lettres d'érection en 1784.

Mais nous ne suivrons pas Louis Paris sur le terrain d'une reconstitution de la Basoche à Reims aux temps

[1] Pièce provenant de la bibliothèque du comte Werlé, acquise en 1908 et entrée sous le n° 467/08, sur quatre feuilles de parchemin avec sceau en cire rouge.

[2] *Remensiana*, 1845, pp. 24 à 53, avec le document cité, p. 39, et le dessin du sceau de la Basoche, p. 38.

Digitized by Google

primitifs et à partir de 1490. La rattacher aux confrères de la Passion, à la fête des fous, aux farces et aux soties racontées et blâmées par le chroniqueur Foulquart, c'est une série d'assimilations ou de tentatives qui n'aboutissent pas à une réelle mise en scène de l'institution basochiale, bien plus sérieusement étudiée à Paris dans ses origines et sa vie propre.

A défaut de pièces plus anciennes, bornons-nous au XVIIIe siècle et aux deux documents dont l'existence est attestée. Le sceau rond, de trois centimètres environ de diamètre, offrait au centre une longue écritoire flanquée de deux canifs entr'ouverts en forme de faulx et entourés de deux plumes d'oie, avec ces mots en légende dans le haut :

BAZOCHE DE REIMS

Louis Paris ne nous indiquait ni la matière, ni la provenance de ce sceau dont la perte est assurément très regrettable, et dont aucune autre description n'existe dans les registres ou les papiers de nos collections. Nous ne lui connaissons pas d'armoiries proprement dites [1].

Quant au document publié, c'est un règlement intérieur, daté du 31 mai 1748, qui rétablit le siège de la Basoche à Reims « abandonné depuis quelques mois », et procède à la nomination des officiers comprenant : un président, Denizart ; un lieutenant général civil et criminel, Desmoulins ; un assesseur, Prévôt ; un procureur général, Huon ; un avocat général,

[1] La Basoche de Paris portait un écu *d'azur à trois écritoires d'or. Ibidem*, p. 26.

Digitized by Google

Rousselet ; un greffier, Luton : un contrôleur, Bara, plus neuf avocats, cinq procureurs et six huissiers. Tous ont prêté serment et acquiescé à la conclusion du 25 décembre 1746, sauf quelques réserves sur les droits de réception et la juridiction.

Suivent les taxes ou droits des avocats pour les requêtes, défenses et plaidoiries, le tout contrôlé le 11 juin 1748.

Rien de plus n'est édicté à cette date pour assurer la vie de la corporation et garantir ses privilèges en faveur des clercs de procureurs. Le document du 30 juin 1784 est plus explicite, il est même très étendu, mais ses termes, en général, bien que prolixes et magnifiques, sont à certains égards aussi peu précis sur l'étendue et sur la portée réelle de sa réglementation. En voici néanmoins l'analyse et le détail :

Le « chancelier, garde des sceaux du Royaume de la Bazoche du Palais à Paris », Claude-Joseph Geoffroy de Vertus, prenant en considération le mémoire à lui adressé par la communauté des clercs du Bailliage Royal et du Bailliage seigneurial de Reims, qui se disait « tirer son origine des tems les plus reculés », mais ne pouvait recouvrer ses lettres d'érection et sollicitait des lettres de confirmation ou de nouvelle création, lui accordait cette faveur avec les statuts et le règlement convenables.

Le règlement comportait vingt-deux articles, fixant d'abord le siège qu'il créait et composait d'un prévôt, de deux conseillers, d'un substitut du procureur général, du procureur de la communauté des clercs, d'un greffier et de deux huissiers. Ces charges étaient inamovibles et nécessitaient deux ans de stage ; les

Digitized by Google

provisions en étaient accordées par le chancelier de la Basoche ; le prévôt devait être choisi parmi les quatre plus anciens officiers du siège, par la voie du scrutin en assemblée générale.

Un registre d'inscription serait déposé chez le prévôt et justifierait du temps du stage. Ce temps était d'ailleurs fixé pour les clercs choisis comme avocats postulants. Les différends entre clercs seraient jugés par « la prevôté bazochiale de Reims », et en appel par « la cour bazochiale de Paris ».

Le reste ne comporte que des clauses de confirmation et se termine par le mandement du chancelier à ses « amés et féaux conseillers, les gens tenant sa cour Bazochiale du Palais à Paris... » car « telle est, dit-il, notre intention », à la date « du 4 juin de l'an de grâce 1784, et de notre règne perpétuel ». La signature du chancelier, Geoffroy de Vertus, est suivie de celle de Cornu de Palmery, qui signe aussi l'enregistrement à Paris ; le sceau est malheureusement trop écrasé pour y retrouver les armes de la Basoche. L'enregistrement au bailliage de Vermandois, à la date du 27 juillet 1784, est signé par Féval, greffier en chef, et celui de la Basoche de Reims, le 28 juillet, par le greffier Garnier. Enfin la pièce fut enregistrée au bailliage ducal, par Jordel, le 27 août, et toutes les formalités pour l'exécution étaient accomplies.

Reste à savoir ce qu'il advint dans la pratique d'un tel luxe de préambules et de statuts ; nous le savons par l'avocat Havé, juriste et publiciste rémois, qui s'associa à la restauration de la Basoche en vue de la formation des hommes de loi. Il en annonça dans son journal la constitution initiale, fournit les noms des officiers en charge, ajoutant que « l'installation avait

Digitized by Google

donné lieu à de fort beaux discours sur l'émulation et sur l'utilité de cet établissement, dans lesquels on a fait entrer l'éloge des magistrats qui le protègent[1]. » Nous savons aussi par ce recueil « que le corps avait fait célébrer une messe solennelle suivie d'un *Te Deum* en actions de grâces ». La corporation rentrait ainsi dans l'ordre traditionnel des cours de justice.

Les noms des officiers de la prévôté ne nous donnent aucun de ceux des futurs députés aux assemblées révolutionnaires. Les fondateurs furent des praticiens sans doute zélés, mais qui n'aspiraient pas à la célébrité, tels que MM. Truc du Sauvoy, prévôt[2], Lagrive, substitut du procureur général, Chopin et Repichet, conseillers, Failly, substitut de la Communauté des clercs, Garnier, greffier, Lecomte, Laument, Piot, Richard et Petizon, avocats postulants. L'organisation continua son cours jusqu'à la Révolution probablement, mais elle sombra assurément avec toutes les autres corporations en 1790, et ne reparut, sous une forme nouvelle, qu'au cours du XIXe siècle, tant il est nécessaire de revenir, tôt ou tard, aux créations ayant répondu à des besoins sociaux dans le passé.

*
* *

C'est Louis Paris qui nous l'apprend encore, une

[1] *Affiches de Reims*, du lundi 30 août 1784, p. 140. Article donné en appendice. — Voir sur Havé la *Chronique rémoise de la fin du XVIIIe siècle* par H. Jadart, 1895, pp. 4 et 12, note 5.

[2] Ce prévôt de la Basoche pourrait être Charles-Nicolas Truc, né à Aubigny-les-Pothées (Ardennes), le 21 septembre 1761, plus tard avocat, notaire, décédé à Blanchefosse, le 30 mai 1843, dans son domaine de Bonnefontaine, acquis à la suppression de l'abbaye en 1790.

Digitized by Google

société ranimait à Reims le nom de la Basoche et consignait ses nouvelles attributions dans un règlement qui portait la date du 3 mars 1834 et s'intitulait : *De l'Institution de la Basoche,* malheureusement sans donner les noms des sociétaires [1].

Le 18 juin 1843, la Basoche, ou un dérivé tout au moins, fut encore rétablie sous le titre de *Conférence des Étudiants de la ville de Reims*, et, cette fois, le règlement était accompagné des noms de dix-neuf associés, puis imprimé, contresigné par M. Jolly, greffier-trésorier de la conférence [2]. L'institution tenait de la Basoche en ce que son conseil était composé « d'un président, de deux juges, deux juges-suppléants, un procureur-syndic, un substitut et un greffier-trésorier », reproduisant ainsi, à l'instar des anciens, la composition d'un tribunal moderne. Une sanction administrative et légale lui fut bientôt donnée par un arrêté du Maire de Reims, signé de Saint-Marceaux, l'autorisant, sur la demande de M. Lété, gradué en droit, président de la société, à siéger une fois par semaine à l'Hôtel de Ville, dans la salle d'audience du tribunal de simple police, « pour s'exercer à la discussion des questions de droit et de procédure [3]. »

A Reims même, cette société vient de se renouveler avec succès, au mois de décembre 1911, par la fondation d'une association d'étudiants en droit (au nombre de 36), désireux de se créer un lieu de réunion pour le travail en commun et une bibliothèque pour l'organisation de laquelle ils réclament le concours de

[1] *Remensiana*, p. 45, plusieurs articles cités.
[2] *Ibidem*, pp. 47 à 50, avec le texte du règlement.
[3] *Ibidem*, p. 51, texte de l'arrêté.

Digitized by Google

membres honoraires. Bon succès à cette jeune et active *Association rémoise d'étudiants en droit,* dont l'Académie de Reims apprit avec plaisir le développement conforme à son but très méritoire [1].

En outre, à côté de beaucoup d'autres associations similaires, notons qu'il existe actuellement en France une lointaine descendance des basochiens du moyen âge, du moins par le nom, dans une société fondée le 1er janvier 1884, et dont le siège social est à Paris, 13, rue Monsigny, portant le titre de *La Basoche, Association professionnelle et amicale des Clercs de notaire et d'avoué de France et d'Algérie.* Voici, pour l'arrondissement de Reims, les noms des membres honoraires en 1908 : MM. Douce et Hanrot, notaires à Reims ; Charlot, notaire à Jonchery-sur-vesle ; Baudot, huissier à Reims; — et des membres actifs : MM. Mennessier et Robert, clercs de notaire à Reims ; Devie, à Ay ; Cadet, à Fismes; Balin, à Jonchery-sur-Vesle ; et Chopin, à Rilly-la-Montagne [2].

On nous apprit enfin, en décembre 1911, qu'il existait à Reims depuis longtemps une Basoche corporative, composée de clercs d'avoué et d'employés du Greffe du Tribunal civil, mais que son action trop intermittente aurait besoin d'être ranimée par le stimulant partout manifeste d'union et de solidarité dans les professions libérales comme dans toutes les autres.

Reims, le 12 janvier 1912.

[1] Procès-verbal de la séance du 12 janvier 1912.

[2] *Annuaire de la Basoche,* paru fin 1908, communication due à l'obligeance de M. Camille Schwingrouber, membre correspondant de l'Académie, dans une lettre du 1er janvier 1912.

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

Lettres d'érection de la Bazoche de Reims (30 juin 1784).

Claude Joseph Geoffroy de Vertus, chancelier, Garde des sceaux du Royaume de la Bazoche du Palais à Paris, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut.

Les différentes circonstances qui se sont présentées depuis notre avènement à la dignité de chancelier nous ayant offert l'occasion favorable de faire valoir nos droits et nos privilèges dans toute leur étendue, nous les avons saisies avec d'autant plus de satisfaction qu'elles nous ont procuré l'avantage de faire connoître les vues bienfaisantes qui nous animent, en n'usant de la plénitude de notre puissance que pour l'avantage des sujets, la prospérité et la gloire du Royaume. Après nous être livré à certains travaux qui ne pouvoient éprouver de retard sans le plus grand danger, et les avoir mis heureusement à fin par les sages conseils de notre cour, nous nous sommes fait mettre sous les yeux les mémoires qui nous ont été adressés des différentes provinces ; celui de la communauté des clercs du Bailliage royal et du Bailliage seigneurial de Reims nous a paru mériter une attention particulière. Cette communauté nous a fait représenter que de toute ancienneté ses principaux membres ont formé un corps Bazochial, en conséquence de lettres d'érection qui leur furent accordées par nos prédécesseurs, mais que cette création [tirant] son origine des temps les plus reculés, il leur avoit été impossible de recouvrer les dites lettres d'érection, ni aucuns statuts ou reglement qui puissent y être relatifs ; que cette perte de

Digitized by Google

leurs titres devoit s'attribuer aux injures du tems, aux spoliations, lacérations de leur greffe, et à des évenemens que la prudence humaine n'avoit pu prévoir. Craignant qu'une pareille perte ne porte le plus grand préjudice non seulement à leurs droits, mais même à leur constitution, ils nous auroient fait supplier de leur accorder nos lettres de confirmation et en tant que de besoin, de nouvelle création de leur dite Bazoche, ensemble tels reglemens que nous jugerions a propos de leur prescrire.

Toutes ces choses mûrement examinées, voulant maintenir l'émulation parmi les suppôts des différens sièges de notre ressort, désirant d'ailleurs donner aux clercs de la ville de Reims un temoignage sincère de reconnoissance pour leur fidélité et leur attachement constant au Royaume, nous nous sommes déterminés à leur accorder nos lettres de confirmation, et, en tant que de besoin, de nouvelle création, ensemble les statuts et reglemens convenables aux circonstances présentes

A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité bazochialle, Nous avons dit et ordonné et par ces présentes signées de notre main, disons et ordonnons, voulons et nous plait ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous avons par ces présentes confirmé et surabondamment creé, érigé, créeons et érigeons une Prévoté Bazochiale en la ville de Reims ; faisons défenses à tous officiers composant cette juridiction de s'intituler autrement.

ARTICLE DEUX

Le siège sera composé d'un prévôt, de deux conseillers, d'un substitut du procureur général, du procureur de la communauté des clercs, d'un greffier et de deux huissiers.

Digitized by Google

ARTICLE TROIS

Tous les officiers ci dessus crées, à l'exception du Prevôt, seront inamovibles, et il ne pourra être pourvu à aucun desdits offices dans la forme ci après prescrite, qu'après la démission ou le décès de ceux qui en étoient pourvus.

ARTICLE QUATRE

Nul ne pourra être admis aux charges de prevôt, conseiller, substituts du Procureur général et de la communauté des clercs qu'il n'ait au moins deux ans de stage en exercice chez les procureurs dans les différentes jurisdictions de Reims, lequel tems d'exercice il vérifiera en la manière prescrite par l'article onze ci-après.

ARTICLE CINQ

Ces présentes tiendront lieu de provisions aux officiers creés par l'article deux ci-dessus, dont l'état sera attaché sous le contre-scel des présentes, ils seront reçus savoir le prévôt par tel officier dénommé dans la commission rogatoire qui sera par nous adressée à cet effet à tous les autres officiers que ledit Prévôt, information de vies et mœurs préalablement faite.

ARTICLE SIX

Voulons qu'à l'avenir aucun ne puisse être pourvu auxdits offices qu'après s'être retiré par devers nous, à l'effet d'obtenir nos provisions, lesquelles seront enregistrées en la dite Prévôté, et les réceptions se feront en la manière prescrite par l'article précédent.

ARTICLE SEPT

Il sera dorénavant procédé tous les deux ans, au mois de janvier, dans l'assemblée générale des Clercs du

Digitized by Google

Bailliage et des autres jurisdictions de Reims, convoquée par billets et par la voye du scrutin à l'élection d'un Prévôt, lequel sera choisi parmi les quatre plus anciens officiers du siège suivant l'ordre de leurs réceptions.

ARTICLE HUIT

Le prévôt ne pourra être continué après ses deux années sans notre consentement et celui de notre conseil et aura rang immédiatement après son successeur.

ARTICLE NEUF

Dans le cas où le choix tomberoit sur l'un des substituts du procureur général ou du procureur de la communauté des clercs lors en charge, il sera sur le champ procédé à la nomination de l'un des officiers qui seront également choisis parmi les quatre plus anciens officiers du siège, savoir le substitut du Procureur général par les officiers du siège seuls et du substitut du Procureur de la communauté des clercs dans l'assemblée générale des clercs du Bailliage et autres jurisdictions de Reims également convoqués par billets et par la voye du scrutin.

ARTICLE DIX

Tout officier qui aura passé par la charge de prévôt pourra être reçu à la charge de maître des Requêtes extraordinaire en notre conseil après deux années de travail chez les procureurs au Parlement, examen préalablement fait et à la charge de ne pouvoir passer à l'ordinaire qu'après deux années de stage.

ARTICLE ONZE

Pour éviter toute surprise dans la justification du tems de travail chez les procureurs au Bailliage et autres jurisdictions de Reims, les clercs seront tenus de s'inscrire

Digitized by Google

de trois mois en trois mois de leur main par nom de baptême, de famille et surnoms, déclaration de leur âge et pays, sur un registre déposé chez ledit prévôt en exercice. et paraphé par premier et dernier feuillet par ledit prévôt. le substitut du procureur général et celui de la Communauté des clercs.

ARTICLE DOUZE

Le substitut du procureur de la Communauté des clercs sera tenu d'envoyer annuellement au procureur de ladite communauté le tableau des clercs ainsi inscrits et travaillant chez les procureurs au Bailliage et autres jurisdictions de Reims, et ce immédiatement après l'élection du prévôt. lequel tableau sera déposé au greffe de notre conseil.

ARTICLE TREIZE

Lesdits clercs inscrits sur le registre auront voix dans les assemblées générales pour les élections du prévôt et du substitut du procureur de la communauté des clercs.

ARTICLE QUATORZE

Le substitut du procureur général sera pareillement tenu d'envoyer annuellement aussi, immédiatement après l'élection du prévôt, au procureur général le tableau de tous les officiers du siège, même des avocats postulans crées par l'article quinze ci après, lequel tableau demeurera pareillement déposé au greffe de notre conseil.

ARTICLE QUINZE

Pour postuler dans ladite prévôté, il sera fait choix de six clercs, sauf à en augmenter le nombre par la suite, s'il y a lieu, lesquels ne pourront être reçus avocats postulans qu'ils n'ayent autant que faire se pourra un an d'exercice chez les procureurs au Bailliage ou autres jurisdictions de Reims.

Digitized by Google

ARTICLE SEIZE

Ils formeront communauté sous le titre d'avocats postulans en la prévôté Bazochialle de Reims. et seront tenus de déposer leur tableau signé du sindic de leur communauté au greffe de lad. prévôté.

ARTICLE DIX SEPT

Les six premiers titulaires seront reçus pour cette fois seulement sur les requêtes par eux présentées en la prévôté et sur les conclusions du substitut du procureur général et du substitut du procureur de la communauté des clercs ; et à l'égard de ceux qui le seront par la suite, ils seront tenus, outre les formalités ci-dessus, de rapporter le certificat de la communauté des avocats postulans.

ARTICLE DIX HUIT

Les huissiers crées par l'article deux ci-dessus seront à la nomination de la prévôté bazochialle, dans laquelle ils seront reçus et prêteront serment.

ARTICLE DIX NEUF

Connoîtra ladite prévôté de tous différends qui surviendront entre et contre les clercs des procureurs au Bailliage et autres jurisdictions de Rheims, dans les affaires qui leur seront purement personnelles ; défendons aux dits clercs de se pourvoir ailleurs qu'en ladite prevôté à peine de nullité.

ARTICLE VINGT

Les appels des jugemens de la prévôté ressortiront nuement de notre cour Bazochiale du Palais à Paris, et seront exécutoires par provision et sans préjudice de l'appel jusques à six livres en donnant caution.

Digitized by Google

ARTICLE VINGT UN

Maintenons et gardons lad. prévôté Bazochialle de Reims dans tous les droits et privileges à elle accordés, soit par nos prédécesseurs, soit par autre ayant droit, lesquels nous confirmons en tant que de besoin par ces présentes, sauf aux officiers composant ladite prevôté à se pourvoir pardevant nous à l'effet d'obtenir nos lettres de confirmation spécialles, s'il y a lieu, d'après la justification qui en sera faitte ainsi que de droit.

ARTICLE VINGT DEUX

En cas de contestation entre les officiers de ladite prevôté relativement à leurs offices et aux droits d'iceux, ils se retireront par devers notre conseil, leur faisons defenses de se pourvoir ailleurs.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour Bazochiale du Palais à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, garder, observer, executer selon leur forme et teneur et à faire jouir les impetrans du bénéfice d'icelles. Car telle est notre intention. Donné en la Chancellerie du Royaume de la Bazoche du Palais à Paris, le trentième jour de juin l'an de grâce mil sept cent quatre vingt quatre et de notre Règne perpétuel.

(*Signé*) GEOFFROY DE VERTUS
(*avec paraphe*)

Scellé le trente juin 1784 (*paraphe*)

Par le chancelier
CORNU DE PALMERY

(Cachet en cire rouge, aux armes de la Basoche de Paris [1]*.)*

[1] La cire est écrasée et l'empreinte absolument effacée, de sorte que les armoiries en ont disparu.

Digitized by Google

Registrées, ouï, ce requérant, le Procureur Général et le Procureur de la Communauté des Clercs pour être exécutée selon leur forme et teneur, aux charges, clauses et conditions y portées, sous la réserve faite par le procureur de la communauté des clercs de tous les droits des clercs du Palais relativement à la préséance sur le prévôt de la prevôté Bazochiale de Reims qui se présenteront pour les charges de maîtres des Requêtes. Enjoint au procureur général de la communauté, chacun en droit soi pour ce qui les concerne de veiller à l'exécution d'icelle, notamment quant aux articles douze et quatorze, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en la Bazoche du Palais à Paris, le mercredi sept juillet mil sept cent quatre vingt quatre.

(*signé*) CORNU DE PALMERY.

Enregistré au greffe du Bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, sur le registre des Institutions en conformité de la sentence dudit siège de ce jourd'huy, par nous greffier en chef soussigné le vingt sept juillet mil sept cent quatre vingt quatre.

(*signé*) FÉVAL.

Enregistrés au Registre des Institutions de la Prévôté Bazochiale de Reims, au désir de la sentence rendue audit siège ce jourdhui vingt huit juillet mille sept cent quatre vingt quatre, par moy greffier soussigné.

(*signé*) GARNIER.

Enregistrées au greffe des Bailliage et Police de la ville et fauxbourgs de Reims sur le Registre des Institutions en conformité de la sentence dudit siège de ce jourd'huy

Digitized by Google

vingt sept aoust mil sept cent quatre vingt quatre, par moi greffier ordinaire soussigné.

(*signé*) JORDEL.

(Pièce acquise (60 francs) par la Bibliothèque de Reims à la vente de la Bibliothèque du comte Werlé à Paris en juin 1908, écrite sur quatre feuilles de parchemin in-4°, cousues, portait en tête le timbre de la généralité de Paris (greffiers 135 40). Parchemin jauni, taché sur la première page, le sceau en cire rouge écrasé et devenu fruste. Transcrite le 17 novembre 1908. H. JADART.)

II

Relation de l'établissement d'une Basoche à Reims. (30 Août 1784)

« Mrs les Clercs de Procureurs des différentes justices de cette ville ayant obtenu des lettres patentes en la chancellerie du royaume de la Bazoche du palais à Paris, portant confirmation d'une Prévôté bazochiale à Reims, et enregistrées aux Baillages royal et ducal, *Me Truc du Sauvoy* a été installé en ce siège en qualité de Prévôt, le 25 du mois dernier, *M. Lagrive* a été nommé substitut de M. le Procureur général, *Mrs Chopin* et *Repichet* ont été élus conseillers, *M. Failly* substitut du procureur de la communauté des clercs, *M. Garnier*, greffier ; on a reçu jusqu'alors comme avocats postulans MMrs Lecomte, Laument, Piot, Richard et Petizon. Cette installation a donné lieu à de fort beaux discours sur l'émulation et sur l'utilité de cet établissement, dans lesquels on a fait entrer l'éloge des magistrats qui le protègent. Le 8 de ce mois le corps a fait célébrer une messe solemnelle suivie d'un *Te Deum*, en actions de grâces. »

(*Journal de Champagne*, rédigé par HAVÉ, n° 35, du lundi 30 août 1784, page 140.)

Digitized by Google

III

Bibliographie.

1. *La Basoche,* chapitre du *Remensiana* par Louis Paris, 1845, pp. 24 à 54, avec une reproduction (p. 38) du sceau de la *Bazoche de Reims*, d'après l'original alors conservé au Musée de Reims.

2. *Création d'une Bazoche à Reims pour la formation des juristes et des orateurs ;* Havé s'associa à cette entreprise et en annonça l'établissement dans son journal des *Affiches de Reims* (*Journal de Champagne*), 1784, p. 140.

Digitized by Google

JEAN-SIMON LÉVESQUE DE POUILLY

Lieutenant général au Présidial de Reims

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

(1734-1820)

Communication à l'Académie de Reims par M. HENRI JADART

Secrétaire général.

Cette étude sur un personnage essentiellement rémois par sa naissance, ses fonctions et sa mort, a pour origine et pour but une rectification dans l'attribution d'un portrait original au pastel, conservé avec soin au château d'Arcis-le-Ponsart, la résidence de campagne de la famille Lévesque au XVIIIe et au XIXe siècle, et encore en la possession de ses descendants.

On attribua en effet ce portrait, lors de la gravure au burin qu'en fit Adolphe Varin en 1881, à Louis-Jean Lévesque de Pouilly, le célèbre lieutenant des habitants de la ville de Reims, mort en 1750, tandis qu'il représente son fils, Jean-Simon Lévesque de Pouilly, aussi lieutenant des habitants, mais plus connu comme lieutenant général au Présidial, mort en 1820. Il faut donc rendre son vrai nom à l'image de ce dernier, ainsi que l'a rendu indispensable un récent et minutieux examen de cette œuvre très intéressante en elle-même comme portrait et comme souvenir historique. Nous allons raconter cet épisode caractéristique qui peut servir d'exemple dans l'étude de l'iconographie. A la suite, nous ajouterons quelques

Digitized by Google

détails nouveaux ou plus précis sur la vie, les fonctions et les œuvres de cet homme de haut mérite, justement illustre dans la biographie rémoise par le renom de son père et de ses oncles, aussi bien que par ses talents personnels et les services qu'il rendit à sa patrie.

I. — Portrait de Jean-Simon Lévesque de Pouilly

L'Académie de Reims mit au concours, de 1875 à 1879, une série d'études sur les trois frères Lévesque qui furent au XVIIIe siècle, les bienfaiteurs et les ornements de la cité : Lévesque de Pouilly, Lévesque de Burigny et Lévesque de Champeaux. Les rapports de M. le Dr Maldan et de M. Mennesson-Champagne donnèrent à eux seuls les plus curieux détails sur ces personnages[1], et ils décernèrent les prix au seul lauréat arrivé en temps utile, M. l'abbé Genet. Ce dernier, qui avait eu communication des papiers de la famille de Pouilly au château d'Arcis-le-Ponsart, des mains de M. et Mme de Noiron, descendants de l'aîné des Lévesque, eut aussi connaissance par eux des trois portraits qu'ils désignèrent au lauréat comme étant ceux des trois frères Lévesque. Enchanté de cette découverte et sans pousser plus avant l'examen du portrait donné comme celui de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, M. l'abbé Genet les fit tous trois reproduire immédiatement (1880) par un habile photographe de Reims, M. Trompette, et s'empressa d'obtenir des

[1] Rapports insérés dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LVII, p. 40, t. LIX, p. 32 et t. LXV, p. 61.

Digitized by Google

épreuves en photographie pour en donner les figures dans son mémoire[1].

Mais, à ce moment, l'Académie, sur la proposition de M. Diancourt, voulut obtenir une reproduction plus artistique et chargea M. Adolphe Varin de graver au burin le portrait du personnage qui l'intéressait le plus, celui du lieutenant des habitants mort en 1750, le promoteur des travaux de la Place Royale, l'auteur de la *Théorie des sentiments agréables*. L'habile graveur champenois apporta tous ses soins à cette commande et fournit, en 1881, la planche sur cuivre reproduite dans les *Travaux* avec la biographie des frères Lévesque[2].

La publication ainsi faite parut irréprochable et suscita même une démarche de l'administration municipale de Reims à l'effet d'obtenir le portrait original de Louis-Jean Lévesque de Pouilly pour le Musée de la ville[3]. Mais la tentative n'aboutit pas et l'on se contenta de la jolie gravure signée d'un artiste

[1] *Ibidem*, Mémoire couronné publié dans le t. LXVI, le volume entier, et tiré à part sous le titre : *Une Famille rémoise au* XVIII*e siècle*, par l'abbé J.-V. Genet, Reims, 1881, avec le portrait dont le titre est rectifié ici, à la page 23. Les deux autres portraits sont seulement donnés dans le tirage à part.

[2] Le portrait avec le titre fautif, fut aussi reproduit dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements à Paris*, pour la session de 1893, avec le catalogue de *La Chalcographie de la Ville de Reims*, et dans le tirage à part en brochure, gr. in-8°, p. 29. — D'autres exemplaires avaient été tirés en 1881 pour la librairie Deligne, à Reims, et cette édition sur grand papier passa dans le commerce et fut distribuée aux amateurs en cette ville et à Paris. — Coût de la planche : deux cents francs.

[3] Lettre de M. le Dr O. Doyen, maire de Reims, du 27 avril 1881.

Digitized by Google

estimé de tous les connaisseurs. L'attribution resta sans conteste durant trente ans et aurait acquis à la longue une sorte de prescription, si une circonstance fortuite n'avait provoqué une recherche plus exacte et amené la découverte d'une signature sur le pastel original resté dans son encadrement primitif [1].

En 1908, le château d'Arcis-le-Ponsart était occupé par M. Jules Henriot, d'une famille rémoise bien connue et amateur d'œuvres d'art, attentif par conséquent à la conservation de celles qui ornaient le salon de sa demeure. Il s'aperçut que le pastel, donné comme celui de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, s'altérait du côté droit. On le décadra pour enlever les taches de moisissure qui s'étaient formées sous le verre, et on vit alors apparaître sur la gauche, au bas du dessin, cette mention écrite au noir de pastel : *P. Lion pinx. à Rheims, 1769*. C'était déjà toute une révélation : une œuvre, datée de 1769, ne pouvait avoir été prise sur les traits d'un personnage décédé en 1750. Aurait-elle été exécutée dix-neuf ans après sa mort, d'après des souvenirs ? C'était encore fort douteux. Toute hésitation allait disparaître en examinant au dos de l'encadrement le papier qui recouvrait le tout et mettait au jour une autre mention des plus complètes et irrécusable, bien qu'effacée partiellement et mutilée. Il était écrit au crayon sur un fort papier recouvert d'une couche de cire, et sous cette couche, en écriture certainement ancienne : *Monsieur de Pouilly lieutenant général peint par P. Lion de*

[1] Cadre ovale avec moulures en bois sculpté au bord et doré, du temps, entourant une figure en buste, de 0 m 55 de hauteur sur 0 m 43 de largeur.

Digitized by Google

Dinant peintre de Sa Majesté l'Impératrice et Reine — à Rheims ce 15 juin 1769.

Le titre seul de lieutenant général ne pouvait s'appliquer à Louis-Jean Lévesque de Pouilly, qui n'exerça pas de magistrature judiciaire, mais il était celui qui convenait directement à son fils unique, Jean-Simon Lévesque de Pouilly, né en 1734, qui présida le bailliage et siège présidial de Reims de 1763 à la Révolution. Le date reproduite identique et précisée au 15 Juin 1769, l'exécution du portrait à Reims, tout jusqu'au costume et à la coiffure concordait pour reporter l'attribution à un personnage de la fin du règne de Louis XV.

Il restait à scruter et à identifier le nom de l'artiste qui signa le tableau, assurément inconnu dans l'École rémoise du XVIIIe siècle et peu connu en France. A défaut des dictionnaires d'artistes français et étrangers à notre disposition, muets sur lui, il fallait retrouver ce peintre dans un recueil ancien, non encore fouillé. A notre demande de renseignements à Paris, telle fut la réponse parfaitement catégorique que nous reçûmes : « J'ai compulsé les dictionnaires, le catalogue et toutes les fiches de la Bibliothèque Doucet. Je ne trouve qu'un peintre du nom de Lion, ayant vécu à la date indiquée. Il s'agit de Pierre Lion, peintre belge, à qui le *Journal de Paris* de 1809 consacre une très courte notice nécrologique[1]. »

Voici la substance de cette notice : « Né à Dinant

[1] Lettre de M. Henri Bourin, datée de Paris le 7 avril 1912. Nous remercions de cette communication le dévoué secrétaire de la Société pour l'étude de la Gravure Française, membre correspondant de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

en 1729, Pierre Lion est mort à Liège en 1809. Il était habile portraitiste et a travaillé dans les principales cours de l'Europe (Vienne, Londres, Bruxelles, etc.). Son chef-d'œuvre est un portrait équestre de Joseph II. »

C'est à ce dernier trait que nous reconnaissons le peintre attitré de Marie-Thérèse, impératrice et reine, épouse de l'empereur Joseph II. Pierre Lion, dans un de ses voyages de Lorraine en Flandre, aura traversé Reims à l'âge de quarante ans, en pleine activité, et il se sera trouvé naturellement appelé en cette ville auprès du lieutenant général, arrivé lui-même à sa trente-cinquième année.

Le pastel cependant semblerait indiquer un homme plus âgé, et le burin d'Adolphe Varin a aminci la physionomie et rajeuni le personnage. D'autres détails du visage seront jugés défectueux ; le graveur a oublié aussi de figurer les boutons de l'habit, et l'on doit souhaiter qu'un jour les portraits des deux frères Lévesque et celui de leur neveu soient ensemble réédités par un procédé photographique perfectionné, donnant une image irréprochable. Nous confions ce vœu au confrère qui nous accompagnait à Arcis-le-Ponsart, le 15 juillet 1912, au docteur Pol Gosset, lorsqu'il publiera bientôt les notes généalogiques tirées des documents d'état-civil du canton de Fismes.

En attendant, profitons de la circonstance de notre visite pour remercier M. et Mme Jules Henriot de leur excellent accueil, et M. Paul Henriot, leur fils, qui nous avait averti de la découverte le 24 février 1912, nous mettant à même d'en informer l'Académie le 24 mai suivant.

L'Académie décida que le portrait de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, avec le titre rectifié, serait publié

Digitized by Google

P. Ad. Varin sculp. 1881 — d'après le pastel du Château d'Arcy-le-Ponsart.

Digitized by Google

Digitized by Google

dans ses *Travaux* et accompagné d'une notice expliquant l'erreur et prévenant toute confusion dans l'avenir.

Ajoutons que le portrait original de Gérard Lévesque de Champeaux, peinture sur toile à l'huile dans un cadre ovale du même style, n'a pas le même cachet artistique que celui de son neveu, en regard duquel il se trouve[1] ; au contraire, le portrait de Jean Lévesque de Burigny, cuivre au repoussé d'un admirable relief, suspendu sur la glace au-dessus de la cheminée, offre un profil qui est un chef-d'œuvre du plus expressif modelé[2].

Deux autres portraits, dont la présence au château ne s'explique pas comme héritage des de Pouilly, sont cependant à noter : l'un, dans le salon, est celui d'un docteur en médecine, vêtu de la robe rouge avec chaperon d'hermine, la main droite sur les œuvres d'Hippocrate, accompagné d'une mention de son âge et de la date du tableau :

ÆTATIS SVÆ 65, 1747

et portant au dos le nom : *fran petit MD ;* la toile est rehaussée d'un cadre des plus richement sculptés du temps[3].

L'autre portrait se trouve au second étage et repré-

[1] Toile ovale de 0 m 62 de hauteur sur 0 m 51 de largeur.

[2] Cuivre jaune, ovale, de 0 m 53 de hauteur sur 0 m 42 de largeur.

[3] Toile rectangulaire de 0 m 80 de hauteur sur 0 m 62 de largeur. Il s'agit de *François Petit, medicinæ doctor*, qui peut appartenir à la famille médicale des Petit dont M. le docteur Guelliot s'est occupé dans ses *Thèses de l'ancienne faculté de médecine de Reims.*

Digitized by Google

sente un personnage du XVIe siècle, chauve, vu de trois quarts, vêtu d'un justaucorps noir à manches rouges, avec collerette tuyautée, un pistolet à la main ; la date est inscrite sur le haut, à gauche :

ÆTATIS.SVÆ.
1573.

Des armoiries, à défaut de nom, sont peintes au-dessus : on y voit sur fond de gueules une fasce d'argent avec un petit liseré de gueules au milieu et trois étoiles d'or sur le champ de l'écu ; de chaque côté pour supports deux lions et un cimier avec lion au sommet.

Telles sont les curiosités que nous avons vues et annotées dans ce manoir très simple d'Arcis-le-Ponsart, logis sans faste mais attrayant par son site, son encadrement de vieux arbres et surtout par ses souvenirs des trois générations de Lévesque de Pouilly, à la fois hommes de hautes conceptions et bienfaiteurs d'une commune rurale qui a gardé la mémoire de ses anciens seigneurs. Tout indique d'ailleurs qu'ils n'étaient coutumiers d'aucun des abus de l'ancien régime et qu'ils s'accommodèrent sagement ensuite du régime des temps nouveaux[1].

[1] Voir la liste des seigneurs d'Arcis et de nombreux renseignements sur la famille de Pouilly dans le *Précis statistique et historique de la commune d'Arcis-le-Ponsart*, par P.-M.-R. Mercier, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LIV, p. 102, et tirage à part en un volume qui a été réédité depuis par l'auteur.

Digitized by Google

II. — Famille, vie et fonctions, œuvres, de Louis-Jean Lévesque de Pouilly.

§ I. — FAMILLE ET POSTÉRITÉ.

La famille Lévesque occupait déjà un rang notable à Reims dès le début du XVIIe siècle ; un de ses membres fut anobli en 1698, et ses alliances avec les Roland, les Marlot, les Josseteau, indiquent la haute fortune qui attendait sa branche ainée au XVIIIe siècle [1]. Cette branche est surtout connue sous le nom de Pouilly, qui était celui d'un fief voisin de Reims [2].

Fils de Jacques Lévesque, trésorier de France, et de Marie Roland, dont il hérita la seigneurie d'Arcis, Louis-Jean Lévesque naquit en 1691 sur la paroisse Saint-Denis [3]. Il vint habiter la paroisse Saint-Jacques, et mourut dans le bel hôtel de la rue de Vesle (n° 27 actuel), âgé de cinquante-huit ans, mais en pleine possession d'une renommée due à ses talents et à ses services [4]. « C'est lui, écrivait le docteur Louis-

[1] Généalogie de la famille Lévesque, à la suite du Mémoire de M. l'abbé GENET, au t. LXVI des *Travaux de l'Académie de Reims*.

[2] *Pouilly*, lieudit de la commune de Bétheny. (*Diction. topogr. du départ. de la Marne*, par A. LONGNON, p. 219.)

[3] Paroisse Saint-Denis. — 1691, 30 août. — Baptême de Louis-Jean, fils de M. Jacques Lévesque, trésorier de France et seigneur de Pouilly, et de dame Marie Roland. — Parrain : Louis Roland, secrétaire du roy et lieutenant de cette ville ; marraine : Jeanne Josseteau, sa femme. — Son père meurt le 6 décembre 1694.

[4] *Revue de Champagne et de Brie*. — Novembre 1877, pp. 311 à 339. — *Etude historique sur Louis-Jean Lévesque de Pouilly*, par Jules DE VROIL. Ce célèbre lieutenant des habitants, né à Reims en

Digitized by Google

Jérôme Raussin, qui a enfanté les projets de la place (Royale), qui ont pris réalité sous son successeur (Jean-François Rogier). Il fut le 93e lieutenant des habitants, et portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un cœur aussi d'or.* » D'où la devise qui exprimait tout son dévouement à sa patrie : *Cor in armis* [1].

Fils unique, élève et héritier des talents d'un tel père, Jean-Simon Lévesque de Pouilly ne pouvait déchoir. Il était né en 1734 [2], et il atteignait à peine sa seizième année quand il perdit ce père dont l'éloge était dans toutes les bouches à Reims et partout où sa réputation s'était étendue. Il ne se maria qu'assez tard, à l'âge de vingt-neuf ans, en 1763, avec Marie-Anne-Julie Hocquet, dans une localité du diocèse de Paris, peut-être à Deuil (Seine) [3]. De cette union, il laissa deux enfants : Anne-Julie-Jeanne Lévesque de Pouilly, mariée à Antoine-Charles-Louis Coquebert de Montfort, et Pierre-Élizabeth Lévesque de Pouilly, qui épousa Louise-Françoise-Delphine Godart de Vingré et mourut à Soissons le 28 février 1855. C'était le dernier des Lévesque de

août 1691, mort à Reims le 4 mars 1750, fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Jacques, d'où son épitaphe a disparu et où il conviendrait de rappeler au moins son nom et sa mémoire. — 5 mars 1750. « Cérémonies observées à l'enterrement de M. de Pouilly, lieutenant de la Ville de Reims », dans le *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Remy*, f° 132 recto. (Journal écrit par Dom Chastelain, aux Manuscrits de la Bibliothèque de Reims.)

[1] *Armorial des lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, 1887, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVIII, p. 135.

[2] 8 mars 1734. Voir son acte de baptême et l'acte de sépulture de son père en appendice, I et II.

[3] Voir la dispense de bans du 2 mai 1763, G. 244, fonds de l'Archevêché de Reims. Communication du Dr Pol Gosset.

Digitized by Google

Pouilly[1] ; son père avait terminé sa longue existence à Reims le 24 mars 1820, après y avoir fourni dans l'âge mûr la plus honorable carrière à la tête du Présidial presque jusqu'à la fin de cette institution, et il fut simplement qualifié « ancien magistrat, rentier et pensionnaire de l'État » au terme de son existence[2]. Il fut inhumé le 26 mars 1820 dans une sépulture de famille.

Sa tombe se trouve au cimetière du Nord à Reims, au milieu des sépultures des plus anciennes familles, et son épitaphe s'y lit encore en tête de celles de son gendre et de sa fille, qui ne lui survécurent qu'une dizaine d'années. Cette tombe semblait abandonnée en 1893 ; le monument en pierre incliné et délabré menaçait ruine prochaine, et ce fut un descendant d'une autre branche des Lévesque, le vicomte de Champeaux-Verneuil, qui le fit réparer quelque temps après et voulut remettre en bon état les inscriptions gravées sur trois plaques de marbre blanc, dont nous donnons le texte intéressant pour la descendance de cette lignée désormais éteinte parmi nous[3].

[1] Il avait été nommé, en 1842, membre correspondant de l'Académie de Reims et il inséra des *Notes historiques sur le commerce des Indes orientales* dans les *Annales* de cette Société, t. II, p. 64.

[2] Acte de décès du 25 mars 1820, donné en appendice III. — Il habitait alors l'impasse du Carrouge, nous ne pouvons fixer la maison, le n° n'est pas donné dans l'acte.

[3] Le vicomte de Champeaux-Verneuil, qui habitait le château de Commetreuil près de Bouilly (Marne), est décédé lui-même en 1910 et a été inhumé dans le cimetière de Bouilly. Voir sa notice nécrologique dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, année 1910, pp. 192 et 322.

Digitized by Google

ICI REPOSE JEAN-SIMON LÉVESQUE DE POUILLY ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT LIEUTENANT GÉNÉRAL DU BAILLAGE LIEUTENANT DES HABITANS DE LA VILLE DE RHEIMS MORT LE XXIV MARS M D CCC XX AGÉ DE LXXXVI ANS VIVEMENT REGRETTÉ DE SES PARENS ET DE SES CONCITOYENS *De Profundis*	ICI REPOSE Mme ANNE-JULIE-JEANNE LÉVESQUE DE POUILLY ÉPOUSE DE Mr ANTOINE CHARLES LOUIS COQUEBERT DE MONTFORT DÉCÉDÉE LE 27 AVRIL 1827 *De Profundis*	ICI REPOSE Mr ANTOINE CHARLES LOUIS COQUEBERT DE MONTFORT ANCIEN CAPITAINE AU RÉGIMENT DE BRESSE DÉCÉDÉ LE 4 MAI 1831 *De Profundis*

SÉPULTURE DES LÉVESQUE DE POUILLY, AU CIMETIÈRE DU NORD A REIMS

Digitized by Google

La petite-fille de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, née Angélique-Alexandrine Coquebert de Montfort[1], épousa Antoine-François Maillefer, propriétaire à Reims, qui mourut le 22 novembre 1844, âgé de 55 ans, sans postérité[2].

La branche des descendants du fils de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, Pierre-Élisabeth Lévesque de Pouilly, se continua au contraire à Soissons par une alliance de la fille de ce dernier avec M. Charles-François-Joseph Broquart de Bussières, mort en 1853[3].

[1] Elle fut baptisée à Châlons et mise en nourrice à L'Épine : « Le 21 octobre 1788 Mgr l'Archevêque de Reims a esté parain chez M. de Pouy, conseiller d'Etat, et la maraine la comtesse de..... à Saint-Alpin, et baptisé l'enfant, qui est une fille nourrie à l'Espine ; on a jettez à la ramassaille 8 louis en pièce de 24 sols et de 12 sols, beaucoup de dragés. » (*Journal de Michel Cochelet, chroniqueur châlonnais*, publié par M. Jacques Laurent dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, t. XIII, 1909-1910, p. 264.) « Baptême de Alexandrine-Angélique, fille de Antoine-Ch.-L. Coquebert, seigneur du Grand Montfort et de Ludes, et de Anne-Julie-Jeanne Lévesque de Pouilly. » (Pélicier. *Invent. somm. des Archives comm. de Châlons*, p. 291.)

[2] Voir les généalogies à la suite des *Mémoires de Jean Maillefer*, publiés dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, tomes LXXXII et LXXXIV, et tirage à part en volume, pp. 343 et 357.

[3] Consulter une biographie intitulée : *Madame de Bussières, ou la vie chrétienne et charitable au milieu du monde* par Henri Congnet, doyen du chapitre de la cathédrale de Soissons. Paris, Impr. de Pillet fils aîné, rue des Grands Augustins, 5, 1867. 1 vol. in-8° de 225 pages. — Madame de Bussières, née Désirée-Elisabeth Lévesque de Pouilly, née à Soissons le 10 mars 1798, morte dans la même ville le 25 août 1865, fille de Pierre-Élisabeth Lévesque de Pouilly, et de Louise-Delphine Godard de Vingré, mariée le 25 juin 1820, à Soissons, avec Charles-François-Joseph Broquart de Bussières, capitaine du génie démissionnaire en 1831, député de Reims *(extra muros)*, maire de Soissons en 1851, mort subitement en août 1853.

Digitized by Google

Leur descendance se perpétue dans la famille Balahu de Noiron, qui possède encore aujourd'hui le château d'Arcis-le-Ponsart et les terres qui en dépendent.

§ 2. — VIE ET FONCTIONS

Tels sont les détails généalogiques que nous pouvons fournir sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly. Quant à sa biographie, elle aurait pu être donnée d'une façon complète par l'auteur des études sur son père et ses oncles, car il eut en mains tout un recueil de sa correspondance et des pièces intimes et inédites dont la communication lui avait été réservée par la famille de Noiron. Mais, bien que ces sources ne paraissent pas avoir été suffisamment fouillées et mises au jour, nous renverrons à l'esquisse qu'il a donnée de sa vie et qui offre encore suffisamment d'éléments et d'intérêt[1]. Nous n'en relevons par conséquent que les traits essentiels.

Orphelin à seize ans, Jean-Simon fut recueilli par son oncle, Gérard Lévesque de Champeaux, qui résidait à Hambourg en 1750 comme ministre du roi, et là il compléta l'éducation de son neveu et l'initia ensuite aux relations diplomatiques et sociales en même temps qu'aux travaux historiques et littéraires.

Après avoir séjourné en Allemagne, Jean-Simon Lévesque revint en 1758 à Paris avec son oncle, le diplomate, passa quelques jours à Reims et à Arcis, étendit ses relations et sa correspondance, puis se

[1] *Une Famille rémoise au* XVIII*e siècle*, par l'abbé GENET, Reims, 1881, *Etude sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly*, pp. 389 à 407.

Digitized by Google

prépara sans nul doute par des études juridiques aux fonctions judiciaires qui allaient lui échoir. Il remplaça, en effet, dans sa charge de lieutenant général au présidial le président Rogier [1], après avoir pris pied dès 1763 dans la magistrature rémoise. Plus tard, après le sacre de Louis XVI, en 1776, l'exercice de cette charge lui valut l'honneur de porter la robe rouge que son prédécesseur avait aussi revêtue, comme le montre son portrait [2]. Le garde des sceaux Miromesnil lui annonçait cette faveur comme un gage « de la distinction avec laquelle il remplissait ses fonctions ». Il les remplit tout le reste de sa carrière jusqu'à son remplacement par Sutaine-Duvivier en 1789, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans [3]. Il avait aussi été honoré du titre de conseiller d'Etat en 1777, et le brevet qu'il avait reçu du roi à cette occasion fut déposé par lui, en 1792, chez un notaire de Paris, sans doute par mesure de sûreté, comme il est constaté dans ses papiers de famille [4].

Les fonctions judiciaires n'avaient absorbé l'activité de Lévesque de Pouilly à aucun instant de son existence. Ses travaux commencés très tôt et ses publications que nous énoncerons plus loin, lui avaient ouvert dans un âge encore peu avancé les

[1] Philippe-Jean-Baptiste Rogier, écuyer, sieur de Monclin, conseiller du roi, premier président au présidial de Reims, mort le 2 février 1765.

[2] Ce portrait, par Ricotteau, 1766, se trouve parmi les dessins en couleur du Musée de Reims. — Cf. *Catalogue du Musée*, 1881, p. 301.

[3] Voir les *Anciennes juridictions de Reims*, par Vanier, dans les *Travaux de l'Académie*, t. L, pp. 63, 66 et 87. — Cfr. l'*Almanach hist. de Reims*, 1788, p. 111, et 1789, p. 115.

[4] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVI, pp. 405 et 406.

Digitized by Google

portes d'une Académie où son père avait pris séance et où siégeait en même temps que lui un de ses oncles, Jean Lévesque de Burigny[1]. Sa réception à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres eut lieu le 19 août 1768, et il donna deux ans plus tard lecture à la compagnie de deux mémoires contenant sa *Dissertation sur la Jurisdiction temporelle des Églises depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au commencement du XIVe siècle*[2], Cette Académie ouvrait alors essor à des œuvres historiques et philosophiques qui ne semblent plus aujourd'hui de son domaine et que l'Académie des Sciences morales recueille comme rentrant dans la catégorie de ses études préférées.

Les trois Lévesque de Pouilly, membres de l'Académie des Inscriptions furent des historiens à des titres divers, des philosophes et des juristes, mais ils n'ont jamais pris pied dans les rangs des antiquaires proprement dits, bien que Louis-Jean ait eu l'honneur de protéger et d'essayer d'expliquer à Reims le monument chrétien trouvé sous le clocher de l'église Saint-Martin. Son fils ne paraît pas avoir consacré à nos monuments une part de ses recherches ou de sa curiosité.

Les événements publics lui ouvrirent plusieurs occasions de paraître sur une scène plus grande que celle d'un tribunal de province. Il eut un rôle

[1] Né à Reims en 1692, mort à Paris en 1785. On a sur lui l'*Éloge historique de M. de Burigny, de l'Académie des Inscriptions*, par M. Dacier, secrétaire perpétuel, lu dans la séance publique de la St-Martin 1786, in-12 de 29 pages, à Reims, chez Jeunehomme, 1787. *(Rare.)*

[2] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIX, Séances de juin 1770, pp. 566 à 616.

Digitized by Google

considérable à remplir au sacre de Louis XVI comme chef du corps judiciaire le plus important de Reims. Il eut neuf discours à prononcer devant le monarque, la cour et le garde des sceaux ; il nous a conservé ces harangues restées inédites, sous ce titre :

« *Complimens au Roy et à la famille royalle, prononcés par M. Depouilly, lieutenant général du présidial de Rheims, le 9 juin 1775, jour de l'arrivée de Sa Majesté à Rheims, pour son sacre et jours suivants, lorsque le Présidial de Rheims leur fut présenté*[1]. »

Ces compliments, donnés dans leur texte entier, furent prononcés à genoux devant le roi et la reine, d'après le procès-verbal cité plus loin, et debout devant les autres personnes. Voici leur ordre avec quelques passages saillants et significatifs :

« *Au Roy.*

« Sire, ...

...Le nom seul de Henri attendrit encore tous les cœurs, votre nom, Sire, deviendra le cri de l'humanité..... »

« *A la Reine.*

« Madame,. . . . . »

« *A Monsieur*. . . . . »

« *A Madame* . . . . . »

« *A M. le Comte d'Artois* . . . . . »

« *A Madame Clotilde* . . . . . »

« *A M. le Duc d'Orléans*. . . . . .

L'humanité triomphe et le citoyen admire avec attendrissement cet accord touchant..... »

[1] Six pages manuscrites in-4°, dans le recueil 858, n° 44, du *Cabinet de Reims* à la Bibliothèque de Reims, voir le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, p. 335.

Digitized by Google

« *A M. le Prince de Condé* . . . . . »
« *A M. le Garde des Sceaux* . . . . . .

Apprenez de cet illustre magistrat que le grand art du gouvernement consiste à être plus vertueux que les autres hommes. »

Il ne suffisait pas de transmettre les discours à la postérité, le lieutenant général jugea bon également de relater toutes les circonstances des présentations, et il rédigea un document officiel sous cet autre titre :

« *Procès verbal de ce qui s'est passé de relatif à la Compagnie du Présidial de Reims lors du sacre de Louis seize en 1775* [1]. »

Ce procès-verbal, dressé en la chambre du conseil du Présidial le 7 septembre 1775, est une relation de toutes les cérémonies du sacre auxquelles le Présidial assista la veille, le jour et le lendemain, ainsi qu'à la procession de la Fête-Dieu, par ses quatre délégués, MM. Lespagnol de Bezannes, grand bailly, Lévesque de Pouilly, président, lieutenant général, Malfilâtre, doyen des conseillers, et Marlot, procureur du roi, sur la protestation de M. Cauvin, lieutenant criminel, de ne pas y être adjoint. Toutes les questions de préséance, de costume, de démarches, celles même infructueuses en vue d'obtenir les médailles du sacre, etc., sont exposées dans les huit pages in-4° écrites d'une très fine écriture et copiées sur l'original de la délibération. L'auteur de cette copie n'est pas indiqué ;

[1] Huit pages manuscrites in-4° au même dépôt, *Ibidem*, n° 45, t. IV, p. 334.

Digitized by Google

elle est de la même main que le recueil des compliments donné ci-dessus. Rien n'indique que ce soit un autographe de J.-S. Lévesque de Pouilly. C'est une pièce curieuse pour le cérémonial des sacres.

Huit ans plus tard, et pendant trois ans, le magistrat de l'ordre judiciaire cumula ses fonctions avec celles d'une magistrature civique. Jean-Simon Lévesque de Pouilly fut élu, comme son père, lieutenant des habitants de Reims, de 1782 à 1785, en même temps qu'il avait le titre de conseiller d'Etat, et qu'il exerçait les fonctions de président, lieutenant général et commissaire enquêteur et examinateur au siège royal et présidial de Reims. Ce fut par ses soins que l'aqueduc de la rue Neuve fut remplacé par une large chaussée et que les maisons, qui masquaient la rue de la Vieille-Couture, aujourd'hui rue de Talleyrand, furent achetées et démolies.

En souvenir de son administration, sous la Restauration, la fontaine élevée rue du Barbâtre, et qui existe encore au coin de la rue des Carmes, reçut le nom de Jean-Simon Lévesque de Pouilly. Il fut le seul des lieutenants des habitants qui ait survécu à la Révolution [1].

Cette Révolution fut acceptée dans son principe de rénovation par Lévesque de Pouilly, et il se fit représenter par le marquis de Sillery, lors de la convocation de l'ordre de la noblesse [2] ; puis, après la cessation de son mandat judiciaire, il se retira dans sa propriété d'Arcis-le-Ponsart, comme simple habitant de la com-

[1] *Armorial des lieutenants*, déjà cité, 1887, p. 220.

[2] *Les Cahiers du bailliage de Reims*, par H. Paris, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIV, p. 327. Il comparut à Vitry-le-François comme seigneur d'Arcy-Ponsart.

Digitized by Google

mune et vendit l'hôtel de Reims à un industriel en 1796, d'après une note autographe de son fils dans les papiers de famille[1]. Mais sa retraite et son séjour à la campagne, aux jours les plus troublés de cette époque, ne suffirent sans doute pas à assurer sa sécurité à raison des fonctions qu'il avait remplies sous la monarchie, il dut s'éloigner mais n'émigra pas. Il vécut un moment dans le pays de Gex, aux confins de la France et de la Savoie[2]. Aussitôt l'ordre rétabli, il reprit sa vie honorable et digne dans son domaine préféré, où rien ne fut confisqué, ni troublé durant son absence.

Il revint néanmoins habiter Reims, au moins une partie de l'année, à une date que nous ignorons ; il y retrouva les relations de l'ancienne société sous l'Empire et la Restauration, et c'est dans sa demeure de l'impasse du Carrouge qu'il termina ses jours, le 24 mars 1820, dans le calme d'une vieillesse honorée et respectée de tous ses concitoyens. Nous avons donné plus haut le texte de son épitaphe et des détails sur sa descendance qui suffisent à caractériser l'honneur qui entoure encore sa mémoire à son berceau.

III. — Œuvres de Jean-Simon Lévesque de Pouilly.

Nous achevons notre esquisse par l'énoncé des productions littéraires et historiques du magistrat rémois dont l'activité intellectuelle ne fut arrêtée ni par les

[1] *Ibidem*, t. LXVI, p. 407.
[2] *Ibidem*, t. LIV, p. 159.

Digitized by Google

plaisirs du monde, ni par les troubles de la Révolution. Il affirma sa valeur, sans atteindre néanmoins la haute réputation que s'était acquise son père parmi les penseurs de France et d'Angleterre[1].

§ I. — ŒUVRES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES

Les écrits de Lévesque de Pouilly sur ces matières ne forment pas des volumes, mais des brochures et des plaquettes, mises au jour, selon les circonstances, pour le service de la justice et la défense d'un corps judiciaire très jaloux de ses prérogatives et de son ressort. Deux de ces écrits restèrent inédits et sont conservés dans les recueils de la Bibliothèque de Reims. En voici la liste par ordre chronologique :

1. — *Éloge de Monsieur Rogier de Monclin, premier président du Présidial de Reims* [prononcé par M. Lévesque de Pouilly, lieutenant général, le 22 avril 1769]. Reims, J.-B. Jeunehomme, 1765. Plaquette in-8°. — Discours de rentrée du Présidial après les vacances de la quinzaine de Pâques.

2. — *Mémoire pour les officiers du bailliage et siège présidial de Reims.* S. l. n. d. (Reims, J.-B. Jeunehomme, 1766.) In-4°. — Écrit à l'occasion d'un procès au Parlement entre le présidial et l'archevêque de Reims qui y perdit sa cause.

3. — *Discours prononcé le 16 décembre 1774 à la cour du Parlement par M. de Pouilly, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Rheims, député dudit siège.* Recueil in-4°.

[1] Sur les publications de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, voir les cinq tomes du *Catalogue du Cabinet de Reims*, à la Bibliothèque de Reims, et l'étude, déjà indiquée, de l'abbé Genet dans *Une Famille rémoise*, pp. 393 et suivantes.

Digitized by Google

4. — *Mémoire fait par les officiers du présidial de Reims en conséquence de la lettre de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, en date du 10 février 1775.* Manuscrit du recueil 836, n° 18, du *Cabinet de Reims*, t. I, p. 310.

5. — *Complimens au Roy et à la famille royalle, prononcés par M. de Pouilly, lieutenant général au Présidial, 1775.* Manuscrit de six pages, compris au recueil 868 du *Cabinet de Reims*, n° 45, au t. IV du *Catalogue*, p. 335.

6. — *Discours prononcé par M. de Pouilly, lieutenant général, pour l'élection d'un lieutenant des habitans de la ville de Reims, le 28 février 1776.* Reims, Jeunehomme, 1776. — Le lieutenant général préludait ainsi aux fonctions qu'il allait remplir, dix ans plus tard, à l'Hôtel de Ville de Reims.

7. — *Observations sur l'administration de la Justice dans les Provinces et sur l'Édit de Sa Majesté, donné au mois d'août 1777, portant Règlement pour la juridiction des Présidiaux... présentées à Mgr le Garde des Sceaux par les officiers du Bailliage et du Présidial de Reims.* Reims, Jeunehomme, 1778, in-8°. — Mémoire pour la défense du siège de Reims à l'encontre des sièges voisins.

8. — *Observations sur l'état des villes, bourgs et villages qui forment le ressort du bailliage de Reims.* Manuscrit autographe de Jean-Simon Lévesque de Pouilly. *(Sans date.)* — Recueil concernant le Présidial de Reims, n° 836, n° 16 du t. I du *Catal. du Cabinet de Reims*, p. 310.

§ 2. — ŒUVRES HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Tout au début de sa carrière, alors qu'il résidait à Hambourg près de son oncle Gérard Lévesque de Champeaux, le jeune de Pouilly réunit des matériaux pour une étude sur la Russie. Il fut aidé dans ses recherches par la princesse d'Anhalt, qui lui envoya des renseignements sur le règne de l'impératrice Anne,

Digitized by Google

mais aucune mise en œuvre de ces matériaux ne fut tentée[1].

Le véritable sujet de ses réflexions et de ses travaux historiques se porta dès lors sur le XVIe siècle et sur la personnalité du chancelier de l'Hôpital. L'œuvre fut entreprise, écrite et publiée en 1764 avec le caractère des compositions de cette époque, sans grand fonds de documents originaux, mais avec des qualités remarquables de style. Les éloges de Fréret, de Voltaire et du *Mercure de France* ne transformeront pas cet ouvrage en une véritable œuvre historique. Elle est méritoire par les nobles sentiments qu'elle exprime et qu'elle fit valoir en faveur de la liberté de conscience, mais elle n'a pas conservé de valeur[2]. Un portrait gravé l'accompagne[3].

La dissertation sur la Juridiction temporelle de l'Église au moyen âge, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres imprima en 1770, n'est pas davantage une œuvre encore consultée; elle fait valoir les droits de la couronne à l'encontre des prétentions exagérées des cours ecclésiastiques, et, à cet égard, elle a pu instruire et aider à la réforme des tribunaux en tous genres[4].

[1] *Une Famille rémoise*, p. 393.

[2] *Ibidem*, pp. 393 à 396.

[3] On lit dans *Michel de L'Hospital*, par E. Dupré-Lasale, *Paris*, Thorin, 1875, p. 357 : « Il y avait au XVIIIe siècle, dans le cabinet du vice-chancelier de Maupeou, un portrait de L'Hospital peint par Frédéric Zucchero. Demarcenay l'a supérieurement gravé en 1765. Une moins bonne gravure, faite par J.-B. Tilliard d'après ce tableau, fut placée en 1764, en tête de la vie de L'Hospital, par Lévêque de Pouilly *(Londres*, in-18, sans nom d'auteur) et, en 1778, en tête de l'essai de traduction de quelques épitres de L'Hospital, par Coupé *(Paris*, in-8°, 2 vol., sans nom d'auteur).

[4] *Une Famille rémoise*, p. 400.

Digitized by Google

On attribue encore à Lévesque de Pouilly une étude sur Charles Bonnet, philosophe et naturaliste qui exerça de Genève une certaine influence dans les sciences qu'il cultivait, mais l'édition de cette étude n'est point précisée et nous n'en avons rencontré aucune mention bibliographique [1].

Enfin, c'est à un sentiment d'imitation d'abord et aussi de piété filiale que nous devons la *Théorie de l'Imagination* comme une suite à la célèbre *Théorie des sentimens agréables* qui eut, du vivant et après la mort de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, une dizaine d'éditions. L'œuvre du fils est agréable à lire, bien déduite, mais elle n'avait pas la même profondeur de vues et n'exerça pas pour cela l'influence qu'eut en France et hors de France l'œuvre paternelle. Éditée en 1803, la seconde *Théorie* n'eut pas de réédition.

Voici les quatre ouvrages de Jean-Simon Lévesque de Pouilly sur l'histoire et la philosophie :

1. — *Vie de Michel de l'Hôpital, chancelier de France.* Paris, Debure, 1764, vol. in-12. — Voir l'*Année littéraire* de Fréret sur cet ouvrage, au t. III, p. 145 (4 mai 1764).

2. — *Dissertation sur la naissance et les progrès de la Jurisdiction temporelle des Eglises depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au commencement du XIVe siècle* par M. de Pouilli (1770). Premier et second mémoire. In-4° extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* et *Belles-Lettres*, t. XXXIX, juin 1770, pp. 566 à 616.

[1] *Ibidem*, p. 402. — Nous possédons un volume portant l'*ex-libris* du Dr L.-J. Raussin, intitulé : *Traité d'insectologie ou observations sur les pucerons*, par M. Charles Bonnet, de la Société Royale de Londres et correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. *1re partie, Paris*, chez Durand, 1745, in-12, avec planches gravées.

Digitized by Google

3. — *Vie de Charles Bonnet, associé étranger de l'Académie des Sciences (1720-1793).* — Ouvrage indiqué par l'abbé Genet, sans date ni lieu de publication. (Voir *Une Famille rémoise*, p. 402.)

4. — *Théorie de l'imagination.* Par le fils de l'auteur de la *Théorie des Sentimens agréables.* Paris, Bernard, 1803, in-12. — Analyse donnée par l'abbé Genet (*Une Famille rémoise*, pp. 403 à 405.)

Digitized by Google

ADDITION

Nous sommes heureux d'ajouter à la biographie de Jean-Simon Lévesque de Pouilly les renseignements donnés sur son fils dans l'étude : *Soissons en 1815*, par R. Firino (Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Historique de Soissons*, t. XVII, 3e série, 1910). On y trouvera (pp. 33 à 35) la mention du rôle politique joué pendant les Cent-Jours par Pierre-Elisabeth Lévesque de Pouilly comme député de Soissons. Il se rangea parmi les membres qui « voulaient alors mettre un frein aux pouvoirs presque illimités de l'Empereur », et resta ainsi fidèle à la tradition libérale de sa famille.

(Cfr. *Dictionn. des Parlementaires français*, 1891, t. IV, p. 148.)

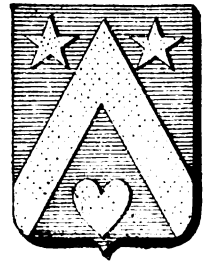

LÉVESQUE DE POUILLY

Digitized by Google

APPENDICE

I

Extrait du registre de la paroisse Saint-Jacques de Reims pour 1734.

Baptême de Jean-Simon Léveque de Pouilly.

L'an mil sept cent trente quatre, le huit de mars, je Antoine Curiot, prêtre, docteur en théologie et curé de cette paroisse soussigné, ay baptisé le fils de monsieur Louis Jean Léveque de Poüilly, et de dame Anne Roland, son épouse, mariés ensemble, à qui on a imposé le nom de Jean-Simon, le parein a été maître Simon Jean Baptiste L'eveque, seigneur de Vandiere, conseillier du Roy, lieutenant particulier au Siège Royal et présidial de Reims, et la mareine dame Marie Roberte Léveque de Vandiere, épouse de monsieur Thomas Coquebert, seigneur d'Ogny, de cette paroisse, soussigné.

(*Signé*) LEVESQUE POUILLY, LEVESQUE DE VANDIÈRE, A. CURIOT.

(*Archives de Reims, État-Civil, Saint-Jacques,* 1731 à 1734, p. 381.)

II

Sépulture de Louis-Jean Léveque de Pouilly.

L'an mil sept cent cinquante, le quatre de mars est décédé Loüis-Jean L'eveque ecüyer seigneur de Poüilly, arcy le Ponsart et Boüilly, président trésorier de France

Digitized by Google

au bureau des finances de Champagne, et lieutenant des habitans de la ville de Reims, lequel a été inhumé le vendredy six en cette église avec les cérémonies accoutumées en présence de témoins soussignés, il étoit âgé de soixante deux ans[1].

(*signé*) LEVESQUE DE POUILLY,
HACHETTE,
VARLET DE SEMEUZE,
COQUEBERT,
ROLAND.

(*Extrait du registre des sépultures de la paroisse Saint-Jacques de Reims pendant l'année 1750*, — Beguin de Coucy étant lieutenant général au Bailliage de Vermandois... — *Archives du Greffe civil.*)

III

Extrait des registres de l'État-Civil de la ville de Reims pour l'année 1820.

JEAN SIMON LEVESQUE DE POUILLY.
h^n 306

Ce jourd'hui vingt cinq mars mil huit cent vingt, heure de midy, acte de décès de Monsieur Jean Simon Levesque de Pouilly, décédé le jour d'hier à une heure de l'après midy, âgé de quatre vingt six ans, natif de Reims, ancien magistrat, rentier viager et pensionnaire de l'Etat, demeurant audit Reims, impasse du K. Rouge, N°..., fils de deffunts Monsieur Louis Jean Levesque de Pouilly et

[1] Lévêque de Pouilly était, à son décès, âgé de cinquante-neuf ans et non de soixante-deux, étant né en 1691.

Digitized by Google

Madame Anne Roland, et veuf de Madame Marie Anne Julie Hocquet, sur la déclaration à nous faite par Monsieur Pierre Elisabeth Levesque de Pouilly, âgé de cinquante trois ans, chevalier de st Louis, et propriétaire demeurant à Soissons, département de l'Aisne, fils du défunt, et par Monsieur Jean Baptiste Lemoine, âgé de soixante deux ans, marchand, demeurant rue de Vesle, et ont signé après lecture faite. Pouilly, Lemoine.

Fait et constaté par nous Etienne Louis Joseph Camu, adjoint au Maire de la ville de Rheims, faisant fonction d'officier public de l'Etat-Civil soussigné par délégation de Monsieur le Maire de cette ville.

CAMU-DIDIER.

(*État-Civil à la Mairie de Reims. Décès*, 1820, folio 170 verso.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture (Le goût de l'Histoire) par M. Ernest Fréville, président. 1

Allocution de M. Étienne Wallon, membre honoraire. . . . 11

Compte rendu des Travaux pendant l'année 1911-1912, par M. Henri Jadart, secrétaire général. 17

Rapport sur le Mémoire de M. Gaston Robert *couronné au Concours* Victor Duchataux, par M. Louis Demaison, membre titulaire. 33

Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'abbé Haudecœur, membre titulaire. 43

Rapport sur le Concours d'Économie Politique, par M. Paul Rozey, membre titulaire. 53

Rapport sur le Concours de Photographie documentaire, par M. Raymond de la Morinerie, membre titulaire. 55

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. E. Kalas, membre titulaire. 63

Rapport sur la Biographie de Pierre Dubois, par le même. . 74

Programme de la Séance. 81

Audition musicale, Recueillement, La mort de Roland, par M. Lefèvre-Derodé, membre titulaire. 83

Prix et médailles décernés en 1912. 87

Programme des Concours pour 1913. 89

Tableau des Membres de l'Académie au 19 juillet 1912. . . . 93

Liste des ouvrages adressés à l'Académie en 1911-1912. . . . 97

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE

Pages

Adhésion à la Ligue pour la Culture Française. 107

Banquet offert à M. Henri JADART, *secrétaire général de l'Académie, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, 13 mai 1912*. 109

SCIENCES

Compte rendu du Congrès international contre la tuberculose (Rome, avril 1912), par M. le Dr TÉCHOUEYRES, membre titulaire. 117

Le Péril bleu, par M. Maurice RENARD, membre correspondant, compte rendu par M. le Dr COLLEVILLE, membre titulaire. 135

Projet d'une Carte phonétique du Département de la Marne, par M. Lucien PONSINET, membre correspondant. 143

BELLES-LETTRES

Le Mariage de Henri III à Reims et son Epithalame par Noël Gillet, poète rethélois du XVIe siècle, par M. Henri JADART, membre titulaire 151

HISTOIRE

Rilly et Chigny au moyen âge, par M. Gaston ROBERT, membre correspondant 171

Une œuvre d'Enlumineur, par M. Lucien POIROT, membre correspondant 233

Les séjours à Reims du Cardinal Mazarin pendant la Fronde, par M. Albert CANS, membre titulaire. 239

Notes généalogiques tirées des Registres paroissiaux du Canton de Beine, par M. le Dr Pol GOSSET, membre titulaire . . . 263

La Basoche à Reims en 1784, lettres d'érection de la Basoche, son existence antérieure au Bailliage royal et ses dérivés modernes, par M. Henri JADART, membre titulaire. 331

Digitized by Google

Pages

Jean-Simon Lévesque de Pouilly, Lieutenant général au Présidial de Reims, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Henri Jadart, membre titulaire . 349

ILLUSTRATIONS

Portrait de M. Henri Jadart, secrétaire général, gravé par M. Abel Jamas, artiste rémois, planche 116

Fac-similés des titres des œuvres de Noël Gillet, poète rethélois du XVIe siècle. . . . . 153 et 155

Armoiries de Chinoir, seigneur de Beine. 265

Clef de voûte aux armes de Montbeton, planche 312

Ex-libris de Claude-Joseph Lagoille de Selles 316

Armoiries de Goujon de Thuisy, seigneur de Saint-Souplet . 319

Armoiries de Coquebert d'Agny. 327

Portrait de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, gravé par M. Adolphe Varin, artiste champenois, planche. 354

Épitaphe des Lévesque de Pouilly au cimetière du Nord à Reims. 360

Armoiries des Lévesque de Pouilly 378

REIMS. — LUCIEN MONCE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, 71, RUE CHANZY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C035968518

276948

Reino
AS162
A25
v.131-132

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google